A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753150 9

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Google

*DM
Mercure

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1738.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1738.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

SENTIMENS PIEUX,

Pour une Personne dangereusement malade.

ODE.

Serai-je, Seigneur, accablé de tristesse,
Elever jusqu'à vous mes plaintes, mes soupirs ?
Puis-je arrêter encor la foudre vengeresse ?
Daignerez vous m'entendre et combler mes désirs?

Digitized by Google

Grand Dieu, pour apaiser votre juste colere,
Helas! Souvenez-vous que vous êtes mon Pere,
Mon Sauveur et mon Roy.
Ah! ne vous montrez pas insensible à mes lar-
mes;
Daignez me secourir dans mes justes allarmes,
Et calmer mon effroy.

❧

En proye à la douleur, je me vois sans res-
source;
Le mal a pénetré jusqu'au fonds de mes os;
Au milieu de mes jours je vais finir ma course;
Mon corps tout épuisé ne prend plus de repos.
J'attends le coup mortel, ce coup si redoutable
De la terrible faux, dont la mort implacable
Doit nous moissonner tous.
Envain j'ose esperer qu'elle abrege ma peine;
Elle est sourde à ma voix: sa rigueur inhumaine
Suspend les derniers coups.

❧

Seul espoir de mon cœur, adorable Puissance;
Montrez-vous favorable à mes tristes accens;
Des remedes cruels calmez la violence;
Portez un prompt secours à mes besoins pressans;
N'oposez pas, Seigneur, un cœur inexorable;
Je bénirai sans fin votre main charitable,

Promp-

Digitized by Google

Prompte à me secourir.
Faites donc éclater sur moi votre tendresse ;
Ah ! si votre grandeur ne soûtient ma foiblesse ;
Je suis prêt à périr.

✻

Si vous voulez enfin punir mon insolence ;
Armez-vous de carreaux, redoublez mes tourmens ;
Remplissez, s'il le faut, une juste vengeance ;
J'ai merité la mort par mes égaremens.
Mais ne permettez pas que mon ame périsse ;
Elle est teinte du Sang qui flechit la Justice
En faveur des Humains.
Laissez-vous donc toucher, ô Pere le plus tendre !
Si ce n'est vous, helas ! qui poura donc défendre,
L'ouvrage de vos mains ?

IX. LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. Maillart, ancien Avocat au Parlement, sur une Médaille de Constantin, &c.

IL est vrai, Monsieur, comme vous l'avez remarqué, que dans la III. Partie qui vient de paroître de l'Essai

d'un Traité Historique de la Croix de N. S. Jesus-Christ, où il est parlé de l'Aparition d'une Croix Celeste à l'Empereur Constantin, et à toute son Armée, et des suites de cette Aparition; il est vrai, dis-je, que j'aurois pû, et peut-être dû raporter quelques Médailles de ce grand Prince, frapées après cet Evenement, sur lesquelles, pour le confirmer, ou pour en conserver la mémoire, la Croix se trouve marquée en plusieurs manieres.

Je conviens aussi qu'il faloit à cette occasion réfuter ce que l'esprit d'incrédulité a fait sortir de la plume de deux ou trois Ecrivains, lesquels, au mépris de l'Histoire la mieux autorisée, et la plus respectable, de ce qu'a crû toute l'Antiquité Chrétienne, et de ce que croit encore aujourd'hui l'Eglise universelle, ont douté, et tâché de faire douter de la verité de cet Evenement. Vous allez cependant voir, M. que ce n'est pas sans raison que j'ai omis ces deux Articles.

En premier lieu, les Médailles de l'Empereur Constantin, où l'on voit le Signe de la Croix, ne sont point rares, soit que ce symbole de notre Religion y paroisse dans le *Labarum*, dans les Ensei-

gnes

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

gnes Militaires, dans le Monogramme du nom de Christ, ou d'une autre maniere : il y en a déja une grande quantité de raportées et de gravées dans Baronius, dans Juste-Lipse, dans Gretser, dans le Pere Morin, &c. Médailles où l'on ne voit aucun vestige de Paganisme ; ensorte, M. que ne pouvant rien donner de neuf sur ce Sujet, lorsque j'ai publié la troisiéme Partie de mon Essai sur la Croix, dans le Mercure de Septembre 1737. j'ai mieux aimé omettre ces Médailles, que de courir le risque d'ennuyer par des répétitions. Cependant, à force de chercher et de réfléchir, pour faire honneur à votre Remarque, qui dans le fonds est juste, j'ai heureusement trouvé ce que je pouvois souhaiter sur ce sujet ; sçavoir, une Médaille du Grand Constantin, assés singuliere, que je n'avois jamais vûë, et qui n'est raportée par aucun Antiquaire que je sçache.

Je ne la décrirai point, parce que je la mets ici sous vos yeux par la Gravûre, vous offrant la communication de l'Original, qui est encore dans mon Cabinet, quoique je n'en sois pas le Propriétaire. Vous sentez, M. la singularité de cette Médaille par le contraste des

Digitized by Google

plus marqués qui se trouve sur son Revers ; un Type et une Legende tout-à-fait Payens : *Soli invicto Comiti*, et une Croix des mieux marquées à côté de la figure du Soleil &c. Nouveauté et singularité des plus rares en ce genre. Aussi, quand j'ai fait part de cette Gravûre à quelques Amis distingués dans ce genre d'Erudition, ils ont tous douté de la verité de ce Monument par l'incompatibilité des symboles qui y sont marqués : mais, la Médaille me paroissant incontestablement vraie, je n'ai point hésité de la leur produire en original, et j'ai bien-tôt eû la satisfaction de les voir tous réünis en ma faveur, en reconnoissant la Piece pour Antique, vraie, et hors de tout soupçon : Je ne vous nommerai ici que deux de ces habiles Connoisseurs, qui ont vû l'Original en question, sçavoir, D. Bernard de Montfaucon et le R. P. Tournemine ; je dois joindre à ces Maîtres de l'Antiquariat, par un esprit de justice et de reconnoissance M. Genebrier, Docteur en Medecine, qui possede cette rare Médaille, et qui me l'a, le plus obligeamment du monde, mise entre les mains. Tout le Monde connoît sa Capacité Litteraire, sur tout en ce genre d'Erudition, dont il a donné

donné des marques publiques en plusieurs occasions ; on imprime actuellement son Ouvrage sur les Médailles de *Carausius*.

Mais, me direz-vous, M. en reconnoissant cette Médaille pour incontestable, quel parti prendre pour l'expliquer un peu raisonnablement ? Je vous avoüe que j'y vois de la difficulté, mais non pas de l'impossibilité. Je vous prie même de tenter avec moi cette Explication. Peut-être vos grandes Lectures, votre Jurisprudence même, vous donneront-elles des lumieres, qui, jointes à celles de l'Histoire et de la Critique, pouront éclaircir ce Sujet que j'ai déja proposé à plusieurs de mes Amis.

Un illustre Académicien qui m'honore de son amitié, ayant reçû là-dessus une de mes Lettres, m'a fait une Réponse qui mérite de tenir ici sa place.

» J'ai vû avec plaisir la Gravûre de la » Médaille de Constantin, que vous avez » eû la bonté de m'envoyer. Vous en » trouverez une pareille de petit Bronze » dans le Recueil du P. Banduri, T. II. » page 286. col. I. tout au bas. Mais la » Croix qui s'y trouve est-elle une mar- » que du Christianisme de ce Prince ? » Vous avez senti vous-même l'incom-

» patibilité de cette marque avec le sym-
» bole Payen du Revers de cette Mé-
» daille. Joignez-y, s'il vous plaît, cette
» autre du même Empereur, que cite le
» P. Hardoüin, *Oper. Select. p.* 468. *Col.*
» *II.* comme étant au Cabinet de feu M.
» Foucault, où on trouve aussi une Croix
» à côté de la Legende : MARTI CONSER-
» VATORI : cela ne paroît pas pouvoir
» convenir à un Chrétien.

» Peut-être pouroit-on dire néanmoins,
» que Constantin peu décidé sur sa Reli-
» gion avant son Bâtême, faisoit un mé-
» lange bizare du Christianisme et du
» Paganisme, pensant à peu près sur cela
» comme le feu Empereur de la Chine ;
» qui favorisoit les Chrétiens, sans quit-
» ter pour cela le culte des Idoles. Cela
» ne seroit pas tout à fait destitué de
» fondement, quoiqu'en ait voulu dire
» M. de Tillemont dans sa Note LIX. sur
» son Histoire de ce Prince, à laquelle
» vous pourrez recourir. Ce qui est de
» sûr, c'est que c'étoit un étrange Chré-
» tien, s'il l'étoit en effet avant les der-
» nieres années de son Regne, où il pa-
» rut s'être converti de bonne foi ; mais
» il faut attendre ce que vous en décide-
» rez vous-même dans votre Traité His-
» torique sur la Croix, dont nous avons
» déja

» déja vû quelque chose avec grand » plaisir.

Je suis très obligé au Sçavant Académicien, qui en me faisant part de ses lumieres, a bien voulu m'indiquer deux autres Médailles de Constantin avec un revers pareil à celui de la nôtre, quoiqu'il y ait lieu d'en douter par raport à la Croix, non pas qu'elles ne soient ainsi raportées, et gravées dans le Recüeil du P. Banduri et dans l'Ouvrage cité du P. Hardouin. Mon doute est fondé sur ce qui m'est arrivé tout récemment avec le R. P. de Montfaucon.

Dès que ce Sçavant Antiquaire eût vû et examiné la Médaille de M. Genebrier, dont vous venez de voir la gravure, il me dit qu'il en avoit une toute semblable dans son Cabinet, qu'il m'alloit montrer, ajoûtant que l'une serviroit à prouver la verité de l'autre &c. Et tout de suite entrant dans ce Cabinet nous vîmes ensemble toutes les Médailles de Constantin qui y sont conservées et en assés grand nombre. C'est parmi les dernieres de cet Empereur que se trouva enfin celle qu'entendoit le Pere de M. même Type sur le revers, même Legende, *Soli invicto Comiti*. La Croix qui paroissoit à côté de la figure du Soleil ne me

sembla pas tout-à fait aussi bien formée que sur notre Médaille, et sur ce scrupule le R. P. me dit obligeamment d'emporter la sienne pour l'examiner de plus près et dans un plus grand jour. Je profitai de cette offre, et après avoir bien froté et décrassé cette Médaille, je reconnus bien distinctement que la prétenduë Croix n'étoit autre chose que la Lettre T. qu'on voit dans la même position sur d'autres Médailles de Constantin. Le lendemain la continuation d'un gros rhume m'empêchant de sortir, je renvoyai au P. de M. sa Médaille par M. l'Abbé le Beuf qui lui rendit compte de ce qui s'étoit passé. Ce P. vrai amateur de la verité, convint sans peine de celle qui venoit de se manifester, il soûtint aussi que l'autre Médaille devoit passer pour très singuliere, on peut même dire jusqu'à présent unique.

Or M. si le P. de M. a pû se tromper sur ce sujet, chose qui peut arriver aux plus habiles, par le mauvais état où se trouve une Médaille, sans compter l'esprit de prévention qui aide souvent à l'erreur, qui nous assurera que les deux Médailles raportées l'une par le P. Banduri, l'autre par le P. Hardouin, qui n'en ont peut-être pas vus les originaux,

ou qui les ont mal vus, qui nous assurera, dis-je, que ces deux Médailles sont telles qu'elles nous sont représentées par la gravûre ?

Quoi qu'il en soit, voici M. encore une erreur dans laquelle j'ai pensé tomber, en faisant la recherche des Médailles singulieres du Grand Constantin. Un de mes anciens Amis, Homme Sçavant et vertueux me sçachant occupé à cette recherche, m'écrivit de Normandie, au mois de Juillet dernier, une Lettre toute remplie d'érudition, et me faisant reponse au sujet de la Médaille dont je lui avois envoyé la gravûre, il me dit :

» Quel Trésor, que la Médaille dont » vous me parlez ! je la supose au-dessus » de toute suspicion, et très incontesta- » ble, puisque les Experts n'y trouvent » rien à redire. Je vous ai demandé autre- » fois, lorsque vous fréquentiez notre Pro- » vince, si vous aviez jamais vû une Mé- » daille du même Empereur Constantin, » où ce Prince est traité d'*Evêque exte-* » *rieur de l'Eglise*, Médaille frapée par » ordre du Concile de Nicée, en recon- » noissance de la protection qu'il avoit » donnée à ce Concile, avec cette Legen- » de : Χονςαντινος Ευσυκοπος εξωτερος. Une » telle Médaille vaudroit bien, ce me sem- » ble.

» ble, celle dont vous me parlez, et si
» vous n'aviez jamais vû votre Médaille
» à la Croix sur le revers, et que vous
» venez de faire graver, ne pouriez-vous
» point découvrir mon Constantin Evê-
» que pour en orner de même votre Ou-
» vrage ? &c.

Je vous avoüe, Monsieur, qu'une exposition si précise, et faite avec la confiance d'une Personne qui auroit vû la Médaille en question, qui auroit du moins quelque bon garant de son existence, m'ébloüit d'abord : mais quelques réflexions qui se presenterent naturellement, me firent bien tôt conclure que mon Ami s'étoit trompé, abusé sans doute par la lecture de quelque Ecrivain mal instruit et avanturier, pour ainsi dire, sur ces matieres : je fus confirmé dans ma pensée, quand mon Ami, prié de me marquer où il avoit puisé ce fait si nouveau pour moi et si extraordinaire, m'eût repondu qu'il ne se souvenoit plus quand ni comment il avoit été instruit de ce même fait, mais que depuis long-temps il en conservoit la memoire, ajoûtant que la chose méritoit bien d'être approfondie.

Oüi, certes, elle le merite, et c'est ce que j'ai tâché de faire pour détruire

une

Digitized by Google

une erreur d'un côté, et pour établir de l'autre une verité, comme vous l'allez voir. La lecture de la vie de Constantin par Eusebe a seule suffi pour éclaircir pleinement ce fait que quelqu'un avoit pris la peine d'embrouiller pour en former un Monument chimerique, consacré à la mémoire de ce Grand Empereur et des Peres du Concile de Nicée.

Eusebe dans le IV. Livre de la vie de Constantin s'exprime ainsi au commencement du Chapitre 4.

Ἐύθεν εἰκότος αὐτὸς ἐν ἐςιάσει ποτὲ δεξιούμενος ἐπισκόνους, λόγον ἀφῆκεν, ὃς ἄρα εἴη καὶ αὐτὸς ἐπίσκοπος. ὧδέ πη αὐτοῖς εἰπὼν ῥήμασιν ἐφ' ἡμετέραις ἀκοαῖς. αλλ' ὑμεῖς μὲν τῶν εἴςο τῆς ἐκκλησιας. ἐγὼ δὲ τῶν ἐκτὸς ὑπὸ θεοῦ κατεςαμένος, ἐπισκοπος ἂν ἔιον. ἀκόλουθα δ' οὗ τῷ λόγῳ διανοούμενος, τοὺς ἀρχομένους ἅπαντας ἐπεσκόπει, πρόυτρεπε τε ὅον περ ὢν ἡ δυναμις τὸν ἐυσεβῆ μεταδιώκειν βίον.

Ce qui est rendu de la maniere qui suit par un * Interpréte Latin de l'His-

* *Le R. P. Dom Joseph Doussot, Benedictin de S. Germain des Prés, qui doit en faire imprimer incessamment une nouvelle Edition revûë et corrigée sur d'anciens Manuscrits que M. de Valois n'avoit point vus, avec une nouvelle traduction. Il y joindra aussi l'ancienne version de Rufin d'Aquilée, corrigée sur beaucoup de Manuscrits très-anciens, et sur les plus anciennes Editions.*

torien

torien Grec, qui en prépare actuellement une nouvelle Edition. *Hinc meritò cum Episcopos aliquando convivio exciperet, dixit se quoque Episcopum esse, iisdem fere verbis usus nobis audientibus.* At vos quidem eorum quæ sunt intra Ecclesiam, ego vero eorum quæ sunt extra, à Deo constitutus sum Episcopus. *Congruentia itaque dicto cogitans, omnes qui sub ditione ejus erant ut Episcopus gubernabat, incitabatque, quantum poterat, ut piam consectarentur vitam.*

C'est donc Constantin lui-même, comme vous le voyez, M. qui, rempli de zele pour la Religion, prend la qualité d'*Evêque exterieur*, établi de Dieu pour les intérêts de l'Eglise &c.

Deux passages du même Historien, dont je ne raporterai pas ici le Texte original, afin d'abreger, me contentant d'une fidele interpretation du même Auteur, demontrent encore cette verité, et quel étoit l'esprit de Constantin sur ce même sujet.

Le premier se trouve dans le Chapitre 44. du Liv. I. de la même vie de Constantin. *Præcipuam vero Ecclesiæ Dei suam impertiens curam, cum dissiderent inter se quidam per diversa Loca, velut communis quidam Episcopus à Deo constitutus, Synodos*

Ministrorum

Ministrorum Dei congregabat. In medio autem illorum conventu non dedignans et adesse et considere, eorum quæ ab Episcopis agebantur particeps fiebat, quæ pacis Dei erant procurans omnibus. Cela peut se raporter à ce qui se passa à Milan en 316. au sujet des Donatistes, où Constantin rendit un Jugement contre eux et les condamna par des Loix severes; aussi bien qu'au Concile de Nicée et à quelques autres.

Dans l'autre passage Liv. III. Chap. 17. Constantin dit; *Ipse vero tanquam unus ex vobis una fui præsens: non enim negaverim, quam ob rem maxime gaudeo conservum me vestrum esse; eo usque cuncta competenti discussa sunt examine, donec inspectori omnium Deo accepta sententia ad unitatis concordiam in lucem proferretur.*

Eusebe parle ici du Concile de Nicée: Et en voilà, ce me semble, Monsieur, plus qu'il n'en faut pour conclure, qu'on s'est parfaitement trompé, en attribuant aux Peres de Nicée la fabrique d'une Médaille et d'une Inscription en l'honneur du Grand Constantin, telle que je l'ai raportée ci-dessus, et que le texte d'Eusebe mal entendu, ou mal raporté dans quelque Ouvrage moderne, peut avoir donné lieu à cette confusion d'idées sur un sujet qui est cependant si claire-

ment

ment énoncé dans l'Auteur original.

Je viens à votre seconde Remarque, qui ne me tiendra pas si long-temps. Vous croyez, Monsieur, que j'aurois dû réfuter dans cette même III. Partie de mon Traité de la Croix, ce qu'il a plû à deux ou trois Ecrivains témeraires de hazarder au sujet de la Croix lumineuse que vit Constantin dans le Ciel, et que vit pareillement toute son Armée: j'ai pensé differemment, estimant inutile de repeter ce qui a déja été dit là dessus en faveur de la verité, par des Auteurs respectables et de nos jours, tels que sont M. Baluze, M. de Tillemont &c.

Je joins à ces Auteurs le R. P. Tournemine, qui a écrit le dernier sur ce sujet, et qui a mis la verité dans son plus beau jour dans l'Ouvrage, expressément composé, dont je vais vous parler; ou plûtôt écoutons ce R. P. lui-même, qui dans une Lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire au mois de Septembre dernier, s'exprime ainsi.

» La Dissertation de Fabricius, dont » vous me parlez, très peu sensée et d'une critique sans bornes, est dans sa Bibliotheque Grecque, tome VI. livre V. » chap. III. page 8. Obligé de convenir du » fait, assuré avec serment par Constan-

» tin,

» tin, écrit par Eusebe dans un temps
» où il restoit une infinité de Témoins
» de la verité de ce Fait, il veut le faire
» passer pour un Phénomene naturel.
» C'est se joüer de ses Lecteurs. Quoi!
» toute une Armée Payenne, les Prêtres
» des faux Dieux, les Philosophes qui
» accompagnoient Constantin, ont pris
» un *Halo*, Phénomene connu, quoique
» rare, pour une Croix?

» Quand Fabricius pouroit faire croi-
» re une chose si peu croyable, il ne se-
» roit pas fort avancé; car Constantin,
» Eusebe, Philostorge, atestent qu'on
» lisoit en traits de lumiere dans ce Phé-
» nomene, IN HOC VINCE.

» Fabricius ferme dans son incrédulî-
» té, donne la torture aux paroles d'Eu-
» sebe pour leur faire signifier qu'une
» Couronne qui paroissoit avec l'*Halo*,
» signifioit la victoire, sans qu'on lût
» aucune parole. Il est démenti par Phi-
» lostorge, par Socrate, Gelase de Gisi-
» que, Nicephore, Zonare, Cedrenus,
» Suidas, Photius, la Chronique Alexan-
» drine. Fabricius sçavoit-il le Grec? en-
» tendoit-il mieux Eusebe que tant d'E-
» crivains Grecs? Qui le croira? En ve-
» rité l'irréligion aveugle les meilleurs
» esprits.

» J'ai

» J'ai réfuté Fabricius assés durement
» dans le Journal de Trevoux.

Vous me dispensez sans doute, Monsieur, de vous en dire davantage. Je me flate que vous trouverez ma réponse à votre derniere remarque, plausible et suffisante, sur tout si vous prenez la peine de lire la Dissertation du R. P. Tournemine, Ouvrage solide et interessant pour la Religion.

Au reste vous n'êtes pas le seul qui ait critiqué mon dernier Ecrit sur la Croix. Un Sçavant m'a repris de ce que, en donnant à Eusebe de Cesarée les éloges qu'il mérite, je l'ai aussi qualifié de Saint (*Mercure de Septembre* 1737 *page* 1901.) Je conviens qu'il y a quelque chose à dire sur cette qualification, prise dans un certain sens, qui n'est pas celui que j'ai entendu. Aussi pour ne scandaliser personne et pour profiter de l'observation, j'ai substitué le nom de *Pieux* à celui de *Saint* dans mon Original, correction que j'ai en même tems fait imprimer à la fin du Mercure qui a suivi celui que je viens de citer: Je n'ignore pas cependant que le nom de *Saint*, dans le sens que je l'ai entendu, se peut soûtenir; et de plus que ce celebre Evêque est mis au nombre des Saints dans plusieurs anciens Martyrologes,

Digitized by Google

ges, Calendriers &c. mais c'est une discussion que je n'entamerai point ici ; car ma Lettre me paroît déja assés longue ; je la finis par le même sujet qui en fait le commencement, je veux dire la Médaille très-singuliere de Constantin, sur laquelle j'attends ce que sa publication me procurera de connoissances de la part des Sçavans, pour me déterminer à l'admettre, ou non, dans l'Ouvrage que j'ai entrepris au sujet de la Croix du Sauveur.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris le 20. Octobre 1737.

STANCES

En réponse à celles de M. Rousseau : Que l'Homme est bien pendant sa vie &c. *sur les mêmes rimes.*

Deteste, qui voudra, la vie
Pour quelques legeres douleurs ;
En naissant, qu'on pleure, qu'on crie ;
C'est-là le moindre des malheurs.

Un enfant, qui verse des pleurs,
A bientôt banni la tristesse ;
Pourquoi sous de fausses couleurs
Des maux multiplier l'espece ?

Digitized by Google

De la florissante jeunesse
Ne plaignons point l'heureux état ;
Un Amant près de sa Maîtresse,
A t'il les peines d'un Forçat ?

L'homme se plaît dans le combat ;
Si quelque soin le sollicite,
C'est pour acquerir de l'éclat ;
Il aime tout ce qui l'agite.

Loin que la vieillesse il évite ;
Tombe-t'il dans l'infirmité ?
Il craint encor que sa pituite
N'abrege sa caducité.

La plaisante calamité !
Qu'alors il prenne un sage Maître !
Que sert d'être enfin regreté,
Si cela ne fait pas renaître ?

D . . . .

LETTRE adressée aux Auteurs du Mercure par un Voyageur Litteraire.

LEs voyages que j'ai faits dans le Diocèse de Paris et aux environs, ont eû, Mrs. differentes vûës ; j'ai cependant tâché

tâché de ne rien omettre de tout ce qui regarde S. Louis, envers lequel j'ai toujours eû une singuliére dévotion. J'ai vû dans cet esprit les Abbayes de Royaumont, de Chaalis, de Maubuisson, le Prieuré de S. Maurice de Senlis, la Collégiale de Poissy. J'ai visité encore les Villages de Vitry, d'Athies, et d'autres Lieux où ce S. Roy a logé.

Les Religieux de Royaumont, dont je ne sçaurois trop me louër, m'ont assuré qu'il ne leur restoit aucun Livre qui eût été à l'usage de S. Loüis, et qu'ils sont fort dépourvûs de Manuscrits; mais j'ai été dédommagé en admirant à loisir les beautés de leur Eglise, bâtie par les ordres de ce Saint Roy.

Je n'ai rien apris de nouveau dans l'Abbaye de Chaalis, sinon que l'ancien Réfectoire ne peut pas subsister avec le dessein qu'on a de rebâtir ce Monastere. L'Eglise, quoique inférieure à celle de Royaumont, sera conservée dons son entier. Elle est fort bien décorée, et M. le Prieur l'embellit tous les jours. Il n'y a de remarquable à Maubuisson, que la sépulture de la Reine Blanche de Castille, Princesse si recommandable par sa vertu, et par ses grandes qualités. Le Fauxbourg de Pontoise, où cette Abbaye

baye est située, s'apelle l'*Aumône*, à cause, dit-on, de la charité qu'on y exerçoit envers les passans.

J'ai vû à S. Maurice de Senlis au-dessus du Grand Autel, douze Chasses uniformes et toutes semblables, qui contiennent des Reliques des Martyrs de la Légion Thébéene. Les Chanoines Réguliers de cette Maison, vous sont fort obligés de ce qui a été dit sur ces Chasses dans le Mercure de Février 1737. Vous avez confirmé la Tradition au sujet de leur Fondation. La singularité qu'on vous a fournie d'une Vie de S. Loüis, écrite par un Cordelier de son temps, est confirmée par une Charte du Monastere de S. Maurice en Chablais, imprimée dans la Bibliotheque de Bugey de M. Guichenon, *Centuriâ* 1ª. *N°. XV.* on y lit les Actions de graces que Saint Louis rendit aux Religieux de ce Monastere, du don qu'on lui avoit fait des Corps des Martyrs d'Agaune, et qu'il leur envoye en reconnoissance une des Epines de la Sainte Couronne. La Lettre est datée de Paris au mois de Février 1261.

Vous ne serez peut-être pas fâchés, qu'après vous avoir fait observer le raport de cette Lettre de S. Louis avec le

Manuscrit

Digitized by Google

Manuscrit du Cordelier, je vous dise que ce Manuscrit que vous assurez être possedé par M. de Sénicourt Avocat, n'est pas unique. Donnez-vous la peine de lire dans le Livre des Ecrivains Dominiquains du P. Echard l'article de *Simon Duval*, vous y verrez qu'il y en a un autre à la Bibliotheque du Roy, qui est orné de très belles Vignettes.

Comme j'ai une attention particuliere en lisant vos Journaux, à tout ce qui regarde S. Louis, je n'ai point passé légérement sur la Remarque qu'on y fait d'une autre Vie de ce Saint, écrite par un Auteur nommé Louis le Blanc, Secretaire du Roy Loüis XI. Des Connoisseurs pensent que cet Ecrivain, quoiqu'assés éloigné du Siecle de S. Louis, pouvoit avoir eû de bons Mémoires sur certains articles, que le P. Lelong a eû en vûë quand il en a parlé dans sa Bibliotheque des Historiens de France: et pour le prouver, ils produisent la Vie de la Reine Blanche par Auteüil, à la fin de la quelle on lit des Piéces qui font voir que ce Louis le Blanc avoit sous les yeux une Chronique Latine, bien plus ancienne que lui, de laquelle il tiroit les choses singulieres qu'il a raportées, et qu'il s'est contenté de mettre en François.

Depuis que la contestation au sujet du Lieu de la Naissance de S. Louis, s'est élevée, je me suis mis à lire toutes les anciennes Vies de ce S. Roy, c'est à dire toutes celles qui ont été écrites avant le XVI. siécle, sans oublier celle, qui a été rédigée par Bernard Guidonis dans son Catalogue des Roys de France, et je n'en ai trouvé aucune dans laquelle il soit dit que S. Louis est né à Poissy. Guidonis ne le disant pas dans la Vie de ce Saint, je suis fort porté à croire que l'Endroit où cela se trouve et qu'on lui attribuë, est une addition faite par quelques Ecrivains posterieurs.

J'ai lû aussi les Vies modernes de Saint Louis, et j'ai trouvé du partage dans les sentimens. Il m'en est tombé une entre les mains qui a été imprimée à Paris en 1734. chés *Louin* et de *Hansy*, un vol. 8. laquelle s'exprime ainsi dès le commencement : *Il fut baptisé à Poissy, comme tous les Historiens en conviennent; mais il y a lieu de croire qu'il nâquit à la Neuville en Hez, Village du Beauvoisis, dans un vieux Château qui ne subsiste plus.*

Le défenseur de l'opinion contraire a allégué un moyen fort singulier, par lequel il prétend prouver que Guidonis a pû être bien informé de la Naissance

de

de S. Loüis. Il dit à la page 1348. du Mercure de Juin 1737. second volume, que Philipe le Bel a parlé à S. Louis, et qu'il a pû aprendre de lui-même, qu'il étoit né à Poissy; mais par malheur on sçait que Philipe le Bel nâquit en 1268, et que S. Louis partit de France pour la Croisade l'année suivante 1269, temps auquel Philipe le Bel n'avoit qu'environ un an.

Non content de ces Lectures, et toujours dans le dessein de m'instruire, j'ai visité l'Eglise Collégiale de Poissy, pour connoître par moi-même ces prétenduës anciennes Peintures que le R. P. T. a tant vantées dans le Mercure de Juin 1736. Cette Eglise est Paroissiale aussi bien que Collégiale. Il y a dans une des Chapelles du côté gauche de la Nef, des Fonts Baptismaux élevés sur une espece de Console. Dans la même Chapelle se lit l'Inscription et les vers suivans, gravés sur le Marbre.

DE LUSTRICIS FONTIBUS S. LUDOVICI *Pissiac. quorum epotus pulvis febribus medetur.*

Fons hic quem cernis, nullas licet egerat undas,
Ardentem mirâ comprimit arte sitim.
Si quem urit febris, raso de pulvere sumat

Pocula, præsentem sentiet ager opem.
O! Natura stupe, rerum pervertitur ordo;
Extinguit flammas nunc, velut unda, lapis.

XXV. *Aug.* M. DC. L.

Hæc voti reus ponebat M. Nicolaus Mercier, *Artium Doctor, et Grammaticorum Regia Navarræ Proprimarius.*

On voit à l'extérieur de ces Fonts, une espece de trou formé par ceux qui ont graté pour avoir de la poudre de cette pierre, et s'en servir comme d'un remede contre la fiévre, ainsi que les Vers le disent. C'est aparemment pour la conservation de ces Fonts, et pour éviter que la dévotion des Fideles ne vienne enfin à les anéantir, à force de creuser, qu'on les a ainsi placés hors de la portée de la main. J'ai aussi observé que la base, ou ce qui leur sert de pied, est sans aucun ornement, et qu'il n'y a pas même une simple moulure. J'ai ensuite considéré attentivement le vitrage de la même Chapelle, dont le P. T. a tiré une de ses preuves en faveur de la naissance de S. Louis à Poissy. Après cet examen voici la réflexion que j'ai faite.

Ou ces Fonts de pierre élevés, comme je viens de le dire, sont suposés, où le

Peintre

Peintre du vitrage a voulu en faire accroire. Si le Peintre a connu ces Fonts de pierre, pourquoi les a-t'il représentés d'une autre façon qu'ils ne sont en effet? pourquoi les a-t'il posés sur quatre Grifons, taillés et cizelés en canelure? Il seroit triste de dire que ces Fonts de pierre sont suposés, et qu'ils n'existoient pas du temps du Peintre, ce que je n'ose faire. Je suis donc obligé de convenir que celui qui a peint ce vitrage étoit un fourbe ou un grand ignorant. Aussi est-ce le parti que j'ai pris, avec d'autant plus de raison, qu'il représente ces mêmes Fonts au pied du lit de la Reine Blanche, comme si on les avoit portés dans la Chambre de cette Princesse. La Peinture du vitrage en question peut avoir été faite sous le Regne de François I. Surquoi il faut remarquer que c'est environ en ce temps-là qu'on commença à écrire dans les vies de S. Louis, que ce Saint Roy étoit né à Poissy, comme il y avoit été baptisé; la preuve en étoit dans le vitrage.

Pour revenir un peu de la mauvaise humeur où de telles Peintures m'avoient mis, je passai au Chœur de la même Eglise, où je trouvai un Monument qui fait mention de S. Louis. Je ne parle pas

de ses deux Fils représentés sur une petite tombe, ornée d'une Epitaphe gravée sur du cuivre, laquelle a exercé la Critique de plusieurs Ecrivains : mais j'entends une autre grande tombe de Pierre, qui est proche la grande Porte du Chœur, sur laquelle je lus, qu'elle est d'un Chevalier nommé *Robert Duplessie*, qui y est dit avoir accompagné S. Louis à *Thunes*, et être mort en M. CCC. XXII.

Il y a au reste des Critiques qui se flatent que les Lecteurs, après avoir lû leurs Censures, ne prendront pas la peine de voir aussi les Ouvrages critiqués, pour juger s'ils le sont bien à propos. Je regarde une contestation Litteraire comme un Procès, le Journaliste en est le Raporteur : c'est au Public a juger sur les pieces produites de part et d'autres; mais une infinité de Personnes ne recourent jamais aux Pieces qui sont dans les premiers Journaux, pour se mettre au fait du fond du Procès, elles se bornent au Journal courant, et donnent gain de cause à celui qui a écrit le dernier.

Pour moi qui veux m'instruire et bien juger, je suis curieux de tout voir et d'examiner tout. C'est dans cet esprit que lisant ce qui est à la page 1359. du Mercure de Juin 1737. second volume, au

sujet

sujet d'une certaine Note insérée dans la Vie des Saints de M. Baillet, je me suis aperçû qu'on donnoit l'année 1704. pour époque du contenu dans cette Note : cela m'a fait ressouvenir que dans le Mercure de Janvier 1733. page 40, il est marqué que ce fut aussi dans la même année 1704, que M. Simon, Conseiller au Présidial de Beauvais, donna sa Notice des Villages du Beauvoisis.

La concurrence de la publication de ces deux Ouvrages, précisément dans la même année, doit, ce me semble, découvrir le fondement de la Note du Livre de M. Baillet, et ôter aux Défenseurs de la cause de Poissy tout sujet de triomphe sur le Défenseur de celle de la Neuville.

En effet, M. que celui-ci ait été trompé par des Libraires mal instruits, qui l'ont assuré, qu'il n'y avoit point eû d'Edition des Vies des Saints de M. Baillet entre 1701. et 1715. ou qu'il ne l'ait pas été, cela ne fait rien au fonds de la question, et il est toujours veritable de dire que M. Baillet ne connoissoit pas les Chartes de la Neuville quand il composa la vie de S. Louis sur la fin du dernier siecle, et que la Note, qui en fait mention, n'est venuë qu'après coup, soit

qu'elle soit de M. Baillet même, soit qu'elle soit de celui sur lequel il se reposoit pour cette Edition.

Mais, me dira-t'on, comment se peut-il faire que M. Baillet n'ait pas connû les Chartes en question, et qu'elles n'ayent pas échapé à la sagacité de M. Simon? Voici comment cela est sans doute arrivé. M. Baillet dans ses dernieres années ne sortoit point de Paris: il ne sortoit pas même du Lieu de sa demeure, que pour les devoirs de la Religion, toujours apliqué à la priere ou à l'étude, et d'une assez mauvaise santé. Pour M. Simon, homme d'une trempe toute differente, il cherchoit infatigablement des Memoires pour son *Suplément à l'Histoire du Beauvoisis*: il vit entr'autres les titres de la Neuville en Hez, et il en fit mention dans ce Livre, qui parut au commencement de 1704.

M. Baillet fut sans doute interessé à voir des premiers cet Ouvrage qui traitoit de sa Patrie: on réimprimoit alors sa Vie des Saints; le Fait de la naissance de S. Louis à la Neuville étoit curieux, mais il se trouvoit très mal énoncé, comme on l'a fait voir ailleurs, et la maniere dont M. S. s'expliquoit sur le contenu des Chartes, demandoit

des

des Eclaircissemens, que M. Baillet n'étoit pas en état de prendre par lui-même; il falloit pour cela se transporter dans son Pays, et se faire représenter les Originaux &c. En vain auroit-il demandé de les faire venir à Paris.

Dans ces circonstances M. B. fut obligé de se contenter de fournir une petite Note, pour marquer qu'il n'ignoroit plus ce Fait, laissant à la postérité le soin de verifier le contenu de ces Chartes, de remonter jusqu'à la source de la Tradition qui s'est établie en faveur de Poissy, de chercher, dis-je, quel est le premier Ecrivain qui a désigné cette Ville pour le Lieu de la naissance de S. Louis, d'examiner de quel poids il peut être, en un mot de découvrir la veritable cause de la méprise, s'il y en a.

C'est, encore une fois, ce que le sçavant M. B. n'étoit pas en état de faire, et c'est ce qui a été éxécuté par M. Maillart, qui a été suivi par le R. P. de Montfaucon, et par d'autres, que toutes les allegations du R. P. T. n'ont pû faire changer de sentiment. Enfin si M. Baillet n'a pas insisté sur le merite des Chartes de la Neuville, il n'en a point non plus dit de mal, ne pouvant parler qu'en général de ce qu'il n'avoit pas vû.

Au reste si la Note en question est de sa façon, elle fournit une preuve que ce sçavant n'étoit point du tout au fait des origines de son propre Pays ; car il apelle le Lieu *dont il s'agit la Neuville en Her*, et c'est sûrement *la Neuville en Hez*, ou en *Haye*, mot dérivé, comme l'on sçait, de *Haga*, ou *Haïa*.

Le P. T. a crû fort avancer dans sa cause, en aportant pour confirmation de la Charte de Philipe le Bel, du mois de Juillet 1304. celle du même Prince du mois d'Août 1305. (*Mercure de Juin* 1737. *pag.* 1346.) en quoi il s'est fort trompé, car c'est vouloir expliquer, comme on dit communément, *obscurum per obscurius*. Le lambeau qu'il nous donne de cette derniere Charte, paroît renfermer une ambiguité ; il contient même un solécisme. Il m'a été en effet impossible de deviner à quoi se raporte cet accusatif, *Originis Locum* ; si c'est à ce qui précede, il faut *Originis Loco* ; si c'est à ce qui suit, il falloit donner cette suite et ne pas mettre un &c. précisément après *Originis Locum præfati Confessoris*. Ces Titres en entier auroient aporté plus de clarté, et fait plus de plaisir, quoiqu'ils n'eussent rien décidé en faveur de Poissy, si le terme de *Nativitatis* ne s'y trouve

pas ;

Digitized by Google

pas ; c'est ainsi qu'en a prudemment usé son Adversaire au sujet des Chartes de la Neuville, sur lesquelles M. Simon avoit écrit moins clairement.

Cela auroit été, ce me semble, plus à propos que toutes les additions, variations et augmentations de plusieurs pages, qui se trouvent dans sa derniere Lettre imprimée séparément, et répanduë dans le Public, comme tirée du Mercure de Juin 1737. et qui cependant n'est pas tout à fait conforme à ce premier Original, au moyen de la réimpression qu'il en a fait faire, et des additions dont je viens de parler, additions qui forment deux grandes pages de plus, quoiqu'avec les mêmes Caracteres d'Imprimerie. Si de nos jours on ne craint point d'augmenter ainsi des Pieces qu'on dit extraites d'un Livre, sans en avertir le Lecteur ; n'a-t'on pas pû augmenter autrefois de trois ou quatre mots les copies qu'on a fait du premier Original de Bernard Guidonis ?

Le R. P. me passera, s'il lui plaît, ma franchise, lui qui dit page 5. de ses augmentations, qu'il en *agit de franchise* avec son Adversaire ; ainsi on peut l'avertir qu'il ne convient pas de répandre dans le Public des Copies differentes de l'Original.

J'ai été fort content, M. d'aprendre qu'on n'écrit pas en Prose seulement sur S. Louis, mais que nos bons Poëtes s'exerçent aussi sur le même sujet; ce que vous avez publié dans le Mercure d'Octobre sur le don que fit ce S. Roy de la Couronne d'Epines, est un sujet détaché, qui n'avoit pas encore été traité, que je sçache, en Vers François. Nos Poëtes doivent être féconds sur un si beau sujet, et je ne doute pas que dans quelques années on ne puisse trouver plusieurs Volumes composés en l'honneur de ce Saint, et par raport aux circonstances de sa vie, qui peuvent souffrir de la difficulté.

Je suis, &c.

A Paris le 12. Décembre 1737.

IPHIGENIA.

Carmen.

AULIDE jampridem collectis mille Carinis,
Ductores Danaûm, jurati perdere Trojam,
Stabant, et probrum Atride commune putantes
Opprobrium, ardebant studiis communibus omnes
Raptorem ulcisci Paridem, raptamque Lacænam.
Sed naves portu deducere pigra vetabant

Ora-

Ora ventorum belli remorata furorem;
Pugnacesque manus invisâ pace ligabant,
Nec faciles classi Zephiros sperare licebat.
Iphigenia trucem ni placatura Dianam
Tingeret innocuo ferales sanguine cultros.
Heu quales animo patitur variante tumultus
Rex simul atque Pater, Pius idem, idemque superbus
Atrides! Olli quanto stat summa potestas
Et Regum dici Regem! nunc vincit amorem
Ambitio patrium, natamque accersit abargis,
Consiliumque tegens connubia spondet Achillis;
Nunc amor æternus, victâ ambitione resurgit
Victor, et Imperium damnat crudele parentis,
Mandatisque novis mandata priora refellit.
At serò nimium: jam curru invecta superbo
Festivos inter strepitus plaususque videntûm
Iphigenia subit Reginæ innixa parenti,
Et curru delapsa petit tentoria patris;
Occurrit genitor mentitus gaudia vultu;
Nec bene dissimulans quos cœlat corde dolores,
Excipit amplexu natam, raptim oscula libat
Blandâ quidem, at lacrymis furtim corrupta profusis,
Plurima quærenti respondet paucâ puellæ,
Nec manifesta satis; tandem se turbidus aufert
Virginis ex oculis, trepidamque relinquit, et ægro:

Muka-

Multa volutantem sub pectore ; nec minos angit
Cura Clytemnestram, quid enim Rex ore sereno
Reginam increpuit, jussitque redire Mycenas ?
Num decuit natæ Comitem se jungere matrem ?
Num decet hanc sponso deducere ? tassa secum
Dum queritur mulier, fraudes Agamemnonis audit,
Qui falso prætendit Achillæos hymenæos,
Nec Thalamos natæ, sed natam destinat aris ;
Perfidus ! Heu, quid agat ? vel quò jam vertere possit
Infelix Regina preces ? implorat Achillis
Auxilium : sed enim quid contra oracula Divûm ?
Quid gladios contra solus præstabit Achilles ?
Supplicibus verbis Agamemnona deinde fatigat,
Et probra maternis precibus multiebriter addit.
Verba nihil prosunt, Agamemnonis obstruit aures
Relligio, vel Relligione potentior omni
Ambitio ; quidquid jubet illa vel ista sequendum est.
Ergo maternis frustra retinentibus ulnis,
Iphigenia volat rigidi quo jussa parentis
Et Superûm mandata vocant, mirantur euntem
Circumfusæ acies et mœsta silentia servant,
Vixque putant tali redimendam sanguine Trojam ;

Ut

Ut verò tristes Virgo pervenit ad aras
Et mœsta ora Ducum vidit; mœsta ora parentis,
Parce, pater, dixit, ductores, parcite, vano
Indignoque meam fletu corrumpere sortem,
Si durum est cadere in primævo flore juventæ
At patriæ vitam patrique impendere pulchrum est.
Cernite quæ nostrum funus, quam læta sequantur,
Fata, meo tandem placatis sanguine ventis,
Troja patet vobis, mihi fama æterna paratur;
Sic effata, genu demisso lactea nudat
Colla, locum plagæ designat, stringe, Sacerdos,
Stringe celer gladium, quid cessas? percute, dixit,
Ingemuere Duces Danaûm terræque madentes
Defigunt oculos, contra pater ora retorquet,
Appositâque manu spectacula dira parenti
Effugit, et patrem, excluso jam Rege, fatetur.
Educit gladium Calchas et lumine torvus
Fronte minax ferrum jugulo demittit aperto.
Hostia cæsa cadit, non quæ mactata putatur
Hostia, non Virgo at præstanti corpore cerva,
Quam Dea suffecit, nimbo famulante puellam
Dum rapit, et sacros abreptam servat in usus.
Continuò aspirant Graiis placata Deorum
Numina, lene fremit Zephirus nautasque mo-
rantes. Increpa-

Increpat et tremulo crispatur flamine ventus ;
Perfida Troja time, Danaï dant vela, peribis.

C. P.

LETTRE de M.... sur l'Ordre Religieux dont a été S. Edme ou Edmond, Archevêque de Cantorbery.

JE vous suis très obligé, Monsieur, de m'avoir fait connoître les Hymnes Alcaïques composées depuis peu en l'honneur de S. Edme, Archevêque de Cantorbery. J'en ai trouvé les deux Editions que vous m'avez annoncées, dont la derniere est de 1726. Vous pouvez mieux qu'aucun autre résoudre la difficulté qui naît à l'esprit de ceux qui voyent à la fin de ces deux Editions des Souscriptions differentes. Quel qu'en soit l'Auteur, si vous le connoissez, vous pouvez l'avertir qu'il est fort desagréable en chantant ces Hymnes de s'arrêter au milieu d'un mot ; c'est ce qu'il est bien difficile d'éviter dans les derniers Vers de plusieurs strophes ; comme par exemple, dans ceux-ci :

Victor

Victor ab hos-te refert triumphum.
Mentibus in-sinuas amorem.

Santeüil a évité exactement ce défaut dans les Hymnes qu'il a composées, soit pour la Fête de la Chandeleur, soit pour celle de la Magdelaine, et je crois qu'en imitant son génie Poëtique, comme fait l'Auteur des Hymnes de S. Edme, il convient très-fort de s'astreindre aussi aux mêmes regles en faveur du Chant, et de placer les césures dans le lieu où elles doivent être pour faire un bon effet.

Pour bien entendre ces Hymnes, j'ai relu la vie de ce Saint, et l'Histoire de sa Canonisation, que Dom Edmond Martene a publiées avec un grand soin par dévotion pour son S. Patron. Auriez-vous par hazard fait attention à l'une des dernieres Pieces de son Recueil? elle me paroît mériter quelque reflexion.

Je veux parler de la Lettre de Hugues, Prieur de la grande Chartreuse, au Chartreux Boniface de Savoye, Archevêque de Cantorbery. Guichenon l'avoit déja fait imprimer dans sa Généalogie de la Maison de Savoye; mais elle se retrouve dans une place plus naturelle chés le P. Martene, (*a*) elle est datée du mois de

(*a*) *Thes. Anecdot, T. 3. Col. 1921.*

Novembre

Novembre 1250. *Inspiret, obsecro*, dit ce Général, *Patris Spiritus qui ubi vult spirat, cordi vestro benignissimo ut S. Edmundum quem ante oculos mentis vestræ tot miracula et pia facta, ipsaque sedes quam nunc tenetis Cantuariæ, ponunt, imitemini, et Sanctum Lincolniensem Episcopum Hugonem: hi à nobis, ut scitis, venerunt, sed mundi superbiam in humilitatem, luxum in frugalitatem, divitias in paupertatem in ipso Episcopali culmine commutantes, Cartusiensem professionem suam constanter retinuerunt.* Ne doit-on pas être surpris de voir S. Edme ainsi revendiqué hautement par les Chartreux, quelques années après sa mort et sa Canonisation, sans qu'aucun de nos Modernes ait remarqué ce fait? Les Sçavans Bollandistes n'oublieront pas sans doute de discuter cette prétention lorsqu'ils en seront au 16. Novembre.

S. Hugues de Lincoln a été certainement Chartreux; l'Ordre de ce nom en fait une Fête solemnelle le 17. de Novembre, et S. Edme, dont la Fête arrive le jour précédent, n'est pas même honoré chés eux d'une simple Commemoration. Cette differente conduite ne peut-elle pas infirmer le témoignage du Général Hugues?

Les

Les vertus et les miracles du S. Archevêque, qui s'étoit exilé volontairement en France, n'ont pû être ignorés dans le Chef-Lieu d'un Ordre né dans le Royaume, et assés peu éloigné de Lyon, où le Pape Innocent IV. le canonisa. On pouroit objecter ce qu'a écrit Albert Archevêque d'Armach, qu'à la Cour de Rome, ses Miracles qui étoient la preuve de sa Sainteté, furent fort combattus, et qu'ils passoient pour des rêveries; *Quidquid de miraculis ejus dici vel scribi potuit, quasi deliramenta quadam à non credentibus videbantur.* L'endroit est curieux à lire, *col.* 1848. aussi bien que celui où est raportée la pensée de deux de ses Ecclesiastiques qui parurent étonnés que le peuple l'honorât. (*a*)

Mais ces deux endroits portent avec eux leur réponse, et l'on voit à la page 1848. que le plus oposé d'entre les Cardinaux étant venu au Tombeau du Saint, reconnut son erreur, et s'écria disant, *Venient ad te qui detrahebant tibi, &c.* Outre cela y a-t'il aparence, que ce qui se passa à Lyon où étoit alors la Cour Romaine, ne put pénétrer jusques dans la grande Chartreuse, et qu'on n'y fut pas informé, que les plus fameuses

(a) *Col.* 1818.

d'entre

d'entre les Personnes guéries au Tombeau, ou par l'intercession de S. Edme, furent menées à Lyon et produites devant les Cardinaux, et devant le Pape même, et qu'il y en eut une entre autres qui avoit été guérie de la Lepre, qu'on obligea de montrer son sein? *ne facies sophisticata nativum colorem mentiretur, et alius color in pectore haberetur.* (a)

Pourquoi donc les Chartreux paroissent-ils méconnoître un Saint, que leur Général, qui lui étoit contemporain, a déclaré avoir été des leurs, et avoir conservé sa Religion de Chartreux, même pendant le tems de son Episcopat? sa Sainteté est bien établie, sa Profession de Chartreux le paroît suffisamment. L'inaction des Chartreux à l'égard de ce Saint, est une de ces choses dont la raison n'est pas aisée à découvrir. Je vous prie d'en faire part à quelqu'un de cet Ordre, qui puisse vous donner des lumieres là dessus, ou nous aprendre s'il faut s'inscrire en faux contre la Lettre de Hugues leur Grand Prieur.

(a) *Col.* 1850.

Digitized by Google

A IRIS
Qui ne veut point aimer.

ODE.

L'Amour d'une aîle legere,
Comme le temps vole, fuit,
Et sa course passagere
N'est qu'un beau jour qui nous luit;
Mais dans sa courte durée
Ce Dieu jaloux de ses droits,
Veut qu'aux Loix de Cytherée
Tout soit soumis une fois.

❋

De cet instant qu'il nous donne;
Iris, sçachez profiter;
Jamais l'Amour ne pardonne
A qui lui peut résister.
D'un tribut si légitime
Vous vous défendez en vain;
Ne pas aimer est un crime
Contre l'ordre du destin.

❋

D'Alcimadure insensible

L'Histoir

L'Histoire vous a fait peur,
Et votre cœur inflexible
Se refuse à mon ardeur.
Pensez-vous, qu'en sa colere,
L'Amour vous épargnera ?
Ah ! si vous n'aimez, Bergere,
Un jour il se vengera.

⁂

De son flambeau redoutable
Le feu vengeur et puissant
De ce cœur impitoyable
Causera l'embrasement ;
Alors, comme Alcimadure,
Dechiré de ses remords ;
Cherissant votre blessure,
Vous verez les sombres bords.

⁂

Profitez de cet exemple ;
Reconnoissez un Vainqeur ;
A l'Amour dressez un Temple
Au milieu de votre cœur.
Iris rendez-moi justice,
En autorisant mon feu,
Et qu'un tendre sacrifice
Vous acquite envers ce Dieu.

QUESTION

Digitized by Google

QUESTION proposée dans le Mercure de Décembre 1737.

» DAmon a trois Fils qu'il aime, et » dont il est aimé ; il est avec eux » à la Campagne; un assassin vient par der- » riere lui porter un coup d'épée. Damon » tombe ; l'un de ses Fils poursuit l'assas- » sin et le tuë, l'autre étanche le sang qui » coule de la playe de son Pere, le » troisiéme saisi de douleur s'évanoüit : » on demande qui des trois a marqué dans » cette occasion plus d'amour pour son » Pere ?

REPONSE.

Cette Question seroit bien difficile à décider pour ne pas dire impossible, s'il étoit permis de juger seulement sur les differens effets que produit le terrible spectacle de l'assassinat de Damon dans ses trois Enfans, sans consulter auparavant les principes qui operent en eux les divers mouvemens, dont il sont agités ; mais lorsqu'on refléchit avec attention sur les causes qui les font agir, c'est-à-dire lorsqu'on

qu'on fait réflexion à la difference qui est naturelle au temperament de tous les hommes, et que cette difference vient ou de la vivacité, ou de la tranquilité, ou de la disposition du sang qui est presque toujours le principe de nos actions, autant la décision de cette question paroissoit difficile, autant elle devient facile, et les raisons qui servent à la résoudre sont sensibles et vraisemblables.

En effet, dira t'on que celui qui court après l'Assassin de Damon pour en tirer vengeance, marque plus d'amour pour son Pere, que celui qui voyant le sang couler de sa playe, va l'étancher pour l'empêcher de périr ? ou que celui qui s'évanoüit ressent plus vivement le coup porté à son Pere, que ses deux freres, ayant perdu toute connoissance ? Non certainement, si l'on considere la premiere cause ou le premier mouvement qui les fait agir ; car il est constant que ces trois enfans ont le même amour pour leur Pere, et que la difference de leurs actions ne procede que de la difference de leur temperament ou de la disposition de leur sang ; l'un tellement vifs et turbulent, que par lui, sans entendre la voix de la nature qui est la premiere blessée, il se laisse emporter au désir de

la

la vengeance, l'autre qui l'a plus moderé, résiste encore par lui à la nature comme la nature lui résiste, et n'étant obsedé ni par son sang, ni par la nature, qui semble au contraire lui être soumise, il écoute seulement la sagesse et la prudence qui lui crient de secourir son pere; le troisiéme enfin, dont le temperament est encore bien moins vif que celui du second, et par conséquent inferieur en force à la nature, ne pouvant combattre contre elle, n'agit que par elle et se laisse entraîner à tous ses mouvemens; d'où j'infere que les trois enfans de Damon ont le même amour pour leur pere, et que la difference de leurs actions ou des mouvemens dont ils sont agités, ne procede uniquement, dans l'un, que du feu et de la vivacité de son sang, dans l'autre, de la moderation de son tempérament, qui ne prévaut pas plus sur la nature, que la nature ne prévaut sur lui; et dans le troisiéme enfin, de l'extrême tranquilité qui est propre à son sang, et qui laisse agir la nature avec tout empire.

Quoiqu'il en soit, j'avouë que s'il étoit permis de juger suivant les aparences seulement, sans remonter aux premiers principes, je donnerois la préference à celui qui s'évanoüit de douleur, parois-

sant tellement frapé et ressentir le coup porté à son Pere, qu'il semble être à son dernier moment; au surplus je ne prétends pas qu'on s'en raporte à ma décision, mais voilà mon avis.

Question de Droit.

Une femme aporte en dot à son second mari une somme de 10000. livres, dont il lui donne quittance par leur Contrat de Mariage, qui contient, de plus, au profit du second mari une donation de portion d'enfant; par ce Contrat de Mariage il est dit que de ces 10000. livres de dot il en entrera 1000. livres en communauté; la femme décede et laisse en mourant un enfant de son premier mariage, cet enfant, après la mort de sa mere, ou son Tuteur pour lui, renonce à la communauté de biens qui avoit été entr'elle et son second mari. On demande si nonobstant la renonciation faite par le mineur, il a droit de reprendre la moitié de la mise en communauté; ou si, au moyen de sa renonciation, la mise en communauté doit profiter au second mari seulemenr.

Autre Question.

Titius fait une Obligation à Lucius, par

Digitized by Google

par laquelle Sempronius se porte caution de Titius ; quelque temps après Sempronius est contraint de payer Lucius, faute de payement par Titius, dont il s'est rendu caution. On demande si Sempronius a hypoteque sur les biens de Titius du jour qu'il s'est porté sa caution, ou du jour seulement qu'il a payé pour lui Lucius.

Autre Question.

Un Enfant, après la mort de son Pere ou de sa Mere, paye de ses deniers les frais funeraires de son Pere ou de sa Mere, ensuite il renonce à la succession de l'un ou de l'autre. On demande si cet Enfant peut repeter contre la succession à laquelle il a renoncé, le payement des frais funeraires qu'il a déboursé de ses deniers.

Par M. P....

LE PAPILLON,

FABLE.

SUr les bords enchantés de l'Isle de Cythere,
Est un Jardin charmant cultivé par l'Amour ;
Flore semble y fixer sa Cour ;

Des Jeux et des Plaisirs c'est l'azile ordinaire ;
On y trouve en tout temps des œillets et des lys
Et mille aimables fleurs nouvellement écloses ;
On y voit, sur tout, des Soucis,
Qui sont cachés parmi les Roses ;
Là, chaque jour un Papillon
Voltigeoit près d'une Amarante ;
Qui, sans avoir l'éclat de la jeune Saison,
Lui faisoit oublier son humeur inconstante ;
Rien ne contraignoit leurs désirs ;
Elle l'aimoit, il n'aimoit qu'elle ;
Mais Papillon jamais n'eut d'ardeur éternelle,
Le nôtre s'endormit dans le sein des Plaisirs ;
Un jour, au lever de l'Aurore,
Une Rose s'offrit à ses regards surpris,
A peine elle venoit d'éclore,
Il la voit, il en est épris ;
L'Amarante en gémit, le rapelle, soupire.
Vains soupirs, inutiles pleurs !
Le perfide voit ses douleurs,
Mais il se rit de son martyre ;
Dieu d'Amour, dit-elle à l'instant,
Tu connois les maux que j'endure ...
Hâte-toi, venge mon injure,
Punis toi-même l'inconstant,
L'Amarante est vengée, et dès-lors le volage,
Veut en vain porter son hommage :
Au nouvel objet de ses vœux,

Au

La Rose est peu sensible à ses tendres prieres,
Elle ne reconnoît ses feux
Qu'en s'armant contre lui d'épines meurtrieres;
Que fera-t'il dans son malheur?
Il retourne chés l'Amarante;
Mais à son tour elle est indifferente.
Et n'a pour lui qu'une juste rigueur;
A peine est-il souffert chés quelque fleur fanée;
Son sort aux inconstans doit servir de leçon:
Je connois plus d'un Papillon
Qui pouroient bien avoir la même destinée.

*Par Mlle **** de L****.*

LETTRE de M. Bellin, *Ingenieur au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, à M.* d'Anville, *Géographe du Roy.*

J'Ai lû avec plaisir, Monsieur, votre Lettre au R. P Castel, sur les Pays de Yesso et de Camtschatka; vous serez surpris que je n'y aye pas trouvé la question aussi décidée, que vous nous l'annoncez; comme c'est peut-être ma faute, je vous adresse mes refléxions, vous priant de les juger à la rigueur, persua-

dé d'ailleurs, que la sincerité avec laquelle je discuterai quelques points de votre réponse, me fera trouver grace auprès de vous et ne me fera rien perdre de la liaison que vous voulez bien avoir avec moi et dont je me ferai toujours honneur.

Je ne vous dirai rien sur ce que vous tâchez d'insinuer, que je ne suis point l'Auteur de la réponse à la Dissertation du R. P. Castel, imprimée sous mon nom dans le Journal de Trévoux, Août 1757; vous avez, sans doute, oublié la conversation que nous eûmes à ce sujet, lorsque vous vintes m'en faire des plaintes. Ne cherchez donc point, je vous prie, à la donner à d'autres, mais ne croyez pas que j'aye eû envie de vous charger personellement, lorsque pour défendre ma Carte du Pays de Camtschatka, j'ai attaqué celle qui se trouve jointe à la Relation du Capitaine Béerings; bien loin que j'eusse ce dessein, je suis charmé de voir le desaveu que vous en faites, et je crois, puisque vous le dites, que vous n'y avez d'autre part que celle de l'avoir copiée; il est cependant vrai qu'elle se trouve à la suite de plusieurs Cartes sorties de vos mains, qu'on n'y voit point le nom de Béerings,

à

à qui vous la donnez aujourd'hui, et que ce Capitaine n'en parle pas dans sa Relation ; quoiqu'il en soit, il n'est pas besoin d'une grande sagacité, ni de cet esprit de fine critique, si nécessaire en matiere de Géographie, pour sentir jusqu'où peut aller la confiance que l'on doit avoir en ces deux Pieces, et l'usage qu'on en peut faire, ni pour démêler ce qu'il y a de plus positif dans les connoissances que l'on a eûës en differens temps des Pays d'Yesso et de Camtschatka.

Vous sçavez, M. qu'un Géographe ne voit rien par lui-même ; ce ne sont point ses productions ni ses découvertes qu'il met au jour ; Copiste perpetuel, il ne peut que suivre avec fidelité les Voyageurs ; heureux quand il en trouve d'assés habiles ou d'assés exacts pour le guider avec quelqu'aparence de certitude ; il est vrai que toutes les Relations ne méritent pas une égale confiance, aussi tout son Art ne consiste que dans le choix ; mais ce choix une fois fait, il faut s'y tenir, et l'on doit présenter le Voyageur tel qu'il est. Cette reflexion n'est point inutile, elle poura avoir son aplication dans la suite.

Je ne rapellerai point ici ce que j'ai dit sur la Terre d'Yesso, que je crois encore

n'être autre, que la partie du Sud de ces vastes Pays découverts par les Russes, sous le nom de Camtschatka, et dont on peut voir la Carte dans l'Histoire du Japon du R. P. de Charlevoix, à laquelle je joignis un petit Memoire que ce sçavant Jésuite a bien voulu faire imprimer, par addition à son quinziéme Livre, Tome second, page 492.

Je renvoyerai encore au Journal de Trévoux, Août 1737. Article 79. on y verra quels sont les Auteurs que j'ai suivis et si la Relation du Capitaine Béerings est suffisante pour les détruire entierement.

En vain voulez-vous nous faire regarder cette Relation et la Carte qui l'accompagne, comme un Morceau parfait et décidé pour la Géographie de ces Pays; il s'en faut bien que nous soyons d'accord sur ce point; je n'y vois qu'un Voyageur obscur et peu exact, et je ne suis pas le seul qui en juge ainsi; le R. P. Duhalde a été forcé d'en convenir, lorsqu'il a dit sur des endroits de cette Relation les plus interessans et qui auroient dû être les plus détaillés: *Je ne sçais ce que c'est ni ce qu'il a voulu dire.* Et dans d'autres qui avoient bien besoin d'éclaircissemens, il ajoûte: *C'est ce qu'on a pû inferer des termes de la Relation.* Le R. P. Castel

Castel, dans sa sçavante Dissertation sur ces Pays, ne s'en est pas mieux accommodé; il redresse l'Auteur, pour ainsi dire, à chaque pas, et dans plus d'un endroit il est obligé de l'abandonner tout-à-fait; effectivement on n'y voit aucuns de ces détails nécessaires pour la connoissance d'un Pays, aussi ignoré que celui-là; ni routes ni distances d'un Lieu à un autre; dans une Navigation très-longue, point de Journal suivi, point d'airs de vents, point d'estime, point de descriptions de Côtes, à peine y trouve-t'on deux Observations de Latitudes; il n'y a qu'à lire cette Relation pour être convaincu de la verité de ce que j'avance.

Vous en avez si bien connu l'insuffisance, M. que vous avez été obligé de recourir à plus d'un expedient pour lui donner quelque poids dans la question présente. J'ai été très-étonné, par exemple, de voir à la page 10. de votre Lettre que vous vous exprimez ainsi: » Et ce » qui détruit sans aucune équivoque la » grande étenduë que l'on veut donner » au Pays de Camtschatka, jusqu'à en» gloutir la Terre d'Yesso, est que Bée» rings dans sa Navigation a doublé la » pointe Méridionale de ce Continent » par la Latitude de 51. degrés 10. minutes.

Si cela étoit ainsi, vous auriez raison, j'ai eû recours à la Relation et j'y trouve seulement que *Béerings étant sorti de l'Embouchure de Camsichatka, il porta quelque temps à l'Est, et reprit ensuite la route du Sud, du côté de Satchitz, pour doubler la pointe de Bolscaya Recci, c'est-à-dire celle du Continent de Camsichatka.* Il ne parle donc point qu'il ait observé la Latitude en doublant cette pointe.

Comme vous avez jugé qu'on pouroit vous faire cette objection, vous avez cru mettre à couvert cette Latitude, en ajoûtant un peu plus bas, *Comme il est marqué dans la Table d'Observations qui est pardevers moi.* Mais de qui est-elle, cette Table d'Observations? De Béerings, sans doute, et vous ne pouvez pas assurément la donner à d'autres; à cela je répondrai que lorsque ce Capitaine a pris hauteur, il l'a marquée dans sa Relation; on y voit que le 8. d'Août il se trouva par la Latitude de 64. degrés 30. minutes, que le 15. du même mois la hauteur fut de 67. degrés 18. minutes; s'il en avoit observé quelques autres, il les auroit données de même.

En voilà, je crois, suffisamment pour juger des secours qu'on peut tirer de la Relation de Béerings, et de l'usage que vous en avez fait; j'ajoûterai seulement

que

que cette Relation, dans son état naturel, s'accorde assés bien avec la Carte de Camstchatka de l'Histoire du Japon, du moins elles ne se contredisent en rien, qui est tout ce que je prétends, et ce qu'il est très aisé de vérifier, comme je crois l'avoir déja fait dans ma réponse au R. P. Castel.

Passons maintenant à la Terre d'Yesso. Je ne doute pas (comme vous le dites fort bien) que vous n'ayez eû beaucoup de peine à concilier les connoissances que l'on en a euës jusqu'ici; les diverses combinaisons que vous avez faites de plusieurs Cartes, le marquent assés. Je vous y ai suivi le mieux qu'il m'a été possible, mais pardonnez-moi, si je vous avoüe qu'il ne me paroît pas que vous les ayez faites avec toute l'exactitude nécessaire dans de pareilles opérations.

La premiere Carte dont vous avez fait usage, et que je juge, avec vous, d'un très-grand poids dans la question présente, est celle qui a été dressée après la découverte que le Castricoom fit en 1634. cette Carte entre dans un très-grand détail; elle a été publiée en Hollande, et vous l'avez vuë au Dépôt des Plans de la Marine, ainsi vous ne doutez pas que je n'y aye eû recours; jugez de

ma surprise, lorsque j'ai aperçû les changemens que vous y avez faits, il est vrai que si vous l'aviez employée telle qu'elle est, vous n'y auriez pas trouvé votre compte. En voici la preuve.

Matsmey apellée Sinnadone, Capitale de ces Côtes, y est placée par les 44. degrés 40. minutes de Latitude; la Côte d'Yesso oposée à la partie Septentrionale du Japon, depuis le Cap Eroën jusqu'à Matsmey, y court d'abord 50. lieües à l'Oüest, et ensuite tourne en remontant environ 35. lieües au Nord, desorte que le Japon est séparé de cette Terre par un espace de Mer d'environ 40. lieües; au lieu que sur la Carte que vous avez dressée pour accompagner votre Lettre, vous faites courir cette même Côte, depuis le Cap Eroën plus de 40. lieües au Sud, en s'aprochant du Japon, qui ne s'en trouve ainsi séparé que par un Détroit de 5. à 6. lieües, et vous mettez cette Ville de Matsmey par le 41. degrés de Latitude. Quelle prodigieuse différence! Vous sentez bien que si cette Côte avoit couru Nord et Sud en s'aprochant aussi près du Japon, il étoit impossible qu'elle pût échaper à la recherche du Castricoom, qui n'alloit que pour en faire la découverte; on voit par

les

les sondes, marquées sur la Carte Hollandoise, qu'après avoir rangé la pointe la plus Septentrionale du Japon, il a continué sa route au même air de vent, pour chercher la premiere terre, qu'il ne trouva qu'après une navigation de plus de 40. lieuës; ayant atteré au Cap Eroën, dont il trouva la sonde à 15. lieuës au large. Ce sont, je crois, des faits qu'il est impossible de détruire.

Mais ce n'étoit point assés d'alterer ainsi le gissement de ces côtes et leur latitude, il falloit pour lier le tout, et y donner un air de vraisemblance, trouver une longitude à ces Terres qui les portât à l'Ouest, de sorte qu'elles semblassent tomber dans celle des Côtes de la Tartarie Orientale; C'est ce qui vous a fait ajuster encore cette Carte du Castricoom, depuis le Pic Antoine jusqu'à la Côte de l'Oüest, de sorte qu'elle n'est pas plus reconnoissable dans cette partie que dans la précedente.

Ces changemens n'étant pas suffisans pour s'assujetir à la longitude dont vous aviez besoin, parce que le Japon y étoit un obstacle, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de toucher au Japon, de le raprocher de la Chine, et lui donner très peu d'étenduë de l'Est à l'Ouest;

la

la Corée s'y oposoit aussi ; heureusement ces difficultés ne vous ont point arrêté, et nous allons voir comment vous vous en êtes tiré.

1°. Voici pour la Corée. » Comme cette Carte (dites vous de celle qui se trouve dans l'Ouvrage du R. P. Duhalde) » n'est point comprise dans le terrein levé par les RR. PP. Jésuites, et qu'elle » a été copiée simplement sur une Carte » trouvée à la Cour du Roy de Corée, » cette circonstance nous laisse quelque » liberté dans l'usage qu'on peut faire de » cette Carte. Après ce petit préambule, vous vous croyez autorisé à la retrecir assés considérablement, et à en changer la latitude, afin de donner de la place au Japon pour se fourer dessous, et s'aprocher par ce moyen de la Chine.

Je pourois, Monsieur, faire voir plusieurs Cartes générales et particulieres de ces Côtes, tant Portugaises, qu'Hollandoises, qui sont bien contraires à une pareille suposition ; et d'ailleurs je ne sçais si l'on peut détruire cette Carte trouvée dans le Pays, et faite vraisemblablement pour le Roy de Corée, sans en donner d'autres raisons, que celle de n'être pas sorties des mains des RR. PP. Jesuites.

2°. Il falloit diminuer l'étenduë du

Japon

Japon de l'Est à l'Ouest, et vous n'avez pas balancé à ne mettre que 9 degrés de difference en Longitude entre Nangasaki et la pointe du Sud-Est du Japon, qui ne valent, par ce parallele de 30. degrés, qu'environ 150. lieuës. Comment concilier cette distance avec la route de Nangasaki à Jedo donnée par Kempfer? Vous la citez cependant cette route, et vous dites page 14. *Que vous avez fait entrer toute la longueur de cette route dans une seule Carte dressée pour votre usage.* Voyons si cela s'accordera avec Kempfer s'exprimant lui-même? » Ce voyage de » Nangasaki à Jedo est pour le moins de » 223. lieuës Japonoises de differentes * » grandeurs, de Nangasaki à Kokura » on en compte 53. et demi, de Kokura » à Osaca, 136. au moins et 146. au plus, » et d'Osaca à Jedo 133. lieuës et 13. Tjo, » de sorte que le tout monte à 323. lieuës » Japonoises pour le moins, et à 333. » pour le plus, ce qui revient environ à » 200. mille d'Allemagne, qui valent » 250. lieuës Françoises de 20. au degré.

* *Les grandes lieuës sont de 56. Tjo chacune; et les lieuës communes de 36. seulement, le Tjo contient 60 Kins, ou nattes; et la natte fait une toise d'Europe: de sorte que les grandes lieuës sont de 3000. toises et les petites de 2160. toises.*

» *Nota,*

»*Nota*, que cette évaluation n'est faite que sur le pied des petites lieuës Japonoises, tout le monde en peut faire le calcul.

Voici ce qui en résulte. Des 250. lieuës trouvées ci-dessus, qu'on ne croye pas qu'il en faille retrancher les 53. lieuës Japonoises, faisant environ 39. des nôtres, pour le chemin de Nangasaki à Kokura : on doit faire attention que Nangasaki est plus occidental que Kokura d'environ 20. lieuës, suivant Kempfer et toutes les Cartes, jusqu'à la vôtre même ; il ne faudra ôter que 20. lieuës, restent 230. pour la distance Est et Ouest de Nangasaki à Jedo, qui n'est pas la partie la plus orientale du Japon, y ayant plus de 10. lieuës de difference. Le tout fera 240. lieuës ; mais comme une route ne peut pas se suposer une ligne droite, abandonnons les 40. lieuës, qui font un cinquiéme, c'est assurément beaucoup ; nous aurons encore 200. lieuës pour la difference en Longitude entre Nangasaki et la pointe la plus Orientale du Japon, qui par ce parallele valent environ 12. degrés un tiers.

Nous faisons, comme vous voyez, un usage bien different du même Auteur ; s'il étoit besoin de preuves pour assurer ces distances, je pourois encore citer la

Carte

Carte du Japon du R. P. Briet Jésuite, celle de Dudley dans l'Arcano del Mare, celles des Hollandois, et surtout la Carte de M. Schewzer, qui toutes s'accordent assés à lui donner 12. à 13. degrés pour son étenduë en Longitude.

Il est inutile de pousser l'examen plus loin; ce qu'on vient de voir est suffisant pour démontrer que la Terre d'Yesso ne peut point tomber dans la Longitude que vous lui donnez: cela une fois reconnu, elle reprend naturellement celle que vous assignez au Pays de Camtschatka, et ce avec d'autant plus de vraisemblance, que je ne crois pas la partie occidentale de Camtschatka aussi à l'Est, que vous la suposez.

Il faudroit vous suivre ici dans de nouvelles combinaisons de Cartes et d'observations, pour développer l'usage que vous en avez fait; mais j'avoüerai que je ne vous ai pas bien compris, et que vous ne me paroissez point dans cet endroit aussi clair que vous l'êtes ordinairement; c'est ma faute assûrément: Quoiqu'il en soit, je ne laissérai pas d'y faire quelques remarques.

Votre but étant de confondre les Terres découvertes par le Castricoom avec les Côtes de la Tartarie orientale; pour

y parvenir, il falloit, après avoir porté les premieres à l'Oüest avec le succès qu'on vient de voir, étendre les autres vers l'Est. La Carte de Béerings est encore ici un Morceau décidé, que vous allez suivre. Cette Carte met 74. degrés de Longitude entre Tobolsk et Ochotski, mais la belle Carte de Siberie de M. de Stralemberg n'y met que 65. degrés, la Carte de Tartarie de M. de l'Isle, un peu moins; à l'égard de la nouvelle Carte de l'Empire de Russie de M. Kirilow, sa distance ne vous convient pas mieux. Je ne sçais pas pourquoi suivre la Carte de Béerings par préférence à ces trois Cartes, qui assurément sortent de bonnes mains; cependant c'est sur cette distance de 74. degrés, comme une base geométrique, que roule tout votre calcul pour fixer la Longitude d'Ochotski; mais ce qu'il y a de particulier dans votre Opération, c'est qu'après avoir rejetté les Cartes de Mrs Stralemberg et Kirilow, dans la distance entre Tobolsk et Ochotski, vous les prenez pour déterminer celle de Tobolsk à Pétersbourg, et c'est au moyen de ces combinaisons, si peu certaines et si oposées les unes aux autres, que vous déterminez la Longitude d'Ochotski, et que vous le faites

tomber

tomber à peu près au point dont vous avez besoin.

Vous avez senti le peu de justesse d'une pareille Opération, et vous avez crû l'apuyer, en nous disant que vous avez une Observation d'Eclipse de Lune faite à la Côte occidentale de Camtschatka; permettez-moi, Monsieur, de vous demander par qui elle a été faite; quels sont les Astronomes qui ont été dans des Pays si peu connus et si peu fréquentés? Avoient-ils les instrumens nécessaires pour la faire avec toute la précision requise à de pareilles Opérations? Ce n'est pas Béerings, car il n'en dit pas le moindre mot dans sa Relation; cependant on nous dit quil est le seul qui ait été envoyé pour prendre connoissance de ces vastes Pays et en rendre compte à la Cour de Russie. Pour moi, je vous avouë que je ne sçais comment accorder tout cela. Mais suposons cette Observation faite avec toute l'exactitude et la précision possibles, on n'en pouroit rien conclure pour la Longitude de la Côte de Tartarie, oposée à cette partie du Camtschatka, parce qu'il faudroit avoir ensuite la distance de cette Côte à Ochotski; Béerings ne donne point la toute ni la distance de ces deux Lieux;

de

de les prendre sur la Carte qui accompagne sa Relation ; c'est mettre en fait la Question. Voilà cependant sur quoi sont fondés tous vos calculs et toutes vos combinaisons.

La suite dans le Mercure prochain.

IMITATION de la X. Ode du I. Livre d'Horace. *Tu ne quæsieris, &c.*

STANCES IRREGULIERES.

HElas! Leuconoé, tous nos jours sont comptés,
Mais le Destin nous en cache le nombre ;
Ses decrets pleins d'obscurités,
Sont pour nous un Dédale sombre.

Ne perdez point de vains momens
A développer ce mystére.
N'allez point consulter, pour comble de misére,
Les Astrologues de ce temps.

Vous souffrirez avec plus de constance
Du sort les funestes revers ;

Et vous vivrez dans l'esperance,
Ignorant du destin, tous les ordres divers.

Sur les secrets des Dieux ne portez point envie;
Et soit que Jupiter vous donne plusieurs ans,
Ou soit que celui-ci termine votre vie,
Prenez un parti sage et profitez du temps.

Dans les plaisirs et dans la bonne chere,
Passez les jours qui sont à vous.
La vie est courte et votre heure derniere,
Peut être va bien-tôt vous séparer de nous.

Saisissez les momens, car à cette heure même;
Où leur vol vers la mort nous trace le chemin,
Ils nous portent envie, et leur vitesse extrême,
Ote avec le présent l'espoir du lendemain.

A. Barbery, le jeune.

DISSERTATION Historique sur les Manufactures par M. Juvenel.

LEs Manufactures tirent leur origine de l'art de se vêtir, et de quelques autres arts semblables, qui, fort simples dans leur naissance, ont été poussés aux derniers rafinemens dans la suite des siecles chés les Nations polies. Et pour commencer par le plus ancien, Dieu, dit l'Ecriture (*Gen. cap.* 3. *v.* 21.) fit à nos premiers Parens après leur peché, des habits de peaux, dont il les revêtit. Dans des siecles postérieurs au déluge, les Sarmates, les anciens Grecs et les Germains menoient une vie vagabonde, et s'apliquant uniquement à la chasse, ils s'habillerent de peaux de bêtes. *Tacit. de morib. Germann.* Senec. Ep. 90. Telle est encore aujourd'hui la façon de vivre de certains Peuples Septentrionaux. Les voyages du Nord nous aprennent que les Lapons se nourissent de la chair du Renne, et s'habillent de sa peau. (*Relation de la seconde Navigation au Nord des Hollandois en* 1595.)

La societé polit les mœurs. Les peuples d'Orient,

d'Orient, les plus voisins du Lieu de l'origine du genre humain, furent les premiers à s'entr'aider par des secours mutuels. Alors on vit naître les Arts, et Noëma, sœur de Jubal & de Tubalcaïn, inventa l'art de filer & d'ourdir pour fabriquer des Etoffes. Ce travail ne demande pas une grande force de corps; aussi les Hébreux ne le trouvoient pas digne d'occuper des hommes et le laissoient aux femmes, naturellement plus sédentaires, et plus attachées aux petites choses. Dans l'Ecriture, (*Prov. cap.* 31.) la femme forte tourne le fuseau, et employe avec industrie le lin et la laine.

Les Grecs instruits par les Phéniciens ne pensoient pas autrement. Ils firent de Jubal, leur Apollon, inventeur de la Musique; de Tubalcaïn, leur Vulcain, le Dieu des forgerons; et de Noëma, leur Minerve, qui présidoit aux ouvrages de laine. Homere, dont les Poëmes sont une fidelle peinture des mœurs de son siecle, représente dans l'Odyssée, Pénelope, Calypso et Circé occupées à fabriquer des Etoffes sur le métier. Tous les Auteurs nous aprennent que cette coûtume duroit encore à Athenes dans les temps les plus polis, et que les femmes séparées des hommes et renfermées dans leurs aparte-

mens

Digitized by Google

mens, travailloient en linge; faisoient les habits et les meubles.

Les Dames Romaines vivoient à la vérité moins retirées: mais, malgré la corruption qui régnoit à Rome du temps d'Auguste, cet Empereur portoit d'ordinaire des habits faits par sa femme, sa sœur et ses filles. (*Suet. in August.* 73.) Cette noble simplicité ne tint pas long temps contre un luxe éfrené, qui gagna la Cour des Caïus et des Nerons, et qui inonda l'Empire. On établit des Manufactures, et des *Gynecées*, ou, Edifices publics dans lesquels on fit travailler un grand nombre de femmes au profit des Empereurs. (*Hist. critiq. de l'établ. &c. par M. du Bos.*) Les Manufactures des Gaules furent les plus celebres. Sous l'Empire de Gallien on faisoit beaucoup de cas des draps d'Arras, et les Romains s'en servoient pour leur habit militaire apellé *Sagum.* (*Vopisc.*)

En Occident on ne travailloit qu'en laine, et les étoffes, au raport de Pline, (*Hist. natur. Lib. VIII. cap.* 47.) étoient ou à grand poil, (*pexæ*) ou plus rases, (*detritæ decutes.*) Mais il y avoit long temps que le commerce des Grecs et des Orientaux avoit fait connoître aux Romains les étoffes teintes en pourpre. Les

Phéniciens

Phéniciens furent les premiers inventeurs de cette précieuse teinture, si l'on en croit *Julius Pollux* (*Lib. I. cap.* 4.) et Cassiodore, (*Lib. I. Var. Ep.* 2.) mais il me semble que ces Auteurs font trop d'honneur au hazard, quand ils lui en attribuent la découverte. Dans la suite des temps on fit beaucoup de cas de la pourpre de Gétulie, et de celle de la Laconie, quoique fort inférieure à la Tyrienne. Deux especes de coquillages donnoient la teinture pourpre, sçavoir : le *Buccinum*, et le *Murex*. La petite quantité qu'on en tiroit, et la nécessité de l'employer avant la mort de l'animal, rendoient la couleur de pourpre extrêmement chere. Les étoffes ainsi colorées n'étoient que de coton ; car il n'y a que la Cochenille, inconnuë aux anciens, qui soit propre aux laines, aux poils d'animaux et à la soye.

Du reste il ne faut pas regarder cette teinture en pourpre tirée des coquillages, comme perduë pour les Arts. On connoît à Panama, ville du Perou, située sur la Mer du Sud, une espece de *Murex*, dont le suc teint en pourpre les étoffes de coton ; et l'on sçait qu'il se fait des fils de plantes imbus de cette précieuse liqueur, un grand commerce chez les Espagnols en Amerique, (*Memoire de M. de Jussieu*

l'aîné, lû à l'Academie des Sciences le 14. Novembre 1736.) où ces fils servent à broder toutes sortes d'étoffes. D'ailleurs plusieurs Relations nous aprennent qu'il y a en differentes Mers diverses especes de coquillages, qui donnent la même teinture : mais il est probable qu'on s'en tiendra à l'usage de la Cochenille, parce qu'il est plus commode et d'une plus grande utilité.

Les Anciens employoient encore le vermillon ; [Les Latins le nomment *Coccus*, ou *Coccum*, et les Arabes *Kermés*,] que l'Espagne leur fournissoit, et qu'ils tiroient aussi de quelques autres Pays. C'est ce qui leur donnoit la belle couleur et la belle teinture, que nous nommons *Ecarlate*, et que Quintilien (*Inst. Orat. Lib. I. cap. 2.*) distingue nettement de la pourpre : *Nondum (adultus) prima verba exprimit, & jam coccum intelligit, jam conchylium poscit.*

Quoique dans tous les temps la pourpre ait été fort estimée à Rome, la Broderie à l'aiguille y étoit d'un usage plus ancien. Ce fut un des présens des douze Villes de Toscane subjuguées par *Tullus Hostilius* ; et les Toscans tenoient cette maniere de broder des Phrygiens, qui l'avoient perfectionnée, car je ne voudrois

pas

pas assûrer qu'ils en fussent les inventeurs.

Les Babyloniens étoient aussi bons Tapissiers, que les Phrygiens étoient bons Brodeurs, puisqu'en fabriquant les étoffes, ils y représentoient avec un art infini des figures de diverses couleurs. Tels étoient les tapis de pied dont on s'est toujours servi dans le Levant; et il est à croire que parmi les Hébreux Beseléel et Oliab firent dans ce goût les rideaux et le voile du Tabernacle. Ce n'est que dans nos climats, où les murailles nuës sont trop fraîches, qu'on a usé de Tapisseries. Il seroit bien difficile d'en fixer l'époque, tout ce qu'on peut dire de certain sur ce sujet, c'est que ces sortes de Manufactures sont redevables de leurs progrès au rétablissement de la Peinture, et que celle des Gobelins, qui dans ce genre efface toutes les autres, n'est parvenuë au degré de perfection où nous la voyons, qu'en se formant sous le celebre le Brun, et en travaillant sur ses desseins, sous ses yeux et sous sa conduite. En effet les Tapisseries de l'Histoire du feu Roi, et celles des Elemens et des quatre Saisons de l'année tiennent de ce grand Maître, ce qu'elles ont de beau et d'élegant.

Outre la fabrique des Tapisseries, on

vit naître aux Gobelins sous le dernier Regne et sous le Ministere de M. Colbert, la Manufacture des Draps, et celle des Teintures en écarlate, que N. Glucq et François de Julienne y établirent de leurs propres fonds, attirés par la petite Riviere de Biévre, dont l'eau est fort propre pour cette Teinture. Ces deux Manufactures ont été réünies en la personne de M. Jean de Julienne, neveu des premiers Entrepreneurs, par Arrêt du Conseil d'Etat du 30. Août 1721, confirmé par Lettres Patentes du 8. Janvier 1730. et 26. Avril 1734.

Ce n'est que sous les Empereurs que les Romains commencerent à se servir de lin. Ces toiles dont l'usage étoit déja ancien sous l'Empire d'Alexandre Severe, (*Lampr. in Alexandr.*) venoient d'Egypte et de Phénicie, (*Vopisc. in Aureli. in Carin.*)

Les Romains connurent aussi fort tard les Etoffes de Soye, et c'étoient les Marchands étrangers qui les leur aportoient. Mais quelle étoit cette soye si vantée dans l'Antiquité, et qui sous l'Empire d'Aurelien se vendoit au poids de l'or ? (*Vopisc. in Aureli.*) Cette question partage les Sçavans. Lipse (*In Lib. II. Annal. Tacit.*) distingue trois sortes de soye :

Byssina,

Byssina, *Serica*, *Bombycina*. Le Bysse, selon Gesner (*Hist. Anim. Lib. IV. de Pinnâ.*) est une espece de soye d'un jaune doré qui croît à de grandes coquilles. Quelques modernes (*M. Fleury, Mœurs des Israëlites N.* 16.) ont adopté ce sentiment sans examen. Cependant il est certain que le Bysse a une origine bien differente de celle de la soye, puisqu'il venoit d'Egypte, (*Ezech. cap.* 27.) & d'Elide dans l'Achaye, (*Plin. Hist. natur.*) et que c'étoit un lin fin et délié, qui étoit souvent teint en pourpre, et dont on faisoit des toiles.

Lipse n'est pas plus heureux dans sa distinction de la soye des vers, et de celle de certains arbres du Pays des Seres : Arbres, dit Ammien Marcellin, (*Hist. Rom. Lib. XXIII.*) qui jettoient des filamens fort délicats qu'on mettoit en œuvre. Un passage de Servius détruit la prétention de l'ancien Historien, et du Critique moderne. *Apud Indos & Seres*, dit ce fameux Commentateur, *sunt quidam in arboribus vermes, & bombyces appellantur, qui in aranearum morem tenuissima fila deducunt : unde est sericum ; nam lanam arboream non possumus accipere.* Saumaise suit Servius, (*In Tertull. de Pallio & in Vopisc.*) sans se rendre à l'autorité de

Theophraste, (*Lib. IV. cap. 9.*) de Seneque et de Pline, (*Hist. natur. Lib. VI.*) qu'Ammien a copiés ; et je serois bien trompé, si la plûpart des Scavans ne se déclaroient pas pour Saumaise.

Les Etoffes de Soye n'étoient pas communes sous les Empereurs, et quand Jules Cesar en couvrit le Théatre dans une Représentation de Jeux, il crut donner un grand exemple de magnificence. (*Dio. lib. XLIII.*) Tibere en deffendit l'usage aux hommes, qu'un luxe si outré, dit Tacite (*Annal. lib. II.*) auroit deshonorés. Ces étoffes qui venoient de l'Isle de Coos, ou de l'Assyrie, étoient mêlées de soye et de lin, et nommées *Subsericæ* ; mais, depuis Héliogabale, elles furent toutes de soye, *Holosericæ*.

Justinien établit à Constantinople, à Athénes, à Thebes, et à Corinthe les premieres Manufactures d'étoffes de soye, peu de temps après que deux Moines venus des Indes eurent aporté des œufs de vers, avec la maniere de les élever. (*Procop. lib. VI. de Bello Vandalico. et Zonar.*)

Roger Roy de Sicile ayant fait la conquête des Villes de Grece que j'ai nommées, dans son expédition de la Terre Sainte, établit des Manufactures de soye à Palerme et dans la Calabre, vers l'an

1130.

Digitized by Google

1130. de l'Ere Vulgaire. De-là ces Manufactures s'étendirent dans le reste de l'Italie, et même en Espagne.

On doit placer sous le Regne de Louis XI. et en l'année 1470 les premieres Manufactures de Soyries que l'on ait vûës en France, et elles furent établies à Tours, sous la conduite de quelques Ouvriers qu'on apella de Genes, de Venise et de Florence. Henri II. suivant les vûës de ce Prince, fit planter des mûriers blancs dans les Provinces de ses Etats, où ces arbres viennent le mieux. Mais les Guerres civiles ayant empêché l'effet d'un soin si utile, les Manufactures de soye trouverent un Restaurateur en Henri le Grand, qui étendit ses soins sur les Manufactures de Toiles, de Draperies et de Dentelles. Nous devons aujourd'hui à ce Grand Roy, dont l'exemple a été suivi par ses Successeurs, les Draps, les Camelots et les Etamines qu'on fabrique à Abbeville, à Amiens, à Reims, à Sedan et à L... L'usage de la soye est si commode, qu'on a cherché dans notre siécle les moyens de le rendre plus commun. Un Magistrat, (*M. Bon, Premier Président à la Cour des Aydes de Montpellier.*) qui sçait allier l'Etude de la Nature à celle des Loix, a mis en œuvre les Cocons de certaines

araighées. M. Raoul, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, et M. de Reaumur de l'Academie Royale des Sciences, ont observé que les chenilles des Pins donnent une soye très forte et assés abondante. Il est à souhaiter que des Expériences réïtérées levent les obstacles qui se présentent maintenant dans l'usage qu'on peut tirer de ces sortes de soyes.

Quelques Auteurs (*Généalog. Hist. des Empereurs*, &c. *liv. I. chap. 6.*) prétendent que les Phéniciens ont trouvé les premiers, l'Art de faire le Verre. Les Egyptiens perfectionnerent cet Art qui étoit peu connu à Rome, même sous les Empereurs, puisque Vopisque assure, qu'Aurelien imposa à l'Egypte un tribut annuel d'une certaine quantité de verres. *Marcus Scaurus* du temps de Pompée, Il est vrai que avoit fait faire de verre une partie de la Scene du Théatre qu'il éleva dans Rome : (*Plin. Hist. natur. lib. XXXVI. cap.* 15.) mais ce verre étoit venu d'ailleurs, et il est évident que Pline donne ce Fait pour un exemple d'une magnificence extraordinaire. Quoiqu'il en soit, il est certain que le verre, dont on faisoit depuis long-temps de fort beaux ouvrages, n'a été employé aux vîtres que par les Modernes, et que c'est une invention des derniers siécles. Au

Digitized by Google

Au reste il n'est pas étonnant que les Anciens ayent ignoré cet Art. Les Orientaux chés qui tous les Arts ont pris naissance, et dont le Pays est si chaud, en le comparant au nôtre, se servoient, au lieu de vîtres, de Jalousies, ou de Rideaux. C'est ce que l'on voit encore dans la Turquie Asiatique; et à la Chine les fenêtres ne se ferment qu'avec des étoffes fines enduites d'une cire luisante. Il y a aparence que les Romains se contenterent long temps de Treillis; mais le luxe étant augmenté, ils s'aviserent d'employer le *lapis specularis*, pierre transparente qui se fendoit en feuilles minces, et qui laissant passer la lumiere du Soleil, en arrêtoit la chaleur. (*Philon. legat. ad Caium.*) On voit même dans les Auteurs, que les Grands Seigneurs et les personnes riches fermoient les ouvertures de leurs Bains avec des Agates et des Marbres délicatement travaillés.

C'est dans les Pays froids qu'on a inventé les Vîtres; et cette invention a bientôt amené celle des Glaces de Miroir. Les Venitiens sont parvenus les premiers à faire des Glaces d'une blancheur parfaite, d'un beau poli, et de cinquante pouces de hauteur; mais il étoit réservé aux François de porter cet Art à un

degré de perfection, où l'Italie n'a jamais pû atteindre. En effet les Glaces de S. Gobin près de Laon, ont jusqu'à six-vingt pouces de hauteur, et le procedé par lequel on les fait, est des plus simples, car au lieu de les soufler, comme celles de Venise, on les coule sur une table de fonte. (*Spect. de la Natur. Part. II. En.* 24.)

Nous avons une Manufacture tout autrement considérable que celle de S. Gobin, parce qu'elle est d'une plus grande utilité. C'est la Manufacture du Plomb laminé. Les Anglois nous en ont donné l'idée, ainsi que la Machine dont on se sert pour cet usage. (*Code de la Voyerie*, 1732.) Ceux qui sçavent que les ouvrages de Plomb laminé durent plus long temps que ceux de Plomb simplement fondu, connoîtront aisément les effets qu'on a lieu d'attendre d'un établissement si avantageux.

Je mets au même rang la Manufacture des Armes blanches établie en Alsace, et la Manufacture d'Acier qui doit son origine à la Mine de ce métail nouvellement découverte par M. d'Hirchem, Magistrat de Strasbourg, à cinq lieuës de cette Ville.

Il est à croire que les Manufactures des

ouvrages

Digitized by Google

ouvrages de Poterie sont plus anciennes que celles qui ont les Métaux pour objet; car il est plus facile de façonner une matiere qui est sous nos yeux, que de tourner à notre usage ce que la Nature cache dans le sein de la terre. Que la poterie fut connuë des Orientaux, on peut le prouver par plusieurs Textes de l'Ecriture: mais ce qui est remarquable, c'est que cet Art, que notre vanité nous fait paroître si vil, étoit tellement en honneur chés les Israëlites, que l'on voit dans la Généalogie de la Tribu de Juda, une Famille de Potiers qui travailloient pour le Roy, et demeuroient dans ses Jardins. (*Lib. II. Paralip. cap.* 4.)

En Occident l'Invention de la poterie immortalisa la mémoire de *Chorœbus* parmi les Athéniens. Les Toscans du temps de Porsenna, faisoient des ouvrages de terre cuite, qui le disputerent pour le prix sous l'Empire d'Auguste, aux Vases d'or et d'argent.

Quelle que fût l'habileté de ces Potiers, on se persuadera aisément que leur Vaisselle étoit bien inférieure à la Porcelaine de la Chine. On ne sçait rien du temps où les Chinois trouverent ce bel Art, et on n'en connoît pas l'Inventeur. Ce n'est que dans une seule Bourgade nommée *King*,

qui contient plus d'un million d'ames ; qu'on travaille la Porcelaine dans ce vaste Empire. Les Arts ont leurs révolutions; la Porcelaine des premiers temps étoit, dit on, plus belle que celle qu'on fait présentement ; et l'on attribuë cette difference à la differente composition du vernis. Mais d'un autre côté les ouvriers modernes ont enchéri sur les anciens, en peignant la Vaisselle en violet et en la dorant ; ils sçavent même lui donner une légereté surprenante, quand on veut les bien payer. (*Description de la Chine par le Pere Duhalde, Tom.* 2.)

La Porcelaine du Japon a été long temps inconnuë en Europe, et l'on a crû jusqu'à nos jours que ces Insulaires la tiroient de la Chine. Cependant il est certain que les Japonois en font, qui n'est nullement inférieure à celle de leurs voisins. Elle se fabrique dans le *Figen*, la plus grande des neuf Provinces du *Ximo*; et l'argile dont est formée cette précieuse Vaisselle se tire du voisinage d'Urusiino et de Suwota. (*Histoire du Japon par le P. Charlevoix.*)

La Porcelaine a des qualités qui lui sont si particulieres, qu'on n'avoit jamais pensé qu'elle pût être bien imitée en Europe. Il est vrai, que du temps de Raphaël

phaël et de Michel-Ange, on avoit fait des vases de poterie à Fayence, et à Castel-Durante, dans le Duché d'Urbin, incomparables pour la correction du dessein des figures qui les ornoient. Mais comme l'on n'avoit pas encore trouvé le secret d'y employer diverses couleurs, cette invention qui avoit de si beaux commencemens, ne fut pas perfectionnée en Italie. C'est en France que la maniere d'émailler sur la Terre a été heureusement pratiquée ; particulierement à Nevers, où l'on fait aujourd'hui des ouvrages d'un coloris charmant. Il faut avoüer toutefois qu'on est allé plus loin à cet égard, à S. Cloud et à Roüen ; cette derniere Manufacture l'emporte sur toutes les autres par la beauté des couleurs, et par le bon goût du dessein. Il y a plus, nous pourons bientôt nous passer de la Chine, et les découvertes d'un illustre * Académicien nous mettent déja en possession d'un secret dont les Chinois sont si jaloux.

L'Auteur de la Dissertation qu'on vient de lire, s'est déja fait connoître par les *Principes de l'Histoire*, imprimés à Paris

* M. de Reaumur. *Voyez l'Histoire de l'Académie des Sciences, année 1727.*

chés

chés Barthelemi Alix, 1733. 1. vol. in 12. Il a fait aussi une *Histoire abrégée des Sciences, Arts & Belles Lettres*, qui est actuellement entre les mains de l'Imprimeur, avec l'Aprobation de M. de Fontenelle.

L'ENVIE.

Sous un triste climat de poison infecté,
Et des cœurs vertueux en tout temps détesté;
Est l'horrible séjour d'un Monstre redoutable;
Où le crime eut toujours un regard favorable;
Un Antre affreux, où regne une éternelle nuit;
Lui tient lieu de Palais et fait tout son réduit;
De funestes Ciprès en bordent le passage,
Jamais fleur ne parut sur ce sombre Rivage,
Là, jamais les Oiseaux par leurs gasouillemens
N'ont fait retentir l'air de leurs Concerts charmans.
Sur son front décharné la douleur est empreinte,
Sur son corps languissant la mort est toujours peinte;
On lit l'avidité dans ses yeux égarés;
De carnage, de sang ils semblent alterés;
A ses côtés on voit la noire calomnie,
Tous les lâches soupçons, la vile hypocrisie;
La crainte, les remords, la haine, la fureur,

Enfin

Enfin la trahison, le mensonge et l'horreur.
De l'Envie à ces traits on connoît la peinture;
Ce Monstre si fatal à toute la Nature;
C'est lui qui le premier dans le Monde naissant
Sous les coups de Caïn fit tomber l'Innocent;
Qui soulève en secret le Fils contre le Pere,
Qui fait gémir la Sœur du bonheur de son Frere;
Qui même dans les cœurs étouffe les bienfaits,
Et conduit par degrés aux plus fameux forfaits;
Qui rompant les doux nœuds d'une amitié fidelle,
Sur ses débris fait naître une haîne éternelle,
Et qui de tout mérite ennemi déclaré,
Frissonne de courroux de le voir honoré.
Nous l'avons vû cent fois sous le nom de Critique,
Fraper des grands Auteurs la docte République;
Attaquer Néricault, Voltaire, Crébillon,
Et tant d'autres, chéris dans le sacré Vallon;
Mais de ses vains efforts connoissant l'impuissance,
Sur ces rares esprits il garda le silence,
Et, réduit dans son Antre aux plus cruels regrets,
On le vit contre lui lancer ses propres traits.

Jairsain.

RE'PONSE

Digitized by Google

RE'PONSE de M. des Barbalieres, Commis au Bureau de la Guerre, à la Lettre de M. Liger, inserée dans le Mercure du Mois de Décembre 1737.

VOus déduisez si bien, Monsieur, et avec tant de précison les objections de votre Ami sur les Systêmes des Tourbillons et de la pesanteur des corps, dont j'ai légerement fait mention dans le Mercure du mois de Juillet dernier, que je serois prêt à vous en croire de moitié, quoi que vous paroissiez garder la neutralité entre nous deux, et même faire plus pour moi que pour cet Ami. Quoiqu'il en soit je vais vous répondre comme si je parlois à lui-même. Je commence par vous avoüer, que les raisons que vous aportez pour détruire les Tourbillons, ne m'ont pas parû, à beaucoup près, si probables que celles qui viennent après contre la cause de la gravité des corps; peut-être qu'à mes yeux déja interessés, comme Partie adverse, ne paroissent-elles pas aussi solides qu'elles le sont réellement. Vous avez raison de vous défaire de tout préjugé, de ne point

point regarder comme irrévocable tout ce qui a été dit sur ce sujet, d'en douter, en fait de ces sortes de matieres, c'est un Pyrronisme permis; l'autorité n'y peut prévaloir, les Maîtres et les Anciens sont nos égaux, cet Axiome le dit. *Non jurandum in verba magistri.*

Vous voulez donc que nous commencions par débroüiller le cahos; vous me menez bien loin, ce n'est pas là une affaire aisée; vous dites que, si les Tourbillons existent actuellement, ils ont dû être dans le cahos et de toute éternité, et enfin vous tirez d'autres conséquences; je pourrois vous mettre à tout cela un grand *transeat*, ou, vous faisant quelques distinctions, vous mener aux débroüillement, mouvement, frictions et frottemens des Atômes premiers de l'ingenieux Descartes, l'effet desquels a produit les Tourbillons, ainsi que les autres Elemens; ces Tourbillons et leur arrangement étoient, sans doute differens du temps du cahos de ce qu'ils sont à présent; de dire comme ils étoient, on ne voit pas trop clair dans un cahos; au surplus pourquoi s'embarasser de ce qui se passoit avant son débroüillement? rien, en quelque façon, n'existoit pour le Physicien, ne pouvant pas y exercer

sa

sa spéculation ni ses conjectures ; je ne vois pas toutefois que cette foi si vive qu'on a pour le plein, puisse dans votre hypothese (et c'est votre principale apréhension) recevoir la même ateinte, non plus que dans celle du tournoyement actuel de nos Tourbillons. Vous dites que pour que cela soit, ces Tourbillons doivent se toucher les uns les autres, et vous inferez de là, qu'à succession de mouvemens de vertige, il doit s'y faire une friction, et qu'ainsi ils doivent s'user; votre conséquence seroit juste, si la matiere dont sont constitués ces Tourbillons, étoit solide, peu flexible et sans élasticité ; mais comme l'air a des qualités tout-à-fait oposées, il ne peut y avoir de friction ; mais, à propos, vous voulez que l'air soit sans cette élasticité, quoique sur ce point mille Experiences soient contre vous. Il est nécessaire de vous en raporter ici une qui vous prouvera que non-seulement l'air est élastique, mais même que ses ressorts sont de telle nature, qu'ils ne peuvent se relâcher, s'affoiblir ni s'user par la durée de leur tension.

Un quelqu'un, curieux de l'épreuve, trouva l'Art de comprimer avec toute la force imaginable de l'air dans une espe-

ce

ce de petit canon d'un calibre épais et solide à proportion de l'effort qu'il devoit suporter, il mit sous le bouchon qui fermoit avec violence l'orifice de ce canon, une balle de plomb et laissa le tout 3. ans sans y toucher, après lequel temps il pointa cette machine devant une planche de deux pouces d'épaisseur, et ayant fait sauter adroitement le bouchon, vit avec étonnement le passage de la balle au travers de la planche; ceci vous étonnera sans doute, vous aurez peine à le croire, mais cependant rien n'est plus probable; sans aller si loin, considerez seulement l'effet que produit la poudre dans le canon.

Avant que de revenir à nos Tourbillons, j'aurois encore quelqu'autre chose à vous faire accepter avec cette élasticité, c'est cette fameuse matiere subtile que vous allez dire sans doute qu'on met à toute sausse dans la Physique moderne, en effet elle y est très nécessaire; c'est elle qui soûtient l'honneur du plein, de façon même qu'en dépit des Peripateticiens, les moindres vacuoles ne peuvent être admis.

Vous prouvez, donc, Monsieur, qu'entre les Tourbillons, sçavoir de la Terre, de la Lune, du Soleil &c. il doit y rester du vuide, ou que se pres-

pressant les uns contre les autres, il doit en résulter un double plein, et c'est dites-vous, un autre inconvénient moins admissible encore que le vuide ; je vous avoüerai que de votre double plein il n'y a que le mot qui m'a étonné, il n'y a que façon de l'entendre ; si vous entendez par double plein un air plus condensé dans un endroit que dans un autre, je l'admets (et c'est ce que produiront nos Tourbillons (si tant est qu'ils se touchent en tournant ;)) le définit autrement je ne crois pas que vous le puissiez, mais pour parer, si vous le voulez, ces prétendus inconvéniens je ne vois pas qu'il soit si difficile de se figurer, sans ce choc des Tourbillons, que cette espace triangulaire qui doit se trouver entr'eux, soit rempli d'air, d'un air extrinseque à eux, auquel leur mouvement de vertige en procure un pareil ; eh ! pourquoi encore ne voudriez vous pas que nous semassions ces entre-deux de matiere subtile qui, comme je l'ai dit, n'est du tout point susceptible de friction ? encore une coup, tout examiné, je ne vois pas que dans tout cela il y ait dequoi causer votre embarras, vous-même me jettez dans un plus grand lorsque je vous vois ne pas vous mettre en peine de ce que deviendroient

la

la Terre et les autres Globes après la destruction de nos Tourbillons ; (c'est pourtant une demande que j'aurois expressément à vous faire :) je crois que vous auriez autant de peine à leur trouver des piedestaux, que moi à les maintenir dans leurs Tourbillons, mais c'est assés en parler, passons à la cause de la gravité des corps.

Lorsque je vous ai dit, que cette pesanteur étoit tout-a-fait extrinseque aux corps, que quand on soulevoit une masse, par exemple, c'étoit à proprement parler la colomne d'air qui impingeoit par dessus qu'on soulevoit, et qui étoit la cause premiere de l'effort qu'on faisoit ; je n'ai point prétendu dire qu'un pareil volume d'air à cette masse, fût plus pesant qu'elle, il y auroit eû de l'absurdité ; il est constant que l'air n'est pas précisément pesant par lui-même, mais lorsqu'il faut le presser et le comprimer, il cause de l'effort, et plus le corps que vous soulevez est serré, et compacte, plus la colomne d'air résiste, ne trouvant point de pores pour se faire passage, comme elle en trouve lorsque vous soulevez un corps spongieux, qui par cette raison vous paroît moins pesant.

Ce qui fait, il est vrai, que les corps

sont

sont plus ou moins pesans, c'est que leurs parties sont plus ou moins serrées ; mais ce qui fait la legereté d'un corps, ce n'est pas, comme vous le croyez, qu'étant rare ou spongieux, ses parties soient plus disposées, que celles d'un corps condense et serré, au mouvement et à la légereté par l'agilité et l'activité de l'air ; car quoique ces parties soient distantes les unes des autres, elles se tiennent solidement ensemble, et le corps fait toujours masse ; et, pour que vos raisons eussent quelque probabilité, il faudroit que ces parties fussent détachées, je dis quelque probabilité, car quand même elles le seroient, vous ne pouriez encore rien prouver contre moi, puisqu'il s'ensuivroit qu'une pinte de sable, par exemple, devroit moins peser qu'un pareil volume d'un corps rarefié, mais dont les parties seroient unies ensemble, tel que seroit du pain ou autre de cette sorte ; or il est certain que l'expérience constate absolûment le contraire, et que le sable tout au moins pesera le double ; cependant, selon votre systême, ses parties par leur désunion doivent être plus facilement mises en branle par l'activité de l'air : vous voyez que c'est là cette preuve que vous aviez aportée contre moi, dont je me sers pour vous

vous combattre vous-même. Vous en allez voir encore de plus fortes contre vous, dans la descente des graves.

Qu'on précipite du haut d'une tour une masse, il est constant, et on l'a experimenté, que cette masse dans sa descente a plus de celerité et par consequent plus de pesanteur, lorsqu'elle est à moitié de la tour, que lorsquelle étoit au quart, et plus encore aux trois quarts qu'elle n'en avoit à la moitié, et ainsi du reste; la raison en est évidente, chaque degré de la descente du corps donne une nouvelle force d'*impinxion* à la colomne d'air.

Pour vous prouver à présent, Monsieur, que sans cet atmosphere de l'air qui environne et soûtient la Terre, les corps qui sont sur sa surface, s'en détacheroient, je ne veux, de plusieurs que je pourois vous citer, aporter qu'une experience qui se passe tous les jours sous vos yeux, et qui vous convaincra de ce que j'ai avancé; c'est l'effet de la pompe, qui par le moyen du Piston auquel on donne le mouvement, détache l'eau de son bassin pour la faire monter jusqu'à l'extrémité du tuyau; vous ne me direz pas que cet effet est produit par une vertu attractive de la part du Piston, il n'y a pas là certainement de magnetisme:

Concluez

Concluez donc avec moi, s'il vous plaît, que ce Piston n'ayant d'autre vertu que celle de faire sortir et pomper l'air qui est dans ce tuyau, l'eau, ce corps aqueux, se détache de sa base pour monter jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'oposition de l'air qui l'empêche d'aller plus loin; car soyez certain que cette eau monteroit jusqu'à l'extrémité d'un tuyau de cent mille toises, si tant est qu'on pût en pomper l'air; croyez qu'il en seroit de même des corps solides, si mêmes conditions y étoient observées, il est même aisé d'en faire l'expérience; mais l'ascension de l'eau prouve assés pour moi.

Je finis donc en vous disant que la comparaison que j'avois faite du Barometre n'étoit pas tout-à fait hors de sa place, puisqu'il est certain que sa diférente situation cause un effet diférent au Mercure; voyez-le au pied d'une Montagne, puis après au sommet, vous en conviendrez.

Peut-être direz vous, Monsieur, que je suis tout au moins aussi opiniâtre que votre ami, aux raisons duquel je ne me rends pas plus qu'il ne s'est rendu aux miennes; mais vous sçavez que cette opiniâtreté est permise dans la Physique, et qu'elle semble fournir un prétexte qui autorise

autorise la contradiction naturelle de l'homme. Je suis &c. . . .

A Versailles le 4. Mars 1738.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du Mercure de Février, sont le *Damier*, *Cheminée*, *Colas*, *Beneficier*, *Citrouille*, *Magnus*, *Fluctus* et *Pelagius*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Chemin*, *Chien*, *Cêne*, *Enée*, *Nicée*, *Michée*, *Mine*, *Mie*, *Cime*, *Chimene*, *Chine*, *Himen*, *Niche*, *Niece*, *Echine*. Dans le troisiéme on trouve, *Bien*, *Rien*, *Bénefice*, *Niéce*, *Nerf*, *Cerf*, *Fin*. Dans le quatriéme, *Agnus*, *Manus*, *Mus*. Dans le cinquiéme, *Luctus*, *Cultus*, *Lucus*, *Ulcus*; et dans le sixiéme, on trouve *Pelagus*.

ENIGME,

Demandée à l'Auteur par Mlle M. T.

QU'exige-tu de moi, charmante Trevanire ?
Tu veux que par des traits divers,
En mots mysterieux je me trace en ces Vers;

Un Sphinx à ce travail eût eû peine à suffire.
Par quel pénible et vain effort,
Esperai-je sortir d'affaire ?
La plus obscure Enigme offre-t'elle un mystere
Que tu ne penetres d'abord ?
N'importe ; il faut te satisfaire,
Dût-on m'apeller témeraire ;
Dûssai-je mal remplir le dessein médité ;
Trevanire, du moins le désir de te plaire,
Pourra servir d'excuse à ma témérité.
Je suis à ta Toilette un meuble nécessaire ;
Quand sur ton teint vermeil on a tous les matins
Semé les lys à pleines mains,
Conduit par une main legere,
Je fais, en moissonant ces inutiles lis,
Aux yeux de tes Amans reparoître ces roses ;
Qu'au sein des Graces tu cüeillis,
Et que vit ton lever si fraîchement éclose.
Sors-tu ? Je suis à ton côté,
C'est-là qu'à son poupon une Maman me lie ;
Telle qui me perd ou m'oublie,
Evite rarement quelque malpropreté.
Dans les vives douleurs je suis témoin des larmes,
J'ai pour les essuyer des charmes assés forts ;
Dans la joye et les ris je n'ai pas moins de charmes,
Pour en dérober les transports.

De

De quelque sorte odeur crains-tu d'être entêtée ?
J'ai le pouvoir de l'écarter ;
Et dans certain Pays une Belle est flatée,
Quand sur elle un Amant a daigné me jetter.
Sur la Scene Thalie, à sa douleur en proye,
M'étale aux yeux du Spectateur ;
Dans la Chaire, au Bareau, souvent un Orateur,
Sans besoin avec art, me presse ou me déploye ;
Souvent pour autre usage une jeune Beauté,
Par l'art de Pallas me décore
Et me couvre des dons de Flore,
Je puis alors flater sa vanité,
Comme je puis voiler sa modestie
Enfin dans certain jeu, je suis de la partie,
Il en arrive là tout comme font ici.
Ceux qui cherchent à me connoître ;
S'ils m'ont connu, j'ai bien mal réussi,
Mon dessein, Trevanire, en me peignant ainsi,
Etoit de ne pas si tôt l'être.

A la Fere, par M. de Broglio, de Martigues.

LOGOGRYPHE.

JE porte Prie,
Mie et Prieur,

Je porte Peur,
Rimeur Impie;
Je porte Pré,
Je porte Prime;
Je porte Ré,
Mi, Mur et Rime,
Mon nom, Lecteur,
C'est J.....

Catherine la Chapelle, d'Orleans.

AUTRE.

JE porte Jonc, je porte Soin,
Je porte Loi, je porte Coin,
Je porte Nil, je porte Sol,
Je porte Clin, je porte Col,
Devine promptement... C....?
Lecteur, ou tu n'es qu'un Oison.

AUTRE.

JE porte Müet, je porte Mus,
Je porte Mer, je porte Rus,
Je porte Net, je porte Ter,
Lecteur, me connois-tu....?

Par J. B. Ollivier, à Marseille.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

JE porte Bas, je porte Bête,
Je porte Tas, je porte Tête,
Je porte Tien, je porte Bien;
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par Duchemin.

LOGOGRYPHUS.

INtegra, cum pedibus septenis computor inter
Astra. Pedem quintum scinde, pedem comitor.
Si totum invertas, orbatum lumine nigrum
Invenies animal; quodque decorat ovem.
Invertas aliter, cernis quid fœmina fiat,
Quæ benè moratum novit habere virum.

Par le même.

ALIUS.

SI totum sumas, Lector, contemnor ubique;
Primam cum sociâ tolle, requiror ovans:
Sic; de ventre meo trahe cor, vinco, impero, regno;
Cor linque et vertas, quæris habere duces.

Par le même.

Digitized by Google

ALIUS.

Terrorem inspiro Lector, paviduque tremorem,
Caudam tolle meam, non brevis ales ero.
Frons et cauda simul scindantur, ab alite corpus
Formatur; vertas si tria membra, meum.
Tandem, si quartam quinta atque secunda sequantur,
Dicor in extremis et plaga et ora locis.

Par le même.

ALIUS.

Alati maris sum fœmina. Cujus?
Unum de pedibus scinde, corona patet.
Altera, si moveas, patet indubitata corona:
Si moveas rursum, me generat quadrupes.

Par le même.

ALIUS.

Noscere vis totum? Divina volumina nosce;
Scriptor namque sacri pradicor eloquii.
Stagnantes undas limoso gurgite versus,
Contineo: claudus, mox liquor albus ero.
Cor de ventre trahas, accendo corda virorum.
Truncus, fœmineâ procreo mira manu.

Par le même.

ALIUS.

Digitized by Google

ALIUS.

ME ducunt alii, sed mox cervice remotâ,
Mirum! duco alios, meaque est pro lege voluntas.

Per E. M. J. D. L. Meldæum.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS.

L'ART DE DE'CHIFRER, précédé d'une Dissertation Historique sur les differentes manieres d'écrire en chiffre, employées par les Anciens et par les Modernes. Par M. Chrétien *Breichaupt*, Professeur de Logique et de Métaphysique. *A Helmstadt*, chés Chrétien Fréderic *Weigand*, 1737. Vol. *in*-12. de 160. pages sans les Tables. *L'Ouvrage est en Latin.*

L'ARISTIPPE MODERNE se vend *à Paris*, au Palais, chés *Gregoire-Antoine Dupuis* et *Grangé* 1738. *in*-12. de 424. pages sans l'Epitre, la Préface et la Table.

TRAITE' des gains nuptiaux et de sur-

Digitized by Google

vie, qui sont en usage dans les Pays de Droit Ecrit, tant du ressort du Parlement de Paris que des autres Parlemens. Contenant tout ce qui concerne les augmens de dot, agencemens, contre-augmens, donations de survie, bagues et joyaux et autres gains nuptiaux et de survie, par M. *Antoine Gaspard Boucher d'Argis*, Avocat au Parlement. Volume *in-4.* imprimé *à Lyon chés Duplain pere et fils, ruë Merciere* 1738. et se vend à *Paris chés Saugrain, Grand'-Salle du Palais à la Providence.*

Nous avions déja annoncé cet Ouvrage dans le Mercure du mois de Novembre de l'année derniere, mais sans en donner aucun Extrait : c'est le premier Traité qui ait paru sur les gains nuptiaux et de survie, qui sont usités dans les Pays de Droit Ecrit.

L'Auteur y a receuilli tout ce qui se pratique à cet égard dans les Provinces de Lyonnois, Forêts, Beaujolois, Mâconnois et Auvergne, qui sont dans les ressort du Parlement de Paris, et dans celles de Bresse, Bugey Gex et Valromey, du ressort du Parlement de Dijon.

Il a pareillement traité les gains nuptiaux qui sont en usage dans les Parlemens de Dauphiné, Provence, Toulouse, Bordeaux,

Digitized by Google

Bordeaux, et Pau, que l'on nomme Parlemens de Droit Ecrit.

Il a même raporté ce que l'on observe sur cette matiere dans les Provinces d'Alsace et de Roussillon, qui sont régies principalement par le Droit Ecrit, et sont chacune, soumises à un Conseil Supérieur.

Les gains nuptiaux et de survie dont il traite, sont l'augment, ou agencement, le contre-augment, les bagues et joyaux, les donations de survie et plusieurs autres, qu'il explique d'abord chacun en particulier, dans les quatorze premiers chapitres.

Dans les Chapitres suivans, il explique les regles qui sont communes à la plûpart des gains nuptiaux.

Il a mis à la suite de cet Ouvrage des pieces justificatives, telles que des Déclarations du Roy, Actes de notorieté, Consultations et Mémoires.

Enfin il y a joint des additions qui contiennent des observations faites sur cet Ouvrage, avec ses réponses à chacune de ces observations.

Reflexions sur les Passions. *A Paris chés Didot Quai des Augustins. à la Bible d'or.* 1738. Brochure *in*-12.

Ev Quoi

Digitized by Google

Quoique la Brochure dont nous annonçons ici le titre, ne contienne à proprement parler que neuf pages d'impression in douze, (sans compter l'avertissement et une espece d'Epitre Dédicatoire) elle pourroit cependant fournir matiere, elle seule, à des réflexions sans nombre, et l'on ne doit pas en être surpris, si on songe qu'il s'agit non seulement ici des Passions qui sçavent se varier sous tant de formes differentes, mais que ce début, et pour ainsi dire, cet échantillon d'un plus grand travail, roule uniquement sur l'Amour, celle de toutes nos Passions qui réünit le mieux les contrastes les plus décidés.

Il mérite bien, il est vrai, ce dangereux amour, d'occuper la premiere place dans tout ouvrage de Morale, destiné ou à rectifier les Passions, s'il est possible, ou simplement, à en faire des descriptions fleuries, quoique peintes d'après nature: et c'est le but qui paroît le plus marqué dans l'ouvrage que nous allons examiner.

En effet, l'amour est le vrai ressort de presque tous nos mouvemens, et il est certain que qui connoîtroit une fois bien distinctement tous les caracteres de cette Passion, pourroit se vanter de tenir le fil

mystérieux

Digitized by Google

mystérieux qui aideroit à débroüiller toutes les autres, car elles en dérivent pour la plûpart, ou du moins elles lui tiennent toutes par quelque fil imperceptible. L'ingénieux Auteur de ces Réflexions commence, en entrant en matiere, par prévenir les Lecteurs délicats, favorablement pour son Systeme, en déclarant que *les Sens ne suffisent pas pour sçavoir aimer.* Il regarde même comme les plus fortunés d'entre les mortels, » Ceux, » dit-il, qui reçûrent avec le goût piquant » du plaisir, la délicatesse fine qui l'assaisonne.

La définition du sujet qu'il a entrepris de traiter, vient d'abord après, et se montre sous la forme d'une comparaison vive, singuliere, et qui embrasse tout d'un coup en idée, toutes les varietés dont l'amour est, et pourra à jamais être susceptible.

Il établit ensuite en quelque façon le Lieu de la Scene, mais d'une maniere moins vague que sa définition, sous une idée plus déterminée, et par conséquent plus sujette à contradiction. » La Fontaine de Vaucluse (*ce sont ses propres paroles*) le Tombeau de Laure, les Rives du » Lignon, sont les Lieux charmans qu'habite l'Amour; mais les déserts de la Sy-

» berie, les glaces éternelles de la Nor-
» vege, sont les Théatres affreux de ses
» exils.

Outre que ce Théatre de l'exil de l'Amour, quoiqu'il fasse une espece de Tableau, ne forme cependant pas une idée bien distincte, ou du moins, bien conforme à ce que l'Auteur a prétendu faire entendre. Ne pourroit-on pas encore lui objecter que l'amour (en tant que Passion, toute délicatesse à part) regne peut-être avec autant d'empire dans la Norvege et parmi les Lapons, que parmi les Portugais et même les Provençaux? L'empire est à peu près le même, selon toutes les aparences, parmi tout ce qui respire; mais nous conviendrons sans peine qu'il ressemble trop à la tyrannie parmi les Peuples du Nord, et peut-être un peu trop à une République mal policée parmi les Sauvages.

Indépendament de cette légere Critique qui n'est ici qu'une ébauche informe, on ne sera peut-être pas fâché de lire ce que pensoit sur un sujet à peu près pareil, l'Auteur d'un Rondeau qui nous est tombé entre les mains par pur hazard: on nous a fait entendre que c'étoit l'ouvrage d'un jeune Seigneur Polonois, qui achevoit ses Exercices à Paris dans les dernieres

dernieres années du Regne de Louis XIV. ce que nous pouvons avancer avec certitude, c'est qu'il n'a jamais été imprimé.

RONDEAU.

UN Climat froid garantit foiblement
Des feux qu'Amour tôt ou tard nous inspire :
Dans Varsovie il est plus d'un Amant
Dont la Maîtresse abrege le martyre,
Quand il sçait bien exposer son tourment.

Partout on voit, et partout on désire ;
Mais, quand d'accord l'un pour l'autre on soupire,
On rend bientôt plus doux et plus charmant
Un Climat froid.

Le mieux alors, c'est d'aimer constamment ;
C'est de sçavoir être heureux, sans le dire ;
Quant au secret de plaire incessamment
Je n'en sçais qu'un, mais cet un doit suffire . . .
Que votre Cœur ne soit pas un moment
Un Climat froid.

Quoiqu'il en soit, nous n'embrassons point de parti dans cette contrariété d'opinions,

Digitized by Google

pinions, parce qu'il n'y a, et qu'il n'y aura point là dessus de procès ; ainsi nous rentrons avec grand plaisir sur les traces de l'Auteur des Réflexions. Il pense trop finement pour qu'on puisse abréger ses idées, sans diminuer de leur prix : voici donc tout de suite ce que le sentiment lui a dicté au sujet des Dissertations assommantes qu'on fait quelquefois sur l'amour.

» Il n'est rien de si commun que de » parler d'amour, il n'est rien de si rare » que d'en bien parler ; le cœur qui le » sent, le définit bien mieux que l'esprit » qui l'imagine. Demandez à un Amant » ce que c'est que l'Amour ? Sentir et dé- » sirer, vous répondra-t'il, en deux mots. » Mais ses yeux, sa physionomie, tout » en lui vous expliquera sa définition. Un » homme d'esprit pourra vous répondre » la même chose, sans vous éclairer de » même. En un mot, un Amant qui par- » le d'amour, vous en fait éprouver les » mouvemens ; l'homme d'esprit ne vous » les fait qu'envisager.

Le reste de l'Ouvrage nous a paru d'un stile si concis, et pourtant si plein, qu'il semble offrir presque à chaque pas des maximes courtes, vraies, et qui joignent à la simplicité de l'expression, les graces de la nouveauté ; entre autres celle-ci

page

page 10. *Il faut penser modestement de soi-même, pour aimer sincerement....* Que d'idées à développer sous ce peu de mots! Le fameux Duc de la Rochefoucault se seroit-il exprimé avec plus d'énergie, s'il avoit eu la même opinion pour son point de vûë?

Une distinction assés sensible que fait l'Auteur entre la véritable tendresse et une passion médiocre, c'est, dit-il, qu'en parlant de la premiere, » le goût sincere et réciproque commande à toutes » les autres affections de l'ame, c'est un » embrasement qui détruit jusqu'à leur » racine, &c. Mais à l'égard du goût passager, ou de l'amour ordinaire; » On » flate, dit-il, une Maîtresse, on aprouve ses goûts, mais on ne sçauroit les » prendre.

Les Images riantes ne manquent pas non plus dans cette petite Brochure. Voici ce qu'on y lit page 11. pour marquer la differente impression que reçoit un Amant de tous les objets qui l'environnent, suivant les diverses circonstances de son malheur actuel, ou de sa félicité.

» Le monde aux yeux d'un Amant ne » conserve jamais la même face, il change avec l'état de son cœur. Est-il heu» reux? tout est riant, tout est tranquile.

» La

» La nuit devient plus belle mille fois
» que le jour ; ses ténebres sont des voiles
» charmans, où les plaisirs se cachent
» pour séduire ; son silence devient le
» langage du bonheur même ; tout est
» animé : les Saisons amenent de nou-
» veaux plaisirs avec de nouveaux jours.
» L'Univers, enfin, devient le Théatre
» de la Félicité. Est-il malheureux ? les
» Elemens sont bouleversés. Le jour n'est
» plus qu'une nuit funebre ; la pointe des
» plaisirs devient celle de la douleur ; ce
» n'est plus cet air pur, cette nature
» riante et parée ; le caprice d'une Maî-
» tresse a renversé ce bel ordre ; c'est un
» nouveau Ciel, ce sont d'autres Etoiles.

Et pour enchérir encore sur cette image, en rétrécissant, en anéantissant pour ainsi dire, les plus grands objets, dès qu'ils n'ont pas un raport immédiat avec l'objet aimé ; l'Auteur ajoute tout de suite avec un rafinement digne de Catulle, d'Anacréon, ou de Chaulieu.

» Le Monde est bien petit aux yeux
» d'un Amant ; sa Maîtresse, les habits
» qui la touchent, le Lieu qui l'enferme,
» l'Air qui l'embrasse, voilà le Monde
» entier, voilà le vaste Univers.

Page 15. Ici l'Auteur change de Stile ; il quitte la Prairie émaillée de fleurs, et pénetre

pénetre jusques chés les Grands de la Terre, chés ceux qui sont apellés au Gouvernement des Peuples; le seul intérêt qui le guide c'est de leur donner un conseil important, et dont l'expérience n'a que trop souvent confirmé la vérité : » L'amour, ajoûte-t'il, n'est fait ni pour les » Rois ni pour le Peuple ; les Rois ont » trop de devoirs, le Peuple a trop de » besoins.

Tous ces Traits que nous venons de citer, presque au hazard, ne peuvent, selon nous, mériter que des Eloges, de la part des Lecteurs les plus difficiles. Il en est de même de cette aimable Comparaison, qui établit que, l'*Esprit est à la Beauté ce que la rosée du matin est aux fleurs* : on croit y reconnoître ce qu'on a éprouvé mille fois en bien ou en mal, mais c'est avec un plaisir tout nouveau, qu'on y découvre aussi une espece de contre-partie de cette Pensée, si connuë, de Madame Deshoulieres.

L'Indifference est pour les Cœurs
Ce que l'Hyver est pour la Terre.

Reste à sçavoir si l'on donnera la même aprobation à une idée neuve, à la vérité, mais peut-être un peu trop recherchée, qui se trouve à la page 14. où l'Auteur prétend

prétend que, si la Maîtresse à laquelle on s'est attaché, peut joindre l'esprit avec la beauté, et que du surplus on découvre encore en elle des *Caprices*, *de la bizarerie*, *de la vanité*, *de la jalousie*, il n'y a plus qu'à prendre son parti, et s'attendre à demeurer esclave toute sa vie, parce que c'est alors joüir de trois personnes en une seule.

A la bonne heure encore pour les charmes de l'esprit réünis à ceux de la figure, la possession est pour ainsi dire double; puisque ces charmes d'espece si differente, paroissent en effet multiplier l'objet du désir, et représenter deux Maîtresses en une; mais ceux qui ont long-temps et sincerement aimé, ne pourront-ils pas se récrier à l'égard des trois Maîtresses en une qu'on leur propose, et soûtenir que, malgré la nouveauté de la découverte, les caprices, poussés surtout jusqu'au point dont on a fait le détail, bien loin de produire cette heureuse métamorphose, font souvent évanoüir la moitié de l'attachement qu'on auroit conservé pour une Maîtresse?

Par exemple; *la Jalousie* d'une Femme ajoûte rarement des Graces à sa beauté naturelle; encore plus rarement la *Bizarerie* et *la Vanité* rendront-elles un service

vice utile à la tournure ordinaire de son esprit ; ainsi, qu'on nous retranche donc cette fecondité d'agrémens, que l'Auteur croit voir répanduë sur l'humeur d'une Belle, et sur ses caprices. Nous et lui, ou pour parler plus juste, tous ceux qui voudront s'engager de bonne foi, trouveront bien mieux leur compte à ce retranchement, à moins que l'on n'entendît par le terme de *Caprices*, ces Graces enfantines, cette indécision, cette vivacité qui sied si bien jusqu'à certain âge, et qui se transforme et dégenere en pure minauderie, dans une Saison plus avancée.

Mais ce n'est sûrement point là, ni l'intention de l'Auteur, ni l'interprétation qu'il donneroit au caractere qu'il a voulu définir; l'objection reste donc dans toute sa force.

Ce qu'il dit quelques lignes après ; qu'Astrée, (c'est-à-dire l'Héroïne du Roman qui porte ce nom,) » Astrée in» quiete, est bien plus aimable que Me» dée furieuse, n'a pas besoin de démonstration, et cela devient tout prouvé au premier coup d'œil des moins clairvoyans, dès que le cas de l'Allegorie se présente.

La Délicatesse, ajoute-t'il, *est toujours tendre*,

tendre, la Jalousie est souvent cruelle ; ce qui rapelle ce Passage d'Ovide, dont M. de Voltaire a orné le Frontispice de sa belle Tragedie de Zaïre, comme d'une espece de Texte qu'il se proposoit de remplir. . . . . *Est etiam crudelis amor.*

Enfin, la Brochure dont nous rendons compte au Public, ne peut que faire beaucoup d'honneur en tous sens, à celui qui en est l'Auteur : si c'est un jeune homme, que de Talens déja tout dévelopés ! s'il est plus avancé en âge, quel feu d'imagination ! quelle Galanterie séduisante ! Tout y respire l'Amant délicat, et plus encore le parfait honnête homme (selon les maximes du Monde.) Il n'en faut point d'autre preuve que ces six lignes qui font la conclusion de l'Ouvrage.

» Aux yeux de la véritable Probité, un » Amant et un Ami infideles, sont également méprisables. Cesser d'aimer par » inconstance, est un défaut dans la Na» ture ; trahir ce qu'on aime, est toujours » un vice dans l'Amant.

Il est bon d'avertir ici, crainte d'abus ou de surprise, que le mot d'*Amant*, signifie en cet endroit celui ou celle qui aime, et qu'il comprend également les deux Sexes : il ne seroit pas équitable d'imaginer que de trahir l'Objet aimé, ne fût

fût pas également un vice dans l'un et dans l'autre ; il n'y a point de Femmes assés peu raisonnables pour vouloir s'attribuer un tel Privilege au préjudice des Hommes ; elles doivent être assés contentes pourvû qu'on veüille admettre l'égalité, ainsi que cela devroit toujours être.

QUATRIE'ME LETTRE DE M. ASTRUC, Médecin Consultant du Roy, et Professeur en Médecine au College Royal, à M. *de Laire*, Decteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, sur un Ecrit intitulé : *Réponse d'un Chirurgien de saint Côme, à la premiere Lettre de M. Astruc*. Brochure *in* 4. de 56. pages.

RE'PONSE aux Vers de *M. Gresset*, sur les Tableaux exposés à l'Académie Royale de Peinture au mois de Septembre 1737. Brochure *in* 8. de 11. pages ; imprimée *à Paris* chés Jacques-Nicolas *le Clerc*, Grand'Salle du Palais, à la Prudence.

Cette Réponse est toute en Vers de quatre pieds, assés facilement faits, et c'est une occasion que prend l'Auteur pour reprocher, avec douceur, et même avec admiration, à l'Ecrivain si connu à qui il s'adresse, le peu d'usage qu'il paroît vouloir faire de ses talens, qu'il n'occupe,

n'occupe, dit-il, *que pour encenser la mollesse*; et voici comme il s'en explique, page 3.

En vain tu fais l'apologie
De ta riante létargie;
Ton cœur, loin de la verité,
Du plaisir n'embrasse que l'ombre.

On trouve, page 4. une Invitation adressée toujours à M. Gresset, afin qu'il s'attache à recueillir le fruit de la *gloire contemporaine*.

Il y a aparence que si l'Auteur avoit lû le Dictionaire Néologique, et quelques autres Ouvrages du même goût; il auroit cherché une autre épithete.

En parlant d'Epicure et d'Anacréon, et du soin qu'ils prenoient de joüir du présent, il dit:

Peu jaloux des choses futures,
Le passé pour eux n'étoit rien,
Le présent étoit leur seul bien.

L'Auteur, vers la fin, se livre à un Eloge de M. Chardin, Peintre de l'Académie que M. Gresset avoit oublié dans son Epître; nous souscrivons bien volontiers à cet Eloge, ainsi que tous les Amateurs des Arts, sans préjudice à ceux que méritoient

Digitized by Google

titoient aussi quantité de bons Maîtres qui pourroient se plaindre d'avoir été pareillement oubliés

DISSERTATION en forme de Lettre, sur des Thermes consacrés à *Hercule*, découverts depuis peu en *Dacie*. *A Vienne en Autriche*, chés Jean-Pierre *Van-Ghele*, Imprimeur de la Cour Impériale, 1737. grand *in* 4. beau papier et beau caractere, de 107. pages. *L'Ouvrage est en Latin.*

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences, année 1734. avec les Mémoires de Mathématique et de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Académie. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale, 1736. *in* 4. de 114. pages pour l'Histoire, et de 199. pour les Mémoires. Planches détachées 37.

LE DOCTEUR GELAON, ou les Ridiculités anciennes et modernes. *A Londres*, chés *Innys* et *Tonson*, à la Bourse, 1738.

RECUEIL de plusieurs Pieces de Poësie et d'Eloquence, présentées à l'Académie des Jeux-Floraux, l'année 1737. avec

avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie. *A Toulouse*, chés Claude-Gilles *le Camus*, seul Imprimeur du Roy et de l'Académie, vol. *in* 8. de 282. pages.

Les Commentaires de Jules Cesar, d'Hirtius et d'autres, touchant la Guerre des Gaules, la Guerre Civile, celle d'Aléxandrie, d'Afrique et d'Espagne, revûs sur les Manuscrits, avec les Notes entieres de Denis *Vossius*, de Jean Davies, de Samuel Clarke, et celles de l'Editeur François Oudendorp, lequel y a joint les diverses Leçons. *A Leyde*, chés Samuël *Luchtmans*, et *à Rotterdam*, chés Jean-Daniel *Beman*, 1737. *in* 4. 2. volumes. Le premier et le second Tome de 1035. pages. Planches détachées 15. *L'Ouvrage est en Latin.*

Nouvelle Edition des *Remarques de M. de Vaugelas*, sur la Langue Françoise, avec des Notes de Mrs *Patru*, et T. *Corneille*. *A Paris*, chés *Huart*, ruë S. Jacques, près S. Severin, à la Justice, 1738. *in* 12. trois volumes.

On a ajoûté dans cette Edition les Notes de M. *Patru*, qui, jusqu'à présent, n'avoient été imprimées qu'à la suite de ses

ses Plaidoyers, où elles sont avec des renvois à la premiere Edition des Remarques de M. de Vaugelas, et on a distingué ces Notes d'avec celles de T. Corneille.

CATALOGUS *Librorum Bibliothecæ Illustrissimi Viri Caroli Henrici Comitis* de Hoym, *olim Regis Poloniæ Augusti II. apud Regem Christianissimum Legati Extraordinarii, digestus et descriptus à Gabriele* Martin, *Bibliopola Parisiensi, cum Indice Auctorum alphabetico.* Parisiis, *apud Gabrielem et Claudium* Martin, *viâ Jacobæâ, ad insigne Stellæ.* 1738.

Cette Bibliotheque, dont le Catalogue forme un gros volume *in* 8. de plus de 600. pages, en y comprenant la Table alphabetique des Auteurs, est à vendre en entier jusqu'au premier Avril prochain. Si personne, pendant ce temps, n'en fait l'acquisition, on commencera à la vendre en détail et à l'enchere, le 14. du même mois, et l'ordre de la vente sera annoncé toutes les Semaines par des Listes, chés Gabriel *Martin*, Libraire, ruë S. Jacques, dont on connoît assés le mérite et la capacité pour tout ce qui regarde sa Profession, la grande connoissance des Livres en tout genre.

et sur tout l'art de dresser des Catalogues avec l'arrangement et les divisions les plus convenables.

On a eû soin dans les premieres pages de ce Catalogue de faire remarquer les Livres les plus rares, tels que la *Bible de Mayence de 1462. La Messe d'Illiricus Flaccius; le Missel et le Breviaire Mozarabe*; les Exemplaires les plus complets des *Oeuvres de Servet, d'Occhin, de Postel*, &c.

TRAITÉ de l'attaque et de la défense des Places, par M. *de Vauban*, Maréchal de France et Directeur General des Fortifications du Royaume. *A la Haye*, chés Pierre *de Houde*, 1737. *in* 4. de 216. pages, sans la Préface et la Table. Cet Ouvrage est orné de 33. fort belles Planches.

LA VERITÉ TRIOMPHANTE DE L'ERREUR, par un nouveau Converti, dont les motifs de conversion sont adressés aux Ministres de la Religion Prétenduë Réformée, avec une Instruction Chrétienne sur les principaux Articles de la Foy. Ouvrage mis au jour pour l'édification du prochain, par Pierre *Duderé*, Ecuyer, Sieur de la Borde, Fils, de

de l'Auteur. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quai de Gêvres, 1738. *in* 12.

LA METROMANIE, ou *le Poëte*, Comedie en Vers et en cinq Actes, par M. *Piron*, représentée pour la premiere fois sur le Théatre François, le 10 Janvier 1738. *A Paris*, Quai des Augustins, chés *le Breton*, *in* 8. 1738. *prix* 30. sols.

L'Epître Dédicatoire, composée de neuf Quatrains, est adressée à M. L. C. D. M * * *. Dans le huitiéme, l'Auteur s'exprime ainsi :

Trois Qualités en vous incluses
Forment cette rare Unité ;
L'Homme d'Etat, l'ami des Muses,
L'amour de la Societé.

La Scene de cette Piece se passe chés M. *Francaleu*, dans les Jardins d'une Maison de Campagne, aux environs de Paris.

Après l'Analyse que nous avons donné de cet Ouvrage, il ne reste plus qu'à faire connoître le mérite de la Versification ; nous ne croyons pas pouvoir en donner une idée plus convenable au Titre de la Piece, qu'en inserant dans ce Journal quelques fragmens de la septiéme Scene du second Acte, laquelle suit immédiatement le grand coup de Théa

tre, dont nous avons parlé dans notre précedent Extrait ; on y trouvera le pour et le contre de la Metromanie.

Damis.

Mon Oncle, vous avez cultivé mon enfance ;
Je ne mets point de borne à ma reconnoissance ;
Et c'est pour le prouver que je vais désormais
Commencer par tâcher d'en mettre à vos bienfaits,
Me suffire à moi-même en volant à la gloire,
Et chercher la Fortune au Temple de Memoire.

M. Baliveau.

Où la vas-tu chercher ? Ce Temple prétendu ;
Pour parler ton jargon, n'est qu'un Pays perdu,
Où la necessité de travaux consumée,
Au sein du sot orgeüil se repaît de fumée.
Eh ! malheureux, crois-moi, fuis ce Terroir ingrat,
Prens un Parti solide ; et choisis un état,
Qu'ainsi que le Talent le bon sens autorise ;
Qui te distingue, et non qui te singularise,
Où le Génie heureux brille avec dignité,
Tel qu'enfin le Bareau l'offre à ta vanité.

Damis.

Le Bareau !

M. Baliveau

Protegeant la Veuve et le Pupile,

C'est

C'est là qu'à l'honorable on peut joindre l'utile ;
Sur la Gloire et le gain établir sa maison,
Et ne devoir qu'à soi sa Fortune et son Nom.

Damis.

Ce mélange de gloire et de gain m'importune ;
On doit tout à l'Honneur et rien à la Fortune.
Le Nourisson du Pinde, ainsi que le Guerrier,
A tout l'Or du Pérou préfere un beau Laurier !
L'Avocat se peut-il égaler au Poëte ?
De ce dernier la gloire est durable et parfaite ;
Il vit long-temps après que l'autre a disparu,
Scaron même l'emporte aujourd'hui sur Patru.
Vous parlez du Bareau de la Grece et de Rome ;
Lieux propres autrefois à produire un Grand Homme ;
L'Ancre de la Chicane et sa barbare voix
N'y défiguroient pas l'Eloquence et les Loix.
Que des traces du Monstre on purge la Tribune,
J'y monte ; et mes Talens voüés à la Fortune,
Jusqu'à la Prose encor voudront bien déroger ;
Mais, l'abus ne pouvant si-tôt se corriger,
Qu'on me laisse, à mon gré, n'aspirant qu'à la gloire,
Des Titres du Parnasse ennoblir ma memoire ;
Et primer dans un Art plus au dessus du Droit ;

Digitized by Google

Plus grave, plus sensé, plus noble qu'on ne croit.
Le Vice impunément, dans le Siecle où nous sommes,
Foule aux pieds la Vertu si précieuse aux Hommes;
Est-il pour un Esprit solide et génereux,
Une cause plus belle à plaider devant eux?
Que la Fortune donc me soit Mere, ou Marâtre,
C'en est fait; pour Barreau, je choisis le Théâtre;
Pour Client, la Vertu; pour voix, la Verité;
Et pour Juge, mon Siecle et la Posterité.

M. Baliveau.

Eh bien! porte plus haut ton espoir et tes vûës;
A ces beaux sentimens les Dignités sont dûës;
La moitié de mon Bien remise en ton pouvoir,
Parmi nos Senateurs s'offre à te faire asseoir;
Ton esprit genereux, si la Vertu t'est chere,
Si tu prens à sa cause un interêt sincere,
Ne préferera pas, la croyant en danger,
L'effort de la défendre au droit de la juger.

Damis.

Non, mais d'un si beau droit l'abus est trop facile;
L'Esprit est genereux, mais le Cœur est fragile;
Qu'un Juge incorruptible est un homme étonnant!

Du

Digitized by Google

Du Guerrier le mérite est sans doute éminent,
Mais presque tout consiste au mépris de la vie ;
Et de servir son Roy la glorieuse envie,
L'espérance, l'exemple, un je ne sçais quel prix,
L'horreur du mépris même inspire ce mépris ;
Mais avoir à braver le soûrire, ou les larmes
D'une Solliciteuse aimable, et sous les armes,
Tout sensible, tout homme enfin que vous soyez,
Sans oser être ému, la voir presque à vos pieds,
Jusqu'à la cruauté pousser le Stoïcisme,
Je ne me sens point fait pour un tel Héroïsme.
De tous nos Magistrats la Vertu me confond,
Et je ne conçois pas comment ces Messieurs font, &c.
Infortuné, je touche à mon cinquiéme Lustre,
Sans avoir publié rien qui me rende illustre ;
On m'ignore, et je rampe encor à l'âge heureux
Où Corneille et Racine étoient déja fameux.

M. Baliveau.

Quelle étrange Manie ! Eh ! dis-moi, misérable,
A de si grands Esprits te crois-tu comparable ?
Et ne sçais-tu pas bien qu'au Métier que tu fais
Il faut, ou les atteindre, ou ramper à jamais, &c.

Damis.

Ils ont dit, il est vrai, presque tout ce qu'on pense,
Leurs Ecrits sont des vols qu'ils nous ont fait d'avance;
Mais le remede est simple, il faut faire comme eux;
Ils nous ont dérobés, dérobons nos Neveux;
Et tarissant la Source où puise un beau Délire;
A la Posterité ne laissons rien à dire;
Un Demon triomphant m'éleve à cet Emploi;
Malheur aux Ecrivains qui viendront après moi, &c.

Au reste il ne faut pas s'imaginer que toute la Piece soit versifiée sur le même ton; M. Piron en sçait changer, à mesure que ce qu'il doit traiter le demande.

NOUVELLES INSTRUCTIONS GENERALES, pour la Perception des Droits des Domaines, et Droits Domaniaux, Amortissemens, Francs Fiefs, nouveaux Acquêts, et Usages, Controlle d'Exploits et Saisies Mobiliaires, Greffes, Droits réservés et Formules, Controlle des Actes et Sous-signatures privées, Insinuations Laïques, Centiéme Denier et Petit Scel; et pour les anciens Droits à recouvrer, &c.

Digitized by Google

&c. *A Paris*, chés *Prault*, pere, Quai de Gêvres, au Paradis, 1738. *in* 12.

TAITE' du Droit de Retour, des Dots, des Donations, des Institutions Contractuelles, et des Testamens mutuels; suivant l'Usage et les Maximes des Pays de Droit Ecrit, et des Pays Coûtumiers. Par M. *Arnauld de la Rouviere*, Avocat au Parlement de Provence. *A Paris*, chés *Huart*, ruë S. Jacques, près S. Severin, à la Justice, 1737. *in* 12. deux volumes.

MEMOIRES de Mlle de *Bonneval*, imprimés *à la Haye* chés Jac. *Desbordes* M. DCC XXXVIII. *Se vendent à Paris chés les Libraires des Feüilles Periodiques.*

Il paroît depuis quelques jours un Livre qui porte ce titre; il est écrit avec beaucoup de pureté et de noblesse, et l'on ne craint pas de s'engager trop en promettant au Public qu'il trouvera dans la lecture de cet Ouvrage un plaisir qu'il n'est pas commun de goûter dans la plûpart des productions dont l'imagination féconde et le plus souvent déreglée de quelques Auteurs de nos jours ont inondé depuis quelque temps la République des Lettres. Le Livre que nous annonçons est écrit dans un goût tout différent. Le dessein en est clair et bien rempli, on n'y voit point regner ce désordre d'avantures bizares dont le moindre défaut est de choquer la vraisemblance; et qui souvent après avoir déran-

gé l'esprit, portent leur poison jusqu'au cœur. Les amateurs de ce naturel babillard et précieux qui n'est le plus souvent, que le fruit du travail et de la réflexion, ne doivent pas s'attendre d'y voir quintessentier des pensées, alambiquer des sentimens; et d'y avoir le plaisir fatigant de travailler en se récreant; les sentimens y sont simples et bien placés, les expressions naturelles, et les avantures tournées délicatement; la maniere de conter est sans doute la principale partie dans un Ouvrage de goût; le fond le plus heureux est sec et languissant quand il manque de ce coloris aimable qui le fait valoir; on trouve dans les Mémoires de Mlle de Bonneval l'agrément du style joint à l'interessant de la matiere.

Il seroit pourtant à souhaiter que l'on eût répandu un peu plus de clarté dans certains endroits et qu'on en eût corrigé d'autres: par exemple, en parlant d'une dévote qui jouë un des principaux rôles, on dit: *Elle faisoit le bien, parce que son Confesseur lui disoit que cela étoit bien, et presque toujours faisoit le mal sans penser en faire, au demeurant fort bonne femme.* En parlant de l'attention avec laquelle on regardoit une jeune personne à la Comédie, *Je vis*, dit le Heros, *vingt lorgnettes braquées contre une loge.* Ces expressions ne conviennent pas dans un récit dicté par la douleur, et ne sont pas d'un homme pénetré de désespoir comme il s'annonce; au surplus le Livre se fait lire avec beaucoup de satisfaction; le cœur y sent de ces émotions douces qui ne sont point enfans de l'art et que l'intérêt seul fait naître.

On trouve à la fin de cette Brochure de 226. pages, quelques anecdotes qui ont toute la grace

de

de la nouveauté; des Poësies mêmes qui ne sont pas desagréables; voici par exemple un petit conte dont la briéveté ne fait pas le seul merite.

LE BATELIER ET SON FILS.

CONTE.

SAuvez-nous grand Saint Nicolas,
Crioit un Batelier des rives de la Loire,
Que les flots en courroux menaçoient du trépas;
Sauvez-nous, je ferai brûler à votre gloire
Un cierge plus gros que deux mâts.
Mon Pere, dit son Fils tout bas,
Nous serons ruinés. Tais-toi, sot, dit le Pere;
Va, laisse-nous tirer d'affaire,
Le cierge qu'il aura quand nous serons à Terre,
Ne nous ruinera pas.

La quatriéme Brochure des *Nouveaux Amusemens du Cœur et de l'Esprit*, paroît. On la lit avec autant de plaisir que les précédentes. Le prix est de douze sols. Elle se vend *chés les Libraires des Feüilles Périodiques*. Nous en donnerons l'Extrait.

On aprend de Londres que les Freres *Tonsons*, impriment par souscription en 4. vol. *in*-4. une nouvelle et belle Edition des Avantures de *Don-Quichotte*, en Espagnol, avec la vie de Miguel de Cervantes Saavedra, par M. *Mayans*, Bibliothéquaire du Roy d'Espagne. Cette Edition sera enrichie de 68. Tailles douces, dessinées par M.

Jean Vander-Bank, et gravées par les meilleurs Graveurs. Le prix de la souscription est de 4. guinées, dont deux doivent être payées en souscrivant, et les deux autres, lorsqu'on délivrera tout l'Ouvrage en blanc.

PRE'CIS de ce qui a été dit dans l'Assemblée de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Marseille du 27. Novembre 1737. après la lecture du Plan d'une nouvelle Histoire génerale des maladies, par M. Boüillet de l'Académie Royale de Bordeaux, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Professeur de Math. et Secretaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bésiers.

RIen ne paroît si nécessaire qu'une nouvelle Histoire générale des maladies. La varieté des systêmes introduits dans la Médecine, en a si fort broüillé la Théorie, que l'on ne sçaît presque plus à quoi s'en tenir. Il est même à craindre que cette confusion ne se répande à la fin sur la pratique, qui, quoique fondée sur l'expérience, peut recevoir quelque altération de toutes ces idées systématiques. Il est donc convenable de fixer l'une & l'autre par un nouveau Traité, qui les réunisse dans un seul point de vûë, d'où l'on puisse découvrir tout ce qui apartient à la connoissance et à la guérison de chaque maladie particuliere.

Le plan que M. Boüillet a conçû, paroît très-propre à cet effet : et il le paroît encore plus par

par l'explication qu'il en a donnée dans sa réponse à M. *Gauteron*, inserée dans le Mercure du mois d'Octobre dernier. Il y concilie les deux systêmes dominans en Médecine ; et quoiqu'il soit difficile de tenir la balance égale entre ces deux systêmes, la maniere dont il les fonde, et dont il les explique, donne lieu d'esperer qu'il les soutiendra dans un juste équilibre, ne donnant à chacun que ce qui lui apartient.

Une Histoire des maladies semble n'annoncer d'abord qu'une description exacte de chaque maladie avec la méthode de la traiter, et exclure toute discussion de Théorie, c'est-à-dire, des causes qui la produisent, à l'exception de celles qu'on nomme externes ou évidentes. En effet toutes les autres sont si cachées et fondées sur des principes si incertains, que les expliquer c'est vouloir, ce semble, jetter un voile sur des choses, où l'on a interêt de voir clair, et qui ne doivent porter que sur des faits sensibles.

Cependant la methode que l'Auteur se propose de suivre, peut seule écarter cet inconvénient. Une Théorie toute fondée ou sur l'Anatomie, ou sur les Mathématiques, ou sur des expériences non contestées, n'a rien à craindre de toutes ces obscurités que traînent après elles toutes les idées systématiques. Elles ne viennent, ces obscurités, que de ce qu'on veut donner ses propres idées, souvent même ses propres illusions pour des réalités.

Mais quand on ne supose, comme fait l'Auteur du nouveau Plan, que ce qui est dans la nature, que l'on puise dans son sein les principes dont on étaye sa Théorie, en un mot, que les explications que l'on donne des divers dérangemens de notre machine, ne sont tirées

que

que de la structure naturelle et connuë du corps humain, alors c'est moins une Théorie, qu'une exposition nuë et simple de ce qui se passe dans la nature.

Et même, lorsque sans faire joüer tant de ressorts, on peut trouver la cause d'une maladie dans le seul dérangement de la circulation du sang, on doit la saisir préferablement à toute autre. Ce moyen simple & naturel de rendre raison de nos maladies ne sçauroit échaper à un Auteur qui veut nous mener à cette connoissance par le chemin le plus droit et le plus court qu'il soit possible.

Si la méthode que M. Boüillet se promet de suivre est propre à dissiper les obscurités de la Théorie, les sources indiquées dans son Plan, et où il se propose de puiser, nous répondent encore mieux de la sûreté de sa Pratique. Il n'est pas moins difficile de se méfier de son experience, que de se déprendre de ses propres idées. Souvent l'on croit voit ce qu'on ne voit pas, et l'on s'aplaudit quelquefois des succès qui ne sont dus qu'aux généreux efforts de la nature, et à la vigueur du temperament des malades. Une pareille prévention n'est point à craindre dans un Auteur, qui à sa propre expérience, veut bien joindre celle des autres; qui ne veut adopter d'autres méthodes de pratique, que celles qui sont confirmées par un long usage en Médecine, constatées par des témoignages publics et authentiques, et consenties par les plus habiles Médecins de tous les siecles. Une pratique qui porte sur des fondemens aussi solides, ne laisse aucun doute aux Médecins, ni aucun regret aux malades.

Il est rare qu'un Auteur riche de son propre fonds,

fonds, cherche à l'augmenter de celui des autres. Il l'est encore plus qu'il ne s'aproprie pas ce qu'il emprunte. L'aveu sincere que fait l'Auteur du nouveau Plan, de déclarer ce qu'il aura reçû, assûre d'avance à ceux qui lui prêteront, la gloire dûë à leur générosité. En agir ainsi, c'est moins travailler pour sa propre gloire que pour celle des autres et pour l'utilité publique.

Si l'arrangement des Matieres repand de la clarté dans un Ouvrage, on en doit trouver beaucoup dans celui qu'on nous annonce. L'ordre, pour ainsi dire, Géométrique, que l'Auteur s'est prescrit, et selon lequel il doit faire marcher devant ce qui peut servir à l'intelligence de ce qui doit suivre, ne permet pas d'en douter. On a senti la liaison qu'ont les maladies des femmes avec celles du bas-ventre: peut-être n'en ont-elles pas moins avec celles des Vierges; ces deux sortes de maladies raprochées, semblent s'éclaircir mutuellement.

Mais si l'ordre de la nouvelle Histoire des maladies est des plus réguliers, on peut dire que son étenduë est immense: elle comprend et distingue tous les genres des maladies. Il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, d'en trouver quelqu'une qui n'y fût pas comprise. On a été charmé de voir dans cette suite les maladies incurables. Ces sortes de malades d'autant plus dignes de compassion, qu'ils ont moins d'espoir de guérir, sont ordinairement abandonnés à leur triste sort, d'autant mieux qu'ils ne sçauroient faire beaucoup d'honneur au Médecin. L'Auteur de la nouvelle Histoire, plus attentif à l'utilité publique qu'à sa propre gloire, a étendu ses vûës jusqu'à ces sortes de malades, conforme en cela au sentiment de *Pline*, qui veut

que

que, *quibus vitam præstare non possunt, facilem exitum parent.* Quand on ne peut pas guérir, c'est beaucoup que de soulager.

La Nature semble nous avoir mis à l'étroit par l'abondance même des remedes qu'elle nous présente. Les trois Regnes nous en fournissent à l'envi. Il n'y a que le choix qui embarrasse.

L'Auteur du nouveau Plan ne sera point dans cet embarras, puisqu'il n'indiquera que des remedes, dont il connoîtra bien les vertus, et des effets desquels il se sera assûré par des essais réiterés. Si tous les Médecins ne proposoient à leurs malades que de tels remedes, ils leur épargneroient la peine d'en prendre bien d'inutiles.

Enfin il ne reste rien à desirer pour la perfection de cet Ouvrage, si non que l'Auteur ait la patience et le loisir de le finir. La carriere est longue et pénible. Il est en état de la fournir avec honneur. Daigne le Ciel lui accorder le temps de l'achever! Nous joignons pour cela nos vœux à ceux du Public.

Ganeau, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis, vient de mettre en vente les Livres suivans; *Commencement de l'Histoire de l'Eglise*, ou, *Paraphrase sur les Actes des Apôtres*, avec le Texte Latin à la marge, et des Notes tirées des Peres, et des meilleurs Commentateurs, par un Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne et de S. Hydulphe. *in* 12. deux volumes. *prix* 4. livres.

L'Auteur connu déja par les Paraphrases qu'il a données sur plusieurs Livres de l'Ecriture Sainte, méritera sans doute l'estime du Public par ce dernier Ouvrage, dans lequel, sans s'écarter de la noble simplicité des Actes des Apôtres, il a cependant donné l'étendue nécessaire à son Histoire,

Digitized by Google

toire, par l'explication suffisante de tout ce qui peut arrêter le Lecteur, pour l'intelligence de l'Historien Sacré.

Instructions Chrétiennes sur le Sacrement de Mariage, avec les Prieres de l'Eglise et de l'Ecriture qui y ont raport. vol. *in* 18. *prix* vingt sols.

Le même Libraire vient de donner une nouvelle Edition des Livres suivans.

Les Sermons du Réverend Pere de la Boissieré, Prêtre de l'Oratoire, sur le Carême; Vêtures, Professions Religieuses, Assemblées de Charité, les Panegyriques des Saints, et sur les principaux Mysteres de la Religion. *in* 12. six volumes. *prix* 15. livres.

Le mérite de l'Auteur est trop connu, et les grands talens qu'il avoit pour la Chaire sont trop récens, pour rien ajoûter à son Eloge; nous nous contenterons de dire que l'on ne peut que voir avec plaisir une nouvelle Edition de ce Livre. On vend séparément le Carême, pour la commodité de ceux qui ne sont pas en état de faire la dépense entiere.

Avis et Réflexions sur les Devoirs de l'Etat Religieux, pour animer ceux qui l'ont embrassé, à remplir leur Vocation. Ouvrage utile non seulement aux Religieux, mais encore à toûtes les Personnes qui veulent vivre dans le monde avec une pieté solide, par un Religieux de la Congregation de S. Maur, *Quatriéme Edition*, plus correcte et plus ample que les précedentes, *in* 12. trois volumes. *prix* 7. livres.

Briasson, Libraire à Paris, rue S. Jacques, à la Science, a mis en vente un Livre qui est attendu depuis long temps, à cause de la réputation de l'Auteur, et de l'importance du sujet; c'est

la

la Mythologie et les Fables expliquées par l'Histoire, par M. *l'Abbé Banier*, de l'Academie des Belles Lettres, un volume *in* 4. ou deux volumes *in* 12.

Il a aussi imprimé depuis peu l'*Histoire du Fanatisme de notre temps*, par M. *l'Abbé de Brueys*, trois volumes *in* 12. *figures*.

Les Essais de Litterature et de Morale, par M. *l'Abbé Trublet*, *in* 12. nouvelle Edition.

Les Oeuvres mêlées de M. Pope, sçavoir, *les Principes de la Morale et du Goût*, *en deux Poëmes*, dont l'un est intitulé, *Essais sur l'Homme*, l'autre, *Essais sur la Critique*, *traduits* par M. l'Abbé *du Resnel*; et *la Boucle de Cheveux*, traduite par *M. L. D. F. en Vers*. un volume.

Une nouvelle Edition des *Parodies du Nouveau Théatre Italien*, fort augmentée, la Musique regravée à neuf et en bien meilleur état. 4. volumes *in* 12. *figures*.

Il vend séparément les Additions en un volume intitulé: *Suplément à l'ancienne Edition des Parodies*, *in* 12. comme aussi le neuviéme volume du *Nouveau Théatre Italien*, imprimé il y a deux ans.

Il compte encore finir incessament, *les Oeuvres de M. l'Abbé Nadal*, *de l'Académie des Belles Lettres*, contenant ses Dissertations Académiques, plusieurs Pieces et morceaux de Litterature, ses Poësies et ses Tragédies. 3. volumes *in* 12. *figures*.

Liste de quelques Nouveautés qu'il a reçûës depuis peu.

Réflexions pieuses, ou Essais Philosophiques, par *Samuël Gringallet*. *in* 12. 1735.

Dissertations Physiques, par *Roubaix de Turcoin*, *in* 8. à la Haye 1737.

Description

Description du Royaume de Sardaigne, *in* 8. à la Haye 1725.

Instructions de l'Empereur Charles V. au Roy Philippe second son fils, par *Teissier*, *in* 12. à la Haye 1737.

Lettre d'un Anglois sur le Pouvoir absolu. *in* 8. à Cologne 1711.

Le Songe de Bocace, par M. *Largentiere*. *in* 12. à la Haye 1737.

Idée d'un véritable Héros, par M. *de la Faille*, *in* 8. 3. part. 1737.

Frederic de Sicile, *in* 12. à la Haye 1735.

Recueil de Pieces Politiques depuis 1724. *in* 4. à la Haye 1737.

Histoire de Pologne, sous le Regne d'Auguste second, par *l'Abbé de Parthenai*. *in* 12. 4. volumes la Haye 1733.

Memoires Anecdotes de Russie, *in* 12. à la Haye 1737.

Lettre sur les Dettes de la Grande-Bretagne, *in* 8. à la Haye 1727.

Histoire de la Rebellion d'Angleterre, par Clarendon, *in* 12. 2. vol. à la Haye 1704.

Observations sur les Ouvrages de Sculpture, Peinture et Architecture qui sont à Rome et aux environs, par *Raguenet*. *in* 12. à Londres 1735.

Methode pour montrer à la Jeunesse à bien danser, par *C. Sol*. *in* 12. à la Haye 1725.

Elia Brenneri Thesaurus nummorum, Sveo-Gothorum, et Scriptores rei nummariæ, in 4. *cum figuris* 1731.

On nous écrit de Provence du 7. de ce mois, qu'on venoit d'y recevoir un Ouvrage tout nouveau de M. *Algarotti*, sçavant Venitien, qui a fait quelque séjour à Paris, et que M. de Voltaire

faire n'a pas oublié dans ses Vers. Cet ouvrage est dans le goût des Entretiens de l'illustre M. de Fontenelle, sur la Pluralité des Mondes. Il est intitulé, *Il Newtonismo per le Dame, ouvero Dialoghi sopra la luce i colori.*

Qua legat ipsu Lycoris.

1. *vol. in* 4. *in Napoli*, ou plutôt à Milan 1737.

EXTRAIT *d'une Lettre écrite de Lyon à M. l'Abbé le Beuf, Chanoine d'Auxerre, le* 24 *Février* 1738. *au sujet des Antiquités de Montmartre.*

Sans prétendre, Monsieur, entrer dans les doctes Dissertations dont vous enrichissez fréquemment le Mercure François, permettez que je vous fasse une legere Observation, sur les dernieres lignes de votre Lettre à M. Fenel, Chanoine de Sens, inserée dans le Mercure de Janvier dernier, Pag. 47. Après y avoir fait vos Remarques, sur ce que vous êtes allé voir vous-même des restes d'une Antiquité reconnuë depuis peu à Montmartre près Paris, vous finissez en disant qu'il y a près des ruines de cette Antiquité une Fontaine, qu'on apelle à Montmartre, la Fontaine de *Buë*; que vous écrivez ce mot au hazard, et tel que vous l'avez oüi prononcer; qu'il est certainement *barbare*; le nouveau Glossaire de Ducange vous aprenant que *Bur* signifie en Flamand et en Saxon, *fons*, *scaturigo*.

Suivant cette idée, Monsieur, il n'y a point de fontaine qu'on ne dût, ou pût apeller d'un nom équivalent à *fons*, *scaturigo*, et dès-lors nulle fontaine n'auroit de nom particulier.

Je soupçonne que ce mot n'est nullement barbare

barbare ; ce qui me donne cette pensée, c'est qu'encore aujourd'hui le bas Peuple à Lyon et aux environs, apelle Buïe, la Lessive de linge, et Buïandieres les femmes qui le lavent ; ensorte qu'ils disent faire la Buïe, pour dire, faire la Lessive.

Il me paroît donc fort naturel de croire, que les Habitans de l'Antiquité dont il s'agit, ayant un pareil Jargon, et se trouvant trop éloignés de la Riviere pour y aller laver leur linge, avoient creusés auprès de cette Fontaine un espace assés grand, pour y former un Bassin d'eau claire, propre à y faire leurs Lessives, ce qui les porta à lui donner le nom de *Fontaine de Buïe*, pour *Fontaine de Lessive*. J'ai l'honneur d'être, &c.

On débite, au profit des Pauvres, chés le Sr. *Buhot*, Marchand Mercier, ruë S. Jacques, *des Sels essentiels*, d'une nouvelle Méthode, dont on a crû devoir donner avis au Public.

Depuis long temps les Medecins désiroient de voir le volume des Remedes réduit et diminué, ils sçavent qu'ils contiennent beaucoup de Phlegme et de terre inutile, qui embarrassent les premieres voyes et chargent l'estomac, qui se révolte aisément contre la quantité qu'il en faut prendre ; pour satisfaire à leurs intentions, toujours avantageuses au Public, il étoit nécessaire de séparer le pur d'avec l'impur, et de concentrer toute la vertu des Remedes ordinaires dans un petit volume. C'est ce qu'on a parfaitement rempli par le moyen d'une nouvelle Méthode, puisqu'elle diminue la Dose commune de plus des deux tiers sans en diminuer l'efficacité ; la maniere dont on tire les Sels essentiels, leur donne un nouveau mérite, le Dissolvant dont on se sert est doux, simple,

simple, et ne peut altérer en aucune façon la vertu et les proprietés du Mixte, l'Insolation ou le Bain de vapeur est le seul feu nécessaire.

Ces Sels, tirés sans feu, sont solubles, cristallins, et aussi diversifiés entre eux, que les Mixtes dont on les tire; ils en conservent, et même dans un degré éminent, le goût, et quelques-uns, l'odeur et la couleur; ils s'humectent à l'air, et se conservent cependant très-long temps dans un Lieu sec.

Un celebre Medecin * dont la science et le sçavoir sont géneralement reconnus, en a fait quelques Expériences, qui méritent bien que nous en fassions part au Public.

Premierement, il assure que l'Huile de Vitriol ne fermente pas avec ces Sels; d'où il conclut, que le feu ne les a point alterés ou askalisés, et rendus acres.

2°. Outre le goût salin, ils ont aussi un goût huileux, ils sont gras et onctueux au toucher, marque, dit-il, de l'abondance du Principe sulphuré ou huileux qu'ils ont conservé.

3°. Ces Sels dissous fermentent légerement avec l'Huile de Tartre, faite par défaillance; marque qu'ils ont conservé en entier, le Sel qui est naturellement dans les diférentes parties des Végetaux, et qui est toujours aigre, ou aigrelet.

4°. Les Sels dont il s'agit, jettent une fumée épaisse, quand on les met dans un Creuset rougi au feu; ils se convertissent ensuite en un charbon, qui est long-temps rouge, tant ils sont gras; et finalement ils se réduisent en cendres, dont la Lessive donne un Sel fixe, alkalin, qui fermente alors vivement avec tous les acides, ce

* *M. Grosse.*

que

que les Sels en question ne faisoient nullement avant cette Opération ; preuve, selon lui, qu'ils n'ont point souffert d'altération au feu, et qu'ils sont tels que la Nature les a produits dans les Végetaux.

Ce sçavant Medecin a fait d'autres Observations, qu'il seroit trop long de raporter ici. On se contente d'en tirer les inductions qu'il en tire lui-même.

De toutes les circonstances et faits que j'ai raporté, on peut inférer que les Sels de la nouvelle Méthode, dit-il, sont de vrais et de bons Sels essentiels, terme par lequel on entend, ceux qui ont conservé leurs meilleurs Principes, et par conséquent toutes leurs proprietés et leurs vertus, comme l'Essence des Végetaux dont on les a tiré.

2°. *On pourra prendre ces Sels en petite Dose, ce qui est un grand agrément pour les Malades qui se dégoûtent aisément des Remedes, quand ils ont un certain volume.*

3°. *On pourra les mêler dans des Poudres, et les prendre en toutes sortes de formules ; autant par raport au goût du Malade, que par raport à l'exigence du mal, et l'avis des Medecins. Ce sont autant de vrais et de grands avantages pour un Remede.*

Enfin il ajoûte, *qu'il y a toute aparence, que si le Végetal est stomachique, le Sel tiré par la nouvelle Méthode aura la même vertu ; s'il est diurétique, le Sel le sera aussi, et ainsi des autres.* Voilà comme s'exprime M. Grosse, qui a examiné ces Sels avec beaucoup de soin.

On a obligation de cette Découverte à M. le *Comte de la Garaye*, Grand Hospitalier de l'Ordre de S. Lazare, qui depuis plus de trente ans s'aplique à la Medecine et à la Chirurgie, pour secourir

secourir les pauvres Malades, dont il a un grand nombre dans son Château en Bretagne : il a fait plusieurs Epreuves de ces nouveaux Sels, qui ont toujours eû beaucoup de succès.

Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

Le Samedi premier Mars, M. *Cars*, Graveur et Académicien, présenta à l'Académie, de la part de M. l'Abbé de *Rohan-Vantadour*, une These que ce Seigneur a dédiée au Roy, dont le Sujet represente ce Monarque, qui d'une main arrête la Victoire prête à passer à de nouveaux triomphes, et de l'autre, offre à l'Europe une branche d'Olivier.

La France, sous la figure d'une belle femme, se repose aux pieds du Roy et commande à Bellone de cesser ses fureurs. Sur la droite du Roy, on voit la Paix qui fait valoir à l'Europe la modération de ce Prince; un peu plus haut la Religion, la Justice et la Prudence (Vertus qui caracterisent le Ministere) paroissent aplaudir à ce noble dessein, et le Temps, en soulevant un rideau, s'empresse de faire connoître à l'Univers un évenement si glorieux.

Les deux Figures du bas sont relatives à la Théologie, l'une est la Foy et l'autre la Méditation.

Cette composition est le dernier Ouvrage de feu M. le *Moine*, Premier Peintre du Roy et gravée par M. Cars, dont le mérite est assés connu du Public.

M. *Lépicié*, Graveur du Roy, et Secretaire de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, est Auteur de cette Description, ainsi que de celle de l'Apothéose d'Hercule, peinte au Plafond du Salon de Marbre à Versailles, par le

la même M. le *Moine*, qui a été renduë publique. Le Mercure de Septembre 1736. a rendu un compte fidele et circonstancié de ce grand Ouvrage.

ESTAMPES NOUVELLES.

Voici la 29. Estampe gravée par le sieur *Moyreau*; il vient de la mettre en vente, ruë Galande, vis-à-vis S. Blaise. Elle représente la *Prédication de S. Jean-Baptiste*; elle est d'une très-heureuse execution, d'après un beau Tableau original de Philipe Wouvermans, ayant 33. pouces de large sur 27. de haut, du Cabinet de M. *Blondy*.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur:

ADRIENNE LE COUVREUR, Actrice du Théatre François, née à Fîmes en 1690. morte à Paris le 20. Mars 1730. peinte par *Fontaine*, et gravée par F. G. *Schmidt*.

JEAN MILTON, né à Londres en 1608. mort en 1674. âgé de 66. ans, gravé par F. G. *Schmidt*.

JOSEPH PARROCEL, de Brignoles en Provence, Peintre de Batailles, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture en 1648. mort à Paris le premier Mars 1704. âgé de 56. ans, six mois, peint par Hyacinte *Rigaud*, et gravé par G. F. *Schmidt*.

On aprend de Rome, que la Chambre Apostolique a acheté 45000. écus, toutes les Planches

ches et les Estampes du Signor *Rossi*, celebre Graveur.

On écrit de Lisbonne, que le froid a été si vif cet hyver en Portugal, que la plûpart des arbres fruitiers ont été gelés, et que l'on faisoit encore le mois dernier dans plusieurs Provinces des Prieres publiques pour obtenir un temps plus favorable.

ECOLE MILITAIRE, établie à Paris, ruë de Tournon, à l'Hôtel de Mars, ci-devant Hôtel d'Entragues, par M. le *Chevalier de Lussan*, Ingénieur.

On reçoit dans cette Ecole Militaire, ou comme Pensionnaires ou comme Externes, les jeunes Gentilshommes qui veulent s'instruire dans toutes les Sciences théoriques et pratiques de la Guerre.

Le prix des pensions pour un Gentilhomme seul est de 1518. livres par an, tant pour la table qui est proprement et abondamment servie, le logement, droit d'entrée et tous autres droits, que pour les apointemens des Professeurs et des Maîtres; car outre qu'on y enseigne toutes les Sciences qui ont raport au métier de la Guerre, il y a encore des Maîtres pour les Armes, pour l'Exercice, la Danse, la Musique, les Langues, le Païsage, l'Architecture, la Marine, &c.

L'Hôtel où se tient cette Ecole Militaire; est avantageusement situé par raport au bon air et à la proximité des Académies pour monter à à cheval.

Les Sales pour l'étude des Mathématiques, pour le Dessein, le Paysage, la Perspective, l'

Figure

Digitized by Google

Figure, l'Architecture Civile et Militaire, sont ouvertes tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à onze.

Les Sales pour les Armes, l'Exercice, la Danse, la Musique et les Langues, sont ouvertes tous les jours depuis onze heures jusqu'à une.

Celles où l'on enseigne alternativement l'Histoire, la Géographie, la Fortification et la Marine, sont ouvertes depuis trois heures après midi jusqu'à cinq.

Il y a tous les ans un Cours d'Experiences de Physique, qui dure trois ou quatre mois.

Les Assemblées à ce sujet se tiennent deux fois la Semaine, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq.

On voit dans le Cabinet de Mathématique de cette Ecole, non seulement toutes les Machines propres aux Experiences dont on vient de parler, mais encore toutes celles qui sont nécessaires pour démontrer les forces mouvantes de la Méchanique et des Hidrauliques, il y a plusieurs reliefs de Géométrie et de Fortification. Le Jardin qui est spacieux, fournira aussi des morceaux de Fortification avec leurs attaques tracées. La Méthode aisée dont on se sert pour enseigner avec beaucoup d'ordre et de simplicité, toutes les Sciences nécessaires et utiles à un Militaire, et la diversité de tous ces Exercices differens qui se succedent continuellement les uns aux autres, font qu'on ne ressent aucun des dégoûts que cause ordinairement la secheresse des Mathématiques.

Il sera au choix de chacun de s'attacher plus particulierement au genre de Science ou d'Exercice pour lequel il se trouvera avoir plus de disposition et plus de goût.

Prix des Pensions, pour les Personnes qui sont à la suite d'un Gentilhomme Pensionnaire.

Pour un Gouverneur, par an 1050. liv.
Pour un Valet de Chambre, par an 450. liv.
Pour un Laquais, par an 350. liv.

Externes pour la Géométrie, les Fortifications et les parties des Mathématiques qui conviennent à ceux qui se destinent au Génie, prenant leçon tous les jours, et pour le Maître en fait d'Armes trois fois la Semaine, par mois 30. liv.

Externes pour l'Histoire, la Géographie et le Blason, prenant leçon trois fois la semaine, par mois 15. liv.

Externes pour la Navigation dans toutes ses parties, prenant leçon trois fois la semaine, par mois 15. liv.

Externes pour un Cours d'Experiences de Physique, qui se font deux fois la semaine, pour tout le Cours 48. liv.

Demi-Pensions.

Pour la table le matin et pour tous les Professeurs et Maîtres 650. liv.
Pour les Entrées 100. liv.
Pour le Suisse 6. liv.

Le quartier des Pensionnaires et les mois des Externes, se payeront par avance.

Les Personnes étrangeres qui voudront en arrivant à Paris entrer Pensionnaires à l'Ecole de Mars, auront la bonté d'écrire pour instruire du jour qu'elles comptent arriver, afin qu'elles trouvent leur logement prêt.

Il y a un Bureau de Fortifications, où on dessi-

n

Digitized by Google

de toutes sortes de Plans et de Cartes ; on fournit les personnes pour arpenter et dresser les Terriers.

On trouve à l'Ecole de Mars le Traité de l'Attaque et de la Défense des Places, par M. le Maréchal *de Vauban*, *in* 4. impression d'Hollande, avec 33. Planches bien gravées.

On donne avis au Public, que la vente des Effets de la succession de M. le Maréchal d'Estrées, commencera le Mardy 15. Avril prochain, et sera continuée sans interruption.

Cette Vente est une des plus considerables qui ayent été faites jusqu'à présent, indépendamment des Meubles, des Tables de Marbres rares et des riches Tapisseries, dont elle est composée, les Curieux y trouveront une grande quantité de Meubles précieux en Vernis et Laques de la Chine, comme Cabinets, Coffres, Tables, Paravents, Cassettes, Cabarets et autres Bijoux de la Chine.

Lustres, Chandeliers et toutes sortes de Vases de Cristal de Roche, dont il y en a d'enrichis d'or.

Pagodes et Porcelaines des plus anciennes, des plus belles formes, des plus singulieres et des plus rares de la Chine et du Japon, dont partie sont montées et incrustées en or, argent et bronze doré.

Bustes antiques et modernes de Porphire, Marbre et Bronze, dont quelques-uns sont d'un grand prix.

Idoles antiques et Figures Egyptiennes, Grecques et Romaines, Vases antiques et modernes, de Porphire, Agathe, Jade, et autres Pierres précieuses, les plus belles, rares et singulieres.

Suite de Médaillons et Médailles antiques, Grecques et Romaines, en or, argent et bronze,

des plus complettes et de la plus grande conservation. Des Monnoyes anciennes de toutes les Nations, en tous Métaux, &c.

Pierres de tous genres, gravées en creux et en relief, antiques et modernes.

Pierres précieuses, Diamans, Rubis, &c. de toutes especes, en Bijoux des plus considérables.

Tableaux des plus grands Maîtres et des Ecoles les plus fameuses.

On travaille actuellement au Catalogue de sa Bibliotheque, une des plus considérables de l'Europe, par le nombre, le choix et la rareté des Livres, par une Suite des plus complettes de Cartes de Géographie, et par une Collection des plus nombreuses d'Estampes des meilleurs Maîtres.

Le Public est averti que le veritabe Suc de Réglisse et de Guimauve blanc, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations, enrouëmens, toux, rhumes, asthme, poulmonie, pituite, continuë à se débiter depuis plus de trentre ans, de l'aveu et aprobation de M. le Premier Médecin du Roy, chés Mlle Desmoulins, qui est la seule qui en a le Secret de défunte Mlle Guy.

On peut s'en servir en tout temps, le transporter partout, et le garder si long-temps que l'on veut, sans jamais se gâter ni rien perdre de sa qualité.

Mlle Desmoulins demeure ruë Mazarine, Fauxbourg S. Germain, chés Mad. le Plaideur, entré un Sellier et une Fruitiere, vis-à-vis la ruë Guenegaud.

Le sieur *Lescure*, ci-devant Chirurgien Major des Gardes du Corps de la Reine d'Espagne, continuë

Digitized by Google

MAR

nuel de distribu
pécifique pour la gu
ées qui attaquent le
piraline, tremblem
nes ou simples, et
preuve, dit-il, de la
les Expériences qui e
pital General, que s
lèbres Médecins de
nombre de Malades
âges, qui lui ont m
Ce Remede op
transporter par to
la maniere de s'en
meure toujours à c
Ceux qui lui écrir
d'afranchir leurs L

CH

QUand je re
Criant tout le lo
Moi je renfonce
Pour ne point p
Il crie à l'eau,
Bon vin, bon
Pour la
Je te boirai ju
Il crie à l'e

Digitized by Google

continuë de distribuer avec succès son Remede spécifique pour la guérison de toutes les maladies qui attaquent le genre nerveux, épilepsie, paralisie, tremblemens, vapeurs, soit convulsives ou simples, étourdissemens, vertiges; la preuve, dit-il, de la bonté de ce Remede, sont les Expériences qui en ont été faites, tant à l'Hôpital General, que sous les yeux de plusieurs célebres Médecins de la Faculté de Paris, sur un nombre de Malades de tout sexe et de differens âges, qui lui ont mérité leur aprobation.

Ce Remede opere avec douceur et peut se transporter par tout sans altération; on donne la maniere de s'en servir. *Le sieur Lescure demeure toujours à côté de la Comédie Françoise.* Ceux qui lui écriront des Provinces, auront soin d'afranchir leurs Lettres.

CHANSON.

QUand je rencontre un Porteur d'eau,
Criant tout le long de la ruë,
Moi je renfonce mon chapeau,
Pour ne point profaner ma vûë;
Il crie à l'eau, je crie au vin,
Bon vin, bon vin, bon vin,
Pour la mélancholie;
Je te boirai jusqu'à la lie.
Il crie à l'eau, je crie au vin.

SPEC-

SPECTACLES.

LEs Comédiens François donnerent le 13. Décembre 1737. la premiere Représentation de *Lysimachus*, Tragédie de M. *Decaux*, Auteur de *Marius*. Il seroit à souhaiter qu'il eût mis lui-même la derniere main à cet Ouvrage; qui n'étoit qu'ébauché, quand il est mort. Quoique son Fils n'ait rien négligé pour le rendre digne d'être présenté au Public; les beaux Morceaux qui y sont répandus font toujours regretter la mort prématurée de l'Auteur.

Alexandre avoit eu un fils nommé Philipe, de Solene, dont il étoit devenu amoureux. Elle mourut en lui donnant le jour; il le confia à sa sœur Arsinoé, femme de Lysimachus. Comme elle avoit un fils du même âge, et qu'elle aimoit éperdûment, la mort prématurée de Philipe lui fit former le dessein de substituer son fils à sa place, ce qu'elle executa, et elle fit courir le bruit de sa mort. Comme elle n'osoit confier son secret à personne pour désabuser son mari, il y fut trompé comme les autres.

Peu

Peu de temps après sa curiosité la porta à consulter les Dieux pour sçavoir quel seroit l'évenement de cet échange. L'Oracle lui aprit qu'aussi-tôt que Lysimachus reconnoîtroit *Agatocle* pour son fils, il lui donneroit la mort. On sçait quelle impression les Oracles faisoient sur les Payens, et avec quelle confiance ils executoient les ordres qu'ils leur prescrivoient. L'Histoire ancienne en est remplie d'exemples. Arsinoé éleva donc toujours son fils Agatocle sous le nom de Philipe, sans lui découvrir son sort à lui-même.

Il fut élevé avec Euridice, qu'il ne connoissoit pas pour sa sœur, et prenant les mouvemens involontaires du sang qui les portoient à s'aimer, pour ceux de l'amour, ils s'inspirerent mutuellement de la tendresse.

Dans la premiere Scene *Lysimachus* vient aprendre à sa fille que la Discorde ne trouble plus l'Armée, et qu'il vient de l'engager à remettre entre les mains de *Perdiccas*, de *Cassandet* et les siennes, le pouvoir de nommer un successeur à Alexandre; il lui fait connoître qu'il panche en faveur de Philipe, et qu'il seroit au comble de ses vœux, si les sentimens de son cœur s'accordoient

avec son choix, parce qu'il prétend que celui qu'il élevera à l'Empire, lui donne sa main. Euridice veut lui cacher la situation de son cœur, mais il la penetre bien-tôt malgré elle, par ses inquiétudes sur le sort de Philipe et la part qu'elle prend à ses interêts. Il s'exprime ainsi :

Par cette inquiétude ah ! que vous me charmez !
Ma fille, je le vois, vous craignez ; vous aimez.

Euridice sort pour informer sa Mere du projet de Lysimachus ; Agatocle, sous le nom de Philipe, vient briguer son suffrage.

Après avoir reçû des témoignages d'amitié de Lysimachus, il lui découvre son amour pour Euridice. Lysimachus est sensible à ses sentimens, et lui promet de lui donner l'Empire avec la main de sa fille. Agatocle répond par ces Vers.

Permettez donc, Seigneur, qu'aux yeux qui l'ont fait naître,
Dans ce même moment ma flamme ose paroître,
Vous croyez qu'Euridice acceptera mes vœux,
Et l'on ne peut trop tôt commencer d'être heureux.

Il sort, et Lysimachus fait connoître combien il est charmé de l'amour de Philipe, qui sert si bien ses vûës ambi-

tieuses

tleuses pour sa fille. Perdiccas, Capitaine d'Alexandre, vient pour aprendre de lui en faveur de qui panche son choix. Lysimachus, qui est méfiant et soupçonneux, donne la préférence au fils de Roxane, pour sonder Perdiccas, qui répond :

Quoi ! nous obéïrions au fils d'une Persane ?
Les vainqueurs, des vaincus voudroient prendre des loix ?
Le sang de nos Captifs nous donneroit des Rois ?
Et la Perse n'auroit succombé sous la Grece
Que pour se voir un jour de l'Univers maîtresse ?
Remplissons mieux, Seigneur, l'attente des Humains,
Puisque le sort du Monde est remis en nos mains.
Songeons à faire un Roy qui, digne d'Alexandre,
Se montre à l'Univers tel qu'il le doit attendre ;
Et qui de ce grand nom ne recherche les droits,
Que pour faire regner la Justice et les Loix ;
Un Roy digne de l'être, et qui puisse lui-même
Soûtenir sur son front le poids du Diadême ;
Imprimer du respect à nos fiers Ennemis,
Gouverner tant d'Etats qu'Alexandre a soumis ;
Retenir à propos ou lancer le Tonnerre,
Et du bruit de son nom remplir toute la Terre.
Seigneur, tel est Philipe, en lui seul nous voyons
Des vertus pour répondre à tant de Nations, &c.

Lysimachus combat encore par politique le sentiment de Perdiccas, et sa méfiance le porte à paroître pancher une seconde fois en faveur du Fils de Roxane, et s'exprime par ces Vers.

N'allez point de son âge alleguer la foiblesse ;
S'il regne, nos conseils formeront sa jeunesse ;
Nous serons à son Trône un redoutable apui,
Nous l'instruirons à vaincre en combattant pour lui.

Lysimachus cede aux raisons de Perdiccas, et lui propose d'informer Cassander de leurs intentions ; Perdiccas lui dit de n'en rien faire ; et qu'il le soupçonne d'aspirer à l'Empire ; il le prie, puisque leurs sentimens sont les mêmes, de s'attacher l'un à l'autre par des liens plus forts ; il lui déclare qu'il adore Euridice, et que son consentement le rendra le plus heureux de tous les hommes. Lysimachus est surpris de la déclaration de Perdiccas ; il cache cependant son étonnement et le prie de differer son mariage de quelques jours, pour mieux pénétrer Cassander, et pour nommer un Roy.

Arsinoé au second Acte, voyant que son Fils est sur le point d'épouser sa Sœur, et qu'il vient même lui demander son consentement, fait tout son possible

ble pour l'engager à differer son Hymen. Elle n'en peut rien obtenir, et s'apercevant que la force de son amour l'empêche de se prêter à ses raisons, elle lui découvre qu'il va commettre un inceste, que son veritable nom est Agatocle, et qu'Euridice est sa Sœur; elle lui aprend ensuite les raisons qui l'ont engagée à le faire passer pour le Fils d'Alexandre, et qu'un Oracle cruel lui avoit prédit, après avoir fait cet échange, qu'il recevroit la mort de son Pere aussi-tôt qu'il en seroit connû. Elle lui dit de vaincre son amour incestueux et de se rendre par sa fermeté digne du Trône où il alloit bientôt parvenir. Agatocle répond que l'aveu qu'elle vient de lui faire ne l'exclut pas moins du Trône, quin'est dû qu'au vrai sang d'Alexandre, que de la possession d'Euridice. Arsinoé lui répond:

Quoi? vous vous arrêtez à ces scrupules vains?
Mon Fils, meritez mieux l'Empire des Humains.
Quand un heureux hazard nous offre la Couronne,
On la prend, sans songer au droit qui nous la donne;
C'est sur son Trône assis qu'un Roy doit consulter
Tout le poids des raisons qu'il eût pour y monter &c.

Arsinoé

Arsinoé sort en lui recommandant de ne découvrir à personne, pas même à sa Sœur, le secret qu'il vient de lui arracher. Euridice vient aprendre à Agatocle que le Peuple est prévenu en sa faveur; elle s'aperçoit bientôt par son silence du trouble dont il est agité. Elle en paroît surprise, et lui en demande la raison; il s'obstine à la taire, et sort sans la tirer d'inquiétude.

Elle est outrée de la maniere dont Agatocle la quitte, elle le soupçonne d'infidelité, et d'avoir de l'inclination pour la Sœur de Cassandet, selon les avis secrets qu'elle en a reçûs; elle sort en jurant de se venger de sa perfidie.

Au 3.e Acte, Lysimachus à qui Euridice a fait part de ses soupçons, vient presser Agatocle de s'expliquer sur ses délais, et de conclure son Mariage avec sa Fille; il s'excuse sur ce qu'il a apris que Perdiccas aime aussi Euridice, et que la prudence exige qu'il ait des ménagemens pour lui, tant qu'il en aura besoin.

Perdiccas entre, et témoigne du mécontentement à Lysimachus, de ne lui avoir pas apris qu'il ne pouvoit prétendre à la main de sa Fille; ensuite s'adressant à Agatocle, il lui dit:

Ah! Seigneur, quand charmé des vertus d'Euridice,

Je

Je lui fis de mon cœur le noble sacrifice,
Je ne m'attendois pas dans ce moment fatal
Que le Fils de mon Roy dût être mon Rival,
Je ne troublerai point une union si belle,
Epousez Euridice et regnez avec elle;
Je t'aime et vous la cede, et je veux en ce jour
Que l'Amour la couronne aux dépens de l'Amour.

Agatocle lui repond

Quoi? Seigneur vous voulez...

Perdiccas.

En cedant Euridice,
Je sens que je vous fais un cruel sacrifice;
Mais mon cœur en frémit sans en être abattu,
Regnez, et qu'avec vous regne aussi la vertu;
Ne vous informez point par quelle Loi severe
Vous avez pû me rendre à moi-même contraire.
Un sujet est heureux, quoiqu'il coûte à son cœur,
Quand il peut de son Prince assûrer le bonheur.

Ne pouvant plus colorer ses refus d'aucunes bonnes raisons, Agatocle sort avec Perdiccas; Lysimachus s'aperçoit par la maniere dont il le quitte, qu'il a changé de sentiment pour sa fille; il jure de s'en venger et de faire monter le fils de Roxane sur le Trône, si Cassander est de son avis. Cassander paroît; après quelques complimens de part & d'autre il lui

lui découvre son projet par ces Vers.

Par quel caprice injuste, ennemis de nous-mêmes,
Voulons-nous renoncer à tant de Diadêmes ?
Alexandre doit tout à nos bras triomphans ;
N'est-ce pas nous, Seigneur, qui sommes ses Enfans ? &c.

Lysimachus combat par plusieurs raisons la proposition de Cassander, qui lui répond que les principaux Chefs de l'Armée consentent à ce qu'il lui propose, et que rien ne leur fait obstacle.

Lysimachus fait connoître son doute par ces Vers.

Ah ! pouvez-vous le croire ?
Ne comptez-vous pour rien ma vertu, votre gloire ?
Que dira l'Univers si, sans honneur, sans foi ;
Nous trahissons ainsi les Fils de notre Roy ?
Et si les dépouillant de leur droit légitime,
Nous fondons pour regner nos titres sur le crime ?

Lysimachus après avoir long-temps combattu les raisons de Cassander, le quitte de peur que sa vertu ne succombe aux apas qu'il lui tend ; il lui dit :

Je sens que vos discours trop puissans sur mon ame

Redoublent

Redoublent les transports du couroux qui m'enflâme.

Je sens qu'il faut vous fuir pour sauver ma vertu.

Cassander resté seul, fait connoître qu'il étoit instruit de la mesintelligence secrette qui s'étoit mise entre Philipe et Lysimachus, et que c'étoit la seule raison qui l'avoit engagé à lui découvrir ses projets, il dévoile tous les replis de son cœur ambitieux, et sort en disant :

Cherchons Lysimachus, allons lui faire entendre,

Si nous voulons regner ; quel sang il faut répandre.

Agatocle vient au quatriéme Acte presser Arsinoé de lui permettre de se découvrir à son Pere, et lui aprend qu'il ne peut plus lui faire un mystere de sa naissance, sans courir les risques de perdre la vie. Elle lui demande s'il ne se ressouvient plus de ce cruel Oracle, il répond :

Serons-nous retenus par un si foible obstacle ?
Aux réponses des Dieux qui veut trop s'arrêter ;
Souvent court au peril, en voulant l'éviter.
D'un Oracle confus oublions la menace ;
Que la raison l'écarte et décide en sa place ;
Elle a sur nos esprits un droit si naturel ;
La raison est pour l'homme un Oracle éternel.

Arsinoé

Arsinoé lui dit qu'on ne peut pas écouter la raison quand le Ciel est contraire ; et elle lui fait part d'un rêve qu'elle a fait, qui lui présage un évènement sinistre, s'il ose se découvrir à son Pere. Agatocle en est frapé, elle le quitte en lui disant qu'elle va tout tenter pour le tirer d'inquiétude, et que surtout il ne se découvre pas à son Pere, qui paroît dans le moment même. Lysimachus l'avertit qu'il vient s'expliquer pour la derniere fois ; qu'il n'est plus temps de feindre, et qu'il choisisse d'épouser Euridice dans l'instant, ou de renoncer à l'Empire. Il convient avec lui qu'il a de l'ambition, et que le sort de sa Fille qui lui est chere, va regler dans l'instant son destin. Agatocle refuse d'épouser Euridice, et dit que le Ciel le lui défend. Lysimachus répond que les Dieux n'engagent point à manquer de parole, Agatocle sort en l'avertissant qu'il entrevoit ses desseins ; mais qu'il prenne garde de le sacrifier à ses soupçons, qu'il le feroit trembler, s'il lui disoit deux mots, et que c'est à son cœur seul à le justifier.

Lysimachus est émû des dernieres paroles d'Agatocle, mais il prend ce mouvement naturel, pour un foible qu'il a pour lui, et dont il s'est rendu indigne ;

il

Digitized by Google

il prend la résolution de donner sa Fille à Perdiccas, et de l'engager par là de prêter les mains aux vûës criminelles et ambitieuses que Cassander lui a proposées. Perdiccas vient dire à Lysimachus que l'Armée instruite que le choix panchoit en faveur de Philipe, l'aprouvoit, et avoit député les Principaux de ses Chefs pour lui rendre hommage; Lysimachus répond que ce choix ne doit pas se divulguer, qu'il a changé d'avis, que Philipe est un ingrat, que s'il veut bien croire, il épousera lui-même Euridice, et partagera l'Empire avec eux. Perdiccas rejette avec horreur cette proposition.

Lysimachus lui répond par ces Vers.

Ces scrupuleux devoirs dont le remords vous blesse,
Souvent couvrent d'un cœur l'orgueilleuse foiblesse;
Et quand dans la carriere il n'ose s'engager
Toujours il craint les Dieux bien moins que le danger.

Lysimachus finit en lui disant qu'il ne redoute point la vengeance des Dieux, et que le Ciel en proscrivant Alexandre, avoit aussi proscrit ses Fils.

Perdiccas lui dit:

Si le Ciel a proscrit les Enfans d'Alexandre;

Contre

Contre lui, s'il le faut, nous devons les défendre,
Et dussions-nous enfin combatre son courroux;
Faisons notre devoir, c'est ce qu'il veut de nous.
Sur les Enfans des Rois jamais un bras perfide
Ne leve impunément un glaive parricide;
Quand le Ciel veut fraper les Princes criminels,
Il se sert quelquefois de coupables mortels;
On voit briller le feu qu'en leurs mains il allume,
Mais la foudre en partant, eux-mêmes les consume.

Lysimachus s'exprime ainsi :

Deux chemins seulement sont ouverts devant vous,
Perdez-vous avec eux, ou régnez avec nous.

Perdiccas lui répond :

Je sçais qu'en m'oposant à votre barbarie,
Je vais contre moi-même armer votre furie;
Je sçais que dans ces Murs vous avez tout pouvoir,
Mais en vain vous croyez ébranler mon devoir, &c.

Perdiccas sort, sa génerosité fait naître dans le cœur de Lysimachus, qui est contraint de l'admirer; des sentimens de pitié et de compassion pour Agatocle. La

voix

voix de la Nature qui l'inspire, lui fait détester les sanglantes maximes de Cassander, qui arrive dans le moment même.

Il demande à Lysimachus, s'il n'a rien obtenu de Perdiccas, et si la Couronne n'a pas assés de charmes pour le tenter. Lysimachus répond, qu'il tient par des liens trop forts à la Vertu; et que loin de le blâmer, s'il veut l'en croire, il imitera son exemple; Cassander réplique, que l'entreprise est trop avancée pour la quitter, il ajoûte:

La crainte et les remords sont d'une ame commune,
Que touche foiblement le soin de sa fortune.
Mais un Cœur bien épris du désir de régner,
Pour monter à ce rang ne doit rien épargner.
Les plus grandes fureurs deviennent légitimes, &c. . . . ,

Lysimachus refuse toujours de se prêter aux vûës de Cassander. Un Garde vient lui aprendre que Perdiccas change l'ordre du Camp, et veut s'en rendre maître; il sort avec Cassander pour s'y oposer.

Seline vient aprendre à Euridice au cinquiéme Acte, que le Prince va bien-tôt venir, qu'il est observé par une Garde attentive,

attentive, et que l'on a arrêté tous ceux qui prenoient ses interêts. Euridice se repent de s'être trop abandonnée à sa fureur jalouse, et d'être cause du malheur de son Amant, en faisant naître dans l'esprit de son pere des soupçons contre lui. Agatocle paroît; elle lui dit, qu'elle ne l'a point mandé pour lui faire des reproches, et s'exprime par ces Vers.

Je veux bien immoler tout mon bonheur au vôtre;
D'un Hymen qui vous gêne il faut rompre les nœuds,
Et j'aime mieux vous voir ingrat que, malheureux.

Elle lui aprend que ses jours sont menacés, que son pere est en fureur contre lui, et que c'est elle-même qui a excité sa rage, mais qu'elle veut tout réparer; le placer sur le Trône, et mourir pour ne point voir regner sa Rivale avec lui. Agatocle lui dit, qu'elle n'a jamais eu de Rivale dans son cœur, mais que la pensée d'un Hymen qui lui paroissoit auparavant si doux, est actuellement un crime. Elle le presse de s'expliquer; il la prie de l'en dispenser. Enfin elle lui arrache son secret, et elle aprend avec étonnement qu'il est son frere; il sort, en lui

disant

disant que Perdiccas s'arme pour son secours, qu'elle se rassûre, qu'il va périr ou monter sur le Trône, et qu'elle garde avec soin un secret, auquel ses jours sont attachés. Elle témoigne son étonnement et même ses regrets à sa Confidente par ces mots.

Helas ! je soupçonnois la vertu la plus pure ;
Je cherchois ma Rivale, et c'étoit la Nature, &c.

Elle la consulte sur les moyens d'apaiser la colere de son pere. Lysimachus entre tout furieux, aprend à sa fille que Philipe va périr, et qu'il vient d'ordonner qu'on s'assûre de lui. Elle le prie de révoquer son Arrêt, lui dit qu'elle a reconnu son innocence, et qu'il est prêt de l'épouser ; il répond que rien ne peut l'arrêter, et qu'il a d'autres interêts, plus puissans que ceux de la vengeance. Euridice voyant qu'elle n'en peut rien obtenir, et qu'il est sur le point de la quitter, lui découvre qu'il est son fils ; il n'en croit rien d'abord, mais les mouvemens de son cœur ne lui laissent bien-tôt plus lieu d'en douter ; il veut voler à son secours. Arsinoé vient lui aprendre sa mort, le secret de sa naissance, et la cruelle prédiction de l'Oracle. Agatocle, blessé à mort, paroît soûtenu par Perdiccas. Arsi-

noé

noé tombe entre les bras de Seline ; il aprend que Perdiccas l'a vengé, en donnant la mort à Cassander, et il prie son pere de donner sa sœur à ce Héros.

La Tragédie de *Lysimachus* paroît depuis quelque temps, très bien imprimée, *in* 8. chés *le Bréton*, Quai des Augustins, et a un fort granddébit.

Le 7. de ce mois, les Comédiens François ont remis au Théatre, *les Sermens indiscrets*, Comédie en cinq Actes en Prose, de M. *de Marivaux*, joüée dans sa nouveauté le Dimanche 8. Juin 1732. On en trouvera un Extrait dans le second volume de Juin de cette année, page 1408. Le Public ne rendit pas alors à cette Piece la justice qu'elle mérite, il y trouva trop peu d'action : quoiqu'il n'y en ait pas d'avantage aujourd'hui, elle est infiniment plus goûtée ; par l'esprit, la délicatesse et l'art avec lesquels elle est écrite ; et plus encore peut-être, par la maniere vraïe, fine et légere dont elle est représentée par les Dlles *Quinault*, *Dangeville* et *Grandval*, et par les Srs *Grandval*, *la Torilliere* et *Fierville*.

Les mêmes Comediens ont remis au Théatre, *le Babillard*, Comédie en Prose

et

et en un Acte, de M. *de Boissi*, dont les principaux Rôles sont joüés par le Sieur *Grandval*, et par la Dlle *Quinaut*.

Après vingt deux Représentations de la *Metromanie*, ils ont cessé de la donner, et l'ont reprise pour la derniere fois, avec un très grand concours, le 21. de ce mois.

Le lendemain 22. on fit la Clôture de ce Théatre avec un concours encore plus grand, par la 11me Représentation de la Tragédie nouvelle de *Maximien*, de M. *de la Chaussée*, qui est toujours extremement suivie. On joüa pour petite Piece, *le Babillard*. Entre les deux Pieces, le Sr *Grandval* complimenta le Public avec beaucoup d'intelligence et de grace. Il fit entrer dans son Discours l'Eloge de la Dlle *Balicour*, qui quitte le Théatre; il parla des Pieces nouvelles, qui ont fait briller avec éclat la Scene Françoise, pendant le cours de la derniere année.

L'Académie Royale de Musique a remis au Théatre le 4. Mars, l'Opera de *Jephté*, qu'on a revû avec plaisir; c'est la cinquiéme fois que cette Tragédie, unique dans son genre, a reparu: elle a été joüée les Mardis et les Jeudis des trois dernieres Semaines du Carême. Le Public a été très sensible à la perte de l'un des deux

Auteurs ; c'est M. de *Montéclair*. Il est mort le 24. Mars 1737. Outre la Musique de la Tragédie de Jephté, qui lui a fait un honneur infini, il a enrichi le Théatre Lyrique du Ballet des *Fêtes de l'Eté*, qui dans son temps reçut du Public un accueil très flateur ; c'étoit un des plus parfaits Harmonistes de nos jours.

Le 17. et le 22. Mars, l'Académie Royale de Musique donna par extraordinaire, et pour la Capitation des Acteurs, deux Représentations de l'Opera de *Cadmus*, avec un très grand Concours ; cette Piece fut suivie du Divertissement de *Pourceaugnac*, d'une *Ariette* Italienne, chantée par la Dlle *Fel* ; d'un Pas de Six, dansé par les meilleurs Sujets de l'Académie ; et du *Caos*, du Sr *Rebel*, le pere, lequel passe de l'aveu des plus grands Connoisseurs, pour un des plus beaux morceaux de Symphonie qu'il y ait en ce genre.

On prépare pour la Rentrée du Théatre un nouveau Ballet, intitulé les *Caracteres de l'Amour* ; la Musique est de M. de *Blamont*, Surintendant de la Musique du Roy, et Auteur des *Fêtes Grecques et Romaines*.

L'ESPRIT DE DIVORCE, *Comédie en un Acte, avec un Divertissement, représentée pour la premiere fois par les Comédiens Italiens, le 27. Février.*

Le fonds de cette Piece est aussi singulier ; que la conduite en est exacte : on ne peut refuser, sans injustice à M. de *Morand* son Auteur, la connoissance du Théatre, la justesse du Dialogue, l'exactitude à présenter et à soûtenir ses Caracteres

Caracteres tels qu'il les a annoncés, et enfin cet ordre Théatral, qui mettant chaque chose en sa place, fait qu'une Scene ne sçauroit être retranchée, ni même transposée, sans tout détruire. On est un peu trop négligent aujourd'hui à cet égard; c'est pourtant ce qui distingue le Drammatique des autres genres de Poësie: on ne fait tout au plus sans cela, que des Entretiens ingénieux, pleins d'esprit, amusans encore, si on le veut, mais point de Piece. Aussi quoique l'*Esprit de Divorce*, n'ait qu'un Acte, c'est une véritable Comedie, qui a tout ce qui peut caractériser celles même qui en ont cinq.

Elle roule sur sept Acteurs, parmi lesquels il y a trois Maris et trois Femmes, qui se trouvent tous dans des situations differentes. *M.* et *Mad. Orgon* se haïssent, et sont séparés; *Dorante* et *Lucinde* sont aussi séparés, et s'aiment beaucoup; *Frontin* et *Laurette* ne s'aiment pas moins, et vivent ensemble, mais on veut les diviser; d'où naissent nécessairement des contrastes plaisans; et tout cela est produit par le mauvais caractere de *Mad. Orgon*, qui est l'*Esprit de Divorce*, et le Personnage odieux. *Arlequin* seul, quoique nécessaire à l'action, n'y prend point de part. Voici comme tous ces interêts differens sont liés ensemble.

La Scene se passe dans une Allée, entre un Château et une petite Ferme de *Mad. Orgon*, auprès de Paris. *M. Orgon* reproche à *Dorante* son Gendre, de lui avoir fait quitter Paris, (où il n'est venu des embouchures du Rhône qu'à sa sollicitation,) pour le conduire dans une petite Ferme, où tout leur manque: *Dorante* lui répond, qu'il préfere cette Maisonnette à un Palais, à cause de la proximité seule du Château

qu'on aperçoit ; ce qui fait croire avec raison à *M. Orgon*, que *Dorante* aime quelque Belle qui y fait son séjour ; mais, loin de lui en sçavoir mauvais gré, il lui dit qu'il fait fort bien de se consoler ainsi du Divorce qu'on l'a contraint de faire avec *Lucinde*, que jamais Mari n'avoit témoigné autant de douleur de quitter sa Femme ; et il ajoûte que, pour lui, il n'a jamais été si charmé, que lorsque sa séparation a été bien faite et bien cimentée ; il fait ce portrait-ci de *Mad. Orgon.*

Jamais humeur fut-elle égale à la sienne ? La bizarerie, le caprice, la hauteur, la jalousie, sont ses moindres défauts : l'envie la déchire, et l'avarice la dévore. Valets, Enfans, Mari, elle controlle tout, elle désespère tout : personne n'est à couvert de ses reproches et de ses invectives ; elle ne cesse de crier, de quereller, de tempêter : elle n'a jamais ressenti la douceur de vivre en paix avec qui que ce soit, et enviant cette satisfaction à quiconque en joüit, elle n'oublie rien pour l'en priver : c'est-là sa plus chere occupation, c'est sa passion dominante, et elle n'a pas de plus grand plaisir, que lorsquelle est parvenuë à desunir des personnes, qui vivoient en bonne intelligence, surtout si ce sont des Epoux.

Dorante répond que *Lucinde* est d'un caractere bien different, et avoüe à son beau-pere qu'il n'a point changé pour elle ; qu'il ne l'a engagé à venir à Paris que pour pouvoir, par son secours, regagner une Epouse si chere ; mais qu'ayant découvert que *Mad. Orgon* avoit amené sa fille à cette Campagne, il avoit pris d'autres prétextes pour le porter à y venir. *M. Orgon*, qui sçavoit seulement que sa femme étoit venuë à Paris pour recueillir la succession d'u-

ne

ne Parente, et qu'elle y avoit fixé sa demeure ; s'allarme de ce voisinage, accuse son Gendre de trahison et veut aller prendre la poste pour s'en retourner en Provence. *Dorante* le retient et l'assure qu'il ne verra pas *Mad. Orgon*, mais qu'il ne sçauroit refuser de parler à sa fille en faveur de son Gendre ; ce qu'enfin *M. Orgon* promet. *Dorante* seul, songe à gagner *Laurette*, qu'il sçait être toûjours auprès de *Lucinde*, afin que cette Suivante ménage l'entrevûë du Pere et de la Fille ; il se flate du moins de trouver l'occasion de lui parler ; par le moyen d'une petite Fête qu'il veut donner dans l'Avenuë du Château ; mais entendant quelqu'un qui se plaint vivement, il juge que c'est quelque Domestique de sa belle-mere et se détermine à l'interesser dans son parti ; en effet, c'est *Frontin*, qui aprend à *Dorante* que le sujet de sa colere contre *Mad. Orgon*, vient de ce que ce maudit *Esprit de Divorce* ne pouvant souffrir un ménage tranquille, et qu'ayant gâté le sien, celui de sa fille, de sa belle-sœur, de sa cousine et tant d'autres, elle veut aussi diviser ceux de ses Domestiques, et qu'à cet effet elle le chasse, parce qu'elle a découvert qu'il étoit le mari clandestin de *Laurette*. *Dorante* presse *Frontin* de le servir auprès de *Lucinde*, et lui offre une bourse, que ce Valet n'accepte, que parce qu'on l'assure que c'est à sa vertu qu'on fait ce présent ; mais ayant apris que *Dorante* est l'Epoux de *Lucinde*, il lui rend son argent, en lui disant qu'un mari tel que *Dorante*, doit être servi pour rien par un mari tel que *Frontin*, et qu'il ne sera pas dit qu'il en ait coûté de l'argent à un galant homme pour voir sa femme.

Laurette arrive, à qui *Dorante* et *Frontin*

parlent presqu'en même-temps de leurs affaires ; mais enfin ils conviennent de leurs faits ; *Laurette* promet d'amener *Lucinde* au rendez-vous avec son pere à l'entrée de la nuit, *Dorante* ne voulant la voir, que lorsqu'un pere qu'elle aime aura détruit les fausses impressions que *Mad. Orgon* lui a données contre lui ; et *Frontin* se charge de *M. Orgon*. *Dorante* fuit, apercevant de loin son ennemie. Celle-ci est outrée de trouver encore *Frontin* avec *Laurette*, et sans vouloir écouter leurs justifications, elle chasse le Valet et retient la Suivante ; *Frontin*, en s'en allant, dit qu'il va travailler au bonheur de *Dorante*.

Voici une partie de la Scene qui suit entre *Mad. Orgon* et *Laurette*, qui est une des plus plaisantes de la Piece et qui suffira pour en faire connoître le style et le dialogue.

Mad. Orgon.

Ne devrois-tu pas rougir de honte d'une telle action ? Epouser un Valet !

Laurette.

Eh qui devois-je épouser ! un Marquis ?

Mad. Orgon.

Ne pouvois-tu rester fille ?

Laurette.

Ne vous êtes-vous pas mariée, vous ? Pourquoi trouvez-vous mauvais que les autres en fassent de même ?

Mad. Orgon.

Je ne connoissois pas ce que c'étoit qu'un mari, lorsque j'ai fait la folie d'en prendre un.

Laurette

Digitized by Google

Laurette.

Ni moi non-plus, et je voulois l'aprendre comme vous.

Mad. Orgon.

Mais tu sçavois combien peu ils valent ; mon experience et celle de ma fille que tu avois sous tes yeux . . . . .

Laurette.

Oh ! c'est-là une expérience qu'on est bien aise de faire soi-même. Je ne m'en suis pas si mal trouvée, comme vous voyez, puisque notre union vous fait envie.

Mad. Orgon.

Envie ! elle me fait pitié, au contraire ; ce que j'en fais n'est que pour prévenir les maux qui te menacent.

Laurette.

Desunir deux Epoux qui sont d'accord, pour prévenir leurs brouilleries, quelle charité !

Mad. Orgon.

Tu n'aurois qu'à vivre encore quelque temps avec Frontin, pour être convaincuë qu'il n'y a rien de pire que les maris, et que de tous les maux, c'est-là le plus affreux.

Laurette.

Je gagerois que le vôtre dit qu'une femme est un mal encore plus terrible.

Mad. Orgon.

Insolente ! est-ce que tu prends son parti !

Digitized by Google

Laurette.

Je n'ai garde, &c.

De-là, Mad. Orgon prend occasion de déclamer contre son Mari et son Gendre, et s'aplaudit d'avoir inspiré les mêmes sentimens à sa fille; mais, inquiete de ne la pas voir venir, elle envoye *Laurette* pour la chercher. Restée seule, elle exhale encore sa haine contre son Gendre, son Mari et contre tous ceux qui ont la patience de suporter tranquilement le joug du mariage. Enfin *Lucinde* paroît; elle lui reproche sa mélancholie, l'exhorte à persister dans son éloignement pour *Dorante*, et combat par de faux raisonnemens, les solides raisons que *Lucinde* aporte pour autoriser son chagrin et son regret du trop de facilité qu'elle a eû à prendre un parti violent contre son Epoux.

Arlequin, Valet de la Ferme, arrive en riant, et vient faire un pot pourri aussi plaisant qu'ingénieux, par lequel ce balourd tirant des conséquences comiques de quelques mots qu'il a entendu dire à *Dorante*, aprend à la Mere et à la Fille l'arrivée de celui-ci. Cette nouvelle excite divers mouvemens dans le cœur de ces deux femmes. La Mere ne doute point que ce message n'ait été ordonné par *Dorante*, pour que *Lucinde* sçache par-là qu'il vient la chercher; elle craint qu'il ne s'introduise par une porte du Parc, et s'en va pour aller prendre des mesures contraires à celles du Gendre.

Lucinde souhaite que son Epoux vienne lui raporter son cœur; *Laurette* lui vient confirmer l'arrivée de *Dorante* et lui aprendre celle de *M. Orgon*; *Lucinde* marque beaucoup d'impatience de revoir son Pere, et consent à faire ce qu'il faut pour cela. *Laurette* tâche de son côté à désabuser

abuser sa Maîtresse sur le compte de *Dorante*, et celle-ci ne souhaite que d'avoir des preuves de la tendresse de ce cher Epoux.

Frontin vient demander s'il est assés nuit, pour faire avancer *M. Orgon* ; *Lucinde* lui ordonne de l'amener, et *Laurette* flate *Frontin* que tout ira bien ; mais tandis que ce Valet va avertir *M. Orgon*, *Mad. Orgon* revient, et comme elle entend parler quelqu'un dans l'enfoncement, elle craint que ce ne soit *Dorante*, qui cherche *Lucinde*, et voulant s'en éclaircir, elle ordonne à *Lucinde* et à *Laurette* de se retirer. Elles feignent d'obéïr, mais elle ne font que s'éloigner un peu. *M. Orgon* et *Frontin* ne doutent pas que ce ne soient *Laurette* et *Lucinde* qu'ils entendent, et le Pere apellant *Lucinde*, *Mad. Orgon* se confirme dans l'idée que c'est *Dorante*, et pour mieux les broüiller, elle tâche d'imiter la voix de sa fille et répond à ce nom ; *Frontin* croyant le Pere et la fille ensemble, va faire venir *Dorante*. *M. Orgon* embrasse sa femme en lui disant, *ma chere fille*, ce qui désespere notre Mégere et lui fait connoître son Epoux, qui continuant dans son *qui pro quo*, fait un portrait peu avantageux de *Mad. Orgon* ; ne pouvant plus dissimuler, elle éclate en invectives contre son Mari ; celui-ci est saisi d'une frayeur mortelle et ne cherche qu'à s'échaper, mais la peur qu'il a lui fait rencontrer sa femme, lorsqu'il ne songe qu'à la fuir, ce qui renouvelle leurs reproches ; enfin il retrouve son chemin et s'en va en s'écriant : *La belle négociation que j'ai faite* ! *Mad. Orgon* sort de son côté en disant qu'elle va s'emparer de sa fille et lui faire changer de gîte. Mais celle-ci n'entendant plus sa Mere, s'avance pour rejoindre son Pere ; tandis que d'un autre côté *Dorante* arrive,

d'où s'ensuit une Scene très-pathétique entre eux, dans laquelle *Dorante* n'ayant pu convaincre *Lucinde* de son innocence, s'avoüe enfin coupable et lui demande grace. L'Epouse ne résiste plus à une preuve si éclatante de l'amour de son Mari et lui promet tout. *Mad. Orgon* désesperée de n'avoir pas trouvé sa fille au Château, revient avec des flambeaux pour la chercher, et l'apercevant avec *Dorante*, s'écrie : *Quoi, ma fille, je vous surprends de nuit en un lieu écarté tête-à-tête avec votre Mari* ! elle veut ensuite l'emmener, mais *Lucinde* déclare que *Dorante* est celui avec qui désormais elle veut vivre et mourir. La Mere en fureur de se voir confonduë, menace sa fille d'exhérédation. *M. Orgon* ramené par *Frontin* sur les cris de *Mad. Orgon*, arrive pour défendre son Gendre et sa Fille, et est charmé de les trouver d'intelligence. *Mad. Orgon* veut alors engager *Laurette* à la suivre, celle-ci le refuse, et *Frontin* lui dit, *Non, notre bonne Maîtresse, vous vous en retournerez seule, s'il vous plaît.* Cette cruelle Mere abandonnée de toutes parts, s'en va en faisant des imprecations contre sa Fille, son Mari, son Gendre, *Laurette*, *Frontin* et tous les gens mariés.

Arlequin vient annoncer les Chanteurs et Danseurs que *Dorante* avoit mandés, et pour mieux faire enrager le maudit *Esprit de Divorce*, on se livre sous ses yeux à la joye qu'inspire une telle victoire. La Piece finit par ce Divertissement, dont voici quelques Couplets.

VAUDEVILLE.

QUand de deux Epoux désunis,
Le premier nœud se renouvelle,

Pour

Digitized by Google

Pour eux, cette nôce nouvelle
Est le plaisir qu'Hymen garde à ses Favoris.
Il faut pour ranimer la force
Des feux qui s'étoient refroidis,
Avoir fait un peu de *Divorce*.

Beaux Esprits, Financiers, Amans,
Qui courez diverse fortune,
La route à peu près est commune;
Risquez tout, la prudence est peu sûre en ce temps;
A la suivre en vain on s'efforce;
Il vaut mieux qu'avec le bon sens
Vous fassiez un peu de *Divorce*.

Arlequin au Parterre.

Lorsque certains sons enchanteurs
Partent ensemble après la Piece,
Quelle gloire, quelle allegresse!
Qu'ils sont rares, hélas! ces succès si flateurs!
Mais pour nous donner quelqu'amorce,
Avec nous, avec nos Auteurs,
Ne soyez jamais en Divorce.

Le caractere odieux et si peu ordinaire de *Mad. Orgon*, la prévention trop obstinée de *Lucinde* contre son Mari, et les soumissions de *Doranie*, ayant à la premiere Représentation, révolté quelques Spectateurs, l'Auteur crut que sa Piece n'étoit pas du goût du Public et la retira; mais le Public, plus équitable, voyant qu'on ne la don-

Digitized by Google

noit plus, la demanda avec instance quelques jours après ; elle fut donc rejoüée le Jeudi 6. Mars avec un grand concours, et l'Auteur ayant mis quelque adoucissement aux endroits qui avoient parû trop forts, et élagué quelques Scenes qui avoient été jugées trop longues, la Piece fut généralement aplaudie, et l'on a continué de la joüer avec le même aplaudissement jusqu'au milieu de la derniere semaine des Spectacles, qu'elle a été quittée, pour être reprise en un autre temps. Au reste elle a été parfaitement executée par les sieurs *Mario*, *Romagnesi*, *Deshayes*, *Thomassin*, et par les Dlles *Belmont*, *Sylvia* et *Thomassin*.

Le 22. Mars les mêmes Comédiens firent la clôture de leur Théatre par la Tragi-Comédie de *Samson* et la Parodie d'*Atis*. Le sieur *Thomassin*, le fils, fit le Compliment qu'on fait ordinairement, lequel fut aplaudi.

Le 13. l'Opera Comique donna deux petites Pieces nouvelles d'un Acte chacune, avec des Divertissemens, la premiere a pour titre, le *Bal Bourgeois*, et l'autre la *Halle Galante*. La Dlle *Antiaume*, ci-devant Actrice de l'Opera, chanta dans le Divertissement de la seconde Piece, une Ariette de la composition du sieur *Corrette*, et fut aplaudie du Public.

Le 23. on donna encore une Piece nouvelle d'un Acte, intitulé, la Parodie de *Maximien*, Tragédie, représentée avec grand succès au Théatre François; la même Dlle *Antiaume* chanta au Divertissement de la Parodie un Air de Trompette, qui fut fort aplaudi.

Le 29. on fit la clôture de ce Théatre par les mêmes

mêmes Pieces dont on vient de parler, et par le Compliment qu'on fait ordinairement, lequel fut chanté en Vaudevilles par les principaux Acteurs et Actrices de la Troupe.

NOUVELLES ETRANGERES.

De Constantinople le 26. Novembre 1737.

SElon les Lettres du 30. Octobre, il étoit arrivé au Camp de Kartal cent Esclaves Allemands, et des Chariots chargés de quelques centaines de têtes que Mourteza-Pacha a envoyées au Grand Visir. L'action s'est passée en Walachie, où le Général Ghilani s'étoit avancé à la tête de 8. à 9. mille hommes, et s'étoit fortifié dans un Monastere Grec apellé *Koupoulous* : on prétend qu'un Régiment Allemand commandé pour aller à la découverte, fut pris et taillé en pieces par les Troupes de Mourteza-Pacha ; sur la nouvelle de cet echec, le Général Ghilani s'étant retiré à 4. lieues au delà du Monastere dans un endroit apellé *Erghedg*, y fut attaqué une seconde fois, et son Camp fortifié par des chevaux de Frise, fut forcé par les Turcs, qui dans ce second combat, ont tué environ 2600. Allemands, dont les têtes ont été mises en parade sur le champ de bataille.

Mourteza Pacha se proposoit de passer la riviere *Alouth*, pour ravager la Walachie Allemande ; on a remarqué que les *Leventis*, ou Soldats de Marine, qui avoient été attachés au

par-

parti du Rebelle Deli-Regueb-Aga, que le G. Visir fit étrangler le 12. Septembre dernier, se sont fort distingués dans cette occasion.

On croyoit que le Grand Visir attendroit pour quitter Kartal et repasser le Danube, de sçavoir quelle seroit l'issuë du Siege d'Oczakow; mais le *Selictar* du Grand Seigneur qui est parti depuis quelques jours de Constantinople porta à ce Ministre l'ordre de retourner dans cette Capitale.

Un accident de peste arrivé dans le Palais du Prince Ragotzi l'a obligé de se retirer à Bebek, sur le canal de la Mer Noire; ce Prince est toujours incommodé; il n'a pas eû encore audiance du Grand Seigneur; le Comte de Bonneval est encore au Camp du Grand Visir et n'a pas été fait Pacha à trois queuës.

Les Lettres du 16. Janvier ajoûtent que le G. Visir étant arrivé de Bender à Constantinople le 28. Décembre, et s'étant rendu au Sérail pour informer le Grand Seigneur de l'état dans lequel il avoit laissé les Troupes, et des mesures qu'il avoit prises pour garantir les Provinces Frontieres des entreprises des ennemis, il trouva à la porte de la seconde cour le Chef des Eunuques noirs qui après lui avoir apris que sa Hautesse ne lui donneroit point audience, lui demanda le Sceau de l'Empire, et lui signifia un ordre de partir pour Salonique, dont le Grand Seigneur lui donnoit le Gouvernement.

Peu de temps après, l'Aga des Janissaires à la tête de trois cens Jannissaires, alla chés le Grand Visir deposé, et il enleva les trésors de ce Ministre, lesquels furent portés au Sérail.

Le soir, le G. S. nomma Grand Visir le Kaïmacan de Constantinople, qui reçut le même

me jout et les jours suivans les complimens des Ministres Etrangers.

Le bruit court que son Prédecesseur a été étranglé à Salonique par ordre de sa Hautesse, mais cette nouvelle n'est pas confirmée.

DE POLOGNE.

LES Senateurs qui sont à Warsovie, s'assemblerent au mois de Février dernier, pour examiner si la République devoit accorder le passage au Corps de Troupes que la Czarine a résolu d'envoyer en Hongrie, et on assure que plusieurs d'entre eux ayant représenté qu'on ne pouvoit satisfaire S. M. Cz. à cet égard, sans violer la neutralité qu'on s'est proposé d'observer par raport à la guerre entre l'Empereur, la Czarine et la Porte, il a été reglé qu'on ne permettroit point aux Troupes Moscovites de passer sur les Terres de la République.

La République a fait présent de 300000. florins à la Princesse Marie Amelie, Fille du Roy, et elle a nommé le Palatin de Czernikow pour porter cette somme à cette Princesse, et pour la complimenter sur son mariage avec le Roy des deux Siciles.

Les Haymadakis, qui depuis quelque temps avoient commis beaucoup de désordres dans les Terres de la République, se sont retirés sur la nouvelle de la marche de quelques Régimens, que le Grand Général de la Couronne avoit envoyés pour leur donner la chasse, et comme les glaces du Dnieper ont commencé à fondre, il est moins à craindre qu'ils ne recommencent leurs courses.

Un détachement des Troupes, qu'on avoit fait

fait marcher contre ces vagabonds, ayant rencontré pendant la nuit un autre détachement des Troupes de la Couronne, qui prenoit quelque repos, et l'ayant pris pour un parti d'Haymadakis, il fit feu et tua tous les Officiers et les Soldats dont ce détachement étoit composé.

D'ALLEMAGNE.

LES Officiers des Troupes, dont la Garnison de Nissa étoit composée, ont envoyé au Conseil Aulique de guerre une Requête, par laquelle ils représentent que sensiblement touchés de la Sentence renduë contre le Général Doxat, ils se croyent obligés de rendre témoignage que cet Officier n'a négligé aucun des devoirs que sa qualité de Commandant exigeoit de lui; qu'il a été dans une nécessité indispensable de rendre la Place aux Turcs; et qu'il ne s'y est déterminé que par leurs avis; que s'il a commis en celà quelque faute qui merite punition, ils doivent en être punis aussi bien que lui, puisqu'ils y ont eû autant de part que ce Major Général.

On vient d'aprendre que les instances que l'on a faites auprès de S. M Impériale, pour obtenir que le Major Général Doxat fût rétabli dans ses Emplois, ont été inutiles, et le bruit court qu'elle a envoyé le Général Suckow à Belgrade pour faire exécuter le jugement qu'elle a prononcé contre cet Officier.

La Dieite de l'Empire a reçû un Decret de Commission, par lequel l'Empereur lui fait sçavoir que le Prince d'Anhalt-Dessau, pour marquer sa considération au Grand Duc de Toscane, a consenti de lui ceder le rang de premier Feldt-Maréchal de l'Empire.

On

On aprend par les Lettres d'Ulm en Souabe, que le 11. Février, le Bourguemestre Horsdorfer tua le Bourguemestre de Besserer d'un coup de pistolet dans la Salle du Conseil, et qu'après avoir commis ce meurtre il se rendit au Corps de Garde où il se constitua prisonnier. Il a été conduit dans les Prisons de la Ville, et on attribuë son action à quelque dérangement d'esprit.

DE DRESDE.

LE Comte de Fuenclara étant parti de Vienne pour la Saxe le 19. du mois dernier, le Roy de Pologne Electeur de Saxe, envoya M. de Bruhl, Grand Ecuyer, à Zehista, pour y recevoir cet Ambassadeur, qui arriva à Dresde le 27 au soir. Le lendemain à 8. heures du matin, le Comte de Bruhl, Ministre du Cabinet, alla lui rendre visite, et lui annonça qu'il seroit admis à l'Audience de S. M. sur les onze heures. A peu près vers ce temps, le Baron d'Ensiedel, Maréchal de la Cour, accompagné d'un Fourier du Roy, de deux Trompettes, de 6. Valets de pied, de deux Heyduques et de quatre Coureurs de S. M. alla prendre le Comte de Fuenclara dans les carosses du Roy et de la Reine, et le conduisit au Palais, où cet Ambassadeur eut une Audience du Roy, et ensuite de la Reine, du Prince Royal et Electoral, et de la Princesse Marie Amelie.

Le Comte de Fuenclara fut reconduit par le Baron d'Ensiedel avec les mêmes cérémonies aux grandes Ecuries, où il est logé avec sa suite, et l'après midi il reçut la visite du Nonce du Pape et celles des Ministres d'Etat et des Généraux.

Il

Digitized by Google

Il devoit avoir incessamment sa premiere Audience publique du Roy, dans laquelle il a du faire la demande de la Princesse Marie Amelie pour le Roy des deux Siciles. On dit qu'il doit épouser cette Princesse au nom de S. M. Sicilienne, qui n'enverra point à Dresde le Duc de San Benedetto en qualité d'Ambassadeur, comme on l'avoit publié.

Le Grand Maréchal de la Cour a écrit par ordre du Roy des Lettres circulaires aux Officiers Generaux et à la principale Noblesse, pour leur faire sçavoir que l'intention de Sa Majesté étoit, que toutes les Personnes de distinction se trouvassent aux Fêtes qu'on doit donner à Dresde à l'occasion du mariage de la Princesse Marie Amelie avec le Roy des deux Siciles, et qu'elles y parussent avec la magnificence convenable à l'éclat de la cérémonie et à leur rang. On travaille aux préparatifs de ces Fêtes avec toute la diligence possible, et l'on compte qu'ils seront achevés avant la fin d'Avril prochain; mais selon les aparences le mariage de la Princesse ne sera celebré que le 15. du mois de May.

DE DARMSTADT.

CInquante ans s'etant écoulés depuis l'avénement du Landgrave à la Regence de ses Etats, on a celebré cette année avec une magnificence extraordinaire l'Anniversaire de cet avénement, et à cette occasion on chanta le 27. Février dernier le *Te Deum*, dans la principale Eglise de cette Ville, au bruit d'une triple Salve de la Mousqueterie de huit Compagnies du Régiment d'Infanterie de Schrautenbach; qui

étoient

étoient sous les armes dans la Place vis-à-vis le Château.

Toutes les ruës étoient couvertes de branches entrelassées en forme de berceau, et chaque Habitant avoit fait mettre ses plus belles tapisseries devant la porte de sa maison. On avoit élevé devant le Château et devant l'Hôtel de Ville deux Arcs de triomphe, qui étoient ornés de peintures et de Devises, et garnis de verdure, dans lesquels on avoit menagé des galeries, où étoient placés divers Instrumens.

Le Landgrave fit servir le matin plusieurs tables pour les Seigneurs et les Dames de sa Cour, et pour les Etrangers que la Fête avoit attirés à Darmstadt. L'après midy il se rendit au Théatre de l'Opera, où il entendit une Cantate qui fut executée par sa Musique, et il alla ensuite voir les illuminations. Celle de la Place des Balons dans l'ancien Fauxbourg, étoit également belle et bien entenduë. Elle représentoit un Jardin avec un parterre et des pyramides, et au milieu s'élevoit une colonne surmontée d'une Couronne Ducale. Les illuminations des deux Arcs de triomphe, et celles des Hôtels des Ministres du Landgrave produisoient aussi un fort bel effet.

Le soir on fit couler plusieurs fontaines de vin devant le Palais et devant l'Hôtel de Ville, et toutes les Personnes de distinction souperent chés le Landgrave. Il y eut à l'Hôtel de Ville un Bal qui dura toute la nuit, et auquel tous les Masques furent admis.

La célébration de cet Anniversaire s'est faite aussi avec beaucoup de solemnité à Giessen et à Braubach. Dans la derniere de ces deux Villes, les Gouverneurs, les Officiers de l'Etat Major, les Magistrats et les principaux Habitans, s'étant

Digitized by Google

tant assemblés au Château, ils se renditent en corps à la principale Eglise. La marche commença par une Cavalcade composée des jeunes gens les plus distingués de la Ville, tous vêtus d'habits magnifiques, et les ruës depuis le Château jusqu'à l'Eglise étoient bordées de la Bourgeoisie qui étoit sous les armes. Pendant le *Te Deum*, il y eut diverses salves des canons qu'on avoit placés dans le Marché et sur le Rhin. On servit ensuite plusieurs tables à l'Hôtel de Ville, qui fut illuminé le soir, ainsi que le Château.

D'ITALIE

LE Pape a accordé au Roy de Portugal un Indult pour lever dans ses Etats sur les revenus des biens Ecclesiastiques une Taxe, dont le produit sera employé à augmenter les Prebendes des Chanoines de l'Eglise Patriarchale de Lisbonne, et les Bulles nécessaires pour cet effet ont été expediées à la Datterie, et envoyées à S. M. Portugaise par le dernier Courier que le Pere d'Evora lui a dépêché.

DE NAPLES.

LES Dames que le Roy a nommées Dames du Palais de la Reine, sont les Princesses de Stigliano, de San Severo, et de Villa Franca, les Duchesses de Castro Pignano, de Matalone, et d'Andria; les Marquises de Solera, de Fuscaldo, et de Spaccaforno; et les Comtesses de Buccino, de Savignano, et de Vingtimiglia. La Princesse Douairiere de Pado, la Marquise de Silva, et Dona-Antonia Provenzale, ont obtenu les places des Dames de la Chambre. Celle de premiere Maîtresse de la Garderobe a été donnée

donnée à la Marquise Doüairiere de la Cueba, et S. M. a disposé de celles de Cameristes en faveur de Dona Antonia de Echaburu, de Dona Agnes Zuiros, de Dona Antonia della Vega, et de Dona Lucrece della Costa.

Le Roy a accordé la Charge de Premier Ecuyer de la Reine à Don-Joseph de Back, Marquis de Cartella, et celles de Majordômes de semaines à Don Jerôme Colona, frere du Prince de Stigliano, et à Don-Joseph Papacoda, frere du Prince de Centola.

La Duchesse de Sora Chigi et quelques autres Dames, qui n'ont point été comprises dans la Maison de la Reine, demandent avec beaucoup d'instance d'y être placées, et on croit que S. M. augmentera en leur faveur le nombre des Dames du Palais.

Le 27. Février, toutes les Dames qui ont été comprises dans l'Etat de la Maison de la Reine, se rendirent au Palais, et elles furent admises à baiser la main du Roy, qui déclara que pour satisfaire aux instances de la Duchesse de Sora Chigi et de quelques autres Dames, il vouloit bien augmenter en leur faveur le nombre des Dames du Palais. Le bruit court que la Princesse Douairiere de Pado, la Princesse de Stigliano, et les Duchesses de Matalone et de Sora Chigi, seront nommées pour aller au devant de la Reine, avec la Princesse Colubrano, Camarera Major, et la Duchesse de Calvizzano, Grande Maîtresse de la Garderobe.

Dom Dominique-Antoine Valiaro, celebre Architecte, a été chargé de donner les desseins des Arcs de triomphes et des Décorations d'un Feu d'Artifice, qu'on doit préparer pour la Réception de la Reine.

On mande de Sicile, que le Grand Maître de la Religion de Malthe, a fait présent au Prince Corsini, Viceroy de cette Isle d'un Diamant qui pese 52. grains, et de deux Services de Porcelaine de la Chine, garnis d'or.

On écrit de Modene, que le 21. du mois dernier on y avoit celebré dans l'Eglise des Dominiquains, qui étoit tenduë de noir jusqu'à la voûte, et au milieu de laquelle on avoit élevé un magnifique Catafalque, un Service solemnel pour le repos de l'Ame du feu Duc de Modene; que le Duc régnant y avoit assisté, ainsi que les Princesses ses sœurs, et que ce jour là le nouveau Régiment, que ce Prince a fait lever, avoit monté la Parade devant l'Eglise.

DE GENEVE.

Les arrangemens concertés pour terminer les differends des Magistrats avec la Bourgeoisie, n'ont pas encore été rendus publics, mais le bruit court qu'ils sont entierement conformes aux Constitutions et aux Loix fondamentales de cet Etat; que par ces arrangemens, l'ancienne forme du Gouvernement sera rétablie, et que l'autorité des Conseils et des Tribunaux sera réglée, d'une maniere à ne plus donner d'inquiétude aux Citoyens.

L'execution de ces arrangemens sera garantie par le Roy de France, et par les Cantons de Zurich et de Berne; et S. M. T. C. s'engagera, ainsi que ces deux Cantons, à employer ses bons offices pour empêcher, que les difficultés qui pourroient survenir dans la suite, ne causent quelque nouvelle mesintelligence entre les Magistrats et la Bourgeoisie.

D'ESPAGNE.

Digitized by Google

D'ESPAGNE.

On a apris par les Equipages de deux Vaisseaux arrivés le mois dernier de la Havane à Cadix, que lorsqu'ils en sont partis, il régnoit dans la Ville de Mexique et dans les environs, une maladie épidémique, dont il étoit mort plus de cent cinquante mille personnes.

Les Religieux de la Mercé, qui étoient allés en Afrique pour y traiter du Rachapt des Captifs, sont revenus, et ils ont ramené quatre cent dix Captifs, du nombre desquels sont le Marquis de Valdecannas, Brigadier des Armées de S. M. Catholique; un Colonel, deux Capitaines, et cinq autres Officiers des Troupes du Roy.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris &c.

LE 2. de ce mois, second Dimanche de Carême, le Roy et la Reine assisterent dans la Chapelle du Château à la Messe chantée par la Musique. L'après-midi leurs Majestés entendirent la Prédication du Pere Segaud, et la Reine entendit le 5. le Sermon du même Prédicateur.

Le Marquis de Clermont d'Amboise, Brigadier des Armées du Roy, et Colonel du Régiment de Santerre, a été fait Maréchal de Camp.

Le Roy a donné le Régiment Royal Italien au Prince de Carignan.

Digitized by Google

En 1672. ce Régiment étoit composé de vingt-sept Compagnies, de 104. hommes chacune, selon le Mercure de ce temps-là.

Le 9. de ce mois, troisiéme Dimanche de Carême, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique; et l'après midi leurs Majestés assisterent à la Prédication du Pere Segaud, de la Compagnie de Jesus.

Le 7. et le 12. La Reine entendit le Sermon du même Prédicateur.

Le 16. de ce mois, quatriéme Dimanche de Carême, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe, chantée par la Musique. L'après-midi, le Roy assista à la Prédication du Pere Segaud, de la Compagnie de Jesus.

Leurs Majestés entendirent le 19. le Sermon du même Prédicateur.

Le 18. le Marquis Brignolé de Sale, Envoyé Extraordinaire de la République de Genes, eut sa premiere Audience publique du Roy, et ensuite de la Reine; de Monseigneur le Dauphin, et de Mesdames de France. Il fut conduit à ces Audiences par le Chevalier de Sainjot, Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les Carosses du Roy et de la Reine, et après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris dans les Carosses de leurs Majestés, avec les Cérémonies accoûtumées.

Le 20. la nouvelle Eglise des Dames Benedictines de la ruë du Cherche-midi, Faubourg Saint Germain, fut bénite solemnellement par M. l'Abbé

l'Abbé le Beuf, Chapelain Honoraire de la Chapelle et Oratoire du Roy, Supérieur de cette Maison. Le lendemain 21. jour de S. Benoît leur Fondateur, M. le Curé de S. Sulpice célebra la premiere Messe dans la nouvelle Eglise, et le soir M. l'Archevêque de Sens officia au Salut, et donna la Bénédiction du S. Sacrement.

La femme d'un Boulanger, ruë du Bacq, qui étoit accouchée d'une fille le 9. Février, accoucha encore d'un garçon le 2. de ce mois.

Le 1. Mars on executa au Concert de la Reine, le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Amadis de Grece*, de la composition de M. Destouches, Surintendant de la Musique de la Chambre, qu'on continua le 3. et le 8. Les principaux Rôles du Prologue furent chantés par la Dlle Daugy et le sieur Dubourg, et ceux de la Piece qui sont *Niquée*, *Melisse*, *Amadis*, et le Prince de *Thrace*, par les Dlles Mathieu et Daigremont, et par les sieurs Dangerville et le Begue, avec beaucoup de précision.

Le 10. la Reine entendit l'Opera de *Callirhoé*, du même Auteur, qui fut continué le 15. et le 17. Les Rôles de la Prêtresse *de la Gloire*, et d'*Astrée* furent remplis par les Dlles Daigremont et Prevôt, ainsi que celui de *Callirhoé* dans la Piece, par la Dlle Mathieu. Le sieur Benoît, si connu à Paris par son talent dans la Musique Latine, et nouvellement reçû à la Musique du Roy, chanta le Rôle de *Coresus*, et le rendit d'une façon, à faire esperer beaucoup de progrès pour l'avenir; celui d'*Agenor*, fut rempli par le sieur Jeliote, avec la plus belle voix du monde, et un goût qui ne laisse rien à désirer.

Le 22. on concerta pour le dernier Concert du Carême, le Prologue et le premier Acte de *Marthesie*, où la jeune Dlle Abec, dont on a parlé, et que S. M. voulut encore entendre, eut dans le Rôle de *Talestris*, le même succès que la premiere fois qu'elle l'a chanté.

Le 23. Mars, Dimanche de la Passion, on donna le premier Concert spirituel au Château des Thuilleries, et on l'a continué diférens jours jusqu'à la fin du mois. On y a executé plusieurs anciens Motets de feus Mrs de la Lande et Bernier, lesquels ont été suivis d'excellentes Pieces de Simphonie, et d'autres petits Motets à une et à deux voix, des sieurs Mourer et le Maire. On y chanta aussi le 25. un Motet à grand Chœur, du sieur Telleman, qui a été fort goûté.

Le sieur Littenin, Trompette de la Musique du Roy de Sardaigne, a executé une Piece de Simphonie de sa composition, avec beaucoup d'aplaudissemens. On a donné aussi dans le dernier Concert du mois, un grand Motet de M. de Blamont, Surintendant de la Musique du Roy, qui a été parfaitement bien executé.

Le 4. Mars, les Comédiens François representerent à la Cour la Tragédie d'*Heraclius* et l'*Impromtu de Campagne*.

Le 6, Le *Glorieux* et les *Originaux*, petite piece détachée des *Caracteres de Thalie*.

Le 11, La Tragédie nouvelle de *Maximien* qui a fait beaucoup de plaisir, et l'*Ecole des Amans*.

Le 13. Les *Sermens indiscrets* et le *Grondeur*.

Le 18. *Amasis* et le *Babillard*.

Le 20. La *Mere Coquette*, et l'*Usurier Gentilhomme*

homme. La Dlle Massade, âgée de neuf ans et demi, dansa après la grande et la petite piece, et fut fort aplaudie.

Le 5. Mars, les Comédiens Italiens representerent aussi à la Cour, le *Jeu de l'Amour et du Hasard*, et la petite piece du *Je ne sçai quoi*. La nouvelle Actrice qui joüa les deux principaux rôles dans les deux pieces, a été reçûë dans la Troupe.

Le 12. l'*Heureux Stratagême*, et la nouvelle Parodie de l'Opera d'*Atis*.

Le 19, les *Amours Anonimes*, et la petite piece de l'*Esprit de Divorce*.

Des Personnes bien informées, et non suspectes, ont écrit d'Arras que ce que l'on avoit répandu au sujet de quelques Gendarmes accusés d'avoir attaqué une Garde de la Garnison d'Arras la nuit du 17. au 18. Février dernier, étoit très mal fondé; le Conseil de Guerre que le Roy avoit ordonné pour les juger, s'est tenu le 18. de ce mois, et les a déclaré innocens de ce crime.

BENEFICES. Feüilles du 4. Mars 1738.

L'Evêché de *Boulogne*, vacant par le decés de M. Henriau, en faveur de M. Devise, Prêtre et Prevost de Lille.

L'Abbaye secularisée de S. *Martin d'Aisnay* à Lyon, vacante par le décés de M. de Vaubecourt ancien Evêque de Montauban, en faveur de M. le Cardinal d'Auvergne.

Digitized by Google

L'Abbaye secularisée de S. *Gilles* dite de Nismes, vacante par le décès de M. de la Parisiere Evêque de Nismes, en faveur de M. de Beringhen Evêque du Puy.

L'Abbaye Commendataire de S. *Sever*, Ordre de S. Benoît, Diocese d'Aire, vacante par le décès de M. Anselme en faveur de M. de Grossoles, Prêtre Vicaire général de Narbonne.

La Prévôté secularisée de *Pignans*, Diocese de Fréjus, vacante par la demission de M. de Beringhen, Evêque du Puy, en faveur de M. Choin nommé à l'Evêché de Toulon.

La Prévoté et l'Eglise Collégiale de Lille en Flandres vacante par la demission pure et simple de M. Devise, en faveur de M. de Vallory, Prêtre Doyen de cette Eglise.

Le Vendredy, 7. de ce mois, M. l'Abbé de ROHAN DE VENTADOUR, soutint dans la Grande Sale des Ecoles extérieures de Sorbonne, sa Thése *Pro Tentativa*, dédiée au Roy. Cette Sale étoit extraordinairement ornée, on y voyoit dans le Lieu le plus aparent un Trône élevé et paré comme pour S. M. Au dessus du Siege du Trône étoit placé le Tableau en grisaille de feu M. le Moine, premier Peintre du Roy, dans lequel ce Grand Prince est representé au milieu des vertus &c. Tableau, qui a été gravé par le Sr. Cars avec toute l'habileté dont il est capable, pour former la magnifique Estampe dont cette Thése est enrichie. Au bas de la Thése sont les Positions, aussi gravées qui occupent ce qui reste d'espace, avec des accompagnemens de Figures simboliques d'une très belle exécution. Aux côtés du Trône deux Gardes du Roy demeurerent en faction durant tout le temps que l'Acte dura.

Le

Le sujet de la These étoit assorti à l'auguste Dedicace, et exprimé en ces termes. QUÆSTIO THEOLOGICA. *Quis dedit hoc in corde Regis?* Esdræ I. C. 7. v. 27. la These finissoit par le nom et les qualités de l'Illustre Soutenant, qui eût pour Président M. l'Archevêque de Tours. *Has Theses* DEO *Duce Auspice Deipara, et Præside Illustriss. Eccl. Princ. Lud. Jacobo de* RASTIGNAC. *Archiep. Turon. S. Facult. Doctore Theologo, Soc Sorbon, tueri conabitur* ARMANDUS *Princeps de* ROHAN DE VENTADOUR, *Subdiaconus Parisinus, Abbas et Princeps Marbacensis Anno.* &c.

L'Assemblée fût des plus illustres. Le Nonce du Pape étoit placé immédiatement après les Cardinaux et precedoit les Archevêques et Evêques. Dans le temps que l'Assemblée se formoit, on distribua plusieurs pieces de Vers Latins. L'une de celles qui furent le plus goûtées avoit pour Titre EUROPA &c. c'est une Ode de la composition de M. le Beau, Professeur au College des Grassins; il y a en effet de très belles choses sur la Paix &c. Quand le jour vint à baisser, on alluma toutes les bougies de trente Lustres magnifiques, et d'un très grand nombre de Girandoles, ce qui acheva de former un Spectacle des plus brillans.

Au reste M. l'Abbé de ROHAN enleva tous les suffrages, et merita tous les aplaudissemens qui lui furent donnés par les Connoisseurs les moins suspects, et les plus distingués.

Le Samedi premier Mars l'Archiconfrairie Royale des Chevaliers, des Voyageurs, et des Palmiers, ou Confreres de dévotion du S. Sépulcre de Notre Seigneur Jesus-Christ en

Digitized by Google

Jerusalem, fit celebrer avec pompe funebre un Service solemnel pour le repos de l'ame de son Altesse Serenissime, Madame Louise Diane d'Orleans, Princesse de Conty, Sœur de dévotion de cette Archiconfrairie, en leur Chapelle dans l'Eglise des R. R. P. P. Cordeliers du grand Convent.

Cette Chapelle et tout le bas côté de la Nef jusqu'à la voute et la Porte de l'Eglise, étoient tendus en noir, avec une double bande de velours ou littre de toute la longueur, chargée des armes de la Princesse, renfermées entre deux palmes de distance en distance. Entre ces deux littres étoient placés de grands Ecussons des mêmes armes.

Sur une Estrade de trois gradins s'élevoit un lit de parade de velours noirs à franges d'argent, avec les Armes de la Princesse sur les pentes et en dedans. Sur la représentation étoit un drap mortuaire de velours noir garni de galons d'argent, des Armes de Jerusalem brodées en or et en argent, aux quatre coins, et bordé d'hermine par le bas. L'Archiconfrairie avoit fait faire exprès ce drap mortuaire pour cette cérémonie.

Sur la representation étoit la Couronne de la Princesse, posée sur un carreau et couverte d'un crêpe. Quatre-vingt Chandeliers d'argent garnis de cierges, chargés des Armes de la Princesse, étoient placés sur les gradins du lit de Parade, et tous les cierges de l'Autel et de l'œuvre portoient de pareils Ecussons. Le pavé de la Nef de la Chapelle étoit couvert de draps noirs, sur lesquels étoient arrangés des fauteüils, des chaises, des pliants et des carreaux pour placer les Personnes de distinction &c.

Les Princes et Princesses du Sang ont été invités

vités à ce Service par députation et leurs Maisons par billets.

Le zele de cette Compagnie l'auroit porté à faire ce Bout de l'an plûtôt, si des ordres supérieurs ne l'avoient obligé de differer.

Le Roy, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Mesdames de France et tous les Princes et Princesses du Sang Royal sont de cette Archiconfrairie; aussi dans toutes les rencontres elle s'efforce de donner des témoignages publics de la reconnoissance infinie qu'elle a de l'honneur dont ils la décorent et des liberalités dont ils la gratifient.

PROMOTION D'OFFICIERS GENERAUX, faite par le Roy le 24. Février dernier.

Lieutenans Généraux, au nombre de 36.

ANne-Jacques *de Bullion*, Marquis de Farvaques, que l'on prononce communément Fervaques, né le 31. Décembre 1679. Il porta d'abord le nom de Chevalier de Bonnelles, et fut reçû Chevalier de Malthe le 8. Janvier 1700. Il servit anciennement dans les Mousquetaires de la Garde du Roy, puis fut fait Colonel du Régiment de Bassigny au mois de Septembre 1702. et ensuite de celui de Piémont. Il obtint au mois de Septembre 1706. la Charge de Lieutenant de Roy du Pays Chartrain, vacant par la mort de Jean-Claude de Bullion, Marquis de Bonnelles, son Frere aîné, tué au Siege de Turin, et il prit alors le Titre de Marquis de Farvaques. Il fut fait Brigadier le 29. Mars 1710. et à la fin de la Campagne de la même année il eut permission de vendre son Régiment. Il fut fait cependant

Maréchal de Camp le premier Février 1719. Il succeda le 20. May 1721. par la mort de Charles-Denis de Bullion, son Pere, au Gouvernement des Pays du Maine, Perche et Comté de Laval, dont il avoit obtenu la survivance dès 1715. et il fut fait Chevalier des Ordres du Roy à la Promotion du 5. Juin 1724. Il a fait en dernier lieu la premiere Campagne à la derniere Guerre en Italie, ayant été employé en qualité de Maréchal de Camp au Siege du Château de Milan, au mois de Décembre 1733. et à celui de la ville de Novare au mois de Janvier 1734.

Ceux qui suivent, à l'exception des deux derniers, sont tirés de la Promotion des Maréchaux de Camp du 20. Février 1734. qui est raportée dans le Mercure de May de la même année, page 1008. où l'on a fait mention de leurs Services et Emplois, que nous ne repeterons point ici. Nous raporterons seulement leurs noms et leurs qualités.

. . . . . *Collinet*, Sieur de la Rerie, de la Ville de Tours, Ingénieur, Résident à Arras.

Paul-Hyppolite *de Beauvilliers*, Duc de Saint Aignan, Ambassadeur Extraordinaire à Rome.

Jean-Jacques d'*Herlach*, du Canton de Fribourg, Colonel du Régiment des Gardes Suisses, depuis le 16. Mars 1736.

Philipe-Claude *de Montboissier de Canilliat*, apellé le Marquis de Montboissier, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

Jean-

Jean-Hector *du Fay*, Marquis de la Tour-Maubourg, Inspecteur Général d'Infanterie.

Charles-François *de Froulay*, Comte de Montflaux; Lieutenant de Roy en la Province du Maine, et Comté de Laval, et Ambassadeur à Venise.

. . . . . Baron *de Bezenval*, de Soleure, Colonel d'un Régiment Suisse.

Charles Marquis *de Houdetot*, en Normandie, Lieutenant de Roy en Picardie, au Département du Boulonois et Pays reconquis.

Scipion, Comte *de Bozelli*, Italien.

. . . . . *Magon*, *Sieur de Terlaye*, Maloüin, Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Françoises, depuis le 29. Mars 1735. et Commandeur de l'Ordre de S. Louis du 15. Décembre 1734.

. . . . . *de Gensac Loumagne*.

Jean-Baptiste Comte *de Polastron*, Gouverneur de Castillon et de Castillonet en Périgord, Sous-Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, depuis le 12. Novembre 1735.

Jacques-Antoine *de Ricoüar*, *d'Herouville*.

Jacques *de Chabannes*, Marquis de Curton.

Etienne *le Menestrel de Hauguel*, Seigneur de Luteaux.

Charles-Gabriël *de Belsunce*, Marquis de Castelmoron, Frere de l'Evêque de Marseille.

. . . . . *Phelippes*.

Henri-Louis *de Choiseul*, Marquis de Meuse.

. . . . . *de Cherisey*, Lieutenant des Gardes du Corps.

Jean-François *de Creil de Soisy*, Marquis de Nancré, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, du premier Janvier 1737.

. . . . . d'*Auger*, Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, du premier Janvier 1737.

Gaspard-Magdelon-Hubert *de Vintimille*, des Comtes de Marseille, Marquis du Luc et de la Marthe.

. . . . . *Bulkley*, Colonel d'un Régiment Irlandois.

Louis-Benigne *de Bauffremont*, Marquis de Clervaux, Comte de Poligny &c.

Pierre-Gaspard, Marquis *de Clermont Gallerande*, Seigneur de Loudon, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Ecuyer du Duc d'Orleans.

Nicolas-Joseph-Baltazar *de Langlade*, Marquis du Chayla, Inspecteur Géneral de Cavalerie, depuis 1734.

Louis, Comte *de Gramont*, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Ham, Directeur Géneral de l'Infanterie, depuis 1735.

. . . . . Comte *de Vaudrey*, Francomtois, Inspecteur Géneral de Cavalerie, depuis 1735.

François *de Bachis de Sausson*, Marquis du Caila.

Henri-François, Marquis *de Segur*, Gouverneur Géneral et Grand-Sénéchal du Pays de Foix, Donesan et Andore, Inspecteur Géneral de Cavalerie, depuis 1736.

Louis *de Fretat*, Comte de Boissieux, Inspecteur Géneral d'Infanterie, depuis 1734. actuellement Commandant les Troupes Françoises en Corse.

Louis *de Bannes*, Comte d'Avejan, Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

Emmanuel-François-Joseph, Comte *de Baviere*, Grand d'Espagne, Colonel du Régiment Royal-Baviere.

Les

Les deux suivans sont du nombre des Maréchaux de Camp de la Promotion du premier Août 1734. déclarée le 20. Octobre suivant, et raportée dans le Mercure de Décembre 1734. second volume, page 2838.

Charles Chevalier *de Montesson*, Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, et Gouverneur du Port et Fort de Brescou.

Guillaume-Antoine, Comte *de Chastelux*, Vicomte d'Avalon.

Maréchaux de Camp, au nombre de 55.

. . . . . *de Castella*, de Fribourg, fait Capitaine au Régiment des Gardes Suisses le 7. Octobre 1705. Brigadier d'Infanterie le premier Février 1719. et Lieutenant-Colonel du même Régiment le 16. Mars 1736.

. . . . . *de Kleinholdt*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons d'Orleans, avec Commission de Mestre de Camp, fait Brigadier le premier Février 1719. actuellement Capitaine Commandant d'une Compagnie Franche de Dragons, depuis la derniere guerre, et Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, du premier Janvier 1737.

. . . . . *La Bazeque*, autrefois Lieutenant-Colonel du Régiment de Cavalerie de Fontaines, fait Mestre de Camp en 1709. et Brigadier le premier Février 1719.

Bonaventure d'*Oriaffa*, Inspecteur des Arquebusiers, fait Brigadier d'Infanterie le premier May 1723.

. . . . . *de la Blottiere*, Ingénieur, fait Bri-

gadier d'Infanterie le 2. Janvier 1734.

Charles-Louis *de Biodos*, Comte de Casteja, Brigadier de Cavalerie du 13. Février 1734. ci-devant Ambassadeur de France en Suede. Nous avons parlé de ses differens Emplois dans le Mercure d'Avril 1734. page 819. à l'occasion de sa Promotion au Grade de Brigadier.

Tous ceux qui suivent étoient Brigadiers de la Promotion du 20. Février 1734. rapportée dans le Mercure de Juin de la même année, second volume, page 1365. et suivantes.

.... *d'Estavagés de Molondin*, du Canton de Fribourg, Capitaine d'une des Compagnies du Régiment des Gardes Suisses, par Commission du 16. Février 1708.

.... *de Ponts de Rennepont*, Mestre de Camp de Cavalerie incorporé.

Henri *de Monchy*, des Seigneurs de Sénarpont, apellé le Marquis de Monchy d'Hocquincourt, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie.

Louis-Antoine *de Raigecourt*, Gentilhomme de Loraine, Mestre de Camp de Cavalerie incorporé.

Jean-Charles *de Mesgrigny*, Comte d'Aunay, Capitaine et Grand Bailly de la Ville de Troyes, Colonel du Régiment de Vexin.

Agathange-Ferdinand Baron de *Brun*, Marquis de Roche en Franche-Comté, Chevalier d'Honneur du Parlement de Bezançon, Colonel du Régiment des Landes.

Pomponne *de Refuge*, Capitaine-Lieutenant de

de la Compagnie des Chevau-Legers d'Orleans, du 25. Mars 1734.

..... *d'Arros d'Argelos*, Colonel du Régiment de Languedoc.

Pierre *de Beranger*, Comte de Charmes et du Gua, Colonel du Régiment de Vivarais.

Henri-Louis *d'Argouges*, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins.

..... *d'Estagnol*, Mestre de Camp incorporé. Il a été autrefois Lieutenant-Colonel du Régiment de Villeroy Cavalerie; il fut fait le 17. Septembre 1704. Mestre de Camp d'un autre Régiment de Cavalerie, vacant par la mort du Chevalier de Bissy. Il fut réformé en 1714. après la Paix. Il avoit été oublié dans la Promotion des Brigadiers du 20. Février 1734. il y fut ajoûté ensuite.

Louis-René *Sandrier de la Tour*, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie.

Pierre *de Chambon*, Marquis d'Arbouville en Beauce, Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françoises.

Louis-Pierre-Joseph *Bonchard d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre*, Comte de Jonzac, Marquis d'Ozillac, successivement Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Chevalier d'Aubeterre son Cousin, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne en 1712. Capitaine-Lieutenant de celle des Gendarmes Dauphins le 18. Avril 1713. et Lieutenant Général pour le Roy dans les Provinces de Saintonge et d'Angoumois, par Lettres du 30 Decembre 1714. registrées au Parlement de Paris le 15. Avril 1715. ayant été omis dans la Promotion des Brigadiers.

Brigadiers du 20. Février 1734. il y fut depuis ajoûté.

Louis-Charles-Armand *Fouquet*, Chevalier de Belleisle, Mestre de Camp réformé de Dragons.

Marc-Antoine *Front de Beaupoil de S. Aulaire*, Marquis de Lanmary, Baron de Milly, &c. ci-devant Grand Echanson de France, successivement Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Berry en 1709. Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes de Bretagne en 1713. et Capitaine-Lieutenant de la même Compagnie le 13. Octobre 1730. Il fut un de ceux qui furent ajoûtés à la Promotion des Brigadiers du 20 Février 1734.

Louis-François-Anne *de Neufville*, *Duc de Villeroy* et de Retz, Pair de France, Gouverneur de Lyon, et des Pays Lyonnois, Forêts et Beaujolois, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps du Roy, et Chevalier de ses Ordres, dont il reçut le Cordon et la Croix le 2. Février 1737. etant devenu Capitaine des Gardes du Corps par la mort du Duc son Père, au mois d'Avril 1734. Il se démit du Régiment Lyonnois, et passa de l'Infanterie dans la Cavalerie.

Louis-Vincent Marquis *de Goesbriant*. Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Dragons de Condé.

Charles Amedée *de S. Martin d'Aglié*, Marquis de Rivarolles, Mestre de Camp réformé et Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment Mestre de Camp Général des Dragons.

François-Paul *de la Croix Chevriéres*, Chevalier de S. Vallier, Colonel du Régiment de Bretagne.

Jacques-Claude-Augustin *de la Cour*, Marquis de Basleroy, Mestre de Camp réformé de Dragons,

Digitized by Google

gons, puis au mois de Février 1728. Enseigne et ensuite Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, Brigadier de la Promotion du 20. Février 1734. et Gouverneur du Duc de Chartres, depuis le 26. Avril 1735.

Louis *Neyret de la Ravoye*, Colonel du Régiment de Ponthieu.

Bénigne *le Ragois*, Marquis de Bretonvilliers, Lieutenant Général au Gouvernement de Paris, par Lettres du 15. Décembre 1712. et Mestre de Camp du Régiment Dauphin Cavalerie, du 5. Janvier 1716.

Charles Philipe *de Valois*, Marquis de Meurcey, Colonel du Régiment de l'Isle de France.

Gaspard-Louis-Philipe *de Cugnac*, Marquis du Bourdet, Lieutenant des Gardes du Corps du Roy.

Alexandre-Charles *de Chaumont*, Seigneur de S. Jean de la Forêt, Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françoises.

François-Antoine *de Chabannes Pionsac*, Seigneur de la Palisse, Major du Régiment des Gardes Françoises.

Charles-Paul-Sigismond *de Montmorency-Luxembourg*, Duc de Boutteville, connu cy-devant sous le nom de Duc de Châtillon, aussi cy-devant Colonel du Régiment de Normandie, dont il se démit au mois de Juillet 1737.

Michel *de Forbin*, Marquis de Jauson, Mestre de Camp du Régiment de Bretagne Cavalerie.

Armand-Jean *de S. Simon*, Marquis de Ruffec, Grand d'Espagne, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie.

Louis-François *Crozat*, Marquis du Châtel, Mestre

Mestre de Camp du Régiment de Dragons de Languedoc.

François - Charles *de Monestay*, Marquis de Chazeron, Gouverneur de Brest, Lieutenant des Gardes du Corps.

Louis - François - Armand *de Vignerot du Plessis*, Duc de Richelieu et de Fronsac, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, petit vieux Corps.

Gabriel - Jerôme *de Bullion*, Comte d'Esclimont, Prévôt de Paris, Colonel du Régiment de Provence.

Louis - Gabriël *Bazin*, Marquis de Bezons, Gouverneur de la Ville de Cambray, et Pays Cambresis, Mestre de Camp du Régiment Dauphin Etranger.

Victor-Pierre-François *Riquet*, Marquis de Caraman, Mestre de Camp du Régiment de Berry.

Florent - Claude *du Chastelet*, Marquis de Cirey, Comte de Lomont, Gouverneur de Sémur, Grand Bailly d'Auxois et de Saar-Louis, Colonel du Régiment de Haynaut.

Louis Auguste Comte *de Rieux*, Colonel du Régiment du Perche.

Charles-Louis *de Loraine*, Prince de Pons, Chevalier des ordres du Roy, cy-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, petit vieux corps, dont il s'est démis en 1735. en faveur de Gaston de Loraine, Comte de Marsan, son Fils.

Michel *Dreux*, Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies de France en survivance, Colonel du Régiment de Guyenne.

Charles - François Fréderic *de Montmorency-Luxembourg*, Duc de Piney-Luxembourg, et de Beaufort - Montmorency, Pair de France, Gouver-

Digitized by Google

Gouverneur de Normandie, Colonel du Régiment de Touraine.

Louis César *le Tellier*, Marquis de Courtanvaux, Mestre de Camp du Regiment Royal Roussillon.

.... *De Berchiny*, Mestre de Camp d'un Régiment de Hussards.

.... *O-Brien*, Comte de Clare, Lord en Irlande, Colonel d'un Régiment Irlandois.

.... *De Chastelard de Salieres*, Inspecteur Général d'Infanterie, depuis 1735.

.... Comte *de Diesbach*, Colonel d'un Régiment Suisse.

Claude *Annet*, Chevalier d'Apchier, premier Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy.

.... *De Rousset de Girenton* Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Puyguion, ci-devant de S. Simon.

François *de Chasteauneuf de Molegés*, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orleans, et Lieutenant Colonel de son Régiment d'Infanterie.

MORTS ET MARIAGES;

LE 2. Février François-Isaac *de la Crope*, Comte de Bourzac, Seigneur de Chassagnes et de Vandoire, mourut en son Château de Vandoire en Périgord, dans la 87. année de son âge. Il avoit épousé en premieres noces Marie Tiraqueau, morte le 17 Avril 1689. laquelle étoit fille unique de Pierre Tiraqueau, Marquis de la Jarrie, Baron de Dénans, Seigneur de Bellevil-

le

le de la Fuye, de Goujon, et de la Chassotiere en Poitou; et en secondes, le 6. Août 1692. Marie-Anne Van-Gangalt. Il laisse de la premiere François Isaac de la Cropte, Comte de Bourzac, Baron de Denans, Marquis de la Jarrie &c. Mestre de Camp de Cavalerie; et de la seconde, Jean-François de la Cropte de Bourzac, Evêque et Comte de Noyon, Pair de France, sacré le 7. Novembre 1734.

Le 16. D. Louise *de Lannion*, veuve d'Hiacinte le Sénéchal, Marquis de Carcado en Basse Bretagne, mourut à Rennes, âgée de 88. ans. Elle avoit eu pour fils le Marquis de Carcado, Mestre de Camp du Régiment Dauphin Etranger, et Brigadier des Armées du Roy, de la promotion du 26. Octobre 1704 qui fut blessé d'un coup de mousquet, à la cheville du pié, à la journée de Turin le 7. Septembre 1706. dont il mourut peu après à l'âge de 26. ans, sans avoir été marié. La deffunte étoit fille aînée de Claude de Lannion, Baron de Malétroit, et des Etats de Bretagne, Capitaine du Ban et Arriere-Ban de l'Evêché de Vannes, des Côtes et Rades de Morbihan, et de Quiberon, Gouverneur des Villes de Vannes et d'Auray, et de Therese Huteau de Cadillac sa premiere femme.

Le 22. mourut à Paris D. Françoise-Magdeleine de *Beaulac de Pézenne*, Epouse d'Antoine de Caulers, Seigneur du Tronçois, Gentilhomme de la Chambre de feüe Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, Reine Douairiere de Pologne.

Le 23 mourut Dlle Catherine *Luce*, née du premier du même mois, fille de Chrétien Guillaume de Lamoignon, Marquis de Basville, et

et de Milhars, Baron de S. Yon, et de Noailhes, Seigneur du Broc, Hauterive, la Queilhe, Cannes, et de Lamoignon, Président du Parlement de Paris, et de D. Louise Henriette-Magdeleine Bernard.

Le 25. François-Hyacinte *de Lannion*, Baron de Vieuxchâtel, Seigneur de Treflé, Cadillac, &c. ci-devant Colonel du Régiment de la Province de Bretagne, mourut d'une révolution de goute, âgé de 47. ans. Il étoit le troisiéme fils de feu Pierre, Sire, et Comte de Lannion, Baron et Pair de Bretagne, Vicomte de Rennes, Marquis d'Espinay, &c. Gouverneur des Villes et Châteaux de S. Malo, Vannes, et Auray, Lieutenant Général des Armées du Roy, mort le 26. May 1717., âgé de 75. ans 3. mois, et de feüe D. Marie-Geneviéve Eschalart de la Mark, morte le 27. Avril 1726. dans la 76. année de son âge.

Le 25. Theodore *Cerbonnet de Brehan*, Comte de Pleslo, fils unique de feu Louis-Robert-Hypolite de Brehan, Comte de Pleslo, ancien Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, et Ambassadeur Extraordinaire du Roy en Dannemarc, tué devant Dantzig le 27. May 1734. et de deffunte D. Louise-Françoise de la Vrilliere, décedée le 3. Mars 1737. mourut dans la treiziéme année de son âge, étant né le 29 Octobre 1725. Il laisse deux Sœurs ses cadettes.

Le 27. la nommée Poncette *Pillon*, veuve Wallin, mourut dans la Paroisse de Neuville-lez-This, près de Mezieres en Champagne, âgée de 109. ans.

Le 28. François-Raymond *Merlin*, Sieur du Chélas, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Secretaire du Roy à la conduite des

des Ambassadeurs et Princes étrangers auprès de S. M. et auparavant Gentilhomme Servant du Roy, et Capitaine de Cavalerie, mourut à Paris, âgé de 76. ans.

Le 1. Mars, Jean-Baptiste *Sorba*, Comte de la Villette, Secretaire d'Etat de la République de Genes, et son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France, depuis environ 35. ans, mourut à Paris, à l'âge de 64. ans.

Le 2. Mathieu *Renard du Tasta*, natif de Lille en Flandres, Conseiller du Roy, Directeur et Trésorier particulier de la Monnoye de Paris, mourut subitement d'une apoplexie, dont il fut attaqué en sortant de la Messe, âgé d'environ 51. ans sans posterité.

Le 4. Simon *Berthelot de Belloy*, Seigneur de S. Thibault, le Puts, le Plessis, &c. ci-devant Greffier en Chef civil du Parlement de Paris, et auparavant Trésorier et Receveur Géneral des Finances de Flandres et de Hainault, et Fermier Géneral, mourut à Paris, âgé d'environ 82 ans. Il étoit fils aîné de Simon Berthelot, Conseiller-Secretaire du Roy, et de ses Finances, mort le 15. Octobre 1693. et d'Anne Fournier, morte le 31. Octobre 1668. et il avoit épousé au mois de Janvier 1690. Claude Landais, fille d'Etienne Landais, Conseiller-Secretaire du Roy et de ses Finances, Trésorier Géneral de l'Artillerie de France, et d'Elizabeth du Val. Il en avoit eû plusieurs enfans, entre autres feu Marie-Joseph Berthelot, Seigneur de Versigy, Conseiller au Parlement de Paris, mort le premier Juin 1724. laissant un enfant.

Le 13. Mars, Henri-Guillaume Peletier *de Rosambo*, Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaire aux Requêtes du Palais, de la pre-

miere

miere Chambre, reçû à cette Charge le 2. Septembre 1735. fils unique de Loüis le Peletier, Seigneur de Rosambo, Premier Président du même Parlement, et de D. Therese Hennequin d'Ecquevilly, fut marié avec Dlle . . . . . de Mesgrigny d'Aunay, fille unique de Jean-Charles de Mesgrigny, Comte d'Aunay et de Villebertin, Capitaine et Grand-Bailli d'Epée de la Ville de Troyes en Champagne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Colonel du Régiment de Vexin, et Maréchal des Camps et Armées du Roy de la Promotion du 24. Février dernier, et de feüe D. Marie-Cecile Raguier de Poussé. La Mariée n'avoit qu'un frere apellé le Marquis d'Aunay, qui est mort garçon le 22. Février dernier, à l'âge de 23. ans.

Le . . . Henri-Guillaume *Mazade*, Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaire aux Requêtes du Palais, de la seconde Chambre, reçû le 12. Juillet 1737. fils de . . . Mazade, l'un des 40. Fermiers Généraux des Fermes du Roy, et de feüe Therese Desqueux, morte le 19. Février 1737. épousa Dlle Catherine de Blair, seconde fille de Louis-François de Blair, Seigneur de Cernay, &c. Conseiller au même Parlement, Doyen de la troisiéme Chambre des Enquêtes, et de feüe D. Catherine-Jeanne de Gars de Boisemont, morte le 16. Août 1721.

Le 20. Robert, Marquis *de Pierrepont*, Baron Haut Justicier de Liévray, Seigneur et Patron de S. Nicolas de Pierrepont, Escolleville, Baudreville, Ourville, Beauchamp, &c. veuf de D. Anne-Victoire de S. Chamant, morte le 15. May 1734. épousa en secondes nôces Dlle . . . . Surirey de S. Remy, âgée de 22. ans, troisiéme fille de Michel Surirey, Seigneur de

de S. Remy, Petitval, &c. Trésorier General des Ponts et Chaussées de France, et de Dame Marie-Louise Vacherot. On a parlé de la Maison de Pierrepont dans le Mercure de Juin 1729. vol. I. page 1470. à l'occasion du Mariage du Marquis de Pierrepont avec la Dlle de Saint Chamant.

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France du mois de Mars*, et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier. Avril 1738.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES, Sentimens Pieux, Ode, 409
Lettre sur une Médaille de Constantin &c. 411
Stances en réponse de celles de Rousseau, 427
Lettre sur un voyage Litteraire, 428
Iphigenia, Carmen, 432
Lettre sur l'Ordre Religieux dont a été S. Edme ou Edmond de Cantorberi, 436
Ode à Iris, 441
Question proposée et réponse &c. 443
Le Papillon, Fable, 447
Lettre de M. Bellin, Ingénieur, à M. Danville Géographe, 449
Stances irrégulieres, Imitation d'Horace, 464
Disser-

Digitized by Google

Dissertation Historique sur les Manufactures, 466
L'envie, Poëme, 482
Réponse de M. des Barbalieres &c. 484
Enigme, Logogryphes &c. 423
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS &c. Traité des gains nuptiaux &c. 499
Reflexions sur les Passions, 501
Réponse aux Vers de M. Gresset sur les Tableaux &c. 511
Catalogue de la Bibliotheque du Comte d'Hoym, 517
La Métromanie, Comédie &c. 519
Memoires de Mlle. de Bonneval &c. 525
Académie des Belles-Lettres de Marseille &c. 528
Lettre au sujet des Antiquités de Montmartre 536
Remedes pour les Pauvres, 537
Académie de Peinture, Thése celebre &c. 540
Estampes nouvelles, 541
Ecole Militaire &c. 542
Chanson notée, 547
Spectacles, Lysimachus, Tragédie, 548
L'esprit de Divorce &c. 566
Nouvelles Etrangeres, de Constantinople, 577
De Pologne et d'Allemagne, 579
De Dresde, de Darmstadt, 581
D'Italie, Naples, Genêve et Espagne, 584
France, Nouvelles de la Cour &c. 587
Benefices donnés, 591
These célebre, 593
Pompe funebre de la Princesse de Conty, 594
Promotion d'Officiers Généraux, 595
Morts, Mariages, 694

Digitized by Google

Errata de Février.

PAge 376. ligne 21. vos, *lisez* nos.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 412. l. penultiéme, symbole, *ajoutez* respectable,

P. 419. l. 22. aviez, *l.* n'aviez.

P. 420. l. penult. merite, *l.* meritoit.

P. 421. l. 12. Chapitre 4. *l.* chap. 24.

Ibid. l. 1. du Passage Grec, Εὖθεν εἰκότος, *lisez* ἐνθεν εἰκότως.

Ligne 4. ἐίσο, *lisez* ἐίσω. Ligne 6. ἐίοη, *lisez* εἰην. Ibid. ὦ, *lisez* ὦν. Ligne 8. ὁόν &c. *lisez* ὁση περ ἂν ἡ σύναμις.

P. 423. l. 14. gaudeo conservum &c. *l.* gaudeo; conservum &c.

P. 425. l. 23. Gisique, *l.* Cysique.

Ibid. au bas, sçavoit-il le Grec ? *otez* ce point d'interrogation, et mettez une virgule.

P. 426. l. 13. un Sçavant, *l.* plus d'un sçavant.

P. 476. l. 4. des *l.* de.

Ibid. 476. l. 19. et 20. *Marcus Scaurus* du temps de Pompée, il est vrai que avoit fait faire; *lis.* il est vrai que du temps de Pompée, *Marcus Scaurus* avoit fait faire, &c.

P. 477. l. 17. cette, *l.* cet.

La Médaille gravée doit regarder la page 413
La Chanson notée doit regarder la page 547

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
AVRIL. 1738.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1738.

PIECES FUGITIVES, *en Vers et en Prose.*

L'AVANTAGE DE LA VERTU,

*A M. * * **

Ce n'est point chés les Grands qu'habite la sagesse,
Ni chés un Peuple vain et superstitieux ;
La vertu fuit les cœurs où regne la molesse :
L'homme sans la Vertu ne sçauroit être heureux.
En vain d'un faux éclat empruntant l'imposture,

Digitized by Google

Les Grands environnés d'un Peuple de flateurs,
Tandis qu'à leurs côtés la vérité murmure,
Aprenent à montrer des visages trompeurs,
La vérité pour eux n'a qu'un aspect farouche;
Le Monde la combat, mais elle le confond;
Le cœur du vertueux s'explique par sa bouche,
Et toujours ce qu'il pense est écrit sur son front.
Le cœur mondain s'accroît avec la renommée;
Le peché le forma dans le sein de l'orgueil,
Et ce poison fatal par qui l'ame est charmée,
Détruisant l'équité, met la gloire au cercueil;
La vertu sur ses pas seme ses avantages,
La paix et la douceur sont ses dons précieux.
La fortune jamais ne fit les hommes sages,
Et rend presque toujours ses enfans malheureux;
Le Cédre vers les Cieux pousse une tête altiere,
Mais bien-tôt l'Aquilon le menace et l'abat;
L'ambitieux hazarde une vaste carriere;
Plus il s'éleve, et plus il tombe avec éclat.
Le sage vit content, dans l'ardeur qui l'anime,
Il goûte par avance un bonheur éternel;
L'Impie a des ennuis, le remords suit le crime;
Qui n'est point vertueux est souvent criminel.
Telles sont les leçons que vous m'avez dictées,
Du Sage que je peins vous êtes le tableau,
Chaque instant dans mon cœur ces leçons répetées;

Ma

Digitized by Google

Me prêtent chaque trait qui sort de mon pinceau.
Que vous êtes heureux ? tranquile et sans envie,
D'un sort toûjours égal vos vœux sont satisfaits ;
Digne présent du Ciel, une Epouse chérie,
Mêle à mille vertus l'esprit et les attraits.
Que l'aimable union qui joint vos destinées,
De vos esprits charmés seconde les désirs !
Que les temps envieux épargnent vos années,
Et qu'ils laissent couler vos jours dans les plaisirs !

SUITE de la Lettre de M. Bellin, *Ingénieur au Dépôt des Plans de la Marine, à M.* d'Anville, *Géographe du Roy.*

VOilà, Monsieur, tout ce que j'avois à vous dire sur votre Lettre au R. P. Castel, au sujet de la Réponse que j'avois pris la liberté de faire à celle qu'il avoit écrite contre moi. On en venoit de publier dans les Mémoires de Trévoux une autre adressée à ce même Pere, non plus contre ma Carte de Kamtchatka, mais contre l'Histoire, où cette Carte se trouve, et je n'ai pas oublié ce que vous me dites, quand cette Lettre parut, que le P. de Charlevoix ne se tireroit jamais de ce mauvais pas ; ce sont vos termes, si j'ai bonne mémoire.

Digitized by Google

L'interêt que je prends à un Ouvrage dont j'ai fait les Cartes, et l'amitié dont l'Auteur m'honore, ne me permirent pas de differer à lui parler de cette Critique, dont je le trouvai fort peu émû. Il me dit seulement que s'il avoit été à Paris, lorsqu'on l'envoya pour être inserée dans les Mémoires de Trévoux, il auroit pû faire changer de pensée à l'Auteur, en lui montrant sur quelles autorités il avoit contredit les fastes de la Chine; que celui qui avoit fait l'Extrait de son Histoire s'étoit mépris en nommant les P P. Bartoli et Froéz pour ses garants; que rien n'étoit pourtant plus aisé que de faire voir que l'article des Fastes Chinois, qui regarde la Guerre de Corée, devoit être corrigé sur le témoignage même de ces deux Ecrivains; mais qu'il étoit résolu de ne point répondre à l'Auteur de la Lettre, parce que le P. Duhalde, qu'il n'avoit crû être que l'Editeur des Fastes, d'autant plus que la même chose se trouve dans les Fastes Latins du P. Couplet, paroissoit vouloir les défendre comme son Ouvrage; et qu'il ne lui convenoit point de soûtenir une guerre, quoique purement Litteraire, contre un Auteur qu'il doit honorer et respecter par toutes sortes de raisons.

Pour me convaincre ensuite qu'il ne m'avançoit rien qu'il ne fût en état de prouver, il me mit en main les Lettres du P. Froez

et

Digitized by Google

et l'Histoire du P. Bartoli, dont on lui a oposé les Textes, que vous avez jugés si fort victorieux contre lui, et en verité, Monsieur, je ne comprends pas comment après avoir lû de suite et avec quelque attention ce que ces deux Ecrivains ont dit de la Guerre de Corée, on ait pû les aporter en preuve pour justifier les Fastes Chinoises. En effet des deux Lettres du P. Froez, l'une est écrite en 1592. et ce ne fut que vers la fin de cette année et au commencement de la suivante, que se porterent les grands coups entre les Chinois et les Japonois. L'autre est de l'année 1595. et ne parle point de cette Guerre, mais seulement de la maniere dont fut reçûë au Japon l'Ambassade que l'Empereur de la Chine envoya à Tayeo-Sama. Quant au P. Bartoli, il ne dit que deux mots de la Guerre de Corée, et déclare même qu'elle n'est point de son sujet.

Il est vrai qu'il dit que les Japonois eurent du pire, toutes les fois qu'ils se battirent contre les Chinois, mais il étoit mal informé, et ce n'est pas la seule fois qu'il a avancé sur des bruits publics des faits importans, qui se sont trouvés faux; comme lorsqu'en parlant du Martyre du P. Charles Spinola, il assûre que deux Religieux qui l'accompagnoient au suplice, apostasierent; le P. de Charlevoix remarque dans son His-

Digitized by Google

toire, que le bruit en avoit couru d'abord, mais que dans la suite on en avoit reconnu la fausseté sur la déposition juridique de Témoins oculaires.

D'ailleurs le P. Bartoli, lorsqu'il a écrit que les Japonois avoient toujours été battus par les Chinois, n'a pas fait attention, ou a ignoré que le seul General Japonois qui avoit eû affaire aux Chinois, fut le célebre Augustin Tsucamidono, Roy de Fingo et Amiral du Japon, dont il dit quelques pages après, que le Japon dut à sa valeur et à sa prudence l'heureuse issuë de la Guerre de Corée, où il acquit une gloire incomparable. *Con incomparabile gloria d'Agostino, alcui senno si dovette il saperla, et alcui valore il potesta condurre à un fine honore volissimo al Giappone.*

Les Passages cités du P. Froez, ont quelque chose de plus spécieux, quand on les lit, détachés du Texte, et qu'on ne fait pas attention à la datte de la premiere Lettre, d'où la plûpart sont extraits; mais ils perdent toute leur force quand on lit la Lettre de suite, et qu'on sçait dans quelle circonstance elle fut écrite. On venoit de recevoir au Japon les premieres nouvelles de la ruine presque entiere de l'Armée Japonoise, qui s'étoit débandée faute de vivres; de l'arrivée des Chinois, et de la retraite du Roy de

Fingo.

Digitized by Google

Fingo. Le P. de Charlevoix n'a rien dissimulé dans son Histoire de cette Révolution et des causes qui la produisirent ; et il est aisé de comprendre que les premiers avis qu'on en reçut au Japon, ne devoient pas être fort justes, et qu'on y exagera beaucoup ces désavantages ; 1°. parce que l'on y avoit generalement désaprouvé la Guerre de Corée. 2°. Parce qu'elle avoit ruiné toute la Noblesse. 3°. Parce qu'elle avoit mis en deüil une infinité de familles. D'ailleurs la plus grande perte étant tombée sur les Chrétiens, que Tayco-Sama avoit eûs principalement en vûë d'affoiblir, lorsqu'il forma le dessein de cette Expédition, il étoit naturel qu'eux et leurs Pasteurs ajoutassent aisément foi à tout ce qui se publioit du mauvais train qu'elle commençoit à prendre.

Ainsi, Monsieur, cette Lettre écrite par un Missionaire en 1592. ne peut être aportée en preuve contre ce que le P. de Charlevoix a dit dans son Histoire de ce qui s'est passé sur la fin de cette même année et dans le cours de la suivante, et eû égard aux circonstances où elle a été écrite, elle ne contient au fond que ce que l'Historien du Japon a raporté lui-même de l'extremité où furent réduits les Japonois en Corée, par la faute de leur Empereur, qui sembloit n'avoir point d'autre dessein que de les faire

 périr.

périr. Toute la difference qu'il y a entre le récit du P. Froez et celui du P. de Charlevoix, vient de ce que le premier écrivoit sur des bruits vagues et populaires, et sur des conjectures formées par la crainte ; et que le second avoit devant les yeux des Mémoires digerés et des faits certains.

Pour ce qui est des Textes de la seconde Lettre du P. Froez qu'on a oposés au P. de Charlevoix, ou plutôt à l'Auteur de l'Extrait de son Livre, pour les entendre dans leur véritable sens, il faut observer, 1°. Que si le Monarque Chinois le prenoit sur un ton si haut, c'est que selon le P. Froez même, les Souverains de la Chine avoient la vanité de se croire beaucoup audessus de tous les autres Potentats de l'Univers. *Rex enim Cina per summam arrogantiam arbitratur se totius orbis Dominum, sibique nullum esse similem.* 2°. Que si Tayeo-Sama parut reconnoître cette superiorité, c'est qu'il n'étoit pas, à proprement parler, l'Empereur du Japon, quoiqu'il gouvernât l'Empire en Maître, mais qu'il reconnoissoit toujours le Dairy pour le Souverain légitime, et qu'il lui rendoit hommage. Il ne se donnoit même que la qualité de Roy, et pour autoriser son usurpation, il étoit bien aise de recevoir la Couronne Royale des mains du plus puissant Monarque de l'Orient. 3°. Que ces paroles, *non redibis*

Digitized by Google

vedibis in Corai, que le P. Froez cite de la Lettre de l'Empereur de la Chine, où n'y étoient pas, et que le P. Froez a été mal instruit, ou n'exprimoient pas un commandement, mais une priere, ou tout au plus une condition à la Paix.

Ce qui peut faire douter qu'elles y fussent, c'est que Tayeo-Sama n'en parut point choqué, et qu'il entra en fureur à la seule priere, que lui firent les Ambassadeurs de retirer ses Troupes de la Corée; ce qui prouve, que si elles y étoient, elles n'étoient point en forme de commandement: c'est la conduite que tinrent les Ambassadeurs Chinois sur cet article, comme nous le verrons bien-tôt; quoiqu'il en soit, le P. Froez en concluoit mal, que les Japonois devenoient par-là comme Vassaux des Chinois. *Itaque Japonii remanebant quasi Vasselli Cinensium.*

Venons maintenant, Monsieur, aux preuves directes que fournissent les PP. Froez et Bartoli, contre les Fastes Chinois. Voici l'article de ces Fastes, que le Journaliste de Trevoux a dit qu'il falloit réformer. » Ce fut » cette même année que les Japonois en» trerent les armes à la main dans le Royau» me de Corée, où ils mirent tout à feu et » à sang, et où ils s'emparerent de plusieurs » Villes; le Roy fut contraint de prendre la » fuite, jusqu'à ce qu'il eût reçû de la Chi-

» ne le secours qu'il avoit fait demander par
» ses Ambassadeurs. Ce secours vint à pro-
» pos, et il y eut un combat sanglant et opi-
» niâtre, où les Japonois furent entiere-
» ment défaits. Ceux-ci après leur défaite,
» implorerent la clémence de l'Empereur par
» une solemnelle Ambassade, où après avoir
» demandé pardon de leur faute, &c.

Passons, Monsieur, pour un moment ce combat, où les Japonois, dit-on, furent entierement défaits. Ni le P. Froez, ni le P. Bartoli ne font aucune mention de cette solemnelle Ambassade des Chinois, pour demander pardon à l'Empereur du Japon; le P. de Charlevoix m'a même protesté, que de cent dix Auteurs au moins, qu'il a lûs pour faire son Histoire du Japon, aucun n'en a dit un seul mot. Les deux premiers au contraire, et avec eux tous ceux qui ont parlé de la Guerre de Corée, conviennent que l'Empereur de la Chine envoya une Ambassade à Tayeo-Sama pour l'engager à évacuer la Corée, et que cette proposition fut rejettee, quoiqu'elle eût été faite avec toute la soumission possible. Ecoutons le P. Froez. *Cum Legati Sacaium abiissent, responderunt, potiveruntique solo æquari omnia propugnacula, ac præsidia Japonica submoveri, quæ erant in Corai: deinde populo Coraiano condonari noxam, quemadmodum Cinarum Rex ante*

multas

multas, misericordiâ motus condonasset, meritas quidem fuisse excidium, sed si excidii pœnâ mulctentur, nullum indè fructum consecuturum. Itaque, quantum poterant, obtestabantur, ut misericordiâ erga eos moveretur. Pag. 379.

Voilà donc, Monsieur, selon le P. Froez, les Ambassadeurs Chinois, qui demandent au nom de leur Maître pardon à Tayeo-Sama pour les Coréens, et qui conviennent que les Coréens ne le méritoient pas; que répondit le Monarque Japonnois? Le P. Froez et le P. Bartoli, et tous les Historiens du Japon vous diront qu'il se mit en grande colere, qu'il chassa honteusement les Ambassadeurs, et qu'il recommença la Guerre. En verité, Monsieur, il faut être bien accoûtumé aux Paradoxes, pour vouloir après cela entreprendre de justifier les Fastes Chinois par le P. Bartoli, et par le P. Froez.

Ce n'est pas tout. Qui avoit engagé l'Empereur de la Chine à envoyer cette Ambassade à Tayeo-Sama? L'Auteur de la Lettre que vous croyez si triomphante, prétend: » Que le Chef de l'Armée Japonoise en» voya un Négociateur habile à Pekin, pour » y faire des propositions de Paix, et en ob» tenir une Ambassade. Le fait est vrai, et le P. de Charlevoix l'a raporté; mais je n'en voudrois pas davantage pour couler à fond le systême des Fastes Chinois. Quoi! ce

Général

Général, qui a été entierement défait, qui est réduit à demander pardon, entreprend d'obliger le plus puissant Monarque de l'Orient, à envoyer une Ambassade à un Prince, qui n'a pas même le Titre ni les Honneurs d'Empereur du Japon ? l'Auteur de la Lettre y a-t'il bien pensé ?

Mais le P. Froez nous aprend encore quelque chose de plus : c'est que le Général Chinois même, ce prétendu Vainqueur des Japonois, se joint au Roy de Fingo pour persuader à son Souverain de faire une si étonnante démarche. *Et quia Cinenses odorabantur Japonios è Coraianâ insulâ * ante non egressuros, quam firma pax inter Regem Cinarum et Taicovi confecta esset, Juquequi Cinensis in se suscepit provinciam cum Rege Cinensi agendi.* Accordez, si vous pouvez cela, avec les Fastes Chinois.

Je pourrois, Monsieur, en demeurer là ; je crois avoir suffisamment justifié la Critique de ces Fastes, faite par le Journaliste de Trevoux ; mais vous pourriez encore me demander sur quelle autorité le P. de Charlevoix a avancé que le Roy de Fingo n'avoit fait cette belle retraite, dont il est parlé dans son Histoire, qu'après avoir battu les Chi-

* *Le P. Froez se trompoit, en disant que la Corée est une Isle.*

nois,

nois, toutes les fois qu'ils oserent l'attaquer; et je suis en état de vous répondre encore sur cet article : prenez la peine de voir l'Ouvrage du P. Louis de Guzman, imprimé en deux volumes *in folio* à Alcala en 1601. c'est la plus ancienne Histoire du Japon que nous ayons; l'Auteur étoit en Relation avec les premiers Missionaires de cet Empire, et il en a connu particulierement quelques-uns, qui passoient par l'Espagne pour aller à Rome, rendre compte au Général de leur Compagnie de l'état de cette Mission.

Vous trouverez dans le second volume, Livre XII, Chapitres XIX et XX, le détail de toutes les actions qui se passerent entre le Roy de Fingo et les Chinois, venus au secours des Coréens; et vous remarquerez, que le P. de Charlevoix après les PP. Solier et Crasset, l'a exactement suivi au neuviéme Livre de son Histoire : vous y verrez la défaite entiere et la prise du Général Chinois au premier combat; Juquequi son Successeur, après avoir été bien battu en plusieurs rencontres, entrer en Négociation avec le Général Japonnois, et celui-ci de concert avec Juquequi, envoyer à Pekin l'ancien Roy de Tamba, pour y ménager une Ambassade de la part de l'Empereur de la Chine : ce même Général Chinois, en attendant le succès de cette Négociation, conduire au

Japon

Japon des Ambassadeurs Coréens, et le fier Tayeo-Sama leur déclarer, qu'il n'y avoit point de Paix à esperer ni pour eux ni pour les Chinois, qu'à ces conditions.

1°. Que des huit Provinces qui partageoient la Corée, il en garderoit cinq. 2°. Que l'Empereur de la Chine lui donneroit sa fille en mariage. 3°. Que le Commerce se continuëroit entre les Chinois et les Japonois sur l'ancien pied. 4°. Qu'ils lui payeroient une espece de Tribut, pour reconnoître sa supériorité sur eux.

Le P. de Guzman n'a point continué son Histoire jusqu'à l'arrivée des Ambassadeurs Chinois au Japon, et on ne trouve nulle part aucune réponse bien précise aux quatre Articles proposés par Tayeo-Sama; mais il y a tout lieu de juger qu'ils furent acceptés, si on en excepte le premier, sur lequel l'Empereur de la Chine insista, quoique par maniere de priere, puisque cette espece de résistance fut si mal reçûë du Monarque Japonois; car pourquoi n'auroit-il rien dit sur les autres, qui, dans le fond, interessoient encore plus sa gloire, s'ils eussent été rejettés?

Le P. de Charlevoix dans l'Eloge qu'il fait du Roy de Fingo, dit que ce Prince avoit fait trembler l'Empereur de la Chine jusque dans sa Cour. Cela paroît, 1°. Par la démarche

marche de cet Empereur, qui envoya une solemnelle Ambassade à un Souverain beaucoup moins puissant que lui, et qui n'étoit même que subalterne d'un autre. 2°. Parce que le P. de Guzman, après avoir raporté la premiere Victoire du Roy de Fingo sur les Chinois, ajoûte page 518. *Conoccasion d'esta batalla, y de las victorias passadas de don Agustin, començaron de temerle las Chinas, viendoque Estava tan cerce de sus tierras, y tantos Japones dentro del Corai, y apoderados del.* 3°. Parce que le P. d'Orleans nous aprend dans la Vie du P. Ricci, l'Apôtre de la Chine, que lorsque les Japonois entrerent en Corée, on craignit qu'ils n'en voulussent à la Chine même; que le P. Ricci étant allé sur ces entrefaites à Nanquin, le Mandarin de cette Ville, quoique son âmi, l'obligea d'en sortir, et fit châtier l'Hôte qui l'avoit reçû chés lui „ Tant, ajoûte cet Auteur, la Guerre des Japonois rendoit toutes choses suspectes à ceux qui avoient l'administration des affaires publiques. Car comme les Chinois sont timides, tout Etranger étoit Japonois pour eux . . . . . A Pékin, aussi bien qu'ailleurs, la Guerre du Japon avoit tellement prévenu les esprits contre les Etrangers, qu'ils [les Missionaires] y furent pris pour des Japonois, et que personne ne voulut se charger de parler d'eux au Roy.

Concluons, Monsieur, que le Journaliste de Trévoux a parlé juste quand il a dit qu'il falloit réformer l'article des Fastes Chinois, qui regarde la Guerre de Corée; et je vous laisse à penser à qui de lui ou de l'Auteur de la Lettre, on doit apliquer la judicieuse remarque de M. de Saint Réal, que dès qu'on prend la qualité de Critique, on s'engage à avoir évidemment raison. Au reste, Monsieur, non-seulement je me flate que ces petites discussions Litteraires n'altéreront point l'amitié qui est entre nous, mais j'espere encore que vous entrerez sans peine dans la pensée de l'Orateur Romain, qui les croyoit nécessaires pour le progrès des Sciences: *Tantum abest ut scribi contra nos nolimus, ut etiam maxime optemus; in ipsâ enim Graciâ Philosophia tanto in honore numquam fuisset, nisi doctissimorum contentionibus, dissentionibusque viguisset.* * Si cela est vrai de la Philosophie, à combien plus forte raison le peut-on dire de l'Histoire et de la Géographie? Enfin tout homme qui cherche le vrai, doit encore dire avec le même Ciceron, *Et refellere sine pertinaciâ et refelli sine iracundiâ parati sumus.* C'est dans cette persuasion et avec ces sentimens que je suis, &c.

* *Tuscul.* 2. 4. 6. 5.

ODE

Digitized by Google

ODE

A M. Froland, *ancien Bâtonnier des Avocats au Parlement de Paris, et Doyen du College des Avocats au Parlement de Roüen. Par M.* F.... *de Roüen, à qui M. Froland avoit rendu service.*

QU'un autre, pour loüer les attraits d'une Belle,
Dont sa perséverance a sçû fléchir le cœur,
De la Lyre d'Horace et du Pinceau d'Apelle
Emprunte, s'il peut, la douceur.

*

Qu'un autre éleve aux Cieux les triomphantes armes
De ces jeunes Guerriers qui forcent des ramparts;
Moi je veux celebrer les bienfaits et les charmes
Du plus aimable des Vieillards.

*

Paris, où l'a cent fois couronné la Victoire, (a)
Ton Sénat voit le fruit de ses doctes leçons; (b)

(a) *M. Froland a plaidé long-tems avec succès au Parlement de Paris.*

(b) *M. Froland est Auteur de plusieurs Ouvrages imprimés en 6. volumes in 4. sçavoir les Mémoires sur le Velleien, sur la prohibition d'évoquer les decrets de* Roüen,

Digitized by Google

Roüen, qui fus jadis le berceau de sa gloire, (a)
Ton Palais brille de ses dons. (b)

⁂

Par ses génereux soins, par sa munificence,
Que d'Athletes instruits (c) dans l'art noble et vanté
D'apuyer le bon droit, d'affranchir l'innocence
Des piéges de l'iniquité !

⁂

Il bannit loin de lui la gravité farouche ;
L'agrément accompagne et son geste et sa voix ;
Si-tôt que je l'entends, il m'éclaire, il me touche ;
Il m'enchante quand je le vois.

⁂

J'admire en mon Héros la faveur désirée
D'un long tissu de jours filés de soye et d'or ;

Normandie, sur la Coûtume Locale du Comté d'Eu ; les Mémoires sur la nature des Statuts, 2. vol. et ceux sur le Droit de Tiers et Danger.

(a) *Il avoit d'abord plaidé au Parlement de Roüen.*

(b) *Il a donné il y a quelques années sa Bibliotheque au College des Avocats de Roüen, qui a été placée dans leur Chambre des Consultations, au Palais.*

(c) *M. Froland a tenu chés lui à Paris pendant plusieurs années des Conférences célebres, où se trouvoient plusieurs de ses Confreres ; on a même imprimé il y a quelques années un volume* in 4. *contenant plusieurs questions mixtes, agitées dans ces Conférences sous le titre de* Dissertation sur des questions qui naissent de la contrarieté des Loix et des Coûtumes.

J'admire

J'admire en lui les traits du vertueux Nerée,
Et les ans du sage Nestor.

✻

Son maintien ferme et droit, sa marche égale et sûre
Bravent le poids de l'âge, et n'ont rien de contraint;
Mais que vois-je! quels lys forment sa chevelure!
Quelles roses parent son teint?

✻

L'une sert de retraite au cortege des Graces;
L'autre est l'heureux séjour et des Jeux et des Ris;
Le sçavoir, la candeur, la prudence, ont leur place
Dans son ame et dans ses Ecrits.

✻

Seigneur, daigne exaucer mon ardente priere;
Je la dois à son cœur, je la dois à ses soins;
Que ses jours soient heureux; allonge sa carriere
De cinq ou six lustres au moins.

✻

L'espace d'une vie abandonnée au crime,
Ne sçauroit se borner à des termes trop courts;
Les hommes bienfaisans, vertueux, magnanimes
Devroient, hélas, vivre toujouts.

✻

Aimable et cher Vieillard, sur qui le temps et l'âge
N'exercent qu'à regret leur sinistre pouvoir,
Froland;

Digitized by Google

Froland, je suis tardif à t'offrir mon hommage,
Sois prompt à le bien recevoir.

❋

Depuis cette infortune à qui tu fus sensible,
Plus d'un revers encore est venu m'agiter;
Quand je ne joüis pas d'un sort doux et paisible;
Je me tais et ne puis chanter.

❋

Quelques momens de calme ont rompu mon silence;
Ma Lyre a de son mieux secondé mes transports;
Te marquer mon estime et ma reconnoissance
Est le seul but de ses accords.

LETTRE de M. le Petit, Lieutenant General de Nemours, du 2. Mars 1738.

LA seconde Lettre de M. d'Ifs, Monsieur, publiée dans votre Journal de Janvier dernier, au sujet des Ouvrages de M. de Thou, m'impose la nécessité de donner à mon tour au Public la satisfaction qu'il attend de moi. Cette Lettre dictée par la politesse même, n'en est pas moins pressante sur cette obligation que j'ai contractée envers

Digitized by Google

envers tous les honnêtes gens. On n'est pas obligé de m'en croire sur un simple allegué de ma part. Ainsi, Monsieur, pour mettre ma bonne foi dans tout son jour, je dois des éclaircissemens publics dans une affaire de même nature. Dans la vûë de remplir ce devoir, je viens de m'adresser directement à M. d'Ifs lui-même, comme à la principale partie interessée dans le point de Fait, dont il s'agit; d'ailleurs son procedé franc, et genereux, mérite bien de ma part des sentimens que personne ne lui refusera. J'espere qu'il sera aussi content de mes éclaircissemens, que de la maniere dont je les lui présente.

Mais comme ce ne seroit que satisfaire à moitié à mes engagemens, je l'avertis, Monsieur, par une apostille, que mon dessein est de vous envoyer copie de cette derniere Lettre, que je vous suplie, instamment de publier au plutôt dans votre Journal. Je vous demande même la grace de vouloir bien la publier dans son entier, quoiqu'elle soit un peu longue. Vous sçavez que dans la discussion des Faits tout est de conséquence, soit pour les preuves, soit pour les inductions. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* LE PETIT, Lieutenant Géneral de Nemours.

A cette Lettre étoit jointe la copie de Lettre qui suit, du même M. Le Petit à

M.

M. d'Ifs, en réponse à sa seconde Lettre, insérée dans le Mercure de Janvier 1738.

C'est à vous, Monsieur, que je m'adresse directement cette fois-cy, pour vous faire mon sincere compliment sur l'air de politesse et de probité qui caractérisent la réponse que vous me faites par la voye du Mercure de Janvier dernier; je suis bien fâché de n'avoir pas sçû plutôt que M. votre Pere eût laissé un héritier de son mérite, comme de son nom; la bonne foi eût reglé nos prétentions, que nous n'aurions pas eû besoin de porter devant le Public; si tous les hommes étoient judicieux, les Tribunaux deviendroient inutiles. Il y auroit plus long-temps que nous serions réünis pour demander aux Traducteurs de M. de Thou le tribut dû à la mémoire de nos Peres, parce que je présume de votre équité que vous vous seriez rendu aux raisons que je vais avoir l'honneur de vous déduire.

Depuis ma plus tendre enfance jusqu'à la mort de mon Pere, arrivée en 1722. je lui ai toûjours entendu parler de la Préface et de la Prose des Mémoires de M. de Thou, comme d'un Ouvrage sorti de sa plume; ce qu'il disoit moins par un sentiment de vanité, dont il étoit parfaitement éloigné, que pour s'étendre sur le regret qu'un Historien qui fait tant d'honneur à la France, n'eût point

point encore trouvé de Traducteur. Son âge déja avancé, et la défiance où il étoit de lui-même, par raport aux talens infinis qu'il a fallu réünir pour parvenir à la perfection d'un Ouvrage de cette nature, ne lui permettoient pas d'en former le dessein; et il se contentoit d'en souhaiter l'execution qu'il envisageoit, en traduisant de temps à autre quelques morceaux choisis de cette grande Histoire, dont quelques-uns ont été imprimés dans differens Recueils, et dont j'ai moi-même écrit la plus grande partie, sous sa dictée.

Tel est donc, Monsieur, mon premier garant, sur le fait de la Traduction des Mémoires et de la grande Préface. J'ose dire qu'auprès de ceux dont mon Pere a eû l'honneur d'être connû, son témoignage formeroit une preuve complette. Incapable de la lâcheté des Frélons, il n'étoit pas homme à s'arroger le travail des Abeilles. La candeur et la vérité formoient son caractere; et si l'éloge que j'en fais est grand, j'ose assurer qu'il ne sera pas démenti par ceux qui l'ont connû, qui y trouveront *Fiduciam potiùs morum, quàm arrogantiam;* et qu'auprès des autres, ce même éloge, pour me servir des paroles du même Tacite : *Professione pietatis aut laudatus erit, aut excusatus.*

Une preuve de cette même sincerité,

Digitized by Google

Monsieur, est que je lui ai toujours entendu annoncer, tant à ses amis qu'à moi-même, M. votre Pere, comme le Traducteur de tous les Vers contenus dans cet Ouvrage, dont il admiroit, surtout, le Poëme à la Posterité.

Héritier de sa Bibliotheque après sa mort, j'y ai trouvé le manuscrit de toute la Prose, écrit de sa propre main, avec la date de la fin de l'Ouvrage; l'Edition de *Lingelshem*, sur laquelle il avoit travaillé, chargée en marge de Notes aussi écrites de sa main. En raprochant ces preuves, de l'aveu que vous faites, Monsieur, de n'avoir trouvé parmi les papiers de M. votre Pere, que le seul manuscrit de tous les Vers, je crois que ma bonne foi ne paroîtra suspecte à personne.

Ceux des amis de mon Pere qui vivent encore, pourroient servir de témoins du fait que j'avance. Après l'Edition *in* 4°. de 1711. M. d'Ifs lui en envoya un nombre d'Exemplaires, comme d'un Ouvrage en partie à lui, et reconnu pour tel; au point que depuis l'Edition de la Traduction entiere, quelques-uns de ceux à qui pour lors il fit présent de ces Memoires, m'ont réïteré leur compliment sur ce travail, adopté par Mrs les nouveaux Traducteurs. Après la mort de mon Pere il me restoit encore trois ou quatre de ces mê-

Digitized by Google

mes Exemplaires, que je distribuai dans la même confiance.

Je vous dirai plus, Monsieur; lors de votre premiere Lettre, inserée dans le Mercure de Juin, je voulus encore m'assurer de nouveau d'un fait, que tant de preuves me rendoient indubitable. Je m'adressai à ma Mere, et voici sur cet article sa réponse, que j'ai actuellement sous les yeux.

» J'ai vû travailler votre Pere à la Traduc-
» tion de la Vie de M. de Thou, il y a en-
» core aujourd'hui Mlle *Doüarre*, qui mon-
» troit lors à écrire à mes filles, elle s'en
» souvient. C'étoit à elle qu'il donnoit à
» mettre au net cette Traduction, dont elle
» a fait plusieurs Copies. M. d'Ifs a traduit
» les Vers; c'étoit un Gentilhomme de Nor-
» mandie, plein d'esprit et de sçavoir; c'é-
» toit ce qui avoit occasionné la liaison avec
« votre Pere, à qui, de retour dans son
» Pays, il envoya plusieurs Exemplaires de
» leur Ouvrage après l'Impression.

Ce témoignage m'a encore été confirmé depuis de vive voix par ma Mere, et par toute ma Famille, sous les yeux de laquelle cette Traduction a été faite, ainsi que celle des morceaux détachés de la grande Histoire, dont je vous parlois tout à l'heure; quelques Epitres de M. le Chancelier de l'Hôpital traduites en Prose; les trois Livres

Digitized by Google

de S. Augustin à Marcellin ; des Mérites et de la Rémission des péchés, et du Baptême des Enfans, ouvrages que je conserve en manuscrit dans ma Bibliotheque, avec d'autres Recueils de la même main.

J'avoüe, Monsieur, qu'à l'égard de la Dédicace en Vers à M. l'Abbé de Thou, je n'en avois nulle connoissance, et je viens de l'extraire de votre Lettre avec un grand plaisir, pour l'écrire sur mon Exemplaire. De trois qui nous restent, à mes Sœurs et à moi, dont deux *in* 4°. et un *in* 12. aucun ne contient cette Dédicace ; je ne l'ai même jamais vûë dans aucun des autres répandus dans ma Famille, et dans plusieurs Bibliotheques où j'ai trouvé cet Ouvrage.

M. votre Pere aura aparamment fait cette addition depuis dans un Carton séparé, et c'est grand dommage que cette Dédicace, pleine de sentimens et de vérité, manque à tous les Exemplaires, du moins à ceux que j'ai vûs en assés grand nombre.

Au surplus, Monsieur, votre erreur est de celles qui n'ont jamais compromis la bonne foi, et vous accordez trop à la Politesse, quand vous parlez de vous disculper auprès de moi, à la bonne heure envers le Public : j'ai toujours été fort éloigné d'imaginer dans cette affaire une erreur volontaire

de

Digitized by Google

de votre part ; tout sembloit concourir à vous présenter M. votre Pere, comme le seul Auteur de cet Ouvrage, vous aviez même pour vous le témoignage d'un Auteur moderne, c'est le Pere *Niceron*, dans ses Memoires, Tom. IX. à l'Art. de M. de Thou : quoique l'Auteur des Memoires des Hommes Illustres soit contredit par M. *Titon du Tillet*, dans son Parnasse François, Edition de Paris, 1732. p. 187. vous pourrez même voir que ce dernier, dans le premier Art. des Additions insérées à la fin de son Livre, rend à M. votre Pere ce qui lui est dû ; j'esperé que le P. Niceron voudra bien en user avec la même équité, dans quelques corrections ou additions à son Ouvrage, ayant eu l'honneur de lui en écrire déja, deux ans avant les éclaircissemens, aujourd'hui réciproques entre nous.

Je souhaiterois fort, Monsieur, que ces mêmes éclaircissemens pussent occasionner une liaison, à laquelle notre éloignement semble s'oposer ; à cet inconvénient un commerce de Lettres peut supléer, et ce sera toujours avec une grande satisfaction pour moi. L'estime que vous m'accordez déja me flate infiniment, et je serai charmé de vous assurer du cas que je fais d'une Personne comme vous, dont le procédé annonce la bonne foi et la politesse, réünies avec beau-

coup d'esprit. C'est dans ces sentimens que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

A Nemours ce 1. Mars 1738.

IMITATION de l'Ode d'Horace ;

Solvitur acris Hyems, &c.

LE gracieux Zéphir et l'aimable Printemps
Ont banni de l'Hyver les rigueurs excessives.
Après un long repos, les Navires flotans
S'éloignent enfin de nos rives.

Le Laboureur actif a quitté ses tisons ;
Les Troupeaux chaque jour quittent leurs Bergeries ;
Et les âpres frimats, la nege et les glaçons
Ne blanchissent plus nos Prairies.

Les Graces vont se joindre aux Nymphes, que Venus
Mene au clair de la Lune à danser dans les Plaines,
Et cependant Vulcain fait des Cyclopes nuds
Mugir les forges soûterraines.

Que de myrthe ou de fleurs un odorant chapeau,
Ami,

Digitized by Google

Ami, sur nos cheveux, aux doux parfums s'unisse.
A Faune, dans les Bois, d'un bouc ou d'un agneau
Allons offrir le sacrifice.

*

La Mort, la pâle Mort frape aussi hardiment,
Aux portes des Palais qu'à celles des chaumieres,
Et l'art de nous soustraire à son commandement
Echape à toutes nos lumieres.

*

Sexte, votre bonheur ne peut toujours durer;
Il faut que vous cédiez aux assauts qu'elle livre;
Croyez-moi, cher ami, pour beaucoup esperer
L'homme a trop peu de temps à vivre.

*

Bientôt hélas! bientôt vous irez au séjour
De l'éternelle Nuit, de Pluton et des Ombres;
Le doux jus du Raisin, les plaisirs et l'Amour
Sont inconnus dans ces Lieux sombres.

F. M. F.

Digitized by Google

LETTRE *de M. de Fr.* * * * *à M. le Comte de C* * * * *à Strasbourg, écrite de Paris du* 13. *Mars* 1738. *au sujet de la nouvelle Ecole Militaire établie à Paris ruë de Tournon, à l'Hôtel de Mars.*

JE ne puis qu'aplaudir, Monsieur, au dessein où vous êtes de donner à M. votre fils une éducation, qui le mette en état de se distinguer dans la Profession que sa naissance l'oblige d'embrasser. J'ai toujours pensé comme vous, que la Bravoure et le Service ne suffisent pas pour faire un Homme de Guerre, et qu'il est une Théorie sans laquelle on ne doit pas se flater de réussir dans le plus difficile, et le plus étendu de tous les Arts. Les réflexions sur ce sujet me meneroient trop loin, si je voulois m'y livrer, et je ne ferois d'ailleurs que vous exposer vos propres sentimens; en me bornant à vous exhorter de suivre vos projets, je ferai mieux de me renfermer dans le compte de ce que vous me demandez par raport à la nouvelle Académie Militaire qui s'établit ici.

Vous avez vû par le Placard que je vous ai fait tenir, * ce que se propose M. le Che-

* *On trouvera ce Placard dans le Mercure du mois de Mars dernier, page* 542.

valie

valier de Lussan, Directeur de cette Académie, pour l'instruction de la jeune Noblesse. Cela ne suffit pas, et vous souhaitez que je vous éclaircisse d'une maniere plus particuliere. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'instruire moi-même, de voir M. de Lussan, et de raisonner avec lui. Plusieurs conversations que nous avons eües ensemble, m'ont fait connoître un Militaire plein de zele pour son métier, qui joint à la Pratique une profonde Théorie, et qui n'a rien plus à cœur que d'inspirer aux autres le goût qui l'a guidé dans ses Etudes, et de leur aplanir des routes, qu'il a dû se frayer lui-même.

Rien ne m'a paru plus judicieux que le Plan d'Etudes qu'il a projetté de suivre dans son Académie. Elles se succedent et s'entremêlent d'une maniere à se servir, pour ainsi dire, de délassement les unes aux autres. On doit donner à chaque chose assés de temps pour en tirer du profit; mais pour ne laisser aucune place au dégoût et à l'ennui, il n'en faut pas trop employer, et c'est à quoi M. de Lussan a fait attention; vous en jugerez vous-même dès que vous aurez reçu le Plan qu'il en a mis par écrit, qu'il m'a fait la politesse de me promettre et qu'il m'auroit même déja remis, si je ne le lui avois demandé dans un temps, où, se préparant à une Action publique, il n'avoit pas le loisir de penser à autre chose.

Aux Etudes qui font l'objet de son établissement, pour le rendre de plus en plus utile, il joint des Conférences publiques sur les diférentes parties de la Guerre. Celles de cette année doivent rouler sur l'attaque et la défense des Places. J'assistai hier à l'ouverture qu'il en fit, par un Discours écrit d'un stile et prononcé du ton convenable à un Militaire, en présence de plusieurs Officiers Généraux, de la Jeunesse la plus brillante et la plus distinguée du Royaume.

Le but de ce Discours fut de convaincre les Officiers de la nécessité qu'il y a pour eux, de joindre au maniment des Armes, et au Service journalier, l'étude de plusieurs Sciences et de plusieurs Arts, et l'acquisition de diverses connoissances, sans lesquelles ils ne doivent jamais attendre d'autre illustration que celle de *Vieux Guerriers*. Je crois que vous me sçaurez gré de vous donner une idée de ce Discours.

M. de Lussan commença par établir que la Guerre est de tous les Arts le plus difficile, à cause de la multitude et de la varieté de ses Opérations : ce sont les difficultés de ce grand Art, qui lui ont inspiré le dessein d'une Ecole Militaire, où l'on enseignât toutes les Sciences et tous les Exercices qui peuvent servir à former la jeune Noblesse dans la Profession des Armes ; l'erreur qui veut que

la

la pratique et l'expérience suffisent pour faire un excellent homme de Guerre, fut parfaitement réfutée : notre Orateur cita pour garans de sa proposition, l'exemple des *Condés*, des *Turennes*, et des Grands Hommes qui honorent son Etablissement de leur protection; le détail dans lequel il entra pour détruire un préjugé si dangereux, fut aussi intéressant qu'il étoit fondé sur la vérité. Les Grecs et les Romains ne furent pas oubliés : on sçait qu'il y avoit chés eux des Ecoles publiques, où l'on enseignoit l'Art de la Guerre; après avoir parlé de leurs Académies Militaires, M. de Lussan convint qu'il y avoit en France un nombre infini de Maîtres de Fortifications, mais il fit voir que ce qu'ils enseignoient, n'étoit qu'une seule partie d'un Art infiniment étendu, dont toutes les autres sont abandonnées à la routine, c'est-à-dire, à l'ignorance et au hazard.

C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'Ecole de Mars s'établit, et comme son Fondateur ne présume pas assés de ses talens et de ses connoissances pour se croire capable de suffire seul à tous les engagemens qu'il contracte avec ses Eleves, c'est des lumieres d'un nombre de Maîtres habiles et choisis, qu'il attend le succès de son entreprise.

La suite du Discours comprend en abrégé,

mais d'une maniere très-intéressante, le Plan des Etudes que l'on doit faire. La Tactique, divisée en Science et en Art de la Guerre, conduisoit naturellement à parler des diverses Sciences et des diférens Arts, auxquels l'homme de Guerre doit s'apliquer. La Physique, en tant qu'elle aprend à connoître la Nature et les ressorts des agens naturels, le Génie, la Géometrie, le Calcul, le Nivellement, l'Ichnographie, l'Arpentage, le Toisé, la Pyrotechnie, les quatre sortes d'Architecture, la Peinture, c'est-à-dire, le Dessein qui en fait la base, enfin les Exercices du corps. Voilà les Sciences et les Arts, dont il prouva la nécessité; il y joignit la Musique, comme le délassement de tous les honnêtes gens; et il n'oublia pas l'Histoire et la Géographie, dont l'utilité fut très bien démontrée; il insinua aussi en peu de mots, que la Politique jusqu'à un certain point, est nécessaire, au moins aux Officiers superieurs, à qui il importe de connoître le génie et les intérêts des diférents Peuples. Quant aux Langues, il en recommanda l'étude, il n'y a peut-être que des François qu'il faudroit convaincre de la nécessité d'aprendre le langage de leurs Voisins.

C'est du concours de tant de connoissances diverses, que se forme la Science de la Guerre.

Le

Le sentiment du feu Roy de Sardaigne fut un témoignage illustre sur lequel M. de Lussan apuya tout ce qu'il avoit dit, pour prouver qu'il faut à un Guerrier autre chose qu'une simple expérience, fondée sur la routine. Les propres paroles de ce Grand Prince, que notre Orateur raporta, aprirent de quelle maniere il étoit parvenu à faire comprendre aux Officiers de ses Armées, qu'il ne leur suffisoit pas d'avoir de la bravoure, de la tête et de la force, qu'il falloit encore que mille connoissances acquises, les missent en état de profiter de tous leurs talens. Lorsque ces connoissances manquent à un Officier Général, il est toujours incertain, embarassé sur le parti qu'il doit prendre; *parce que*, disoit ce Monarque, *s'il n'est qu'à demi ce qu'il doit être, il est dangereusement ce qu'il est.*

Ensuite M. de Lussan déclara, qu'après avoir partagé le soin des diverses Etudes aux diférens Maîtres, il s'étoit réservé l'honneur d'enseigner lui-même ce qui regarde l'Offensive et la Défensive, et ne se flata de réussir, que par les conseils dont plusieurs Militaires expérimentés lui ont promis de l'honorer; il nous assura qu'il n'aspiroit qu'à la gloire d'être leur fidele Echo.

Il finit par annoncer ses Conférences publiques qui se tiendront tous les Mercredis, et par protester du zéle le plus vif pour con-

duire

duire à sa perfection *un Etablissement entrepris sous le Ministére le plus sage et le plus heureux*, et de ses soins infatigables pour former des Officiers dignes de servir *un Roy, qui par ses aimables Vertus, par ses grandes qualités sera toujours l'Arbitre de ses Voisins, le Vainqueur de ses Ennemis, et l'admiration de l'Univers.*

Plusieurs morceaux de Fortifications en relief furent ensuite exposés aux yeux de l'Assemblée : il y avoit entre autres un corps de Bastion, dont toutes les parties se démontent : M. de Lussan fit voir par-là, d'une façon bien sensible, en quoi consiste la maniere de construire les revêtemens d'une Place, tous les matériaux qui y entrent, toutes les terres qui composent les masses des Remparts, des Parapets, et des Languettes, même les diferens Soûterrains qui sont pratiqués sous le Cavalier. Il nous promit que toutes ses Conférences seroient expliquées et soûtenuës par de semblables Reliefs, qu'après avoir montré la construction méchanique des Places, et le Calcul de tout ce qui peut y entrer, il nous feroit encore voir avec la même précision toutes les Attaques, tous les Travaux d'un Siége, et toutes les Défenses que peuvent faire les Assiegés. Tout cela fut expliqué avec tant de netteté, que moi-même, qui, comme vous sçavez,

Monsieur,

Digitized by Google

Monsieur, suis peu versé dans ces matieres, je crus en ce moment les sçavoir presque aussi bien que celui qui les expliquoit. C'est là le plus grand éloge que je lui puisse donner, et vous me connoissez assés, pour ne pas douter de ma sincerité.

Pour égayer un peu la Séance, elle fut terminée par un très-beau Concert, où l'on executa un Divertissement intitulé l'*Ecole de Mars*, mis en Musique par M. *Bouvard*, fameux Maître, dont les Paroles sont de M. *de Morand*, si avantageusement connu par plusieurs Pieces de Théatre. Ne pouvant vous donner d'autre idée de la Musique, qu'en vous assûrant qu'elle répondoit à la dignité du sujet, à l'élégance de la Poësie, et à la variété que le Poëte avoit tâché d'y répandre, je vais vous donner un petit extrait de ce Poëme, qui vous mettra en état d'en juger, et de comprendre même une partie du travail du Musicien.

M. de Morand dans un petit avertissement qui précede son Ouvrage, déclare que pour répondre aux vûës de M. de Lussan, il a tâché de faire sortir l'utile même, de ce que celui-ci ne regardoit que comme agréable; que pour cet effet, il a mis en action la Séance même, et que, de ce qui a occasionné le Divertissement, il en a fait en même temps le sujet.

Minerve

Minerve ouvre la Scene, suivie des *Arts Militaires*, et rassemblant les jeunes Eleves qui se destinent à la Profession des Armes, elle leur dit :

Jeunes Cœurs, que l'espoir d'une illustre mémoire
Range déja sous les Drapeaux de Mars,
La valeur qui vous fait braver mille hazards,
Ne suffit pas pour vous couvrir de gloire.
Pour gagner des Combats, pour forcer des Remparts,
Il faut que le sçavoir guide votre courage.

Accourez à ma voix, volez de toutes parts;
De mes bienfaits divins faites un noble usage;
Empressez-vous; volez; j'amene ici les Arts,
Qui doivent éclairer l'ardeur qui vous engage.

Les Arts et les Eleves forment alors une Fête; où un Art, parlant pour les autres, invite ces jeunes Guerriers à se livrer à leurs Loix, en les assûrant que l'immortalité sera le prix de leurs travaux, et que les Héros les plus fameux ne se sont signalés par de si grands Exploits, que pour avoir pris leurs Leçons; et où Minerve leur recommande de mépriser les Arts qui n'inspirent que la molesse, dont l'Amour se sert ordinairement pour détruire leur gloire. Cette Fête est inter-

Digitized by Google

interrompuë par l'arrivée de Mars, que Minerve assure du zéle de ses nouveaux Nourissons : Mars prie Minerve de ne pas se contenter de ces premiers soins, et de vouloir bien guider jusqu'au bout cette troupe choisie ; et s'adressant ensuite aux Eleves, il leur dit :

Et vous, qui, sur mes pas, voulez chercher la gloire,
Redoublez les beaux feux dont vous étes épris ;
Mars ne prend pour ses Favoris,
Que ceux dont les grands cœurs dans l'art de la Victoire
Par Minerve furent instruits.

Les Eleves s'animent de nouveau en répetant les quatre derniers Vers, et un d'eux parlant à ce Dieu, détaille tous les charmes et les avantages qu'on doit trouver à suivre ses traces. Cette deuxiéme Fête est encore interrompuë par une douce Symphonie, qui allarme Mars et Minerve ; ils craignent avec raison, que la douceur de ces Sons n'inspire le repos à leurs Disciples. C'est la Musique qui arrive, et qui reproche à ces deux Divinités le tort qu'elles ont, de proscrire son Art de leur Académie, cet Art à qui elles ont pourtant bien de l'obligation, parce que, leur dit-elle,

Vous

Vos Armes ne sont triomphantes
Que par l'effet de mes secours ;
A mes Trompettes éclatantes
Vous ne cessez d'avoir recours.

Leur brillante harmonie
De vos Soldats ranime la valeur ;
Et mes Tambours répandent la terreur
Au sein de l'Armée ennemie.

C'est à leurs sons, que les Héros fameux
Sont couronnés par la Victoire ;
C'est leur Concert, qui des Guerriers heureux
Annonce et célebre la gloire.

Mars lui répond, que si quelquefois elle seconde leurs Armes, ses Sons sont encore plus souvent consacrés à l'Amour, et que c'est par eux que les plus grands Cœurs sont disposés, à subir les funestes impressions de ce Tyran des ames. Minerve ajoûte :

Si vos Tambours et vos Trompettes
Remplissent les esprits d'une noble vigueur ;
Vos tendres voix et vos Musettes
Les accablent bientôt d'une molle langueur.

La Musique répond, que si l'on a fait un abus de son Art, elle n'en est pas responsable, et qu'elle a cela de commun avec ce qu'il

Digitized by Google

qu'il y a de plus respectable, et avec les plus grandes Vertus, à qui les hommes ont fait un pareil outrage. Elle proteste qu'elle n'a inventé cet Art aimable, que pour célebrer les Héros et les Dieux, et pour élever par leur exemple, les cœurs aux sentimens les plus sublimes, et aux plus dignes soins. Mars se rend à de si bonnes raisons, et s'excuse en lui avoüant, que de si nobles objets mettent trop la Musique au rang des Arts les plus utiles; et Minerve lui recommande, qu'en délassant le cœur de ses Eleves du bruit de la Guerre, elle prenne soin de ne pas les amollir. La Musique réplique, qu'elle ne leur offrira jamais que l'exemple des plus parfaits Héros, et qu'en rapellant les grandes actions, elle cachera soigneusement les foiblesses. Elle finit par cette réflexion:

Mais pour suivre un Projet si doux,
En vain j'irois chercher des Héros loin de nous.
Le plus sage des Rois, par son exemple illustre,
Suffit pour charmer tous les cœurs,
Pour les remplir des plus nobles ardeurs;
Et pour rendre aux Vertus leur empire et leur lustre.

Les trois Divinités pressent alors toute leur Suite de célebrer un si Grand Roy; et s'écrient ensemble:

Chantez,

Chantez, chantez sans cesse un Roy si glorieux ;
Il est pendant la Paix, il est pendant la Guerre,
L'amour et l'effroi de la Terre :
Qu'il soit toujours chéri des Mortels et des Dieux !

La Fête recommence pour la troisiéme fois, dans laquelle il y a une Ariette Italienne extrémement jolie, et très-bien dans le goût Italien, dont le sens des paroles est, que l'on ne parvient que par beaucoup de peines au Temple de la Gloire. Enfin Minerve invite les Vertus des belles ames, à s'emparer du cœur de ces jeunes Guerriers, pour leur aprendre à bien user de la Victoire, et pour leur montrer en quoi consiste la véritable Grandeur. Après quelques airs de Symphonie, on reprend le Chœur à la loüange du Roy, qui a paru très-beau, par où finit le Divertissement, qui fut au reste parfaitement executé, par ce qu'il y a de plus habiles gens à Paris.

Ce petit Poëme a paru bien imaginé, et fait, comme on dit, *ad rem*, avec tout l'art possible : on a surtout rendu justice à la Scene de la Musique, qu'on a trouvée très-belle ; et la façon dont l'Eloge du Roy est amené, n'a pas paru moins ingénieuse.

Le Discours de M. de Lussan et ce Concert, furent écoutés avec une attention soûtenuë et suivie de cette espece de silence,

qui

qui fait l'aplaudissement le plus flateur, que des Auditeurs éclairés puissent donner. Mais je m'aperçois que je passe les bornes d'une Lettre, et pour ne pas l'allonger davantage; je suis sans autre compliment, Monsieur;

Votre, &c. De Fr.

LE COQ ET LE LIMAÇON.

FABLE.

UN jeune Coq, superbe oiseau,
Et le mieux hupé du Village,
Prétendoit se percher au sommet d'un Ormeau;
Pour chanter ses exploits et montrer son plumage;
Mais quoique notre Coq ne fût pas des plus lourds,
Il fit de vains efforts, et retomba toujours;
Les Poules s'en railloient, sa honte étoit extrême:
A la cime de l'arbre même
Qu'il ne pouvoit atteindre, il voit un Limaçon;
Pour ce fier animal quel surcroît de disgrace!
Indigné que dans cette place
Le reptile eût ainsi transporté sa maison;
Eh! qui t'a mis si haut? lui dit-il en furie,
Sçais-tu fendre les airs? Non, mais je sçais ramper;
Répond le Limaçon; avec cette industrie
Est-il sommet si haut qu'on ne puisse attraper?

RE'PONSE

Digitized by Google

RE'PONSE du P. M. T. Dominicain, aux Observations de M. D. S. J. sur les Ouvrages de Bernard Guidonis, du même Ordre, Evêque de Lodève, inserées dans le Mercure de Novembre 1737.

MR, j'ai eû l'honneur de répondre dans le Mercure de Juin 1737. à la réfutation de deux de mes Ecrits sur S. Louis, faite par M. l'Abbé le Beuf, et imprimée dans celui de Mars de la même année. Maintenant que vous venez changer de thése, je vais tâcher également de vous satisfaire.

» Je ne préviendrois pas au sujet de Guidonis, » dites-vous, p. 2321. l'Auteur du Discours » de l'état des Sciences du IX. et X. siecles, » si je n'avois vû répandre un Ecrit imprimé, » dans lequel un Ecrivain de son Ordre a » tâché depuis peu de relever son excellence, » et fait dire aux Possesseurs des plus celebres » Bibliotheques, à M. Baillet et Baluze en » faveur de cet Auteur, ce qu'ils ne disent » pas et ce à quoi ils n'ont jamais pensé. » Ce qui m'a encore surpris dans cet Ecrit, » c'est qu'on y prend mal le sens des paro- » les de M. l'Abbé le Beuf, et qu'on veut » qu'il ait dit : *Que personne n'a jamais eû*

» *le*

» *le courage de faire imprimer aucun des* » *Ouvrages Historiques de Guidonis*, tandis » que dans le Mercure de Mars 1737. pag. » 425, il juge du mérite des Manuscrits de » cet Auteur, par les Imprimés qu'il en a » vûs chés le P. Labbe et chés Baluze. En » pardonnant cette méprise à celui qui l'a » faite, j'ai eû la curiosité de voir ce que » le P. Echard dit être imprimé de Guidonis.

Ce sont les propres termes de vos Observations, p. 2321. et pour ne pas perdre de vûë ce dernier sujet prétendu de vos plaintes, je vais le poursuivre avant que de répondre à ceux qui le précedent. Voici mot à mot ce que dit M. le Beuf dans la page 425. du Mercure de Mars 1737. que vous citez, » Je n'entreprens pas de faire » ici la critique des Ouvrages *Historiques* de » Guidonis, &c. ce sont leurs défauts qui » lui ont atiré le mépris des Sçavans, et » qui sont cause qu'ils restent oubliés dans » la poussiere des Bibliotheques, *sans que* » *personne ait jamais eû le courage de les ren-* » *dre publics par l'impression.* Jugez, M. si j'ai mal pris le sens de M. le Beuf, et auquel de nous deux il faut pardonner la méprise. Quelle difference mettez-vous entre ce qu'il a dit et ce que j'ai raporté, puisque ce sont ses mêmes termes? Sept lignes plus bas, oubliant qu'il vient de dire *que person-*

ne

Digitized by Google

ne n'a jamais eû le courage de faire imprimer, &c. il ajoûte, selon la remarque dont je vous suis redevable, *pour ce que j'en ai vû chés le P. Labbe, je puis assurer, &c.* » Per-
» sonne, selon M. le Beuf, n'a jamais fait
» imprimer des Ouvrages Historiques de no-
» tre Auteur, et il en a vû d'imprimés. Je parle après vous, c'est votre conséquence. *On veut qu'il ait dit, &c. tandis qu'il en a vû chés le P. Labbe*, il n'en a vû que peu, et sans hésiter il les méprise tous; leurs défauts ont attiré à Guidonis le mépris des Sçavans, à ce qu'il dit, et des plus celebres Ecrivains de notre temps font son éloge, principalement M. Sponde, Evêque de Pamiers. *Guido*, dit-il, *vir Scientiâ, pietate, prudentiâ et miraculis clarus ad annum* 1330. *N. VII.*

Je sçais que par une troisiéme méprise, vous avez écrit dans vos Observations, p. 1323. du Mercure de Novembre. » Sponde
» s'est fondé, lorsqu'il a parlé de Guidonis
» dans ses Annales, sur ce qu'en avoit écrit
» l'Auteur de sa Vie. *Vir magni Consilii, sen-*
» *satus famâ, gratiâ, scientiâ et miraculis clarus.* Mais *Sponde*, ajoûtez-vous, *n'a pas pris la peine de lire ses Ouvrages.* Donnez-vous la peine vous-même de lire à l'année et au nombre cités, et vous y trouverez : *In Bibliothecâ PP. Dominicanorum urbis Tolosæ*

Vidimus

Digitized by Google

VIDIMUS *ejus Manuscripta, vitam ejusdem vidimus appositam in principio, T. 2. Sanctoralis ejus.* Etes-vous convaincu qu'il a lu ces Ouvrages, puisqu'il s'en est servi fréquemment? *Sæpe à nobis citatus*, et qu'il déclare qu'il y en a des Exemplaires dans plusieurs Bibliotheques. *Quæ in variis Bibliothecis continentur.*

Toutes ces celebres Bibliotheques dont parle le P. le Long, où l'on garde des Manuscrits de Guidonis, se réduisent, selon vous, p. 2337. à une seule, et à deux ou trois Manuscrits; autre méprise.

Vous venez de dire que vous aviez eû la curiosité *de voir ce qu'en a écrit* le P. Echard, comment ne vous êtes-vous pas aperçû qu'il y a T. I. p. 578. qu'on voit dans plusieurs Bibliotheques des Cayers de Guidonis? Il en compte dans celle du Roy: *In Regiâ* IX. de Colbert, de son temps XVII. du Vatican II. autant dans celles de saint Victor de Paris, de la Cathédrale de Prague, des RR. PP. Jésuites de Poitiers, et plusieurs dans les plus estimées des Dominicains.

Voyez à quel prix on voudroit les céder, comptez, si vous le pouvez, le nombre des Ecrivains qui y ont eû recours, et vous jugerez que quand j'ai avancé que les possesseurs les conservent cherement, je ne leur ai pas fait dire ce qu'ils n'ont jamais pensé C'est

Digitized by Google

pourtant le second sujet de vos plaintes. Voici le troisiéme.

» Si je n'avois vû répandre un Ecrit dans » lequel on fait dire à M. Baillet ce qu'il n'a » pas pensé. Vous sçavez que M. le Beuf avoit mis dans sa Réfutation, que je m'étois fait illusion en soûtenant que M. Baillet étoit l'Auteur de la Note mise à la Vie de S. Louis et vous n'ignorez pas qu'il a été convaincu que cet Auteur présida à l'Edition de 1704, qui avoit échapé à M. le Beuf, et où elle est. Ai-je rien avancé en cela que Baillet n'ait pensé ? Vous ajoûtez » Que cet Auteur » ne parle pas de lui-même, lorsqu'il donne un portrait de Guidonis dans son Discours Préliminaire, et qu'il se sert des » couleurs, dont Bollandus, qui n'a pas lu » les Ouvrages de Guidonis, l'a peint, encore parle-t'il sans rien décider.

Trois faits, dont voici évidemment le contraire. Baillet dit de Guidonis : *Cet homme né pour l'avancement de l'Histoire de l'Eglise, avoit plus d'érudition et de jugement que le commun des Sçavans de son temps, &c.* et Bollandus, *Guido, insigni præditus eruditione, complura scripsit volumina insigni studio, quasdam ex eis transcriptas vitas sum nactus.*

Vous comprenez que celui-ci déclare avoir recouvré des Ouvrages de Guidonis, *Sum nactus*, et qu'il en a lu ; vous voyez que

que Baillet à la meilleure part à son éloge ; et qu'il décide en sa faveur, en le choisissant dans sa Préface pour un des Auteurs qu'il veut suivre, ainsi qu'il l'a fait en préférant son sentiment aux Chartes de sa propre Patrie.

Quatriéme sujet de vos plaintes : » Un » Ecrivain moderne, dites-vous, a traduit » ce petit coup d'encensoir que M. Baluze » donne à Guidonis, *Auctor omni exceptione* » *major*, un des plus celebres Auteurs. Mais il me permettra de lui dire que la Traduction est un peu infidelle. Ces trois mots signifient simplement, *au-dessus de toute récusation*, encore ce n'est que quant au fait particulier que ce Sçavant vouloit autoriser par son témoignage.

Je ne m'atacherai pas à justifier ma Traduction des trois mots par un long discours, je m'en remets au jugement du Lecteur, pour décider lequel de nous deux les a mieux traduits. Je vous ferai seulement remarquer qu'on dit, *Auctor omni exceptione major*, pour exprimer le mérite d'un Ecrivain célébre, qu'on peut dire qu'il l'est, sans prétendre donner pour irréfragable tout ce qu'il a écrit, et que quand on le dit sans restriction, ce n'est pas se borner au témoignage d'un seul fait, mais s'étendre en général sur l'estime que l'on fait de son mérite ; c'est ainsi que Balu-

ze en a usé en faveur de notre Prélat. Satisfait de ses Originaux qu'il dit, *T. I. Pref. des Papes d'Avignon*, avoir lus dans la Bibliotheque de M. Colbert, il ne cesse de les citer, et il préfere son sentiment à tout autre. *Verum*, dit il, pag. 583. *Guidonis illorum omninò temporum Scriptor nobis testis est*; Peut-on douter après cela, que par ces trois mots Baluze n'ait voulu exprimer son mérite?

Passons à vos Observations, vous les donnez pour servir à l'Histoire Litteraire de France; et on lit pag. 2331. *Des deux sentimens dont l'un tient, que S. Louis est mort la veille de S. Barthelemi, et l'autre le lendemain de sa Fête, le premier est le moins suivi.* Il est constant, M. que ni l'un ni l'autre ne le doit être, puisque son fils le Roy Philippe III. déclare, que ce fut le jour même de la Fête, dans sa Lettre datée de Clugny, dont il honora les PP. Dominicains, assemblés au Chapitre Général tenu à Montpellier en 1271. raportée par D. Martenne *T. 4. p. 1762. des Anecdotes*, en ces termes:

An. D. M. C. LXX. Feriâ secundâ in Festo beati Bartholomai Apostoli, illâ horâ quâ D. N. J. Ch. crucifixus in cruce pro mundi vitâ, mori voluit, genitor noster ad extremam horam veniens et super saccum et cinerem accubans, felicem spiritum reddidit Creatori suo. Il faut remarquer que la Fête de cet Apôtre

se

se célebroit alors le VIII. des Kalendes de Septembre, le 25. Août, selon le Kalendrier de Bede et trois autres, donnés par D. Martenne *T. VI. veter. Script.* On le pratique encore à Rome. Guidonis est de ce sentiment : voyez là-dessus le P. Echard, T. I. pag. vij. *Pertransivit mare præsentis sæculi apud Tunicium VIII. Kalend. Septemb. M. CC. LXX.* c'est-à-dire le 25. Août ; et vous l'accusez, M. d'être du premier sentiment !

Vous conviendrez aussi avec moi, qu'ayant formé le dessein de faire des Observations sur les Ecrits de notre Prélat, vous deviez commencer naturellement par l'article qui vous a déplu, et sans lequel vous n'auriez jamais pensé à l'attaquer : votre silence dit beaucoup.

Pour ce qui est des défauts, je ne desavoüe pas qu'il n'y en ait dans les Ecrits de Guidonis, je supose même que le nombre en soit plus grand que vous ne le dites; il ne s'agit pas de sçavoir s'il étoit habile homme, ou non, mais si ce qu'il a raporté de S. Louis, comme témoin, en faveur de Poissy, ainsi que je l'ai démontré, peut servir d'une preuve décisive, et vous avez conclu pag. 2330. que quand il parle comme témoin, on peut ajouter foi à ce qu'il dit : d'ailleurs je vous prie de faire réflexion, que tous ces Sçavans distingués par leur mérite et par leur nom-

bre, qui ont fait l'éloge de notre Autour et de ses Ecrits, avoient assés de pénétration et de discernement pour les apercevoir, ces défauts, et pour en juger; et néanmoins persuadés qu'il étoit impossible qu'un Ecrivain, qui s'est étendu sur tant de diférens sujets, et occupé par les Puissances à tant de Négociations et d'Emplois pénibles et honorables, ne laissât glisser des défauts dans ses Ecrits, ils les ont excusés. Ils ont compris, ces Grands Hommes, que si Catel l'accuse d'avoir inventé les noms de quelques premiers Comtes de Toulouse, il n'y suplée pas lui-même; et il lui rend cette justice, qu'il est suivi de tous, selon la remarque du P. le Long; que si quelquefois il fait allusion aux noms propres, comme à celui de S. Clair, *per Clarum clara*, et qu'enfin si on combat aujourd'hui ce qu'il a écrit des SS. Denis, Saturnin, Martial, Lazare, &c. c'étoit l'opinion commune de son temps, et le stile ordinaire de son siecle, et jusqu'au XV, comme vous l'avez judicieusement remarqué.

C'est en vûë de ces faits excusables et de quelques autres que vous raportez, et que la briéveté convenable dans cette Réponse ne me permet pas de poursuivre, qu'ils ont conclu, ces Ecrivains, que ce qu'il y a de Religion, d'érudition, de rares découvertes d'Actes

Digitized by Google

d'Actes originaux, et d'un travail immense dans ses Ouvrages, doit rendre moins sensible ce qu'il y a de défectueux, et faire reconnoître son mérite avec d'autant plus de fondement, que la plus grande partie des défauts, selon M. Baluze, dans sa Préface déja citée, peuvent être imputés à la négligence des Copistes, *Quid non Patribus condonandum*, dit le P. Echard, T. I. pag. 456. *ubi de fide non agitur?* Vous conviendrez vous-même, que notre Prélat étoit estimé de son temps, qu'il l'a été dans des siécles suivans, et que les qualifications que lui donne un R. P. Chartreux, de *Doctor solertissimus*, *opus egregium*, *fragrans stilus*, pouvoient être admises encore à la fin du XV. siécle, auquel le renouvellement des Lettres n'étoit pas encore connu en France.

Le sçavant P. Pagi, Franciscain, a fait en quatre Volumes *in folio* la Critique des Annales du Cardinal Baronius, mais en corrigeant les défauts de l'Ouvrage, il parle avec un grand respect de l'Auteur. Voici les propres termes de celui qui a composé l'Epître dédicatoire de cette Critique.

Purpuratorum decus Cæsar Baronius, Sacrorum Annalium intricatissimum opus molirî ausus, quantùm Ecclesiæ rebus, quantùm Litteratorum commodo consuluerit, nemo est qui non videat, nemo qui satis possit prædicare:

Habent Annales Bibliothecam integram, eamque gravidam mundo; quid mirum, si quid in tanto opere, minùs accuratum? si quid animadversione dignum irrepserit? non potest ex tam rivulorum colluvie coactum flumen, nihil contrahere fœcis aut luti.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris le 11. *Mars* 1738.

EPITRE

*A M. R*** son Ami.*

LOyal Ami, couché sur mon Regître,
Premier de tous, acceptez cette Epître
Que vous adresse en ce stile naïf
Un nouveau né, suivant le plus chétif
Du sieur Marot, dont il fait son étude;
Or vous dirai, bannissant tout prélude,
Qui bien souvent n'est qu'ennuyeux propos,
Que désormais onc n'aurai de repos,
Que je ne voye en vous humeur gaillarde
Depuis long-temps votre esprit s'accagnarde;
A songer creux, rêver à des bibus,
Qui dans le chef forment un vrai Phœbus;
Eh! croyez-moi, posture d'hypocondre.
Cher compagnon, ne sert qu'à vous morfondre;

Puis-

Puis, quand serez à loisir morfondu,
Autant vaudroit pour votre individu
Qu'en un linceul, envelopes funestes,
Fussent cousus vos déplorables restes;
Dame Atropos, dont les fatales mains
Tiennent le fer, redoutable aux Humains,
N'est que trop tôt prête à couper la trame,
Par quoi s'unit le foible Corps à l'Ame,
Sans en aller par de mornes chagrins
Hâter le coup, et de vos jours serains
Ternir exprès la clarté la plus douce;
Pauvre insensé! Quoi! l'avis vous courouce!
Voilà l'effet de la folle vapeur,
Qui vient sans cesse obscurcir votre humeur,
Eh! répondez; Quel autre se croit être
En droit plus sûr de vous parler en Maître
Que votre Ami? Je n'ai pas double Envers,
Mon Apollon n'est fourbe, ni pervers;
Et peu me chaut que mes Vers vous aigrissent,
Et même après sur ce ton enchérissent,
Pourvû qu'exempt de tout lâche soupçon
Je fasse ici du vrai seul ma leçon;
Donc pour chasser toute sombre tristesse,
Hantez celui qui par sa gentillesse,
Son badinage, et son maintien joyeux,
Et par devis toujours hilarieux,
Peut dégourdir votre esprit létargique,
Et rapeller votre allégresse antique.

Et gardez-vous de ces gens composés,
Toujours offrant propos moralisés,
Et dont le rire obscur et méthodique
Témoigne assés leur humeur flegmatique;
Ce sont Pédans, propres à fomenter
Les noirs accès qu'avez à surmonter,
Ou si manquez d'enjoüés personnages,
Prenez Marot, feuilletez quelques pages;
Là, trouverez en maints charmans Ecrits
De quoi sans doute égayer vos esprits.
Moliere encor, par ses Rôles comiques,
Peut vous soustraire à vos maux chimériques;
Mais plus que tout vin frais et pétillant,
Chés vos amis pris en verre brillant,
Est aux soucis un puissant antidote,
Il vous excite à joyeuse riote,
Et l'homme austere en devient plus humain;
Donc quatre mots au vigilant Germain
Bien paraphés, rendus à leur adresse,
Et puis verrez Liqueurs de toute espece
Troter bientôt, et le long des Buffets,
Grace à ses soins, former deux rangs complets;
Bien le sçavez: or verserez, beau Sire,
Lequel de tous il vous plaira d'élire,
Et tout à coup célebrant les exploits
Du Dieu Bachus, mêlerez à vos voix
L'aimable son de la frêle fougere;
Et gagerois quelque somme légere
Car ne fûs onc ha ardeux sur ce point)

Qu'alors

Digitized by Google

Qu'alors seriez plus doux et plus acoint,
Et plus dispos que tout autre Convive,
Tant purgeriez votre imaginative,
De ces pensers tristes et bigarrés,
Dont à coup sûr vos sens sont altérés;
Oüi .... direz-vous, oh! ne vous en déplaise;
Rayez l'avis: c'est ainsi qu'à son aise
Tout bien portant raisonne sur le cas,
Et tout d'abord sçait tirer d'embaras
Un affligé, mais ..... quel mal est le vôtre?
Vous mangez bien, vous dormez comme un autre;
Et vous marchez d'un pied léger et sûr,
Seroit-ce enfin que quelque mal futur
Vous menaçât, répondez, je vous prie,
Certain Docteur .... J'entends .... O moinerie!
Quoi! vous donnez à plein dans le panneau,
Et vous broüillez encore le cerveau
De fatras tel, laissez jaser Pamphile, *
Et n'allez pas prendre pour Evangile,
Ce que vous dit l'orgueilleux Medecin;
Tel tôt ou tard sera votre assassin,
Qui par langage où vous ne verrez goute,
Et par mots grecs qu'un Malade redoute,
Va vous promettre en termes positifs,
Que par vertu de tels Palliatifs,
Il vous mettra le corps hors des atteintes

* *Nom supposé.*

Du mal, objet de vos frivoles craintes;
O cruel Art ! ô funeste recours !
Qu'ainsi ne soit : reprenons nos discours,
Et quand la Parque aux bords des fleuves sombres,
Vous aura mis errant parmi les Ombres,
Hélas ! vous seul en aurez tout le tort,
Et l'assassin n'accusant que le sort,
Dira, Messieurs, Nature trop bornée
N'a pû tenir contre la destinée
Du Trépassé, qui n'en pouvoit guérir.
Dame, après tout, s'il devoit en mourir,
Suis-je payé pour faire l'impossible,
Et révoquer un Arrêt infaillible ?
Ce n'est ma faute à moi, puis vous voilà
Bien consolé : croyez après cela
A la Rhubarbe, à la Casse, au Clistere,
A ces raisons, qui tenant du mystere,
Ne sont parfois du Docteur ignorant
Qu'un vain babil et sçavoir aparent.
Or pour conclure, abjurez Hypocrate
Et ses suivans, bien sot est qui se flate
D'avoir par eux guérison de ses maux :
Nature opére, et le fait à propos,
Bref c'est de tous le plus sage remede,
Et Drogue nuit souvent plus qu'elle n'aide.

C. B. Lh **

Ce 26. Mars 1738.

RE'PONSE,

REPONSE de M. Faures à l'observation de M. Roslin, Expert Ecrivain, et Mathématicien Juré à Paris, sur la Regle d'Escompte de M. le Gendre, insérée dans le Journal de Verdun, au mois d'Octobre 1736. pag. 258. et suivantes.

JE vous assure que je fus surpris, Monsieur, lorsque je vis l'observation sur la Regle d'Escompte que vous fîtes insérer dans le Journal de Verdun, au mois d'Octobre 1736. et encore plus de voir qu'elle partoit de la plume d'un Ecrivain et Mathématicien de Paris. Deux choses m'empêcherent de vous répondre dans le temps; la premiere, mes occupations, la deuxiéme, c'est que je m'attendois que quelqu'un, plus habile que moi, y répondroit. Voici cette Regle telle qu'elle se trouve dans le Livre de M. le Gendre, (*vol. in-12 Edition de 1735. page 250.*) dont je fais gloire d'être disciple.

» Quelqu'un doit 600. livres à payer au » bout de six mois, et son Créditeur offre » de lui escompter à 6. pour 100. pour six » mois du jour qu'il voudra le payer; le Dé- » biteur quatre mois après trouve de l'argent

pour

» pour payer sa dette ; sçavoir combien il doit
» payer au bout de quatre mois, au lieu de
» 600. livres qu'il devoit payer au bout de
» six mois.

Il faut considérer que puisque le Débiteur paye au bout de quatre mois, il avance le payement de deux mois : donc il y aura escompte à faire pour deux mois ; par conséquent il faut dire : Si pour six mois on escompte 6. livres, combien escomptera-t'on pour deux mois ? *Réponse*, 2. livres pour 100. Ensuite il fait sa Regle en disant : si de 102. livres on paye 100. livres, combien payera-t'on pour 600. livres ? *Réponse*, 588. livres 4. sols 8. deniers $\frac{8}{17}$

Vous dites, Monsieur, dans le Journal page 259. que Mrs *Irson* et *Brunot* ont raisonné de même, mais que ce raisonnement est faux ! voici comme on doit résoudre la Question.

L'Enoncé dit que c'est à 6. pour 100. pour six mois ; il est donc évident, que c'est 12. pour 100. par an ; par conséquent je forme une Regle de Trois en disant : Si 100. livres donnent 12. livres par an, combien 600. livres ? le quatriéme terme donnera 72 livres, pour le gain ou pour la perte, et comme il faut trouver l'escompte de quatre mois, j'ajoûte : Quatre mois sont le tiers de l'année, par conséquent je prens le tiers de 72. livres

qui

Digitized by Google

qui est 24. livres, pour la perte ou le gain de quatre mois; laquelle somme de 24. livres étant ôtée de celle de 600. livres, la diférence sera 576. livres pour la vraye réponse, et non 588. livres 4. sols 8. den. $\frac{4}{17}$

Vous dites donc, Monsieur, que la véritable réponse à la Question de M. le Gendre est 576. livres, et non 588. livres 4. sols 8. deniers $\frac{4}{17}$, et moi je soûtiens le contraire: de plus, il n'est pas évident que puisque c'est à 6. pour 100. pour six mois, ce soit 12. pour 100. par an. Ne voyez-vous pas que ce raisonnement péche en ce qu'il oblige le Créditeur à escompter 12. pour 100. si le Débiteur paye du jour qu'il fait son billet, ou bien il faut qu'il attende un an pour être payé de sa dette. Cependant selon la Question de M. le Gendre il doit être payé au bout de six mois sans aucun rabais; or escompter à 6. pour 100. et à 12. pour 100. ce n'est pas la même chose; de plus, être obligé de payer une dette dans 6. mois ou dans un an, ce n'est pas non plus la même chose; donc votre prétenduë évidence n'est pas telle.

Si un Particulier vous devoit 100. livres payables dans six mois, et que vous lui eussiez fait la proposition de lui rabatre 6. livres, s'il vouloit vous payer sur le champ; et qu'en conséquence il vous eût dit: Monsieur,

puisque

puisque vous me rabatez 6. livres pour six mois, il est évident que c'est 12. livres par an; je vous demande, que lui répondriez-vous? De plus s'il disoit: Puisque c'est 12. livres par an, ou vous me rabattez 12. livres, ou vous ne serez payé que dans un an: ne lui diriez-vous pas que son billet est payable dans six mois, et que lorsque vous lui offrez de lui rabatre 6. livres, vous ne lui offrez pas de lui rabatre 12. livres? Il est donc constant et certain, que quoique ce soit à 6. pour 100. pour six mois, ce n'est pas 12. pour 100. par an.

Permettez-moi, Monsieur, de vous demander ici pourquoi vous prenez le tiers de 72. livres qui est le produit d'une Regle de Change, et non d'une Regle d'Escompte: vous me répondrez: Parce que le Débiteur paya au bout de quatre mois, et que quatre mois sont le tiers d'une année; et moi je soûtiens encore, que puisque le Débiteur paya au bout de quatre mois, il avança donc le payement de huit mois; et puisqu'il avança le payement de huit mois, qui sont les deux tiers d'une année, il falloit donc prendre les deux tiers de 72. livres qui sont 48. livres, lesquelles étant ôtées de 600. livres, reste 552. livres pour la véritable réponse, lorsque le Débiteur paye quatre mois après, et non 576. livres; en voici la

preuve

Digitized by Google

preuve en faisant la Regle à votre maniere.

Quand un billet est fait pour un an à 12. livres d'escompte pour 100. si le Débiteur paye sur le champ, le Créditeur lui rabatra 12. livres pour 100. qui font 72. livres; mais comme il paye quatre mois après, il fait donc grace de huit mois : or, puisqu'il fait grace de huit mois, et que les huit mois sont les deux tiers de l'année, il faut donc prendre les deux tiers de 72. livres qui font 48. livres, lesquelles étant ôtées de 600. livres, reste 552. livres pour la réponse : par conséquent 576. livres n'est pas la véritable réponse à votre Regle, encore moins à celle de M. le Gendre.

Voyez, Monsieur, à quoi vous a conduit votre Opération. Puisque c'est à 6. pour 100. pour six mois, il est évident que c'est 12. pour 100. par an : encore si vous n'aviez fait que changer la Regle d'Escompte en Regle de Change, à la bonne heure; en disant : Si 100. livres donnent 6. livres, combien 600. livres ? il vous seroit venu 36. livres pour réponse, et comme le Débiteur avança le payement de deux mois, qui est le tiers de six mois, vous auriez pris le tiers de 36. livres qui est 12. livres, lesquelles 12. livres étant ôtées de 600. livres, il vous seroit venu 588. livres pour réponse à votre Regle de Change : mais reculer un paye-

ment

ment de deux mois au de-là du terme, et faire payer malgré ce retard 24. livres, cela n'est pas juste.

» Vous dites, Monsieur, page 260. du » même Journal de Verdun : Si M. le Gen- » dre avoit entendu que le prix de l'Escomp- » te dût être ajouté à 100. livres, sçachant » ce que veut dire *Escompte*, et disant que » c'est à 6. pour 100. pour six mois, il de- » vroit dire, c'est 12. pour 100. par an, il » auroit raisonné comme on fait en certains » Pays en disant: A 100. livres on ajoute 12. » livres, il viendra 112. livres pour le pre- » mier terme, 100. livres pour le deuxiéme, » 600. livres pour le troisiéme, et il viendra » pour le quatriéme 64. livres $\frac{2}{7}$ pour la » perte de l'année, dont le tiers est 21. li- » vres $\frac{3}{7}$ pour la perte de quatre mois; la- » quelle somme étant ôtée de 600. livres, la » réponse sera 578. livres $\frac{4}{7}$

M. le Gendre n'avoit garde de raisonner de la sorte, il sçavoit trop bien son métier; il n'auroit jamais dit que 21 livres $\frac{3}{7}$ fût la perte de quatre mois, ni de sa Regle ni de la vôtre. Il est bon d'établir que vous dites que le débiteur paya au bout de 4. mois, pour vous prouver ce que j'avance, ou ce qui suit.

Dans votre Regle, qui est à 12. pour 100.

100. par an, le débiteur payant au bout de 4. mois, il fait grace de 8. mois; donc il il faut escompter à 8. pour 100. et dire : Si de 108. livres on paye 8. livres, combien payera-t'on pour 600. livres? Réponse, 44. livres $\frac{4}{9}$. Avant que de passer outre, faisons payer le débiteur à 8. mois après; en ce cas-là il n'avancera le payement que de 4. mois, pour lors il n'y aura escompte qu'à 4. pour 100. disant donc : Si de 104. on paye 4. combien payera-t'on pour 600. livres? Réponse, 23. livres $\frac{1}{13}$.

Voilà, M. comme auroit raisonné M. le Gendre sur votre Regle, et comme raisonnent vos Confreres et tous ceux qui sçavent ce que c'est qu'une Regle d'Escompte.

Vous dites, M. à la derniere ligne de votre Observation, que la Regle d'Escompte n'est pas d'usage à Paris, cependant on s'en sert à la grande Poste, lorsqu'on veut envoyer de l'argent en Province. En voici un exemple. Un Particulier y porte 315. livres, y compris le port, il demande au Commis combien il fera tenir de net à Strasbourg? Tout le monde sçait qu'il en coûte un sol pour livre, cela fait 5. pour 100. c'est-à-dire que de 105. livres on porte 100. livres là où l'on veut; en conséquence le Commis fait sa Regle en disant : Si 105. livres sont

réduits

réduits à 100. livres, à quoi seront réduits 315. livres ? Réponse, 300. livres.

La même Regle se pratique chés les Epiciers, lorsqu'ils veulent tirer *la tare*, ou du moins ils doivent la pratiquer. L'Escompte se pratique aussi à Lion, Tours, Roüen et dans les Pays Etrangers.

Enfin je conclus que la véritable Réponse à la question de M. le Gendre est 588. livres 4. sols 8. deniers $\frac{8}{17}$. Je suis, M. &c.

A MADEMOISELLE DE....

Sur le Portrait de l'Hymen, qui a paru dans le dernier Mercure.

POur donner de l'Hymen un plus parfait modele,
C'est vous que sous ses loix ce Dieu des cœurs apelle;
Le vôtre fut doüé d'assés riches talens
Pour ajoûter encore à ces beaux sentimens;
S'il faut donc, pour former cette brillante chaîne,
En trouver un second, n'en soyez point en peine;
Moins parfait, mais plus tendre et maître de sa foi,
Je sçais qui peut oser vous répondre de soi.

EXTRAIT

EXTRAIT d'une Lettre de M. L. L. B' au sujet de l'Annonce de la Mort des Personnes Centenaires.

IL m'a paru, M. par les differens raisonnemens que j'ai entendu faire sur une Lettre qui est dans votre Journal de Février dernier, que le Public aprouve la pensée de la Personne qui vous écrit de Touraine, qu'il seroit plus à propos de marquer dans les Journaux, que tels ou tels vivent dans telle Ville, Bourg ou Village, agés de cent et tant d'années, que d'attendre qu'ils soient morts, pour nous aprendre qu'ils ont vécu jusqu'au-delà de cent ans. Comme les Journaux sont entre les mains de tout le monde, il se trouveroit des Voyageurs curieux qui seroient quelquefois portés à se détourner de leur chemin pour voir ces vénerables Vieillards centenaires, pour discourir avec eux et en aprendre des Faits qui sont souvent contestés, parce qu'on ne connoît plus de contemporains, qui puissent en parler *ex visu*, et les attester. Lorsqu'on nous aura informé, par exemple, qu'un tel homme, âgé de cent cinq ans, vit encore dans un Village d'une telle Province, et qu'il

joüit

joüit de tout son bon sens et de sa memoire, qui empêche qu'on n'aille sçavoir de lui certaines circonstances douteuses, marquées dans nos Historiens de l'année 1651. ou 52. puisqu'alors cet homme avoit dix-huit ou vingt ans ? et ainsi du reste.

Il paroît donc plus utile pour le Public de sçavoir que tels ou tels vivent actuellement âgés de plus de cent ans, que de sçavoir, comme je viens de le dire, qu'ils ont vécu et qu'ils sont morts. Je compte, M. que l'avis du Tourrangeau et le mien, pourront vous attirer quelques Lettres de differens cantons du Royaume. L'essentiel sera de s'assurer de l'authenticité de ces Lettres, et de ne pas donner dans le mêlange du faux avec le vrai qu'elles pourront contenir. *Hoc enim habet vitium misera mortalitas*, dit un Ancien, *ut vera falsis interdum misceantur*. On pourroit nous reproduire des seconds *Jean des Temps*, qu'on feroit âgés de plusieurs siecles, à l'exemple de ce fabuleux *Jean des Temps*, que quelques Chroniques du treiziéme siecle, disent avoir vécu cinq cent ans.

Je prévois même qu'il pourra vous venir du fond de la basse Bretagne quelque Certificat de vie d'une longueur prodigieuse. L'Histoire manuscrite de la Vie de S. Guingalois, Abbé de Landevenec, dans le Pays de Cornoüaille,

Digitized by Google

Cornoüaille, que l'on m'a prié d'examiner, et qui me paroît d'une composition du neuviéme siecle, faite sur d'anciens Mémoires, marque au feüillet 63. qu'il y avoit un petit Canton de terre à ce Landevenec, où l'on ne mouroit pas. On y vieillissoit bien, comme ailleurs, mais jamais on n'y avoit vû mourir personne. *Nemo in prædictô locô potuit mori, sed senectute gravari: Mors enim nequaquam illuc intrare permittebatur: Senectus autem ætate succedente vetari non valebat.* Les Religieux y vivoient si long-temps, qu'ils devenoient à charge à eux-mêmes; tous ennuyés d'être dans un âge si décrépit, demanderent à changer de territoire pour pouvoir mourir. Le Monastere fut construit un peu plus près du bord de la Mer, et la température de l'air n'étant plus la même, les Vieillards cesserent de vivre. Ceci seroit-il une pieuse fiction de l'Historien, ou une verité fondée sur la température de l'air? C'est ce que je ne veux point examiner. Mais cela me fait souvenir d'un mot remarquable de Pline, lequel, en parlant de certains Hermites de son temps, qui habitoient dans je ne ne sçai quel coin de la Palestine, et qui se multiplioient tous les jours, s'exprime ainsi: *Gens æterna in quâ nemo nascitur nec nubit.* Attendons cependant que Messieurs les Bretons nous découvrent cette heu-

reuse

reuse portion de terre si privilegiée. Si la température de l'air n'est point changée dans le lieu, voisin de Landevenec, où l'on n'étoit jamais malade, ce canton doit être très-peuplé et par consequent très-facile à reconnoître. Priez M. des Forges Maillard, ou Mlle Malcrais de la Vigne, de nous le découvrir ; ce sera une ample matiere pour exercer sa féconde veine poëtique.

Je suis, &c.

A Paris ce 25. Mars 1738.

IMITATION de la XIIe Ode d'Horace, Livre II. *Jam pauca aratro jugera Regiæ, &c.*

LEs Palais que l'on voit autour de cette Ville
Partout s'étendre et s'élever,
Du Monde entier vont-ils former l'asile ?
Bien-tôt nous n'aurons plus de terre à cultiver.
Nos Vignes, nos fertiles Plaines,
En superbes Etangs, en Canaux, en Fontaines,
Voyent convertir leurs Guerets ;
Nos Vergers, nos riches Prairies,
En Portiques, en Galeries,
Se changent pour trouver du frais.

Pour

Pour orner nos Jardins, tout a changé d'usage,
On n'y veut plus d'arbre fruitier,
On n'y verra désormais d'autre ombrage
Que celui des berceaux de Mirte et de Laurier;
L'Olivier, utile à son Maître,
Pour le Plane est proscrit, il n'y doit plus paroître
Que des Parterres et des fleurs;
On les veut d'espece si rare,
Que l'œil ou l'odorat s'égare
Dans les parfums, et les couleurs.

*

De nos prudens Ayeux suivons-nous les exemples,
Leurs revenus étoient bornés,
Cependant nos Cirques, nos Temples,
Par eux à frais communs étoient des mieux ornés.
L'Etat avoit des fonds immenses,
Qu'on trouvoit toujours prêts à fournir aux dépenses,
Qu'exigeoient les besoins pressans.
On eût alors traité de crimes
Ces ambitieuses maximes,
Qui ruinent nos descendans.

*

Ces respectables Loix, ces Reglemens si sages
De Caton et de Romulus,
Rome, pour toi quels funestes présages!
Où sont-ils maintenant? tu ne les connois plus.

Digitized by Google

Un vain luxe s'accroît sans cesse,
Tu vois tes Cytoyens plongés dans la molesse;
Suivre aveuglément leurs désirs;
Ce Peuple formé pour la guerre;
Ces fiers Conquérans de la Terre,
Sont les Esclaves des plaisirs.

Par M. Desp.... X... de l'Académie Royale d'Angers.

RE'PONSE de M. Menard, Conseiller au Présidial de Nîmes, à la Lettre anonyme qui lui a été adressée au sujet de son Histoire des Evêques de Nîmes, dans le Mercure de Janvier dernier.

VOtre Critique me fait, Monsieur, beaucoup d'honneur, je n'ai pas lieu même de me plaindre des traits que vous me portez; il succede toujours à ces traits un baume agréable qui fait que je ne m'en sens presque pas. Vous me censurez d'une maniere très polie qui me flateroit infiniment, si je méritois les éloges dont vous parsemez votre Lettre. Je ne fais point ici le glorieux, et je confesse ingénûment que votre censure pouvoit aller plus loin. L'Ouvrage dont vous avez fait la lecture, demandoit assûrément

toute

route l'indulgence avec laquelle vous m'avez traité, car il seroit dur de n'en pas avoir un peu pour les premiers fruits d'une nouvelle plume.

Quand j'ai entrepris celui-ci, je n'ai eû en vûë que l'illustration de ma Patrie, et j'ose dire aussi, la gloire de la Religion. Il est vrai que l'entreprise étoit au-dessus de mes forces, que j'avois presque un cahos à débroüiller et des obscurités infinies à pénetrer; mais si on n'avoit pas quelquefois un peu de témerité, combien d'Ouvrages extremement utiles, dont la République des Lettres se trouveroit privée! C'est toujours beaucoup que j'aye frayé le chemin à ceux qui viendront après moi, et que j'aye ouvert une carriere qui pourra mieux être fournie dans la suite. Vous en convenez vous même, M. puisque vous dites qu'il y a quantité de recherches curieuses dans mon Histoire. Vous me reprenez des fautes de langage; elles sont assés excusables dans un Auteur qui n'est jamais sorti de sa Provinvince. Il me suffit d'avoir un style passable. Ce n'est point le choix des termes, ni l'arrangement des phrases, ni la proprieté des mots qui rendent une Histoire élégante et digne d'être lûë. La vivacité des pensées, le choix des raisons, le feu de la narration, sont seuls capables de faire goûter un Ecrivain.

Cependant oserai-je, M. vous rapeller ce que l'Auteur de la Lettre du Mercure de Novembre dernier a dit de moi à ces sujets, en parlant de la diversité des suffrages ? Selon lui, les uns soûtiennent que mon style est semblable à celui de M. Fleury ; les autres le disent obscur et rampant. Quelle étrange contrarieté de sentimens ! car enfin avons-nous dans notre Langue quelque chose de mieux écrit que l'Histoire Ecclesiastique de ce sçavant Abbé, et où il regne une plus noble simplicité, et tout ensemble une clarté et une netteté plus admirables ? Caracteres bien oposés, sans doute, à l'obscurité et à la bassesse du style. Me voilà donc, au jugement de quelques-uns, imitateur du plus excellent Ecrivain que la France ait produit, et c'est assurément le plus grand éloge auquel je puisse jamais aspirer, je n'ai garde de croire l'avoir mérité. Au jugement de quelques autres, je ne suis rien moins que cela ; l'obscurité et la bassesse sont le partage de ma plume. Comment accorder des avis si diamétralement oposés ? La clarté et la simplicité même d'un côté, et l'obscurité de l'autre C'est donc un effet de la prévention : et je dis avec vous qu'elle est toujours fatale et toujours nuisible dans les jugemens des Auteurs, où l'on ne suit que ses affections particulieres. Quoi-

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, si mon style est suportable, comme vous en convenez, il faut me passer les fautes que j'ai pû faire contre la Langue. Rien ne prouve mieux que ces fautes ne diminuënt pas le prix d'une Histoire, que l'aprobation universelle que l'on a donnée à tant d'Auteurs celebres et distingués parmi nous, aux Memoires de M. de Montluc, aux Œuvres de M. de Choisi, telles que son Histoire de S. Louis, et ses Voyages de Siam, aux Œuvres Historiques de M. Marsollier. Tous ces Auteurs, auxquels pourtant je ne me comparerai jamais, ont un style excellent : on les lit avec un plaisir infini. Ils ont écrit d'une maniere vive et interessante, qui attache extremement le Lecteur, quoique la pureté de la Langue y soit blessée en bien des endroits. M. Marsollier, sur tout, pour avoir trop demeuré en Province, y employe souvent des locutions qui sentent le terroir ; on y trouve quantité de fautes contre la Langue. Cependant il n'en est pas moins estimé. Il en est de même des autres Auteurs que j'ai cités ; ils n'ont pas laissé d'enlever les suffrages du Public, et on les lira certainement avec plaisir, tant que le bon goût sera en vigueur dans la Nation. Après tout, quel est l'Auteur à qui il n'échape quelques-unes de ces fautes ? Nos plus grands Maîtres, M. de

Digitized by Google

Vaugelas, le P. Bouhours, ont eux-mêmes peché, contre leurs propres Remarques.

Vous dites, M. que mes Episodes occupent quelquefois trop de place, que je répands trop d'érudition en des endroits où il n'en faudroit pas, et que mes transitions n'unissent pas assés les faits; mais ne perdez pas de vûë le principal objet de mon Ouvrage. J'ai voulu instruire le Public, mes Compatriotes, des Chrétiens; j'ai voulu informer les uns et les autres de la naissance et des progrès de la Religion dans nos contrées. Pouvois-je lier les faits sans y enchasser ce qui a quelque raport à la Foy? J'ai voulu donner tout le jour possible à l'Histoire du Christianisme dans ces Cantons; et c'est pour cela que j'ai raporté des Extraits sommaires des Conciles où nos Evêques assisterent, un détail circonstancié des troubles de la Religion, la fondation de tous nos Monasteres. J'ai remonté jusqu'aux sources les plus éloignées. Tout cela m'a obligé de ramener des faits généraux, parce qu'ils avoient une connexité évidente avec nos faits domestiques. C'étoient là mes matériaux; or il n'étoit pas possible de les employer et de construire l'Edifice, sans user de transitions, d'épisodes et de recherches qui vous paroissent hors de leur place, mais qui sont indispen-

sables

sables dans un Ouvrage de cette nature.

C'est aussi par cette multiplicité de faits domestiques ou étrangers, que mon travail a été extremement pénible; et par-là même, il ne seroit pas étrange qu'il me fût échapé quelques fautes. Les Mémoires sur lesquels travaille un Historien, l'entraînent quelquefois dans des erreurs de fait; ce sont des guides sur lesquels il se repose, et qui ne laissent pas de l'égarer. La Lettre du Mercure de Novembre dernier raporte qu'on a repris l'endroit de mon Histoire sous l'Episcopat de M. Cohon, où je dis que le Roy Louis XIII. donna la Théologale aux Jésuites. C'est une faute qui m'a échapé, car il faut être de bonne foi en tout, et je ferai toujours gloire de profiter de ces sortes de remarques qui tendront à assurer la vérité. Je ne suis point le garant de mes Memoires, ils sont eux-mêmes les miens, et je souscris à leur condamnation, s'ils s'écartent du vrai. Il est constant que la Théologale n'a jamais été séparée du Chapitre de Nîmes; elle ne sçauroit l'être, soit par le Droit commun, soit par les Reglemens de cette Eglise. Ce fut seulement sous le Regne de Louis XIII. que les Chanoines commencerent d'employer les Jesuites pour prêcher dans leur Eglise, la Dominicale, l'Avent, le Carême et les autres jours accoûtumés. Ils auroient

roient pû se servir de tout autre Ordre, comme ils ont fait quelquefois. Leur Bulle même leur a laissé le pouvoir de confier ces Fonctions à des Religieux Mandians ; de sorte que s'ils ont employé les Jésuites, c'est par une volonté qui leur est fort libre, et par une prédilection, dont ces Religieux sont très-dignes.

La Lettre dont j'ai parlé, dit encore, que je n'aurois pas du avancer que Campagnê et Signan avoient été acquis par le Chapitre, ce qui n'est pas ; puisque ces Domaines lui ont été donnés par les Comtes de Toulouse. J'avoüe que je ne m'attendois pas à une Censure si vétilleuse, du moins dans le Pays des Lettres ; elle ne me paroît propre que pour celui de la Chicane. Posseder à titre d'acquisition, ou posseder à titre de libéralité, ne sont pas des choses fort oposées chés un Historien. Mais je pousse ma défense plus loin, et je dis que je n'ai rien avancé que sur la foi de Garants respectables et estimés : je parle de Messieurs de Ste Marthe, qui l'ont dit de même dans leur *Gallia Christiana* ; je les cite à la marge : c'est sous l'Evêque Ugbert.

Reprenons par degrés les Articles de votre Critique. Vous dites que je n'ai point assés parlé des Chanoines de Nîmes, qu'à peine sçauroit-on qu'il y en a, si je n'avois raporté

porté leur Bulle de Sécularisation. Je ne veux, Monsieur, pour ma justification, que mon Ouvrage même, j'y parle presque par tout de l'Eglise de Nîmes, de son accroissement, des Prêtres préposés pour la servir, qui sont les Chanoines, de leurs diférens Etats, de leur Réforme sous la Regle de S. Augustin, de leur Sécularisation, en un mot de tout ce qui les regarde, d'important et de considérable : ainsi il ne tient qu'au Lecteur de s'instruire à fonds sur cet article.

Vous vous plaignez de ce que j'ai raporté cette Bulle : vous lui donnez le titre de grande, sans doute parce que la lecture que vous en avez faite, vous a grandement ennuyé, et que vous avez peut-être bâillé plus d'une fois avant que de l'avoir achevée. Cette Bulle pourtant étoit une Piece trop essentielle au sujet que je traitois, pour la suprimer. Le Lecteur curieux, et plus patient que vous n'avez été, y aprend dans sa source le détail des circonstances, des clauses et des conditions de cet important changement, qui a donné une face nouvelle à l'Eglise de Nîmes : Si la Latinité en est détestable, car je ne veux rien diminuer de la force et de l'étenduë de votre ironie, si les périodes y sont d'une longueur accablante, si les pensées y sont obscures et diffuses, il ne s'en faut pas prendre à moi ; c'est plutôt à la barbarie et à

l'ignorance du Siecle où cette Piece fut enfantée. Un Historien qui veut produire les Actes anciens qui servent de fondement aux principaux faits qu'il raporte, ne doit-il donc s'attacher qu'à ceux qui sont écrits dans la pureté de leur Langue originale, dans le stile Ciceronien, en un mot qu'à des Pieces Académiques ? Quelles fautes n'auront donc pas commises nos plus célebres Ecrivains, les Baluzes, les Catels, les la Failles, les PP. Benedictins, et tant d'autres qui ont enrichi leurs ouvrages de quantité de Pieces justificatives, Latines ou Gauloises, qui sont de véritables monstres dans la Langue même où elles ont été dressées. Ainsi, Monsieur, la Bulle que j'ai raportée aura ses avantages, les Membres du Chapitre de Nîmes, les Curés qui desservent leurs Paroisses, et diverses autres Personnes intéressées ou curieuses, la verront avec plaisir, à la suite de cette Histoire Ecclésiastique.

Vous n'en dites pas autant des Statuts Synodaux, vous les trouvez très-beaux; mais comme il y a quelques endroits qui tiennent de l'ancienne et primitive Discipline de l'Eglise, vous auriez voûlu que j'eusse donné l'explication de ce qui peut paroître obscur. Faites attention que le Commentaire de cette Piece m'eût jetté bien loin, il auroit fallu pour cela un Ouvrage séparé, qui auroit grossi

Digitized by Google

grossi l'Ouvrage de plus de la moitié, et qui d'ailleurs paroît assés étranger aux Matieres Historiques qui concernent la Ville de Nîmes.

L'endroit qui vous a le plus frapé, est celui de la permission que ces Statuts accordent de se confesser, en cas de mort, à un Laïque. L'ancien Auteur du Livre *De la vraye et de la fausse Pénitence*, raporté parmi les Oeuvres de S. Augustin, en avoit dit autant; c'est-à-dire, » Que la force de la Confession » est si grande, que si l'on ne peut la faire à » un Prêtre, on la fasse à un Laïque : il est vrai que cet usage paroît absurde, il est du moins bien contraire à celui d'aujourd'hui, où l'on ne connoît d'autres Confessions que celles qui se font à des Prêtres, dans quelque extremité que l'on se trouve; cependant cet endroit ne contient point d'absurdité, surtout auprès des Personnes éclairées : Or c'est pour elles seulement que j'ai raporté ces Statuts; elles sçavent que cette sorte de Confession ne se faisoit que par humilité, sans que l'Eglise ait jamais prétendu donner aux Laïques le pouvoir de l'Absolution Sacramentelle. J. C. lui-même ne confia le dépôt des Clefs qu'aux Prêtres en la personne des Apôtres. S. Thomas nous en donne une raison bien naturelle.

Digitized by Google

» Il est raisonnable, dit ce S. Docteur, * » que ceux-là seuls à qui J. C. a donné un » pouvoir sur son Corps naturel, ayent aussi » un pouvoir sur son Corps Mystique, et » qu'ils puissent donner aux Fideles par la » rémission des péchés, les moyens de s'ap- » procher de l'Eucharistie, puisqu'ils ont » seuls le pouvoir de consacrer.

Il en est de cette Confession, faite à des Laïques, comme de celle que l'on faisoit aux Diacres, à qui l'Eglise avoit autrefois permis l'Absolution et la reconciliation des Pénitens en cas de nécessité, et en l'absence des Prêtres : c'étoient là de simples Cérémonies introduites pour exciter la Contrition et l'Amour de Dieu, dans le cœur d'un Mourant ; et non pas des Absolutions Sacramentelles. C'est encore en ce sens qu'il faut entendre le Passage de l'Auteur du Livre *De la vraye et de la fausse Pénitence* ; mais qu'entreprens-je ici ? insensiblement vous me forcez à sortir de mon état, et ce n'est point à un Ecrivain Laïque à se mêler des Questions de Théologie.

Vous êtes scandalisé de ce que j'ai nommé de certaines Familles, qui eurent part aux troubles de Nîmes dans le XVI. Siécle, parce qu'elles peuvent subsister encore. Je

* *Quæst.* 8. *Supplem. Art.* 1.

devois,

devois, dites-vous, pallier les faits, cacher les circonstances qui ne leur font pas honneur. Quel monstrueux principe avancez-vous là, Monsieur! Quelle hérésie en matiere d'Histoire! car je ne sçaurois donner d'autre terme à votre maxime. Quelles Loix pernicieuses! elles tendent à détruire tout le prix de cette sorte d'Ouvrages: si elles étoient admises, c'en seroit fait: on ne distingueroit plus l'Historien du Faiseur de Romans. Il pourroit devenir Apologiste et Accusateur à son gré, et selon ses vûës, par les tours et les faces qu'il donneroit aux événemens; et de conséquence en conséquence, faire un Achille d'un Thersite, et un Néron d'un Domitien. Il parviendroit, dis-je, à placer dans le Temple de Mémoire, le Prince le plus décrié par ses vices et par ses cruautés, comme celui qui auroit été les délices de ses Peuples, et qui se seroit rendu recommandable par l'éclat de ses Vertus.

Devois-je passer sous silence les souffrances et la mort glorieuse de tant de généreux Catholiques, qui furent martyrisés pendant les troubles de la *Michelade*? N'étoit-ce pas là un des morceaux les plus intéressans de l'Eglise de Nîmes? La Postérité plus juste, et peut-être moins aveuglée, trouvant dans nos Archives publiques la Procedure même qui instruit de tous ces faits, odieux

pour

pour les uns, mais glorieux pour les autres, n'auroit-elle pas été en droit de m'accuser d'infidélité, de prévarication, et même d'irreligion, puisque j'aurois caché des faits si honorables à la Foy que j'ai l'honneur de professer? je dis honorables, parce que malgré toutes ces atteintes, elle n'en est que plus ferme et plus florissante, selon les promesses de J. C.

Cessez donc, Monsieur, de me faire une objection si peu fondée. A-t'on reproché à M. de la Faille d'avoir inséré dans les Annales de Toulouse, les faits qui concernent le meurtre du Premier Président Duranti, et ceux qui regardent les troubles des Albigeois et des Huguenots, parce que ces faits retombent sur des Familles qui subsistent encore? A-t'on fait un crime à Gilbert Burnet d'avoir donné l'Histoire de ce qui se passa en Angleterre pendant sa Vie, qui fut le siécle le plus orageux qu'on eût jamais vû dans cette Monarchie? je parle de l'Administration de Cromwel, et cela parce que les Familles intéressées dans ces troubles étoient en vigueur, au temps même qu'il écrivoit. A-t'on reproché au P. Daniel d'avoir raporté dans son Histoire de France, la part que le Roy Charles IX. eut à la terrible Journée de S.Barthelemi? Et combien d'autres Historiens qui sont dans le cas où je me trouve,

et

et que l'on n'estime que par ce même endroit, je veux dire par leur assujétissment à la vérité, dont ils ne se sont jamais écartés?

Enfin, Monsieur, pour finir avec vous: on attend, dites-vous, mon Histoire Civile et Litteraire de la Ville de Nîmes; je l'ai promise, il est vrai, c'est une dette que j'ai contractée envers le Public, et j'espere m'en acquiter bientôt: mais je n'ai garde de penser qu'on l'attende avec empressement; et moins encore de croire, que ma Patrie m'en doive de la reconnoissance, comme vous dites, je lui dois mes veilles et mes soins, mais elle ne me doit rien.

Du reste, l'Ouvrage qui a donné lieu à votre Lettre, ne sçauroit m'avoir honoré de cette glorieuse impatience, dont vous parlez, à moins que vous ne l'entendiez des Matieres qui doivent entrer dans le nouvel Ouvrage; car par cet endroit là, je ne disconviens pas qu'il ne puisse avoir des attraits pour quelques Lecteurs. Les Antiquités, les Inscriptions Romaines, les Statuës, les Médailles, et tout ce qui nous reste des Anciens, y tiendront un rang considérable. Je ne sçache pas que M. Deveze ait entrepris de raporter nos anciennes Inscriptions, peut-être vous êtes-vous mépris. J'ai toujours oüi dire qu'il ne s'attachoit qu'à la Vie des Hommes Illustres de la Province de Languedoc.

Le

Digitized by Google

Le Poëte François Menard y aura place sans doute, comme il en aura aussi une dans mon Ouvrage. Vous le dites mon Ayeul, il me seroit sans doute bien glorieux de descendre de lui en ligne directe, mais je ne lui apartiens que par la Ligne Collaterale, je n'aime point à me donner une fausse gloire, et une extraction chimérique. Ses Ouvrages sont très-bons, et je pourrois un jour en donner une nouvelle Edition. Il ne faut pas le confondre avec François Maynard, Poëte comme lui, qui étoit fils de Gerauld, Conseiller et Arrestographe du Parlement de Toulouse, c'est une autre Famille; vous voyez même que leurs noms s'écrivent bien diferemment.

Il me reste à vous assûrer, Monsieur, que je suis très-parfaitement, &c.

A Nîmes le 10. *Mars* 1738.

REPONSE à la Question proposée dans le second Volume du Mercure du mois de Décembre 1737.

Puisque sur les fils de Damon
Chacun a donné sa pensée,
Je veux aussi sur cette Question
Donner la mienne, et sauf correction,
Si l'on la juge être la moins sensée.

Digitized by Google

La Nature en nos cœurs porte des sentimens
Qui produisent toujours diférens mouvemens :
Cette maxime bien posée,
Quel est l'amour d'un fils tranquille et languissant,
Quand des entrailles de son Pere
Il voit couler son propre sang ?

D'une vive amitié rien en lui n'est garant.
Dans la conduite de son frere
Je ne sçaurois encor rien trouver de touchant,
Ce qu'il fait est fort ordinaire ;
Il soulage, il est vrai, son Pere en cet instant ;
Mais en pareil événement
La pitié seule fait tout faire.

C'est dans le troisiéme au contraire
Que le cœur parle par la main ;
La sensibilité prouve assés sa tendresse,
C'est par lui qu'à ses pieds expire l'assassin.

On ne forme jamais un semblable dessein
Que pour venger Ami, Parent, Femme, ou Maîtresse :
Et c'est ainsi que je conclus ;
Quand on aime quelqu'un, et qu'on voit qu'on l'offense,

Digitized by Google

Les premiers mouvemens sont ceux de la vengeance;
Celui qui venge aime le plus.

Par M. Valois Dorville.

AUTRE REPONSE
à la même Question

De ce Pere qu'on assassiné,
Environné de ses trois fils,
L'un est, à ce que j'imagine,
Un emporté que le courroux domine;
L'autre un effeminé, dont les sens engourdis
L'empêchent d'être secourable
A son Pere qui peut expirer à ses yeux:
Mais le troisiéme est estimable,
Les momens lui sont précieux;
Il tourne tous ses soins du côté de son Pere;
Pour lui conserver la lumiere:
Celui-là doit aimer le mieux.

Par M. Laffichard.

On a du expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Mars, par *le Mouchoir : Imprimeur, Cloison, Munster, Sebastien, Planeta, Dedecus, Pavor, Gallina, Lucas.*

Digitized by Google

Lucas, et *Grex*. On trouve dans le cinquiéme Logogryphe, *Planta*, *Talpa*, *Lana*, *Lata*. Dans le sixiéme, *Decus*, *Deus*, *Duces*. Dans le septiéme, *Pavo*, *Ova*, *Ora*. Dans le huitiéme, *Gallia*, *Anglia*, *Lana*. Dans le neuviéme, *Lacus*, *Laus*, *Acus*; et dans le dixiéme, *Rex*.

ENIGME.

SUivant la Loi que l'on m'impose,
Je cours, ou bien je me repose;
Je m'étends en longueur; enfin
De mon pied j'avance chemin.
De douze mâles je suis pere,
Sans avoir jamais vû leur mere:
Leurs filles, dont je suis l'Ayeul,
Et dont la charge est sur moi seul,
Composent, sans en rien rabattre,
Le nombre cent quarante-quatre.
Mon nom n'est pas mystérieux,
Lecteur, puisqu'il est sous tes yeux.

Par M. Desnoyers, Lieutenant Particulier en la Prevôté d'Estampes.

LOGOGRYPHE.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

A Deviner mon nom doit peu coûter ;
Entier je suis un monstre utile ·
Otez mon plus long membre, alors à m'écouter
On prend toujours peine inutile.

Par le même.

AUTRE.

DAns un seul mot François quarante-deux Latins ;
Voici Lecteur ce que je te présente,
Exerce - toi, combine et tente,
Peut-être feras-tu d'abord des efforts vains.

Eva, Gula, Lea, Tela, menta, Telum,
Augmen, Age, Luna, Levamen, Tegulum.
Eventum, Alumen, Ulna, Velum, Lumen;
Lutea, Manteum, Velamen, Legumen.
Vena, Vale, Gena, Tegumen, Legatum,
Tegula, Metula, Male, Naulum, Altum.
Multa, Meta, Gelu, Luma, Lutum, Agmen;
Elementa, Vage, Lena, Mel, Vel, Amen.

AUTRE.

DAns neuf Lettres trouvez Jacob,
Luc, Col, Lac, Pau, Poil, Vil, Bac, Job,
Joignez-y

Joignez-y Bloc, Poli, Vol, Coup,
Bouc, Clou, Val, Po, Cap, Bal, et Loup;
Ajoûtez-y encore La,
Vous trouverez.....

Par J. B. Ollivier, à Marseille.

AUTRE.

JE porte Lin, je porte Lime,
Je porte Crin, je porte Crime,
Je porte Mi, je porte Miel,
Lecteur, mon nom est.....?

Par Duchemin.

AUTRE.

JE porte Paon, je porte Pin,
Je porte Laon, Je porte Lin,
Je porte Poil, je porte Pline,
Lecteur, mon nom est.....?

Par le même.

AUTRE

JE porte Fi, je porte Foi,
Je porte Ri, je porte Roi,
Je porte Feu, je porte Dure,
Lecteur, je m'apelle.....?

Par le même.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

JE porte Lin, je porte Lange,
Je porte Gain, je porte Gange,
Je porte Nain, je porte Nique,
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Gan, je porte Gain;
Je porte Van, je porte Vin,
Je porte Ne, je porte Nain;
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Si, je porte Son,
Je porte Mi, je porte Mon;
Je porte Sa, je porte Nom;
Lecteur, je m'apelle . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Ris, je porte Rame,
Je porte Lis, je porte Lame,

Digitized by Google

: porte Sel, je porte Seille,
ecteur, je m'apelle.....

Par le même.

AUTRE.

JE porte Me, je porte Mur,
: porte Re, je porte Cur,
: porte Mer, je porte Mûre;
ecteur, je m'apelle.....

Par le même.

AUTRE.

JE porte Mi, je porte Miche;
: porte Ni, je porte Niche,
: porte Duc, je porte Hedin;
ecteur, mon nom est.....

Par le même.

LOGOGRYPHUS.

LEctor, sacra colo loca; si me vertere cures;
Prima, secunda, dein quarta, ero pars volucris;
i caput et collum jungantur, et ultima quartam
Praveniat; turpis, me fuge, ludus ero.
ltima si trina subigatur, primâ secunda;
Humanam pellem vestio, fortè tuam.

Digitized by Google

Si collum primam, si tertia et ultima quintam
Precedant; domuum me super alta vides.
Quartam et postremam si tandem quinta sequatur,
Me sine, mortalis vivere nemo potest.

Par le même.

ALIUS.

SEctus per medium, sex deno tempore vivo
Integer, edoceo carmina salsa vafer;
Viscera tolle mihi, locus urbis dicor amœnus;
Si caput invertas, vertor in axe meo.

Par le même.

ALIUS.

TOlle caput, volito, arridet mea cauda tyranni
Integra, sum venti ludibriumque maris.

Par le même.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

RELATION *de la Captivité et du Rachat de treize Esclaves Marseillois, pris sur le Vaisseau du Capitaine Alary, dédiée à Mr. les Directeurs de la Rédemption générale des pauvres.*

Digitized by Google

pauvres Esclaves de Marseille et son Territoire. Par un des XIII. Esclaves. Brochure in 4. A Marseille, *chés* D. Sibie, *Imprimeur Libraire sur le Port*, 1738.

Cette Relation est une Piece touchante et pathétique qui expose bien naïvement et sans aucun des ornemens de l'Art, la sinistre avanture arrivée à treize Marseillois, malheureusement embarqués sur un Vaisseau, lequel fut la proye d'un impitoyable Corsaire de Salé, au commencement du mois de Novembre 1736. Jamais Esclavage, au raport de l'Auteur, ne fut plus dur; la peinture en est affreuse; heureusement le temps de cet esclavage fut abrégé par les soins paternels des charitables Directeurs, à qui la Relation est adressée, lesquels donnerent des ordres absolus et sans limites pour un prompt rachat. Ces ordres furent executés par les sieurs Masson, Négocians François à Cadix, par l'entremise de M. Fabron, Secretaire du Roy, ancien Echevin de Marseille. Ils furent secondés par M. Boutheler, Négociant Irlandois, qui, dit l'Auteur, n'agissoit que par principe de Religion, et se servit heureusement du grand commerce où il étoit avec le Gouverneur de Tanger, sçachant d'ailleurs fort bien l'Arabe et pouvant se passer du ministere suspect des Interprétes Juifs.

Digitized by Google

Enfin ces pauvres Esclaves rachetés partirent de Tanger le 28. Janvier 1738. et eurent le bonheur d'arriver à leur Patrie le 3. Mars dernier.

On trouve dans cette Relation la confirmation de tout ce qui a été dit de l'état déplorable où sont les Chrétiens Esclaves en Barbarie, dans une autre Relation, traduite de l'Anglois et imprimée à Paris, chés *Pissot*, en 1726. dont nous avons rendu compte en son temps. L'Auteur Anglois, qui, comme le nôtre, avoit éprouvé ce dur esclavage, l'apelle une *Fournaise d'affliction, &c.*

TRAITE' HISTORIQUE de la Musique vocale et instrumentale de toute espece chés les Anciens et les Modernes.

Un Auteur qui travaille à cet Ouvrage, nous prie d'en publier le titre, et d'inviter les Sçavans sur ces matieres, à le secourir de leurs lumieres, ou par les Memoires qu'ils pourroient avoir, à l'adresse générale du Mercure de France, ou chés les Libraires qui le débitent.

LE JEU DE QUADRILLE, avec le Médiateur et la couleur favorite. A Paris, chés Théodore *le Gras*, au Palais. Brochure *in* 12. de 71. pages.

On

Digitized by Google

On donne dans ce petit Ouvrage une idée du Jeu de Quadrille, qui explique la valeur des cartes, comment il faut joüer ce Jeu, avec l'ordre qu'on doit observer en le joüant, soit pour tirer les places, donner les cartes, les Prises ou Enjeux; la maniere de parler, de joüer en apellant, de joüer sans apeller, de la Bête, de la Vole, &c. de la maniere de marquer le Jeu et de le payer. Des Jeux qui peuvent être joüés, &c. du Roy rendu, &c.

QUESTION DE MEDECINE, agitée dans les Ecoles de Médecine de Paris, sous la présidence de M. *Peaget*, Docteur en Médecine de la même Faculté, sçavoir, *si les observations* des Médecins sont plus *favorables à la Friction, qu'à la Fumigation, pour le traitement des maladies veneriennes.*

LA CONVERSION D'UN PECHEUR, réduite en Principes. Ouvrage du P. François *de Salazar*, de la Compagnie de Jesus, traduit de l'Espagnol, par le Pere *de Courbeville*, de la même Compagnie, *in*-8°. 1738. *à Paris chés Rollin*, fils, Quai des Augustins.

LES OEUVRES de M. l'Abbé *de Pons*, se trouvent *à Paris*, chés *Prault*, fils, Quai de Conti, vis-à-vis la descente du Pont-

Digitized by Google

Le Poëte François Menard y aura place sans doute, comme il en aura aussi une dans mon Ouvrage. Vous le dites mon Ayeul, il me seroit sans doute bien glorieux de descendre de lui en ligne directe, mais je ne lui apartiens que par la Ligne Collaterale, je n'aime point à me donner une fausse gloire, et une extraction chimérique. Ses Ouvrages sont très-bons, et je pourrois un jour en donner une nouvelle Edition. Il ne faut pas le confondre avec François Maynard, Poëte comme lui, qui étoit fils de Gerauld, Conseiller et Arrestographe du Parlement de Toulouse, c'est une autre Famille; vous voyez même que leurs noms s'écrivent bien diferemment.

Il me reste à vous assûrer, Monsieur, que je suis très-parfaitement, &c.

A Nîmes le 10. *Mars* 1738.

RE'PONSE à la Question proposée dans le second Volume du Mercure du mois de Décembre 1737.

PUisque sur les fils de Damon
Chacun a donné sa pensée,
Je veux aussi sur cette Question
Donner la mienne, et sauf correction,
Si l'on la juge être la moins sensée.

Digitized by Google

La Nature en nos cœurs porte des sentimens
Qui produisent toujours diférens mouvemens :
Cette maxime bien posée,
Quel est l'amour d'un fils tranquille et languissant,
Quand des entrailles de son Pere
Il voit couler son propre sang ?

D'une vive amitié rien en lui n'est garant.
Dans la conduite de son frere
Je ne sçaurois encor rien trouver de touchant,
Ce qu'il fait est fort ordinaire ;
Il soulage, il est vrai, son Pere en cet instant,
Mais en pareil événement
La pitié seule fait tout faire.

C'est dans le troisiéme au contraire
Que le cœur parle par la main ;
La sensibilité prouve assés sa tendresse,
C'est par lui qu'à ses pieds expire l'assassin.

On ne forme jamais un semblable dessein
Que pour venger Ami, Parent, Femme, ou Maîtresse :
Et c'est ainsi que je conclus ;
Quand on aime quelqu'un, et qu'on voit qu'on l'offense,

Les premiers mouvemens sont ceux de la vengeance;
Celui qui venge aime le plus.

Par M. Valois Dorville.

AUTRE REPONSE à la même Question

De ce Pere qu'on assassine,
Environné de ses trois fils,
L'un est, à ce que j'imagine,
Un emporté que le courroux domine;
L'autre un effeminé, dont les sens engourdis
L'empêchent d'être secourable
A son Pere qui peut expirer à ses yeux:
Mais le troisiéme est estimable,
Les momens lui sont précieux,
Il tourne tous ses soins du côté de son Pere;
Pour lui conserver la lumiere:
Celui-là doit aimer le mieux.

Par M. Laffichard.

On a du expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Mars, par *le Mouchoir: Imprimeur, Cloison, Munster, Sebastien, Planeta, Dedecus, Pavor, Gallina, Lucas,*

Digitized by Google

Lucas, et *Grex*. On trouve dans le cinquiéme Logogryphe, *Planta*, *Talpa*, *Lana*, *Læta*. Dans le sixiéme, *Decus*, *Deus*, *Duces*. Dans le septiéme, *Pavo*, *Ova*, *Ora*. Dans le huitiéme, *Gallia*, *Anglia*, *Lana*. Dans le neuviéme, *Lacus*, *Laus*, *Acus*; et dans le dixiéme, *Rex*.

ENIGME.

SUivant la Loi que l'on m'impose,
Je cours, ou bien je me repose;
Je m'étends en longueur; enfin
De mon pied j'avance chemin.
De douze mâles je suis pere,
Sans avoir jamais vû leur mere:
Leurs filles, dont je suis l'Ayeul,
Et dont la charge est sur moi seul,
Composent, sans en rien rabattre,
Le nombre cent quarante-quatre.
Mon nom n'est pas mystérieux,
Lecteur, puisqu'il est sous tes yeux.

Par M. Desnoyers, Lieutenant Particulier en la Prevôté d'Estampes.

LOGOGRYPHE.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

A Deviner mon nom doit peu coûter ;
Entier je suis un monstre utile ·
Otez mon plus long membre, alors à m'écouter
On prend toujours peine inutile.

Par le même.

AUTRE.

DAns un seul mot François quarante-deux Latins ;
Voici Lecteur ce que je te présente,
Exerce - toi, combine et tente,
Peut-être feras-tu d'abord des efforts vains.

Eva, Gula, Lea, Tela, menta, Telum,
Augmen, Age, Luna, Levamen, Tegulum,
Eventum, Alumen, Ulna, Velum, Lumen,
Lutea, Manteum, Velamen, Legumen.
Vena, Vale, Gena, Tegumen, Legatum,
Tegula, Metula, Male, Naulum, Altum.
Multa, Meta, Gelu, Luma, Lutum, Agmen,
Elementa, Vage, Lena, Mel, Vel, Amen.

AUTRE.

DAns neuf Lettres trouvez Jacob,
Luc, Col, Lac, Pau, Poil, Vil, Bac, Job,
Joignez-y

Joignez-y Bloc, Poli, Vol, Coup,
Bouc, Clou, Val, Po, Cap, Bal, et Loup;
Ajoûtez-y encore La,
Vous trouverez.....

Par J. B. Ollivier, à Marseille.

AUTRE.

JE porte Lin, je porte Lime,
Je porte Crin, je porte Crime,
Je porte Mi, je porte Miel,
Lecteur, mon nom est.....?

Par Duchemin.

AUTRE.

JE porte Paon, je porte Pin,
Je porte Laon, Je porte Lin,
Je porte Poil, je porte Pline,
Lecteur, mon nom est.....?

Par le même.

AUTRE

JE porte Fi, je porte Foi,
Je porte Ri, je porte Roi,
Je porte Feu, je porte Dure,
Lecteur, je m'apelle.....?

Par le même.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

JE porte Lin, je porte Lange,
Je porte Gain, je porte Gange,
Je porte Nain, je porte Nique,
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Gan, je porte Gain;
Je porte Van, je porte Vin,
Je porte Ne, je porte Nain;
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Si, je porte Son,
Je porte Mi, je porte Mon;
Je porte Sa, je porte Nom;
Lecteur, je m'apelle . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Ris, je porte Rame,
Je porte Lis, je porte Lame,

Digitized by Google

e porte Sel, je porte Seille,
Lecteur, je m'apelle.....

Par le même.

AUTRE.

E porte Me, je porte Mur,
e porte Re, je porte Cur,
e porte Mer, je porte Mûre,
Lecteur, je m'apelle.....

Par le même.

AUTRE.

E porte Mi, je porte Miche,
e porte Ni, je porte Niche,
e porte Duc, je porte Hedin,
Lecteur, mon nom est.....

Par le même.

LOGOGRYPHUS.

LEctor, sacra colo loca; si me vertere cures;
Prima, secunda, dein quarta, ero pars volucris;
Si caput et collum junganiur, et ultima quartam
Praveniat; turpis, me fuge, ludus ero.
Ultima si trina subigatur, primâ secunda;
Humanam pellem vestio, fortè tuam.

Si collum primam, si tertia et ultima quintam
Pracedant; domuum me super alta vides.
Quartam et postremam si tandem quinta sequatur,
Me sine, mortalis vivere nemo potest.

Par le même.

ALIUS.

SEctus per medium, sex deno tempore vivo
Integer, edoceo carmina salsa vafer;
Viscera tolle mihi, locus urbis dicor amœnus;
Si caput invertas, vertor in axe meo.

Par le même.

ALIUS.

TOlle caput, volito, arridet mea cauda tyranni
Integra, sum venti ludibriumque maris.

Par le même.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

RELATION *de la Captivité et du Rachat de treize Esclaves Marseillois, pris sur le Vaisseau du Capitaine Alary, dédiée à Mr. les Directeurs de la Rédemption générale des pauvres*

Digitized by Google

pauvres Esclaves de Marseille et son Territoire. Par un des XIII. Esclaves. Brochure in 4. A Marseille, *chés* D. Sibie, *Imprimeur Libraire sur le Port*, 1738.

Cette Relation est une Piece touchante et pathétique qui expose bien naïvement et sans aucun des ornemens de l'Art, la sinistre avanture arrivée à treize Marseillois, malheureusement embarqués sur un Vaisseau, lequel fut la proye d'un impitoyable Corsaire de Salé, au commencement du mois de Novembre 1736. Jamais Esclavage, au raport de l'Auteur, ne fut plus dur; la peinture en est affreuse; heureusement le temps de cet esclavage fut abrégé par les soins paternels des charitables Directeurs, à qui la Relation est adressée, lesquels donnerent des ordres absolus et sans limites pour un prompt rachat. Ces ordres furent executés par les sieurs Masson, Négocians François à Cadix, par l'entremise de M. Fabron, Secretaire du Roy, ancien Echevin de Marseille. Ils furent secondés par M. Boutheler, Négociant Irlandois, qui, dit l'Auteur, n'agissoit que par principe de Religion, et se servit heureusement du grand commerce où il étoit avec le Gouverneur de Tanger, sçachant d'ailleurs fort bien l'Arabe et pouvant se passer du ministere suspect des Interprétes Juifs.

Digitized by Google

Enfin ces pauvres Esclaves rachetés partirent de Tanger le 28. Janvier 1738. et eurent le bonheur d'arriver à leur Patrie le 3. Mars dernier.

On trouve dans cette Relation la confirmation de tout ce qui a été dit de l'état déplorable où sont les Chrétiens Esclaves en Barbarie, dans une autre Relation, traduite de l'Anglois et imprimée à Paris, chés *Pissot*, en 1726. dont nous avons rendu compte en son temps. L'Auteur Anglois, qui, comme le nôtre, avoit éprouvé ce dur esclavage, l'apelle une *Fournaise d'affliction, &c.*

TRAITE' HISTORIQUE de la Musique vocale et instrumentale de toute espece chés les Anciens et les Modernes.

Un Auteur qui travaille à cet Ouvrage, nous prie d'en publier le titre, et d'inviter les Sçavans sur ces matieres, à le secourir de leurs lumieres, ou par les Memoires qu'ils pourroient avoir, à l'adresse générale du Mercure de France, ou chés les Libraires qui le débitent.

LE JEU DE QUADRILLE, avec le Médiateur et la couleur favorite. A Paris, chés Théodore *le Gras*, au Palais. Brochure *in* 12. de 71. pages.

On

Digitized by Google

On donne dans ce petit Ouvrage une idée du Jeu de Quadrille, qui explique la valeur des cartes, comment il faut joüer ce Jeu, avec l'ordre qu'on doit observer en le joüant, soit pour tirer les places, donner les cartes, les Prises ou Enjeux; la maniere de parler, de joüer en apellant, de joüer sans apeller, de la Bête, de la Vole, &c. de la maniere de marquer le Jeu et de le payer. Des Jeux qui peuvent être joüés, &c. du Roy rendu, &c.

QUESTION DE MEDECINE, agitée dans les Ecoles de Médecine de Paris, sous la présidence de M. *Peaget*, Docteur en Médecine de la même Faculté, sçavoir, *si les observations* des Médecins sont plus *favorables à la Friction, qu'à la Fumigation, pour le traitement des maladies veneriennes.*

LA CONVERSION D'UN PECHEUR, réduite en Principes. Ouvrage du P. François *de Salazar*, de la Compagnie de Jesus, traduit de l'Espagnol, par le Pere *de Courbeville*, de la même Compagnie, *in*-8°. 1738. *à Paris chés Rollin*, fils, Quai des Augustins.

LES OEUVRES de M. l'Abbé *de Pons*, se trouvent *à Paris*, chés *Prault*, fils, Quai de Conti, vis-à-vis la descente du Pont-

Digitized by Google

Le Poëte François Menard y aura place sans doute, comme il en aura aussi une dans mon Ouvrage. Vous le dites mon Ayeul, il me seroit sans doute bien glorieux de descendre de lui en ligne directe, mais je ne lui apartiens que par la Ligne Collaterale, je n'aime point à me donner une fausse gloire, et une extraction chimérique. Ses Ouvrages sont très-bons, et je pourrois un jour en donner une nouvelle Edition. Il ne faut pas le confondre avec François Maynard, Poëte comme lui, qui étoit fils de Gerauld, Conseiller et Arrestographe du Parlement de Toulouse, c'est une autre Famille ; vous voyez même que leurs noms s'écrivent bien diféremment.

Il me reste à vous assûrer, Monsieur, que je suis très-parfaitement, &c.

A Nîmes le 10. *Mars* 1738.

REPONSE à la Question proposée dans le second Volume du Mercure du mois de Décembre 1737.

Puisque sur les fils de Damon
Chacun a donné sa pensée,
Je veux aussi sur cette Question
Donner la mienne, et sauf correction,
Si l'on la juge être la moins sensée.

La

La Nature en nos cœurs porte des sentimens
Qui produisent toujours diférens mouvemens ;
Cette maxime bien posée,
Quel est l'amour d'un fils tranquille et languissant,
Quand des entrailles de son Pere
Il voit couler son propre sang ?

D'une vive amitié rien en lui n'est garant.
Dans la conduite de son frere
Je ne sçaurois encor rien trouver de touchant,
Ce qu'il fait est fort ordinaire ;
Il soulage, il est vrai, son Pere en cet instant,
Mais en pareil événement
La pitié seule fait tout faire.

C'est dans le troisiéme au contraire
Que le cœur parle par la main ;
La sensibilité prouve assés sa tendresse,
C'est par lui qu'à ses pieds expire l'assassin.

On ne forme jamais un semblable dessein
Que pour venger Ami, Parent, Femme, ou Maî-
tresse :
Et c'est ainsi que je conclus ;
Quand on aime quelqu'un, et qu'on voit qu'on l'of-
fense,

Les premiers mouvemens sont ceux de la vengeance;
Celui qui venge aime le plus.

Par M. Valois Dorville.

AUTRE REPONSE à la même Question

De ce Pere qu'on assassine,
Environné de ses trois fils,
L'un est, à ce que j'imagine,
Un emporté que le courroux domine;
L'autre un efféminé, dont les sens engourdis
L'empêchent d'être secourable
A son Pere qui peut expirer à ses yeux:
Mais le troisiéme est estimable,
Les momens lui sont précieux;
Il tourne tous ses soins du côté de son Pere;
Pour lui conserver la lumiere:
Celui-là doit aimer le mieux.

Par M. Laffichard.

On a du expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure de Mars, par *le Moutchoir: Imprimeur, Cloison, Munster, Sebastien, Planeta, Dedecus, Pavor, Gallina, Lucas,*

Digitized by Google

Lucas, et *Grex*. On trouve dans le cinquiéme Logogryphe, *Planta*, *Talpa*, *Lana*, *Lata*. Dans le sixiéme, *Decus*, *Deus*, *Duces*. Dans le septiéme, *Pavo*, *Ova*, *Ora*. Dans le huitiéme, *Gallia*, *Anglia*, *Lana*. Dans le neuviéme, *Lacus*, *Laus*, *Acus*; et dans le dixiéme, *Rex*.

ENIGME.

SUivant la Loi que l'on m'impose,
Je cours, ou bien je me repose;
Je m'étends en longueur; enfin
De mon pied j'avance chemin.
De douze mâles je suis pere,
Sans avoir jamais vû leur mere:
Leurs filles, dont je suis l'Ayeul,
Et dont la charge est sur moi seul,
Composent, sans en rien rabattre,
Le nombre cent quarante-quatre.
Mon nom n'est pas mystérieux,
Lecteur, puisqu'il est sous tes yeux.

Par M. Desnoyers, Lieutenant Particulier en la Prevôté d'Estampes.

LOGOGRYPHE.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

A Deviner mon nom doit peu coûter ;
Entier je suis un monstre utile ·
Otez mon plus long membre, alors à m'écouter
On prend toujours peine inutile.

Par le même.

AUTRE.

DAns un seul mot François quarante-deux Latins ;
Voici Lecteur ce que je te présente,
Exerce - toi, combine et tente,
Peut-être feras-tu d'abord des efforts vains.

Eva, Gula, Lea, Tela, menta, Telum,
Augmen, Age, Luna, Levamen, Tegulum.
Eventum, Alumen, Ulna, Velum, Lumen ;
Lutea, Manteum, Velamen, Legumen.
Vena, Vale, Gena, Tegumen, Legatum ;
Tegula, Metula, Male, Naulum, Altum.
Multa, Meta, Gelu, Luma, Lutum, Agmen ;
Elementa, Vage, Lena, Mel, Vel, Amen.

AUTRE.

DAns neuf Lettres trouvez Jacob,
Luc, Col, Lac, Pau, Poil, Vil, Bac, Job,
Joignez-y

Joignez-y Bloc, Poli, Vol, Coup,
Bouc, Clou, Val, Po, Cap, Bal, et Loup;
Ajoûtez-y encore La,
Vous trouverez .....

Par J. B. Ollivier, à Marseille.

AUTRE.

JE porte Lin, je porte Lime,
Je porte Crin, je porte Crime,
Je porte Mi, je porte Miel,
Lecteur, mon nom est .....

Par Duchemin.

AUTRE.

JE porte Paon, je porte Pin,
Je porte Laon, Je porte Lin,
Je porte Poil, je porte Pline,
Lecteur, mon nom est .....

Par le même.

AUTRE

JE porte Fi, je porte Foi,
Je porte Ri, je porte Roi,
Je porte Feu, je porte Dure,
Lecteur, je m'apelle .....

Par le même.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

JE porte Lin, je porte Lange,
Je porte Gain, je porte Gange,
Je porte Nain, je porte Nique,
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Gan, je porte Gain;
Je porte Van, je porte Vin,
Je porte Ne, je porte Nain;
Lecteur, mon nom est . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Si, je porte Son,
Je porte Mi, je porte Mon;
Je porte Sa, je porte Nom;
Lecteur, je m'apelle . . . . . .

Par le même.

AUTRE.

JE porte Ris, je porte Rame,
Je porte Lis, je porte Lame,

Digitized by Google

Je porte Sel, je porte Seille,
Lecteur, je m'apelle.....

Par le même.

AUTRE.

JE porte Me, je porte Mur,
Je porte Re, je porte Cur,
Je porte Mer, je porte Mûre,
Lecteur, je m'apelle.....

Par le même.

AUTRE.

JE porte Mi, je porte Miche,
Je porte Ni, je porte Niche,
Je porte Duc, je porte Hedin,
Lecteur, mon nom est.....

Par le même.

LOGOGRYPHUS.

LEctor, sacra colo loca; si me vertere cures;
Prima, secunda, dein quarta, ero pars volucris;
Si caput et collum jungantur, et ultima quartam
Praveniat; turpis, me fuge, ludus ero.
Ultima si trina subigatur, primâ secunda;
Humanam pellem vestio, fortè tuam.

Digitized by Google

Si collum primam, si tertia et ultima quintam
Præcedant; domuum me super alta vides.
Quartam et postremam si tandem quinta sequatur,
Me sine, mortalis vivere nemo potest.

Par le même.

ALIUS.

SEctus per medium, sex deno tempore vivo
Integer, edoceo carmina salsa vafer;
Viscera tolle mihi, locus urbis dicor amœnus;
Si caput invertas, vertor in axe meo.

Par le même.

ALIUS.

TOlle caput, volito, arridet mea cauda tyranni
Integra, sum venti ludibriumque maris.

Par le même.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

RELATION *de la Captivité et du Rach[illegible] de treize Esclaves Marseillois, pris sur [illegible] Vaisseau du Capitaine Alary, dé[illegible] à M[illegible] Directeurs de la Rédemption générale de [illegible] pauvre*

Digitized by Google

pauvres Esclaves de Marseille et son Territoire. Par un des XIII. Esclaves. Brochure in 4. A Marseille, *chés* D. Sibie, *Imprimeur Libraire sur le Port*, 1738.

Cette Relation est une Piece touchante et pathétique qui expose bien naïvement et sans aucun des ornemens de l'Art, la sinistre avanture arrivée à treize Marseillois, malheureusement embarqués sur un Vaisseau, lequel fut la proye d'un impitoyable Corsaire de Salé, au commencement du mois de Novembre 1736. Jamais Esclavage, au raport de l'Auteur, ne fut plus dur; la peinture en est affreuse; heureusement le temps de cet esclavage fut abrégé par les soins paternels des charitables Directeurs, à qui la Relation est adressée, lesquels donnerent des ordres absolus et sans limites pour un prompt rachat. Ces ordres furent executés par les sieurs Masson, Négocians François à Cadix, par l'entremise de M. Fabron, Secretaire du Roy, ancien Echevin de Marseille. Ils furent secondés par M. Boutheler, Négociant Irlandois, qui, dit l'Auteur, n'agissoit que par principe de Religion, et se servit heureusement du grand commerce où il étoit avec le Gouverneur de Tanger, sçachant d'ailleurs fort bien l'Arabe et pouvant se passer du ministere suspect des Interprétes Juifs.

Digitized by Google

Enfin ces pauvres Esclaves rachetés partirent de Tanger le 28. Janvier 1738. et eurent le bonheur d'arriver à leur Patrie le 3. Mars dernier.

On trouve dans cette Relation la confirmation de tout ce qui a été dit de l'état déplorable où sont les Chrétiens Esclaves en Barbarie, dans une autre Relation, traduite de l'Anglois et imprimée à Paris, chés *Pissot*, en 1726. dont nous avons rendu compte en son temps. L'Auteur Anglois, qui, comme le nôtre, avoit éprouvé ce dur esclavage, l'apelle une *Fournaise d'affliction, &c.*

TRAITE' HISTORIQUE de la Musique vocale et instrumentale de toute espece chés les Anciens et les Modernes.

Un Auteur qui travaille à cet Ouvrage, nous prie d'en publier le titre, et d'inviter les Sçavans sur ces matieres, à le secourir de leurs lumieres, ou par les Memoires qu'ils pourroient avoir, à l'adresse générale du Mercure de France, ou chés les Libraires qui le débitent.

LE JEU DE QUADRILLE, avec le Médiateur et la couleur favorite. A Paris, chés Théodore *le Gras*, au Palais. Brochure *in* 12. de 71. pages.

On

Digitized by Google

On donne dans ce petit Ouvrage une idée du Jeu de Quadrille, qui explique la valeur des cartes, comment il faut joüer ce Jeu, avec l'ordre qu'on doit observer en le joüant, soit pour tirer les places, donner les cartes, les Prises ou Enjeux; la maniere de parler, de joüer en apellant, de joüer sans apeller, de la Bête, de la Vole, &c. de la maniere de marquer le Jeu et de le payer. Des Jeux qui peuvent être joüés, &c. du Roy rendu, &c.

QUESTION DE MEDECINE, agitée dans les Ecoles de Médecine de Paris, sous la présidence de M. *Peaget*, Docteur en Médecine de la même Faculté, sçavoir, *si les observations* des Médecins sont plus *favorables à la Friction, qu'à la Fumigation, pour le traitement des maladies veneriennes.*

LA CONVERSION D'UN PECHEUR, réduite en Principes. Ouvrage du P. François *de Salazar*, de la Compagnie de Jesus, traduit de l'Espagnol, par le Pere *de Courbeville*, de la même Compagnie, *in*-8°. 1738. *à Paris chés Rollin*, fils, Quai des Augustins.

LES OEUVRES de M. l'Abbé *de Pons*, se trouvent *à Paris*, chés *Prault*, fils, Quai de Conti, vis-à-vis la descente du Pont-

Digitized by Google

Neuf, à la Charité. 1738. *in*-8°. de 354. pag. sans l'Avertissement & un Mémoire sur l'Auteur.

ORAISON FUNEBRE du Prince Eugene de Savoye, par M. Dominique *Passionei*, Archevêque d'Ephése, Nonce Apostolique auprès de l'Empereur. *A Padoüe* 1737. *in-fol.* de 92. pag. *L'Ouvrage est en Italien.*

L'ESPRIT DE DIVORCE, *Comédie représentée pour la premiere fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roy le* 27. *Fevrier* 1738. *Par* M. DE MORAND. A Paris chés *Merigot*, Quay des Augustins; à S. Loüis près la ruë Gist-le-Cœur. 1738.

Nous avons donné l'Extrait de cette Comédie dans le dernier Journal, & nous lui avons rendu la justice qu'elle mérite; ce qui nous dispense d'entrer dans un nouveau détail là-dessus. Nous devons seulement assurer le Public qu'elle ne perd rien à être examinée de près, & qu'elle ne fait pas moins de plaisir à ceux qui la lisent, qu'à ceux qui en ont vû les Représentations. L'élegance du style, la justesse du Dialogue & l'exactitude de la conduite s'y sont remarquer. C'est-là ce qui décide d'une Piéce : les succès du Théatre sont passagers & accidentels, mais ceux de la lecture sont constans, & ne dépendent que du mérite de l'Ouvrage.

DE

Digitized by Google

De Antiquis *Ecclesiæ Ritibus Libri &c. à R. P. Domno* Edmundo Martene, *Presbitero & Monacho Benedictino è Congreg. sancti Mauri. Editio secunda, ab eodem Authore tertiam ultrà partem aucta* &c. Antuerpiæ *Typis J. Baptistæ de la Bry,*

C'est ici une seconde Edition du curieux & sçavant Ouvrage du R. P. Dom Martene, sur les anciens Rits de l'Eglise, augmentée de plus des deux tiers avec de nouvelles Tables 3. *vol. fol. à Anvers* 1736.

Presqu'en même tems que cet Ouvrage a paru en France, nous avons reçu le *Prospectus* du III. Tome, que le sieur Malatesta Imprimeur de Milan, a pris la peine de nous envoyer. Car sans vouloir entrer dans les misteres de la Librairie Italienne, cest à Milan, et non à Anvers que ce Livre a été imprimé, et parfaitement bien imprimé. Le *Prospectus* en Langue Italienne, est adressé aux Sçavans, de cette maniere : *A gli Vomini Dotti Gieuseppe Richini Malatesta Stampatore Regio Ducale di Milano.* En louant l'Ouvrage, comme il le mérite, & en parlant des augmentations importantes contenuës dans ce troisiéme Volume, on rapporte en preuve *dans le Prospectus*, l'Avertissement que Dom Martene a mis à la tête du même Volume.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur cette seconde Edition de l'Ouvrage de Dom Martene.

tene. Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans ont rendu compte de son œconomie, ainsi que des augmentations qu'elle renferme, dans leur Journal du mois de Mars dernier, d'une maniere qui ne laisse rien à désirer.

RECUEIL *de divers Ecrits, pour servir d'éclaircissemens à l'Histoire de France, & de suplément à la Notice des Gaules, par* M. l'Abbé le Beuf, *Chanoine, et Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre. 2. vol. in-12. à Paris,* chés Jacques *Barois,* fils, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers, avec Figures.

La Dissertation est, sans doute, le genre d'écrire, qui convient le mieux, lorsqu'il s'agit d'éclaircir quelques Points d'Histoire, qu'on ne peut mieux discuter que par le moyen de la Critique; c'est aussi ce même genre de style & de Discours, que M. l'Abbé le Beuf, déja avantageusement connu dans la République des Lettres; & dont le nom a paru plusieurs fois dans notre Journal à la tête de Pieces curieuses & interessantes, vient d'employer avec succès pour rectifier plusieurs Endroits, où les Auteurs de la Diplomatique, de la Notice des Gaules, & autres Editeurs d'excellens Ouvrages, se sont quelquefois un peu écartés de la vérité, contre leur intention.

Nous avons donné dans le Mercure de

M

Mars 1735. une Lettre de M. le Beuf sur une nouvelle Histoire de la Franche-Comté, publiée par M. Dunod, & en particulier sur l'ancien Château nommé *Portus Abucini* &c. Nous parlerons aujourd'hui des deux Volumes dont on vient de lire le titre, & qui sont dans la même espece de Litterature, avec cette difference que ce dernier Ouvrage ne se renferme pas seulement dans l'Histoire de sa Province, mais qu'il s'étend sur toutes sortes de sujets qui ont raport à l'Histoire de France, soit Civile, soit Ecclesiastique.

La premiere Dissertation est sur le Lieu, où il faut placer une Bataille qui fut donnée l'an 583. par les Troupes du Roy Chilperic. On convient que ce fut dans le Berry, & dans un Lieu nommé en Latin, *Castrum Mediolaneuse*; mais que faut-il entendre par ces deux mots? On avoit été trompé par Aimoin, ou par ceux qui peuvent en avoir alteré le Texte, & qui avoient ajoûté à celui de Gregoire de Tours ces 4. mots: *Quod nunc Magdunum dicitur*. Comme Meun sur Yevre, qui est à quatre lieuës de Bourges, a été apellé *Magdunum*, on croyoit que c'étoit proche ce Meun que la Bataille avoit été donnée.

Nos Historiens les plus exacts, D. Thierry Ruinart, M. de Valois, le Pere Daniel, l'ont assuré sur l'explication qu'on trouve dans les Exemplaires d'Aimoin. M. le Beuf démontre

Digitized by Google

que par *Castrum Mediolanense*, de Gregoire de Tours, il faut entendre *Château Meillan*, situé à quinze lieuës de Bourges, du côté du Midi. Les preuves qu'il en donne, outre celles qui se tirent de la ressemblance des noms & de la disposition des Armées, qui devoient combattre l'une contre l'autre, assurent la véritable dénomination Latine de *Château Meillan*, indiquée par les Titres & les Monumens anciens. L'Auteur fait voir en effet par des Martyrologes de 7. & 800. ans, que le véritable nom Latin de Château Meillan est *Castrum Mediolanum*, parce que c'est l'Endroit où ils placent le martyre d'un S. Genès, arrivé le 24. Septembre, & que ce S. Genès a toujours été honoré comme Patron de ce Lieu. Cette preuve est de même nature que celle que M. le Doyen de Vienne a donnée dans les Mémoires de Trevoux du mois de Novembre 1737. pour démontrer que le Lieu du Viennois, nommé *Epaona*, où s'est tenu un Concile au sixiéme siécle, est tout proche Vienne, & non pas *Ponas*, ni *Yenne*. Les Titres des dénominations des Eglises sont souvent décisifs.

Les anciennes Piéces de Monnoye qui portent *Mediolano Castro*, qu'on peut voir dans le Livre de M. le Blanc, fortifient encore la preuve démonstrative que M. le Beuf tire d'un Fait marqué dans les Martyrologes, qui ne

peut

peut convenir qu'à Château Meillan. Il reléve à cette occasion, page 16. un trait de Bernard *Guidonis*, célébre Dominicain, Evêque de Lodéve, auquel on impute beaucoup d'erreurs en fait d'Histoire ; et il fait remarquer que c'est aparemment ce nom de *Mediolanum*, usité dans le Berry, qui lui a fait croire qu'un Saint sorti d'un Lieu, dit *Mediolanum*, et mort dans le Limousin, étoit venu de Milan même, où il auroit été baptisé par S. Ambroise.

Le Pays des Amognes étoit un Endroit du Nivernois assés peu connu. M. de Valois loin d'en donner quelque connoissance dans sa Notice des Gaules, à l'occasion de l'ancien nom de ce Pays, avoit confondu cette Contrée avec un Pays de la Province Sequanoise, apellé chés les Anciens, *Amansus*, ou *Amausus*. M. le Beuf en prouve invinciblement la distinction, par le Texte de la vie de S. Germain de Paris, écrite par Fortunat, & par des Chartres du huitiéme siécle. Cet article n'interesse pas encore tant le Nivernois, que l'Illustre Eglise de Paris. Elle possédoit autrefois la Terre de *Rotagiacum*, laquelle lui avoit été donnée dans ce Pays des Amognes par le même S. Germain, natif du Pays Autunois, lequel avoit beaucoup de possessions dans le Nivernois & dans l'Auxerrois. L'Auteur prouve que par *Rotagiacum*, il ne faut entendre

ni Rungis près Paris, ni Rosay en Brie, mais *Roüi*, qui étoit alors du Pays des Amognes.

On lira avec plaisir à la page 26. la cérémonie qui s'observoit autrefois dans l'hommage que les Vassaux de 25. Paroisses du Pays des Amognes, relevant du Prieuré de la Charité sur Loire, venoient rendre à ce Monastere. La Note qui est à la page 28. découvre aux Autunois un ancien Monastere de S. Ferreol, leur Evêque, que Dom Jean Thiroux, qui a travaillé au nouveau *Gallia Christiana*, plaçoit en Franche-Comté ou en Auvergne, & qui cependant n'étoit qu'à une lieuë d'Autun.

M. le Beuf fait sentir aux Trovens qu'ils sont tombés dans ce même défaut d'aller chercher bien loin ce qui se trouve, pour ainsi dire, à la porte. Car par la quatriéme Piece de son Recüeil, il leur démontre que tous les Lieux nommés dans la premiere Vié de saint Loup, leur Evêque, qui est écrite peu d'années après sa mort, sont renfermés dans le Diocèse de Troyes; qu'il ne faut point par conséquent aller chercher le *Latiscone*, proche Châtillon sur Seine, dans le Diocèse de Langres, ni le *Matisconium*, à Mâcon en Bourgogne sur la Saône; mais que *Latiscone* est *Lainçon*, à une lieuë de Troyes, & *Prædium Matisconii*, le Village de *Mâcon*, situé entre Troyes & Nogent sur Seine.

Il

Il releve à ce sujet les méprises de *Surius*, qui des noms de Lieu a fait des noms adjectifs, comme *Olericium*, dont il a fait *Solertior*, & qui a pris pour une bonne leçon, *raritate*, tandis qu'il faut lire *caritate* : mais il fait au R. P. Vandenborch, sçavant Jesuite d'Anvers, dont nous avons apris depuis peu la mort, l'honneur qu'il mérite pour lui avoir frayé le chemin de ces découvertes géographiques, aussi bien que de celle du Lieu du Concile, qui députa S. Germain & S. Loup en Angleterre. Un Manuscrit très-bien conditionné de l'Abbaye de Vaucelles dans le Pays-Bas, nous aprend qu'il faut lire dans la Vie de S. Loup, *Ad fidem Tricassinæ Confessionis*, & non pas, *Ad fidem trinæ Confessionis*, qui ne signifie rien, d'où l'on est très-bien fondé à conclure que ce Concile, dont la position avoit été incertaine jusqu'ici, fut tenu à Troyes.

On voit dans la même Dissertation des Remarques fort curieuses sur un Canton du Diocèse de Langres, apellé *le Pays Laçois*, anciennement *Laticensis*, & sur tout, sur la Capitale de ce petit Pays, qui étoit une Ville en forme, dont on voit encore les vestiges proche l'Abbaye de Molême. Cette Ville est probablement, dit l'Auteur, le *Latissium Castrum*, dont M. le Blanc produit une Piece de Monnoye. L'erreur dans laquelle sont tombés

Digitized by Google

des Ecrivains, qui ont crû que les *Brionenses*, de la Vie de S. Loup, étoient, ou des habitans du Comté de Tirol, ou des Bavarois; est une preuve qu'il ne faut pas négliger de chercher dans le Pays des Saints dont l'on traite, les Lieux qui sont nommés dans leur Vie, puisque l'on convient aujourd'hui que ces *Brionenses* étoient les habitans de Brienne au Diocèse même de Troyes.

La Dissertation sur le Lieu de *Latofao*, & sur *Doromellum*, où furent données les Batailles entre les Armées de nos Rois en 596. & 600. est si étenduë, que nous ne pouvons presque que l'indiquer, comme servant infiniment à éclaircir ces positions; sur quoi nous sommes portés à croire que les sçavans Editeurs de nos Historiens de France, continuateurs de l'entreprise d'André du Chesne, pourront réformer quelque chose dans les anciennes Notes de Dom Ruinart, sur les recherches de M. l'Abbé le Beuf. La même Piéce fait connoître, à n'en point douter, où étoit situé le Palais appellé *Massolacus*, dans nos Historiens du septiéme siécle, duquel Dom Michel Germain n'a ni assigné la position, ni déterminé le nom. Ce Palais étoit à une lieuë de la Ville de Sens vers l'Orient; & *Tillum*, autre Terre Royale, où demeura la Reine Constance, femme du Roy Robert, étoit le Château de *Teil*, un peu plus loin, & du même côté.

La

Digitized by Google

La cinquiéme Piéce qui entre dans ce Recüeil est très-importante, non pas tant par la position sûre, qu'elle donne du *Latiniacum*, ancienne Terre Royale du Pays Mulcien, ou Meldois, que par celle du célebre Palais *Vernum*, si renommé dans nos Historiens & dans nos Conciles, & sur la situation duquel on avoit été incertain jusqu'à présent. M. le Beuf assûre qu'il étoit situé dans le Diocèse de Senlis; que c'est le Village de *Ver*, au dessous de Dammartin, en Goêle, qui en conserve le nom, & il en donne de bonnes preuves, sur-tout par une Charte du Roi Thierry I. auxquelles il est difficile de ne se pas rendre. Il fait remarquer le peu d'analogie des noms contenus dans ces Chartes, avec ceux des Villages situés dans le Diocèse de Beauvais, où Dom Michel Germain plaçoit ce *Vernum*; & il fait sentir qu'elle est bien plus parfaite dans les noms de Lieux, subsistans encore autour de *Ver*. L'Auteur aprofondit les Antiquités de ce *Ver*, qu'il regarde avec raison comme un nom Celtique ou Gaulois.

Il examine ensuite les origines de l'Abbaye de Chaalis, qui est voisine, dont il combat fortement la fausse étymologie. Il finit cette Dissertation par les preuves qu'il a que le *Latino-briga*, ou *Litanobriga*, de l'Itineraire d'Antonin, a été mal placé par Dom Germain sur la Riviere de Brêche, au Diocèse

cèse de Beauvais, & il prouve qu'il devoit être entre Noyon & Soissons. Comme il ne veut rien avancer dont il ne se soit assûré par lui-même, il n'oublie pas de marquer qu'il a examiné en personne les routes de cet Itineraire dont il entreprend de parler. La Note qu'il fait à cette occasion dans la page 125. sur l'origine du nom des *Chaussées de Bruneau*, mérite l'attention des Lecteurs, sur-tout des Picards & des Flamands, chés lesquels on s'est avisé dans les derniers siécles, de croire que la Reine Brunehauld les avoit fait faire, quoique le premier qui leur ait donné le nom de *Calceia Brunechildis*, ne soit que Jean d'Ypres, ou *Yperius*, Moine de S. Bertin, au quatorziéme siécle. L'Auteur y montre qu'il sçait faire usage fort à propos des Racines barbares que l'on trouve dans le Glossaire de M. du Cange

Nous nous arrêterons à la sixiéme Dissertation contenuë dans le premier Volume; comme elle regarde la fameuse Bataille de Fontenai, donnée en 841. la matiere nous meneroit trop loin: nous réservant d'en donner l'Extrait dans un autre Mercure, nous annoncerons simplement ici la septiéme Dissertation sur les *Origines de l'Eglise de Bayeux*, dans laquelle les Auteurs du nouveau Breviaire de Bayeux peuvent puiser certaines circonstances concernant les premiers

Evêques

Digitized by Google

Evêques de ce Diocêse, et sur-tout à l'égard de S. Renobert dans le septiéme siecle. Cette Dissertation renferme aussi des morceaux qui peuvent servir dans la contestation Litteraire, qui est aujourd'hui sur les origines de l'Abbaye de S. Bertin.

Enfin nous donnerons aussi un Extrait des preuves que M. le Beuf aporte, comme Honorius d'Autun est un Ecrivain prêté à la France, et qu'il faut rendre cet Auteur aux Allemands; et nous n'obmettrons pas ses découvertes sur le *Cervulus & Vetula*, divertissemens défendus par quelques Conciles de France, précédées de l'explication de deux anciennes Figures Gauloises, sçavoir d'une Diane Chasseresse, &d'un jeune Gaulois avec le *Sagum* étendu et pendant; sa Notice du *Chota* et de *Contraginnum* des anciens Monumens Romains, concernant les Gaules; ainsi que les trois Monumens Historiques qui regardent le jeune Lothaire, fils de Charlemagne, & Hugues l'Abbé, son autre fils; qui posseda les Eglises de saint Quentin, en Vermandois, de S. Bertin, &c. & la réception du corps de S. Corneille, Pape, aporté à Compiegne par Charles le Chauve; Piéces qui sont terminées par une Histoire Latine de la fondation du célebre Prieuré de la Charité sur-Loire, puisée dans un Ecrit de Richard, Moine de Cluny, du 12e siecle, qui restoit inconnu.

Ce

Digitized by Google

Ce curieux Recüeil est dédié à M. l'Archevêque de Bourges, que la premiere & la derniere Pieces du I. Vol. regardent particuliérement, comme Prélat Diocèsain du Château Meillan, & comme Prieur de la Charité sur Loire.

AMUSEMENS du Cœur et de l'Esprit, Ouvrage périodique, Tome second. *A Paris*, Quai des Augustins, chés *Didot*, 1738. Feuille de 24. pages.

Un nouvel Ecrivain et un bon Ecrivain, s'est chargé de cet Ouvrage, que nous avons lû avec plaisir. Voici sa premiere Feüille, qu'il commence ainsi : » Un Auteur celebre » assure que tout est dit sur les mœurs et » sur les caracteres des hommes, &c.

» Tout ce que l'on avoit pensé sur la valeur, remplit-il l'idée que l'on peut avoir » de cette vertu? Voici un caractere nouveau » de valeur, qui ne ressemble peut-être à » aucun qui ait jamais été, et qu'on peut » apeller une valeur nouvelle. C'est de Charles XII. Roy de Suede, dont je veux » parler. Ce Prince a, sans doute, fait naître de nouvelles idées sur la valeur et sur » l'Héroïsme. Le Portrait que j'en vais faire » n'est certainement point glané. Un Prince » insensible aux plaisirs les plus naturels, » dont le cœur ne put jamais être assujetti

par

» par l'amour, en qui on ne trouve que
» la passion des conquêtes, dont l'objet étoit
» la gloire de faire des Rois. Le courage
» dans ce Prince n'étoit ni reglé par la pru-
» dence, ni ébranlé par la grandeur des pé-
» rils. Charles XII. ne vouloit rien devoir
» aux mesures et aux moyens ordinaires.
» Toujours guidé par la valeur, il ne vou-
» loit surmonter que par elle les plus grands
» obstacles. Un Trône renversé, un autre
» déja ébranlé, ses Ennemis mis en fuite,
» tout le Nord dans la consternation; voilà
» les rapides effets de sa valeur; mais ils ne
» sont pas les plus surprenans. Charles XII.
» par une seule bataille perduë, obligé à
» fuir pour la premiere fois et à chercher un
» azile, dépourvû de tout secours et n'ayant
» plus que sa valeur; dans un état si déplo-
» rable, ce Prince forme les plus grands
» projets, et dans des conjonctures, où il
» eût pu oublier qu'il étoit Roy, il pense
» encore à faire des Rois. Voilà les traits
» les plus marqués de la valeur de Charles
» XII. Voilà un caractere nouveau, sur le-
» quel il est à souhaiter que tout soit dit.

Pour donner une idée avantageuse de cette Feüille, ajoûtons encore un trait, que nous nous persuadons aisément qu'il sera adopté et lû avec plaisir par tout le monde.

» Je passe, dit l'Auteur, à un caractere qui
» pré-

» présentera des images plus agréables et
» plus nobles, et sur lequel on conviendra
» que tout n'étoit pas dit. L'idée qu'on avoit
» autrefois d'un grand Ministre, ne s'éten-
» doit pas au-delà du Politique habile et
» consommé : le talent de pénétrer les des-
» seins des Princes Etrangers, et de ména-
» ger les interêts généraux d'une Nation,
» avoit caracterisé, jusqu'à notre siecle, les
» plus grands Ministres. Après cela tout étoit
» dit. Quelles idées sublimes n'avons-nous
» pas conçû du caractere de Ministre, de-
» puis le Gouvernement paisible sous lequel
» nous vivons ? Quels nouveaux traits de
» grandeur et d'amour nous présente le Mi-
» nistre dont je vais parler ! Oublier dans le
» rang suprême ses interêts particuliers, pour
» n'être occupé que de ceux de l'Etat ; sous
» le nom de Ministre, gouverner en Pere du
» Peuple ; se rendre aussi cher & aussi neces-
» saire à une Nation entiere, qu'un Pere à sa
» propre famille ; ne causer aux François d'au-
» tre inquiétude, que la crainte de le perdre,
» et la douleur de ne pouvoir prolonger ses
» jours au-de-là des bornes ordinaires ; sça-
» voir réünir dans un même objet la gloire
» et les vrais interêts d'un Etat, et les rendre
» inséparables ; tirer des évenemens les avan-
» tages les plus réels, & agrandir le Royau-
» me d'un Pays vaste et abondant, sans ré-
» pandre

» pandre le sang de ses sujets ; faire régner
» la Justice & la Paix ; gagner la confiance
» des Etrangers, & devenir comme le Mi-
» nistre de toute l'Europe ! Le Portrait que je
» fais de ce grand Homme, est dans le cœur
» de tout le monde, et le souvenir de son
» heureux Gouvernement passera dans toute
» la Posterité.

MESNIER, Libraire-Imprimeur, à Paris ; ruë S. Severin, au Soleil d'or, et au Palais grande Salle ; vient d'imprimer et débite LE PRATICIEN UNIVERSEL, ou *le Droit François, et la Pratique de toutes les Jurisdictions du Royaume, suivant les nouvelles Ordonnances ; pour servir à décider les plus importantes Questions en matiere Civile, Criminelle et Bénéficiale, et à conduire la plus difficile Procédure dans toutes les especes de Causes d'Instances et de Procès, des modeles de toutes les sortes d'Ecritures d'Avocats, d'Actes obligatoires, et un Recueïl des Réglemens pour la Taxe des dépens, par* Me Couchot, *Avocat au Parlement ; VIII. Edition, revûë, corrigée et augmentée d'un nouveau Traité sur l'Execution Provisoire des Sentences et Ordonnances des premiers Juges, en diférentes Matieres, et sur les Arrêts de Défenses, et autres Arrêts sur Requête, par* Me de la Combe, *Avocat au Parlement.*

Comme cet Ouvrage est extremement intéressant pour le Public, il est à propos de donner ici une notion de ce qu'il contient, et pour cela on va raporter quelque chose de la Préface. On a fait les Recherches les plus exactes tirées des meilleurs Auteurs, sur les Matieres suivantes : comme du Droit en général, des diférentes Jurisdictions, de la Compétence des Juges, de la Procedure en général, de l'Exe-

cution

Digitized by Google

cution des Jugemens, des Saisies en général, de la Procedure en matiere criminelle, suivant l'Ordonnance de 1670. et les Edits et Declarations, Arrêts et Reglemens postérieurs : on trouvera un Recueil des Edits, Declarations et Arrêts, portant Reglement pour la Taxe des dépens ; des diférens modeles de toutes les especes d'Ecritures d'Avocats, des modeles de Lettres de Chancellerie ; les Personnes en général y sont rangées sous les trois Ordres ou Etats, afin qu'on les puisse mieux distinguer, et que l'on ne confonde pas leurs Privileges ou leurs Prérogatives. Les Biens qui font le sujet des contestations civiles se trouvent distingués par le Droit naturel des gens et par le Droit Public, des diférentes especes de Rentes, de la Vente, de l'Echange, de la Societé, du Depôt, des Procurations, des Clauses des Contrats, des Quasi, ou presque Contrats, et des Transactions ; des Conventions matrimoniales, des Dispositions entre Vifs et des Conjoints, des Successions légitimes ou *ab intestat*, des Successions testamentaires, des Partages en Pays de Droit Ecrit et Coûtumier, de l'Hypoteque et du Déguerpissement, des Preuves des Présomptions et du Serment, des Crimes et de leurs diférentes sortes, et les peines qui les suivent ; et un Traité sur les Matieres Béneficiales ; on trouve à la fin une Table très-ample et très-exacte. Cet Ouvrage est nécessaire, non seulement à toutes les Personnes de Pratique, mais même aux Ecclesiastiques, et à tous ceux qui veulent avoir l'intelligence de leurs Affaires, et les conduire.

Il ne faut pas oublier que cette nouvelle Edition est de deux Formes diférentes, sçavoir *in*-12. six volumes, et *in*-4. deux volumes, pour mieux contenter le Public.

TABLE

TABLE *Géographique, Historique, servant d'explication à la Carte de France.* Cette Table, dont l'Auteur nous est inconnu, mérite de l'attention sur tout de la part de ceux qui veulent sçavoir avec exactitude et sûreté, le détail Historique et Topographique de ce que contient la Carte du Royaume de France. Cette Table se trouve chés Joseph *Bullot*, Imprimeur, ruë de la Parcheminerie, près S. Severin, à l'Image S. Joseph.

ENTRETIENS *Litteraires et Galans, avec les Avantures de Dom Palmerin et de Thamire*, par M. *du Perron de Castera*, deux volumes *in*-12. d'environ 500. pages chacun. *A Paris*, chés la Veuve *Pissot*, Quai de Conti, à la Croix d'or.

Cet Ouvrage dédié à M. le Comte de Senneterre, est un *Amusement*, que l'Auteur, suivant ses termes, offre au Public, et dans lequel il souhaite qu'il trouve en même temps quelque instruction. » Etre » utile et plaire, dit-il, voilà deux grands objets, » tout Auteur doit se les proposer, mais tout Auteur » ne les remplit pas.

Le dessein de M. de Castera est de réduire en *Conférences*, diférentes matieres intéressantes pour le Lecteur. Trois Amis sont les Tenans de la conversation. On a lu avec un plaisir particulier le Roman de *Dom Palmerin et de Thamire.* Il est écrit avec une grande pureté de langage; la conduite en est ingénieuse, les sentimens grands et dans la Nature. La Duchesse d'Ampure y joüe un Rôle, qui inspire tout à la fois de l'horreur et de la compassion. M. de Castera pourra servir de modele à ceux qui ont du talent pour ce genre d'écrire.

Nous n'entrerons point dans le détail de ces Conférences, cela nous meneroit trop loin. L'Ouvrage a sans doute de quoi instruire, et de quoi amuser

amuser agréablement plusieurs Lecteurs, selon l'intention de son Auteur.

PERSILE ET SIGISMONDE, Histoire Septentrionale, tirée de l'Espagnol de *Miguel de Cervantes*, par Mad. le *G. D. R. A Paris*, chés Michel *Gandoüin*, Quai de Conti, aux trois Vertus, 1738. quatre volumes *in*-12.

LIVRES que *Cavelier*, Libraire, rue S. Jacques, a nouvellement reçû des Pays étrangers.

T. Livii Patavini Historiarum ab Urbe condita Libri, qui supersunt, omnes, cum Notis integris variorum, curante Arn. Drakenborch, *qui suas adnotationes adjecit. Accedunt supplementa deperditorum T. Livii Librorum.* 2. vol. *in*-4 Amst. 1738.

Bibliotheque raisonnée des Ouvrages des Sçavans de l'Europe; Juillet, Août, et Septembre 1737. Tome XIX. pr. Partie, *in*-8. Amst. 1737.

Bibliotheque Germanique, ou Histoire Litteraire de l'Allemagne, de la Suisse, et des Pays du Nord, Tome XXXVII. *in*-8. Amst. 1737.

Introduction à la Philosophie, contenant la Métaphysique et la Logique, par *Gravesande. in*-8. *Leyde*, 1737.

Histoire du Monde, Sacrée et Profane, depuis la Création du Monde, jusqu'à la destruction de l'Empire des Assyriens, à la mort de Sardanapale, et jusqu'à la décadence des Royaumes de Juda et d'Israël; pour servir d'Introduction à l'Histoire des Juifs, du Docteur *Prideaux*: traduit de l'Anglois de *Schuckford*, deux volumes *in*-12. *Leyde* 1738.

VERS

Digitized by Google

SUR le Traité du vrai Mérite.

QUand je me sens d'humeur chagrine,
Sans perdre temps à murmurer en vain;
Battre Laquais, ou faire grise mine,
Sans même avoir recours au Vin,
J'entre en mon Cabinet: prens Livre qui me plaise;
Dans les bras d'un Fauteüil je m'ajuste à mon aise.
Je lis; imperceptiblement
Un gracieux sommeil me ferme la paupiere;
Le souvenir de ma misere
S'éface sur le champ; je dors tranquillement.

L'autre jour accablé d'un pesant mal de tête;
Ayant veillé toute la nuit,
Je cours à mon remede, au repos je m'aprête;
Bien enfoncé dans mon réduit.
Je prens certain Traité du Mérite de l'Homme;
Ce Titre seul m'apésantit les yeux,
Voilà, dis-je, en bâillant, de quoi dormir bon somme;
Morphée et ses pavots ne pourroient faire mieux.

Je comptois de trouver superbe Dédicace,
Docte et magnifique Préface,
Mais comptois sans mon hôte; un Exorde riant
Des

Des projets de l'Auteur vous expose l'Histoire :
Non d'un ton de Pédant, bouffi de vaine gloire,
Mais d'un air enjoüé, plus fin que supliant ;
Des traits vifs et brillans, un léger badinage,
Un stile naturel révei llent mes esprits,
Et déja de plaisir je me sentois épris.

Attaquons le corps de l'Ouvrage ;
Laissons-là ces propos joyeux,
Dis-je en me révoltant, écoutons l'homme sage,
Peut-il manquer d'être ennuyeux ?
Nous dormirons, prenons courage.
Espoir si cher et si doux
Ah ! pourquoi me trompez-vous ? . . . *

De nouveau je m'ajuste, et prens une attitude
A faire dormir un Jaloux
Dans sa plus noire inquiétude.
Soins superflus, hélas ! inutile courroux !

Je lis, mais avec goût, et mainte et mainte page ;
Mille attraits renaissans me tiennent enchanté,
Les charmes du Discours et de la Vérité
De mes sens assoupis dissipent le nuage ;
Je rencontre partout de précieux trésors,
Et plus j'avance et moins je dors.

* *Quinaut.*

Je

Je me trouve trop tôt à la fin du Volume :
Félicitons l'Auteur d'un si charmant Traité ;
Le Nectar coule de sa plume ;
Partout c'est fine volupté.

Les Freres *Tonsons*, impriment à Londres par Souscription, en 4. volumes *in* 4. une nouvelle et belle Edition des *Avantures de Don Quichotte*, en Espagnol, avec la Vie de *Miguel de Cervantes Saavedra*, par M. *Mayans*, Bibliothequaire du Roy d'Espagne. Cette Edition sera enrichie de 68. Planches en Taille-douce, dessinées par M. Jean Vander-Bank, et gravées par les meilleurs Maîtres. Le prix de la Souscription est de 4. Guinées, dont on payera deux en souscrivant, et les deux autres en recevant tout l'Ouvrage en blanc.

M. Grégoire Mayans, Professeur en Droit dans l'Université de Valence, et depuis Bibliothequaire du Roy d'Espagne, est déja connu dans le Monde Litteraire pour un Sçavant du premier Ordre, et lié avec les principaux Sçavans de l'Europe. Cela paroît sur tout par ses Lettres Latines et par celles qui lui ont été écrites en la même Langue, dont il a publié un volume, qui donne une bonne idée de la varieté de son sçavoir et de celui de plusieurs de ses Compatriotes. On a parlé en son temps de cet Ouvrage, dont le titre est GREGORII MAYANSII, *Generosi et Antecessoris Valentini Epistolarum, Libri sex. I. vol.* in 4. *Valentinæ Editanorum. Typis Ant.* Bordazar, *Anno* M. DCC. XXXII. Le Livre est dédié à S. E. M. le Cardinal de Fleury.

Si on en croit M. Mayans, sur le sort des Livres qui s'impriment en Espagne, lesquels arrivent rarement en France, il ne pouvoit mieux faire que de

Digitized by Google

choisir une Presse étrangere pour publier une nouvelle Edition de Don Quichotte, laquelle sera par ce moyen bien-tôt répandue à Paris et ailleurs dans le Royaume. Il y a long-temps que nous aurions ici les autres Ouvrages de M. Mayans, sans la difficulté qu'il y a, ou qu'il trouve, de leur faire passer les Pyrenées, où les Livres Espagnols, dit-il, dans sa Dédicace des Lettres Latines, ont accoûtumé de se geler, &c.

. . . . . *Opus sit pertransire Pyrenæos, quo cum Nostratum libri perveniunt, præ nimio frigore solent rigescere: ideoque loca illa prærupta penetrare nequeunt.*

Raillerie à part, il y a beaucoup d'aparence que les Libraires Espagnols ont le premier tort, de ne pas envoyer en France des *Prospectus*, du moins des Listes des Ouvrages qu'ils impriment, et les Libraires François le second, de ne pas établir quelque correspondance avec leurs Confreres Espagnols.

Les Gens de Lettres des deux Nations pourroient et devroient aussi entrer pour quelque chose dans cette correspondance réciproque. Nous osons les inviter à s'y interesser. De sçavans Journalistes ont déja donné l'exemple. On a vû avec plaisir dans les Mémoires de Trévoux du mois d'Avril dernier, des fruits de la Litterature Espagnole. De notre côté nous y contribuërons de tout ce que nous pourrons, et pour commencer nous finissons cet Article par l'Annonce d'un Livre du même M. Mayans, qui méritoit, sans doute, de passer les Pyrenées, et qui nous a été obligeamment remis par M. Don Fernand Trivigno, ci-devant chargé des Affaires de S. M. Catholique en cette Cour, actuellement Secretaire de *la Chambre des Millions*, Homme de Lettres, et qui s'est acquis ici une estime universelle. Ce Livre est intitulé,

intitulé : EMMANUELIS MARTINI, *Ecclesiæ Alonensis Decani Vita : Scriptore Greg. Majansio, &c. Hispan. Regi à Bibliotheca I. vol.* in 8. *Mantuæ Carpetanorum, apud Joann.* Stunicam. *An.* M. DCC. XXXV.

D. Emmanuel Martin, Doyen d'Alicant, a été l'un des plus sçavans Hommes que l'Espagne ait eus. Son Histoire Litteraire nous a paru curieuse et nous nous ferons un plaisir d'en instruire le Public en temps et lieu.

Le Duc de la Trémoille, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, &c. ayant été élû par l'Académie Françoise le premier Février, pour remplir la Place vacante par la mort du Maréchal Duc d'Estrées, y prit séance dans une Assemblée publique le 6. Mars, et il parla avec beaucoup d'éloquence. Le Marquis de Saint Aulaire, Directeur de l'Académie, répondit au nouvel Académicien par un très-beau Discours.

Ces deux Discours ont depuis été imprimés chés *Jean-Baptiste Coignard, rue S. Jacques, Brochure* in 4. *de* 12. *pages.* Nous allons en raporter quelques traits, qui en feront connoître le mérite, et justifieront les aplaudissemens de l'illustre Assemblée, devant laquelle ils ont été prononcés.

Le Duc de la Trémoille prévint tous les Auditeurs en sa faveur en commençant ainsi le sien. » Je » sens combien il est glorieux d'être adopté par des » Hommes accoûtumés à en trouver peu qui soient » véritablement dignes d'eux. Le bonheur d'avoir » réüni vos suffrages, me flate autant qu'il m'ho- » nore, mais il ne m'aveugle pas, et je conçois » aisément que mon assiduité à venir m'instruire » près de vous, pourra seule justifier votre choix, &c.

Digitized by Google

L'Eloge du Cardinal de Richelieu, délicatement touché, suivit de près cet Exorde. » ARMAND, » l'ame de la Monarchie, pour ne pas dire de l'Eu- » rope entiere, avoit mérité le Titre de Soûtien du » Trône; il crut devoir y joindre celui de Protec- » teur des Lettres; il ne lui fallut pour l'obtenir, » que le seul établissement de l'Académie. Mais le » désir de donner à la France des Poëtes et des Ora- » teurs, égaux à ceux qu'Athenes et Rome avoient » vû naître, ne fut pas son unique objet; un inte- » rêt plus cher le pressoit encore: on croyoit que » votre origine étoit l'ouvrage de sa vanité: elle le » fut, et de son amour pour son Maître, et de son » dévouëment à sa Patrie. RICHELIEU, juste » Apréciateur des vertus de son Roy, sentit qu'el- » les n'étoient pas faites pour n'être que l'ornement » du siecle où il vivoit: il les jugea dignes de l'im- » mortalité, et vous créa pour les y conduire, &c.

Après avoir dit que cet illustre Corps; enfanté par un Génie sublime, a été porté au plus haut point de perfection par un Héros supérieur aux Eloges. Il continua ainsi celui de LOUIS XIV.

» Vous remplissiez dès votre naissance même les » desseins augustes de votre Fondateur, quand » LOUIS LE GRAND, ne dédaignant pas de » succeder au Chancelier Séguier, vint vous offrir » et de nouvelles vertus à celebrer, et de nouveaux » moyens de vous rendre utiles à la Patrie: vos » plumes sçavantes étoient faites pour traiter un si » grand Sujet; elles lui assurerent dans la Posterité » la plus reculée, la place qu'il occupe aujourdhui » dans le cœur de tous les François. Oui, Mrs, » tant qu'il y aura des Hommes vertueux et capables » de sentir les traits propres à peindre la Vertu, des » Amateurs de l'Héroisme, et des Jugés délicats de » cette Noblesse, avec laquelle il faut définir les

» Héros,

Digitized by Google

» Héros, ce grand Roy recüeillera le fruit de la » Protection qu'il vous avoit accordée; vous lui de- » vez le degré d'excellence où vous êtes, et sa mé- » moire vous devra la sûreté de ne périr jamais, &c.

Le nouvel Académicien parla ensuite très-digne- ment sur le sujet du Maréchal d'Estrées, auquel il succede. » Rien, sans doute, dit-il, n'a plus con- » tribué à la gloire de LOUIS XIV. que le talent » admirable qu'il avoit reçû du Ciel, de sçavoir » mettre à leur véritable place les Grands Hommes, » dont il semble que la Nature avoit pris plaisir » d'enrichir la France sous son Regne. Ce fut ce » Prince sage et pénetrant, qui confia à M. le Ma- » réchal d'Estrées les diférens emplois qu'il a rem- » plis d'une façon si brillante: toute la France sçait » qu'il étoit digne des honneurs où les bontés de » son Roy l'avoient élevé . . . . . Grand dans le » noble métier qu'il a fait toute sa vie, plein d'é- » rudition parmi vous, sage dans les Conseils de » son Maître; voilà celui que vous avez perdu; vous » le regretez, et vos regrets me paroissent d'autant » plus justes, que j'ai été à portée de le connoître » plus intimement, lorsqu'à la tête des Etats d'une » Province qui lui étoit chere, il sçavoit, par un » sage tempérament de grandeur et d'affabilité, se » concilier les esprits et entraîner tous les cœurs: » j'ai partagé avec lui les témoignages de tendresse » qu'il y a reçus: que n'ai-je pu les mériter com- » me lui!

» Je viendrai désormais, à son exemple, conti- » nua-t'il, joüir de vos sçavantes conversations; le » bonheur d'avoir vécu près du Roy dès ma plus » tendre jeunesse, l'honneur de l'aprocher tous les » jours, les vertus aimables que je lui vois posseder, » au même dégré où l'Europe entiere sçait qu'il réü- » nit celles qui font un grand Prince, mon devoir,

» mon inclination, tout m'engage à venir former
» avec vous des vœux assidus pour le bonheur de
» ses jours, et pour ceux du sage Ministre, que nos
» allarmes passées semblent ne nous rendre que
» plus précieux : vous me verrez, Mrs, vous éga-
» ler en tendresse et en zele ; c'est par-là seule-
» ment que j'ose esperer de me montrer digne de
» vous. Heureux, si profitant des sujets d'admira-
» tion que vous m'offrirez chaque jour, je puis
» parvenir à exprimer dignement les sentimens
» dont mon cœur est pénetré !

La Réponse du Marquis de S. Aulaire fut aussi fort aplaudie et tout-à-fait digne d'un des plus anciens Membres de l'Académie. L'homme, passant déja les bornes de la vieillesse ordinaire, disparut dans ce Discours, et ne laissa voir qu'un Académicien parfait et consommé dans l'Art de parler d'une maniere également noble, solide et gracieuse.

» Une voix, dit-il modestement, affoiblie par
» les années, étoit peu propre à célebrer tant de
» diférens genres de mérite, dont l'heureux assem-
» blage formoit à la fois dans celui que nous pleu-
» rons, l'homme d'Esprit, l'homme de Lettres,
» l'homme de Goût, l'homme d'Etat, l'homme de
» Guerre . . . . . Oüi, son nom mille fois repeté
» dans les Annales de deux puissantes Nations,
» passera, sans le secours des Panégyristes, jus-
» qu'à la Postérité la plus reculée. Foible consola-
» tion pour notre douleur ! il s'éteint dans la nuit
» du Tombeau, ce Nom illustre, qu'une longue suite
» de Personnages rares nous avoit accoûtumés à ne
» trouver dans les Fastes de notre Monarchie, que
» décoré des Titres les plus éminens de l'Etat et
» de l'Eglise . . . . .

» Mon âge ne me permet pas de me flater d'être
» long-temps témoin des progrès que vous allez
» faire

» faire dans la carriere où vous entrez; hâtez-vous, » M. de remplir vos grandes destinées, tout con- » court à vous préparer les plus éclatans succès.... » Poursuivez, recueillez le fruit du zele que vous » aurez montré pour la Patrie; le celebre LOUIS » DE LA TREMOILLE, vous a marqué la » route qui conduit au faîte des honneurs. L'Aca- » démie ne craint point qu'au milieu des Titres » dont vous allez être environné, vous perdiez ja- » mais de vûë, ni le Titre d'Académicien, que » vous n'avez pas jugé au-dessous de vos désirs, » ni l'obligation qu'il vous impose d'aimer et d'ho- » norer plus particulierement les Muses.

» Vous leur êtes cher, et ce que vous leur de- » vez, M. nous répond de ce que vous ferez en » leur faveur. Elles vous reçûrent des mains des » Graces, qui vous avoient doüé de leurs plus » beaux dons. Elles vous adopterent; et personne » n'ignore de quels effets leurs soins ont été sui- » vis. Pouvoient-elles mieux s'acquiter de ce » qu'elles devoient elles-mêmes à cette Femme in- » comparable, dont le nom, qui s'est perdu dans » votre Maison, fut encore moins fameux par les » Grands Hommes qui l'ont porté, qu'elle ne l'a » rendu célebre par les deux Chefs-d'œuvres im- » mortels, dont chacun seroit regardé comme ini- » mitable, si l'autre n'existoit pas? LA PRIN- » CESSE DE CLEVES et ZAYDE, les délices » de tout homme de goût, le charme de tout » homme sensible, le modele que doivent se pro- » poser tous les Ecrivains du même genre, et le » desespoir de ceux qui voudroient les égaler, &c.

Le Lundi 14. Avril, l'Académie Royale de Soissons, tint son Assemblée publique dans le Palais Episcopal. M. *Biet*, Abbé de Saint Leger de la mê-

me Ville, Directeur de cette Académie, en fit l'ouverture par un Discours sur l'utilité et l'avantage de l'établissement des Prix Litteraires, après lequel on fit la lecture de la Dissertation qui avoit remporté le Prix de cette année, dont le Sujet étoit : *Si Clovis fit à Soissons sa résidence ordinaire ; si ce Roy eut sur les Gaulois, qu'il avoit conquis, une autorité entierement indépendante des Romains : s'il leva des impôts sur les Gaulois qui lui étoient soumis ; si les Francs étoient exempts de tous impôts : Quelles étoient les Monnoyes de nos premiers Rois, si l'on en a de Clovis et des Rois ses Prédécesseurs, et si les Soissonnois en eurent de particulieres.* M. le Directeur, qui avoit déclaré dan sons Discours que cette Dissertation étoit de M. le Beuf, Chanoine et Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, présent à cette Assemblée, lui remit, en l'absence de M. l'Evêque de Soissons, Instituteur de ce Prix, une Medaille d'or, semblable à celle dont nous avons fait la description dans le Mercure de May 1735. page 957. excepté que dans l'Exergue ou lit M. DCC XXXVIII. L'Assemblée finit par la lecture que fit M. l'Abbé de Saint Leger, d'un Eloge de feu M. le Maréchal d'Estrées, Protecteur de l'Académie de Soissons.

Le Mardi 15. Avril, l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, tint sa Séance publique d'après Pâques, M. l'Abbé de Rothelin présida à cette Assemblée ; M. de Boze, Secretaire perpetuel de l'Académie, ouvrit la Séance par l'Eloge de M. l'Abbé Anselme. Ensuite M. de la Curne parla de l'Histoire de France et s'étendit beaucoup sur la Chronique de S. Denis. M. de Boze reprenant sa fonction d'Orateur, fit un magnifique Eloge de M. le Maréchal Duc d'Estrées ; il fut admiré et aplaudi de toute l'Assemblée. Enfin M. l'Abbé Souchay

chay termina la Séance par un Discours sur les Hymnes des Anciens.

On ne distribua pas le Prix accoûtumé, par les raisons qui furent déclarées au commencement de la Séance, ce qui n'est que differé.

Le Mercredi 16. l'Académie Royale des Sciences tint pareillement son Assemblée publique, à laquelle M. d'Argenson présida. M. de Fontenelle ouvrit la Séance par la Déclaration des trois Pieces que l'Académie a jugé dignes de partager le Prix de cette année.

M. Morand lut ensuite, pour M. de Fontenelle, l'Eloge de M. *Saurin*, Pensionnaire Géométre Vétéran, mort dans le dernier Semestre.

M. de Maupertuis lut la Préface de l'Ouvrage qu'il fait imprimer sur les Observations que lui et les autres Académiciens ont faites depuis peu dans le Nord.

M. du Fay lut l'Extrait de plusieurs Lettres contenant les Expériences faites sous l'Equateur, par Mrs Godin, Bouguer et la Condamine, dont quelques-unes prouvent la justesse de celles qui ont été faites dans le Nord. Il finit son Mémoire par un détail curieux de M. de la Condamine, sur l'Arbre du *Quinquina*.

M. Morand lut ensuite une Dissertation fort curieuse sur le Parchemin.

M. Cassini le fils, termina la Séance par une Dissertation sur la Propagation du Son; nommé avec M. Maraldy, et par l'Académie, pour faire des Expériences sur cette matiere, il détailla celles qu'il a faites à l'Observatoire, à Montmartre, à la Tour de Montlhery, &c.

Cette Assemblée fut honorée de la présence de M. le Chancelier et de M. le Cardinal de Polignac.

On donnera des Extraits de tous ces Mémoires.

LE FLUTEUR.

Tout Paris va voir avec admiration depuis environ deux mois, à l'Hôtel de Longueville, rue saint Thomas du Louvre, un Phénomene de Méchanique, le plus singulier et en même-temps le plus agréable qu'on ait peut-être encore vû.

C'est la Représentation en bois, d'un Faune de grandeur naturelle, élevé sur un piédestal proportionné, mais cependant un peu fort, pour contenir toute une manœuvre aussi compliquée que celle dont on va donner l'explication; tout l'extérieur est peint en couleur de Marbre blanc.

Cette Figure est assise et dans une attitude simple, juste et disposée comme il le faut pour jouer de la flûte traversiere; en un mot c'est une Copie exacte et très-bien renduë, du Faune, executé en Marbre par feu M. Coyzevaux, Sculpteur celebre, et qui se présente au bout de la grande Terrasse des Tuilleries, en entrant par la porte du Manége, avec cette seule différence, que la Copie dont nous rendons ici compte succinctement, joue bien réellement et physiquement de la flûte Allemande.

L'oreille entend les sons, toutes leurs inflexions et jusqu'aux coups de langue, sans qu'il soit possible de s'y méprendre, et les yeux voyent avec surprise le mouvement articulé des doigts, dont il est d'usage de se servir, et par le moyen desquels l'air qui sort par un conduit interieur, terminé à la bouche de l'Automate, devient harmonieux et susceptible de toutes sortes de modulations dans la plus grande justesse.

En effet on a le plaisir pendant plus d'un quart d'heure, d'entendre cette Figure organisée, executer comme les Maîtres, quatorze airs tous differens pour le caractere, pour la varieté des tons et pour le mouvement.

Les

Les Doubles, si séduisans sur cet Instrument, n'y sont pas non plus oubliés, et le tout avec les renflemens, les diminutions et même les tenuës convenables et dans le goût le plus parfait.

Cet Ouvrage, immense par la combinaison des ressorts, la multiplicité des mouvemens, les soufflets de diverses grandeurs, au nombre de six, et par une infinité de petites parties qui ont toutes leur usage particulier, se monte par son piédestal à peu près comme une Pendule, et par le moyen d'une manivelle, dont on peut laisser dévider le tambour tout de suite ou l'arrêter et en suspendre l'effet, à volonté, au bout de chaque air.

Enfin personne ne peut nier que ce ne soit le fruit de bien des années de travail, et le résultat de beaucoup d'aplication et de recherches. Le génie inventif et propre aux grands Effets de Méchanique, s'y trouve entierement décidé, et l'Auteur, (M. de *Vercanson*) de Grenoble, n'a pas encore 30. ans, cependant son heureux talent est déja fort connu pour tout ce qui regarde cette partie curieuse des Mathématiques.

On donne à la porte une étu de trois livres par personne.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît quatre nouvelles Estampes en large, de la composition du sieur *Mondon*, et gravées par le sieur *Avelme*, chés lesquels elles se vendent, ruë *S. Eloy à l'Hôtel Pepin*, et ruë *S. Jacques*, à la *Reine de France*. Ce sont quatre Sujets représentant les Actions de la Vie Civile qui se passent le plus ordinairement le *Matin*, *à Midi*, l'*Après-dinê* et le *Soir*. Chaque Estampe est accompagnée de deux Quattrains. En voici un sur le Bal que représente la Soirée.

De ces momens heureux, Amans, faites usage;
A ces jeunes Beautés déclarez votre ardeur.
La liberté qu'on a de masquer son visage,
Ne doit qu'encourager à démasquer son cœur.

Le sieur *Duchange* Graveur du Roy, et Conseiller en son Académie Royale de Peinture et Sculpture, fort connu et distingué dans sa Profession, vient de mettre au jour quinze petites Estampes de Mysteres et Sujets en haut ur, avec un Frontispice pour servir aux Heures et Prieres de l'Eglise, suivant le nouveau Bréviaire de Paris. Elles peuvent entrer dans le petit *in-douze*, l'*in-seize*, et même l'*in-dix-huit*. Ces Estampes sont gravées avec beaucoup de propreté et d'intelligence, par le sieur *de Beauvais*, Gendre du sieur *Duchange*. Il y a tout lieu d'esperer qu'elles satisferont les Curieux les plus délicats. Elles sont gravées d'après les Tableaux ou les Desseins des plus habiles Peintres de l'Académie, tels que Mrs Case, Restout, Louis Vanloo, Carle Vanloo, Trémolieres, Le Frere *André*, Jacobin.

Il paroît tout nouvellement deux Estampes en hauteur, d'une composition très-agréable, avec un riche fond de Paysage; l'une intitulée: *La Fontaine de l'Amour*, et l'autre, *la Bonne Avanture*, gravées avec beaucoup d'intelligence par le sieur *Aveline*, d'après M. *Boucher*. Elles se vendent chés *Huquier*, vis-à-vis le grand Châtelet.

On trouve chés le même, et de la même main, quatre autres Estampes nouvelles d'un goût charmant; ce sont des Jeux d'Enfans, où toutes les naïvetés de cet âge sont très-heureusement exprimées. Elles portent pour titre: *La Balançoire*, *Pêcheurs*, *Retour de Chasse*, *Fête de Bacchus*.

Le=

Le sieur *Surugue*, Graveur du Roy, de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, a présenté à la même Académie le 12. de ce mois une Estampe en large, gravée par son fils, âgé de 21. ans, d'après une des plus riches et des plus ingénieuses compositions de M. *Charles Coypel*, qui y a eû une aprobation générale, elle représente *Roland apprenant par des Bergers la perfidie d'Angélique, et sa fuite avec Médor*. Cette Estampe, où il se trouve plus de 50. Figures, est gravée avec une délicatesse de burin, une précision et une intelligence harmonieuse, dont on voit peu d'exemples.

Elle se débite à Paris, chés L. *Surugue*, ruë des Noyers, entre les deux premieres portes cocheres vis-à-vis S. Yves.

*EXTRAIT de Lettre à M. S***.*

Je vous annonce avec joye, M. que le Tableau représentant Adam et Eve dans les maux qui ont suivi leur chute, vient d'être gravé par M. *Thomassin*. Ce Tableau, qui est aujourd'hui dans le Cabinet de M. le Duc de Tallard, passe parmi les Curieux pour l'un des plus beaux du celebre *Dominique Feti*, Florentin, et pour le plus précieux de ceux qui composoient le Cabinet de feu M. *Bailly*, Garde des Tableaux du Roy.

Je ne vous en fais aucun détail; vous le connoissez et vous m'avez dit plusieurs fois qu'il étoit fait pour produire une très-belle Estampe. Le Graveur l'a bien rendu, c'est de quoi vous ne serez point étonné, car je vous ai souvent entendu loüer ses talens. Vous dites avec les autres Connoisseurs, qu'il n'a point de maniere à lui, mais qu'il a la maniere de chacun des Peintres d'après lesquels il grave.

La Suite des Portraites des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, se continuë toujours avec succès, chés *Odieuvre* Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, de la même grandeur:

LE PERE YVES, Gardien des Capucins, né à Paris, mort en 1678. âgé de 87. ans, dessiné et gravé par Cl *Mellan*.

JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU, né à Paris en 1672. peint par J. P. *Sauvage*, et gravé par G. F. *Schmidt*.

MARIE-FRANÇOIS ARROUET DE VOLTAIRE, né à Paris en 1694.

Nous sommes priés d'avertir qu'il y a une belle Suite de neuf cent Médailles Impériales Romaines, de grand Bronze, depuis Jules Cesar jusqu'à Postume, à vendre, lesquelles ont apartenu à feu M. de *Montal*, Secretaire de M. l'Escalopier, Conseiller d'Etat. On les donnera, en les prenant toutes, pour la somme de cinq cent livres.

Il y a aussi de la même succession une autre Suite de 250. Médailles de grand Bronze de la même qualité. Et une Suite de moyen Bronze de même, dont on fera bonne composition.

Il faut s'adresser à Mad de *Montal*, sa veuve, chés M. Tapin, Exempt de la Police, ruë de Joüy, près la ruë S. Antoine.

M. *de Gourné*, Prêtre, qui donna au Public au commencement de l'année sa premiere Table, dont il a distribué dans Paris seul près de 3000. Epreuves, avertit qu'il vend actuellement son Asie, Table Géographique, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, des Historiens et des Poëtes; et servir d'introduction à la Géographie ancienne et moderne.

derne. Elle est dédiée à M. Hérault, Conseiller d'Etat et Lieutenant Général de Police. Le *Prix* est de 25. sols. Ceux qui en désireront s'adresseront à l'Auteur, ruë S. Martin, à la seconde maison du côté et de-là le Cadran Pelletier, vers la ruë du Cimetiere de S. Nicolas des Champs. Cet Ouvrage, dont on grave la Suite, ne sera point affiché ni annoncé dans aucuns Journaux ou Gazettes.

On donne avis que le sieur *Michel*, Chanoine et Maître de Musique de la Sainte Chapelle du Roy à Dijon, étant décédé avant que de pouvoir joüir du privilege que S. M. lui a accordé pour faire imprimer ses Ouvrages, dont il a eû l'honneur d'en faire executer plusieurs devant le Roy avec aplaudissement, a laissé ses Ouvrages avec des Planches entre les mains du sieur *Guinot*, Notaire à Dijon, à présent à Paris, logé chés le sieur *Ducroq*, Maître Perruquier, ruë S. Jacques de la Boucherie, proche la ruë du petit Crucifix. Le sieur *Guinot* en fera bonne composition en gros ou en détail, aussi bien que du Privilege que le Roy avoit accordé au sieur Michel. On trouvera chés lui le Catalogue de ces Ouvrages originaux, tous Manuscrits.

Le Vin Salisque, dont on a déja parlé, et qui soulage et guérit même les douleurs de dents fluxions et autres maladies provenant du cerveau, composé par le sieur *le Beau de Villars*, se distribuë présentement dans le Cloître S. Honoré au Magasin de la Compagnie des Indes, chés le sieur *Blavet*. On distribuë aussi au même endroit une Eau apellée, *de l'Herbe de Venus*, dont on tire une liqueur à froid, qui est très-bonne pour les inflammations et autres maladies de la peau et des yeux; il donne aussi avec ses Remedes un Imprimé qui enseigne la maniere de s'en servir.

AIR.

Digitized by Google

AIR.

DAns un réduit délicieux,
Où du Dieu des Raisins on célebre la gloire,
Je buvois à longs traits d'un Nectar prétieux :
Ma femme tout à coup d'un transport furieux,
Vint faire mille cris, pour m'empêcher de boire.
Quoi, dit-elle, doit-on s'enyvrer en ces lieux,
Tandis que le Tonnerre éclatte dans les Cieux ?
Tremble, pour t'écraser la foudre est toute prête.
Finis, dis-je aussi-tôt, tout ce vacarme est vain ;
La paix est dans mon vin,
Et la tempête
Que l'on entend gronder soudain,
Est moins au Ciel que dans ta tête.

SPECTACLES.

LEs Comédiens François donnerent le 28. Fevrier la premiere Représentation de la Tragédie de *Maximien*, cette Piéce fut généralement aplaudie. M. *Nivelle de la Chaussée*, l'un des quarante de l'Académie Françoise, ne s'en déclara l'Auteur qu'après quelques

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

quelques Représentations. On n'en a guere vû de mieux conduite, ni de plus interessante. *Thomas Corneille* avoit mis le même sujet au Théatre avec un égal succès ; cela a donné lieu aux Critiques de confronter l'une et l'autre Piéce, pour voir si la derniere ne seroit pas une copie de la premiere, mais leurs recherches n'ont tourné qu'à la gloire du nouvel Auteur, & on n'y a trouvé d'autre ressemblance que de bien traiter un sujet digne d'être mis au jour par les meilleures plumes. Nous allons d'abord en donner un simple Extrait, & nous rendrons compte à la fin de quelques observations qu'on a faites sur cette excellente Tragédie.

Aurelle, Géneral des Armées de *Constantin*, ouvre la Scene par un Monologue, dans lequel il déteste avec raison la passion funeste qu'on va voir dominer dans toute l'action théatrale ; c'est l'Ambition : voici comme il en parle :

Du repos des Mortels implacable ennemi,
Monstre le plus cruel que l'Enfer ait vomi ;
Funeste ambition, source de tant de crimes,
Trouveras-tu toujours de nouvelles victimes ?

Il a un horrible secret à découvrir à *Fausta*, qu'il a aimée autrefois, et que Constantin a épousée. Il lui a fait demander un entretien

par

par *Maurice*, son plus fidéle ami, & Chrétien comme lui; entretien qu'il craint de ne pas obtenir, attendu la scrupuleuse vertu de l'Impératrice. Maurice lui vient dire que cette Princesse est prête à l'entendre; et comme il craint que ce ne soit un reste de sa premiere flâme qui le porte à voir Fausta, il lui en fait quelques reproches; mais il est heureusement détrompé par le soin qu'Aurelle prend de se justifier dans son esprit; voici comment ce vertueux Aurelle s'exprime.

Ecoute, puisqu'il faut que je me justifie.
Je ne le vois que trop; tu sembles soupçonner,
Que mon cœur par l'amour se laisse empoisonner;
Tu crois que pour Fausta mon ardeur se ranime, &c.
Pourquoi n'aurois-je pas un pur atachement?
Ah! Maurice, le cœur n'a-t'il qu'un sentiment?
Et l'amour ne peut-il se changer en estime?
Ce triomphe demande un effort magnanime;
Mais enfin il n'est pas au-dessus d'un Chrétien.
Aprends donc le secret d'un fatal entretien . . . .

L'aproche de Fausta l'empêche de lui découvrir la conspiration de Maximien contre Constantin; mais il prie son ami de rester pour en être instruit.

Fausta croit d'abord qu'Aurelle n'a devancé l'Empereur, qui revient triomphant des Germains,

Germains, que pour la prier de lui faire obtenir le Prétoire, qui est vacant. Aurelle lui fait entendre qu'il est parfaitement désabusé des grandeurs du Monde, et que s'il étoit encore ambitieux, il ne tiendroit qu'à lui d'obtenir sa main, et de partager l'Empire. Fausta mortellement frapée, le presse de s'expliquer; il augmente son effroy en lui aprenant que Maximien, son Pere, conspire contre les jours de Constantin, son Epoux; il ajoûte qu'il a feint lui-même d'entrer dans la conjuration pour en détourner les funestes effets. L'Impératrice lui fait d'abord l'injustice de le soupçonner de mensonge, mais elle lui adoucit l'amertume de ce soupçon par ces vers:

Ah! Seigneur, pardonnez au trouble des mes sens,
Je vous ai laissé voir des soupçons offençans;
A tous les malheureux l'injustice est commune.

Elle prie Aurelle de la secourir dans la triste situation, où elle se trouve entre un Pere et un Epoux. Aurelle la prie à son tour de ne rien exiger de plus, & lui fait entendre, qu'il n'attend que l'arrivée de l'Empereur pour lui demander un exil volontaire. Cette Scene est traitée avec un art infini, & annonce d'avance l'interêt qui doit regner dans le reste de la Piéce.

Fausta réfléchit avec *Eudoxe*, sa Confidente, sur la nécessité où elle se trouve, de n'oser avertir son Epoux de la conjuration, de peur d'exposer la vie de son Pere ; elle finit ce premier Acte par ces vers :

Grand Dieu, c'est à toi seul à me déterminer ;
De tes rayons divins daigne m'illuminer.
M'abandonneras-tu ? non ; je ne le puis croire ;
Le sujet de mes pleurs interesse ta gloire ;
Mon Pere, mon Epoux, sont tes plus grands bienfaits.
Ah ! laisse-moi joüir des dons que tu m'as faits.

Maximien, Pere de *Fausta*, et *Albin*, son Confident, commencent le second Acte. Maximien est surpris de voir que Fausta sa fille, demande avec empressement à lui parler ; il craint que la conspiration ne soit découverte ; *Albin* augmente sa crainte, en lui aprenant qu'Aurelle a parlé en secret à l'Imperatrice ; Maximien balance pourtant à le condamner ; il se flate que ce n'est là qu'un effet de son amour pour un objet qu'il doit bien-tôt posseder, pour prix du projet qu'ils ont formé ensemble : il s'exprime ainsi.

Il adore ma Fille ; il est ambitieux.
On cherche à s'élever, autant qu'il est possible ;
Cette ardeur héroïque est toujours invincible, &c.
Albin, l'ambition est l'ame d'un Héros ;

Elle

Elle émane du Ciel ; elle vient des Dieux mêmes ;
C'est une portion de ces Etres suprêmes,
Et le signe éclatant qui sert à désigner
Ceux d'entre les Mortels qui sont faits pour regner.
Je ne croi pas qu'Aurelle ait une autre pensée.

Quoique Maximien n'ajoûte pas beaucoup de foi aux soupçons d'Albin, il ne laisse pas de vouloir s'éclaircir avec Fausta qui paroît un moment après. Celle-ci ne s'explique pas ouvertement à Maximien ; mais elle lui en dit assés pour lui donner des soupçons contre Aurelle ; il semble même le désigner par ces vers, en parlant des Ennemis qu'il a à redouter :

Il en est un sur tout, dont la haîne couverte
Médite ma ruïne et travaille à ma perte.
C'est à vous à me mettre à l'abri de ses coups.

Fausta lui fait connoître le regret qu'elle a de ne pouvoir le rendre aussi heureux qu'elle le souhaiteroit, mais elle ajoûte que le Thrône n'admet pas deux Maîtres à la fois ; Maximien lui proteste qu'il a étouffé son ambition, mais qu'il ne laisse pas d'avoir tout à craindre de la part d'un ennemi secret ; il ajoute ;

Aprenez que l'on cherche à m'ôter un apui ;
C'est l'Amour outragé qui m'accuse aujourd'hui ;
Peut-être d'un projet dont lui-même est coupable, &c.

Mais

Mais on veut que vous-même,
Vous serviez leur vengeance et leur fureur extrême.
On cherche à vous couvrir de l'oprobre éternel
D'avoir trempé vos mains dans le sang paternel.

Cette conversation est interrompuë par l'arrivée de Constantin suivi de Guerriers & de Rois enchaînés.

L'Empereur s'avance tendrement vers Fausta, et la voyant troublée, il croit que c'est la disgrace de son Pere, qui l'occupe en ce moment; pour calmer sa douleur, il s'adresse à Maximien, et lui dit :

Seigneur je ne mets plus de borne à ma clémence;
Qu'une amitié nouvelle entre nous recommence;
Que nos divisions, que tout soit effacé;
Réunissons nos cœurs; oublions le passé.

Après avoir fait éclater sa clémence envers les vaincus, il sort avec l'Impératrice.

Maximien arrête Aurelle, et pour sonder son cœur, il affecte une vive reconnoissance pour les bontés de Constantin; il lui dit qu'il faut renoncer à la Conspiration; Aurelle lui répond, qu'il ne reçut jamais d'ordre plus doux. Aurelle s'étant retiré, Maximien fait connoître qu'il ne doute plus de sa perfidie. Albin s'avance, et trouvant Maximien dans la situation où il le souhaitoit, il

lui

Digitized by Google

lui promet de le faire regner dès ce même jour ; mais il ajoûte que pour executer ce grand projet, il faut accuser ceux mêmes qui les accusent ; Maximien consent à tout, pourvû qu'il régne.

Albin fait connoître le motif qui le fait agir par ces quatre Vers, qui répondent à des promesses que Maximien vient de lui faire, pour l'animer à le servir.

Quel espoir ! quelle audace m'inspire !
Me voici donc au point de partager l'Empire !
Secondons la Fortune : elle vient me choisir ;
Et le Trône apartient à qui sçait le saisir.

Ce même Albin ouvre le troisiéme Acte avec Constantin. Il fait entendre à ce Prince qu'il a fait arrêter des Conjurés, qui en vouloient à sa vie. Constantin lui ordonne de les faire parler à la vûë des suplices, afin de parvenir à connoître leur Chef, s'ils en ont un. Albin lui promet de ne rien oublier pour en venir à bout. Constantin déplore en deux Vers, la fatale nécessité où il se trouve d'avoir à punir.

Fausta vient, elle ne peut dissimuler son trouble à l'Empereur ; elle lui dit, qu'elle ne sçauroit être tranquille au milieu des périls qui menacent une Tête si chere ; elle se plaint du trop libre accès qu'il permet auprès

de

de sa personne sacrée ; elle lui représente surtout, qu'il n'est rien qu'il ne doive craindre de ceux dont il a abandonné le Culte impie, et surtout de leurs Prêtres ; elle le prie de les éloigner de sa Cour.

Constantin ne pouvant consentir à reconnoître si mal les services qu'ils lui ont rendus dans sa derniere Victoire, Fausta le suplie de vouloir bien du moins ne confier sa Garde qu'à des Chrétiens ; l'Empereur lui répond qu'il peut la satisfaire ; Fausta lui dit que le temps presse, et lui propose Aurelle, pour être Chef des Prétoriens ; Constantin lui répond obligeamment, qu'elle ne fait que le prévenir, et ordonne qu'on fasse venir Aurelle.

Maximien vient le féliciter sur le Sacrifice qu'on vient de lui faire de deux Victimes ; Fausta ne peut entendre ce nouveau danger de son Epoux sans frémir ; Constantin la rassûre, en lui disant qu'il n'y en a plus, et que c'est par son ordre qu'on vient de le venger. Albin entre, Constantin lui demande des nouvelles de ces Factieux, Albin lui répond qu'ils ont parlé avant que de mourir, et qu'ils ont nommé Aurelle pour Chef. Au nom d'Aurelle, Fausta témoigne son étonnement, Constantin n'en est pas moins frapé ; il continuë d'interroger Albin, qui lui répond qu'il n'en peut dire davantage, et qu'un

Digitized by Google

qu'un témoin trop suspect l'empêche de parler. Constantin prie Fausta de se retirer, et ordonne la même chose à tous les autres, et surtout à Maximien, qu'il commence à soupçonner; mais de quelle horreur n'est-il pas frapé, lorsqu'il aprend d'Albin que c'est Fausta même qui lui est suspecte, et dont la présence vient de lui imposer silence! Il ménage cette accusation avec un art qui ne lui est que trop naturel; il fait souvenir Constantin de l'amour qu'Aurelle a eu pour l'Imperatrice; il ajoûte à cela des Entretiens secrets qu'ils ont eus ensemble; il lui aprend qu'Aurelle est arrivé des premiers pour voir Fausta, enfin son soupçon est revêtu de tant de circonstances, que le malheureux Constantin se livre tout entier à ses transports jaloux, et finit l'Acte par ces Vers:

Cherchons à démêler l'horreur où je me perds,
Et sçachons si je dois effrayer l'Univers.

Le quatriéme Acte a été trouvé sans contredit le plus interessant de la Piece. Maximien ne peut cacher à Albin le combat qui se fait dans son cœur; entre l'ambition et la nature; il craint que la jaiousie de Constantin ne le porte jusqu'à donner la mort à Fausta. Albin le rassûre en lui disant, que la vengeance de Constantin n'éclatera pas si

Digitized by Google

promptement, et qu'on trouvera bien des moyens d'y soustraire la Victime. Constantin ordonne en entrant, qu'on fasse venir Fausta et Aurelle; Albin voudroit bien empêcher une confrontation, qui lui paroît dangereuse, mais l'Empereur veut être obéï. Albin étant sorti, Maximien fait de nouveaux efforts pour empêcher Constantin de voir Fausta, il convient de son crime avec lui; mais il lui dit, qu'il vaut mieux la punir par un exil éternel, où il s'offre de la conduire: ne pouvant rien gagner sur l'esprit de Constantin, qui ne respire qu'une vengeance sanglante, il se jette à ses pieds, en lui disant:

Seigneur, voyez-moi donc embrasser vos genoux.

Fausta ne peut plus douter que Maximien son Pere ne soit accusé et confondu; elle embrasse les genoux de son Epoux, et malheureusement pour sauver son Pere, elle est la premiere à le déclarer coupable par ces deux Vers:

Vous êtes enflammé d'une juste colere,
Je le sçais, mais enfin le coupable est mon Pere.

Comme elle voit que l'Empereur la croît coupable elle-même, elle croit que son Pere l'accuse, ou du moins elle le fait connoître par ce Vers:

Digitized by Google

O mon Pere ! est-ce vous qui me sacrifiez ?

à Constantin.

Seigneur, permettez-moi de tomber à ses pieds ;
Il ne soûtiendra pas . . . . . .

Maximien cede aux transports dont il est agité, il s'accuse lui-même : Constantin ne veut pas le croire et le fait retirer, fondé sur cette maxime :

Prince, on n'écoute pas ceux qui veulent périr.

Maximien étant sorti, Albin arrive ; il dit à Constantin qu'Aurelle s'est donné la mort, ou l'a reçûë de la main de ses Complices, qui ont tous péri, ou pris la fuite : il lui présente un Billet qu'on a trouvé sur Aurelle, le voici :

Constantin doit périr, sa perte est assûrée ;
Il touche à son dernier instant,
Et c'est pour cette nuit que sa mort est jurée ;
Maurice vous fera ce détail important.

Quoiqu'il n'y ait rien de si positif dans ce Billet, que Fausta ne puisse justifier, l'Auteur lui a fait prendre tout autre soin ; elle s'épuise en beaux sentimens, qui ne la rendent pas plus innocente aux yeux de son Epoux. Elle tombe évanoüie entre les bras d'Eudoxe sa Confidente : à peine l'a-t'on éloignée, que Constantin se livre tout entier

Digitized by Google

à l'amour qui lui parle en sa faveur ; il en vient jusqu'à soupçonner Maximien. Albin, feignant d'aprouver ce soupçon, lui dit qu'il n'y a qu'à l'arrêter ; Constantin y consent, ce qui donne lieu à un grand coup de Théatre : Albin ayant fait arrêter Maximien, qui veut perir pour sa fille, il finit ce bel Acte par ces Vers :

Grands Dieux ! où l'entraînoit sa pitié paternelle
Il alloit renoncer au Trône qui l'apelle.
Allons lui faire voir qu'il n'a plus qu'à fraper,
Et que notre Ennemi ne peut nous échaper.

Quoique le dernier Acte n'ait pas moins fait de plaisir que les autres, nous l'abrégerons autant qu'il nous sera possible, et nous nous contenterons d'exposer le fond des Scenes. Dans la premiere, Albin dit à Maximien, qu'il n'a plus qu'à aller immoler sa Victime, et que toutes les portes lui seront ouvertes pour arriver jusqu'au lit de Constantin, enseveli dans un profond sommeil. Albin, dans un Monologue, fait entendre qu'il fera périr Fausta, de peur qu'elle ne porte un jour son Pere à venger sur lui la mort de son Epoux. Il se retire à l'aproche de cette malheureuse Imperatrice. Fausta dit à Eudoxe, qu'elle ne peut parler à Constantin, et qu'Albin lui a fermé tout accès auprès

de

Digitized by Google

de lui. Elle fait connoître, que deux Gardes qu'Albin avoit vainement tenté de corrompre, ont révelé la Conspiration à Maurice; cependant comme ce dernier ne paroît point, et qu'elle doute qu'il ait pû parvenir jusqu'à révéler la Conspiration à Constantin, elle est dans la plus cruelle perplexité : elle ordonne à Eudoxe d'aller s'informer de tout ce qui se passe, et de venir l'en instruire. Eudoxe revient bientôt, elle lui annonce qu'Albin l'a empêchée de pénetrer jusqu'à l'Apartement de l'Empereur; et qu'on prépare le poison, qui lui est destiné à elle-même. Fausta l'attend avec fermeté, un Garde le lui aporte, elle est prête à l'avaler, lorsque Maximien arrive et l'en empêche, en lui disant :

Vivez pour un destin plus doux,

à Albin.

Albin, nous triomphons; ma haine est assouvie,
L'Usurpateur n'est plus, il a perdu la vie.

Fausta frapée d'un coup mortel, charge son Pere d'imprécations. Maximien la laisse entre les bras d'Eudoxe, et va travailler à se faire proclamer Empereur, après avoir nommé Albin Consul avec lui. Constantin l'arrête à la porte, il ordonne à sa Garde de faire périr Albin dans les suplices; et consent que Maximien choisisse le genre de sa mort.

Digitized by Google

Fausta implore la clémence de son Epoux pour son Pere. Constantin, pour égaler la réparation à l'outrage qu'il a fait à cette fidelle Epouse; non seulement pardonne à Maximien, mais il l'associe à l'Empire. Maximen se tuë lui-même, parce qu'il ne veut point partager le Trône, pour justifier ce qu'il a dit dans le second Acte :

C'est bien assés pour moi d'être au dessous des
Dieux.

Constantin, que la générosité et la grandeur d'ame n'abandonnent jamais, paroît véritablement touché de ne pouvoir pardonner à un Rival trop ambitieux, et que la vertu de l'Imperatrice si bien reconnuë, l'engageoit à épargner; et la Piece finit par ce généreux regret de l'Empereur :

Trop superbe Rival, jusqu'où va ta vengeance ?
Tu ne veux rien devoir à la reconnoissance !
Cruel, en préferant la mort à mes bienfaits,
Tu mets enfin le comble aux maux que tu m'as faits.

Il ne nous reste plus qu'à remplir notre promesse, sur les Réflexions que quelques Critiques ont faites.

On a trouvé la Piece régulierement conduite, la Versification élégante, la Diction pure

pure et grammaticale ; mais on auroit souhaité un peu plus d'élévation dans tout le cours de la Piece : quelques Auteurs portent cette derniere partie un peu trop loin, il y a un juste milieu à prendre, et cela n'est pas si facile qu'on le pense. Quant aux Caracteres, le mieux soûtenu, de l'aveu de tout le monde, est celui d'Albin.

Maximien a paru un peu trop Pere, pour être parfaitement ambitieux ; les grandes Passions perdent à être mitigées. Constantin n'a pas dans ses actions les grands sentimens avec lesquels il s'annonce d'abord ; il condamne trop légerement Fausta ; il est trop crédule, et donne trop aveuglément dans tous les piéges qu'Albin lui tend ; on a surtout blâmé l'indigne partage qu'il veut faire du Trône avec Maximien, dont il connoît l'ambition déreglée et la méchanceté. Pour Fausta, tout le monde convient de sa vertu, mais elle n'en fait pas, dit-on, l'usage qu'elle en doit faire, lorsqu'il s'agit de prouver son innocence, surtout depuis que le crime de son Pere est mis en évidence ; on ne sçait pourquoi Maximien se tuë après avoir obtenu ce qu'il souhaite : on répond à cette derniere Critique, que la moitié de l'Empire ne suffisoit pas à ses vastes désirs ; il est vrai qu'on auroit du préparer ce dernier effort de son désespoir, par quelques Vers qui eus-

sent fait entendre, qu'il n'avoit vû qu'impatiemment que Diocletien fût son Associé, et qu'il n'en vouloit plus souffrir sur le Trône.

Cette Piece est imprimée et a un fort grand débit, chés *le Breton*, Quai des Augustins. *in*-12. 1738.

Le Lundy 14. de ce mois, les Comédiens François firent l'Ouverture de leur Théatre par la Représentation de la Tragédie de *Maximien*, qu'on avoit interrompuë à l'occasion des trois Semaines de la Vacance des Théatres au temps de Pâques, et que le Public a été bien aise de revoir. Le Sr *du Breüil* fit au Public un Compliment simple et modeste, qui fut reçû très-favorablement.

On donna ensuite une petite Comédie nouvelle en Prose, en un Acte, avec un Divertissement à la fin, dont le succès fut très-heureux; elle fut également goûtée et aplaudie par une très-nombreuse Assemblée: on n'en dit pas l'Auteur. *Le Fat puni*, est le Titre qu'elle porte, Sujet tiré d'un Conte de la Fontaine intitulé, *Le Gascon puni*, et très-ingénieusement mis au Théatre. Au reste, cette Piece est parfaitement bien représentée, surtout par la Dlle *Gaussin* et le S. *Grandval*, qui joüent les deux principaux Personnages.

La Musique du Divertissement est du Sr *Grandval*, pere, dont personne n'ignore les grands talens: elle est caractérisée au mieux, mais surtout un morceau de Symphonie, où tous les mouvemens et les divers caracteres de la Danse sont exprimés: d'abord par un Air de *Sarabande*, de *Bourée*, et de *Menuet*; ensuite de *Chaconne*, de *Magie*, de

de *Rigaudon*, de *Tambourin*, de *Musette*, et cela finit par un second *Tambourin*.

La Dlle Lolotte *Cammasse* âgée de neuf ans et demi, et d'une force très-surprenante pour son âge, dont le pere et la mere sont Comédiens du Roy de Pologne, a dansé plusieurs fois tous ces Caracteres, avec tant d'étonnement et d'admiration de la part de tous les Spectateurs, qu'on en étoit transporté; le Lecteur ne sçauroit s'en former une trop grande idée, la vérité va encore plus loin. On n'a jamais vû tant de talens réunis, tant de graces fines et délicates tant d'expressions vives et légeres, des Pas formés, comme les meilleurs Danseurs dans la force de l'âge peuvent les former, et avec cela entreprenant et venant à bout d'executer tout ce que la Danse Haute a de plus difficile à rendre avec justess; Caprioles, Piroüettes, Entrechats, Gargouillades, &c.

M. de *Maltaire* l'aîné, de l'Académie Roïale de Musique, dont le nom et les talens sont fort connus, et qui fait tous les jours d'excellens Sujets, a été le Maître à danser de cette aimable Personne, véritablement *virtuosa*, et le Phenix au moins des Danseuses de son âge; son oreille, au témoignage de son Maître, et de tous ceux qui l'ont vû danser; surpasse en finesse tout ce qu'on a vû de plus excellent. Son Maître a même voulu la tromper plusieurs fois, pour se convaincre de la justesse de cet organe, mais l'incomparable Enfant n'en a jamais été la dupe.

Nous venons d'aprendre que la jeune Personne qu'on vient de célebrer à juste titre, a autant de talens pour la Comédie que pour la Danse; elle a paru sur le Théatre de Strasbourg avec un plein succès dans les Rôles de *Joas*, dans la Tragédie

Digitized by Google

d'*Attalie*, et dans celui de l'*Amour*, dans la Comédie du *Nouveau Monde*. On n'en doit pas être étonné, puisqu'elle est Niéce de Mlle *Duclos*, dont la belle voix, la figure noble et pleine d'agrémens, et les autres talens pour le grand Cothurne, la feront toujours distinguer parmi les plus fameuses Actrices du Théatre François.

La Dlle Lolotte *Cammasse* a paru jusqu'à dix fois sur le Théatre François, et y a attiré de très-grandes Assemblées. Elle a chanté dans le Divertissement du *Fat puni*, le Couplet suivant avec beaucoup de graces et de justesse.

Messieurs, je suis hors d'haleine;
Je ne chante qu'avec peine,
Et ma voix tremble de frayeur; *bis*
Votre bonté m'encourage,
Vous passez tout à mon âge,
Et j'en suis quitte pour la peur. *bis*

Elle a joüé aussi un petit Rôle dans la Comédie *des trois Cousines*, avec intelligence, et y a dansé dans le Divertissement une grande Sarabande, suivie d'un Tambourin extrémement vif, tenant un Tambour de Basque, sur lequel elle faisoit des batteries, d'une justesse et d'une volubilité inconcevable, non seulement avec ses petites mains, mais avec le coude, le talon et le bout du pied, et nous prenons tous les spectateurs à témoins, qu'on n'a jamais vû dans une Danse de ce Caractere, tant de graces vives et légeres, et tant de décence, de naturel et de noblesse. Animés encore de ce que tout

Paris.

Paris a vû avec étonnement, nous avons de la peine à retenir notre plume sur ce Prodige. Nous apellons les talens de la charmante *Lolotte* de ce nom avec tout le Public, et véritablement qand on réfléchit à ce qu'on a réellement vû, on croit ne l'avoir que rêvé. Enfin c'est une espece de Phénomene, également difficile à concevoir, et à exprimer.

L'Académie Royale de Musique donna le 15. Avril pour la rentrée de son Théatre, un nouveau Ballet, intitulé les *Caracteres de l'Amour*, mis en Musique par M. *de Blamont*, Surintendant de la Musique du Roy. Cet Ouvrage fut reçu du Public, avec toute la satisfaction que pouvoit attendre l'Auteur des *Fêtes Grecques et Romaines*, dont personne n'ignore le succès, qui dans la Reprise a même surpassé celui qu'elles avoient eu dans leur naissance. Il paroît par un Avertissement qu'on a mis à la tête de ce galant Ouvrage, que plusieurs Personnes d'un goût exquis ont mis la main à la Versification, qu'on a trouvée très-Lyrique : on en pourra juger par l'Extrait que nous en donnerons dans le premier Journal.

Le 14. Avril, les Comédiens Italiens firent l'Ouverture de leur Théatre par la Comédie des *Amans réünis*, suivie de celle des *Billets doux*. Le même Acteur qui avoit complimenté le Public à la Clôture du Théatre, s'acquita du même devoir à l'Ouverture.

Les mêmes Comédiens doivent donner incessamment la Parodie de la Tragédie de *Maximien*.

Digitized by Google

RONDEAU.

* BElle Therese, à l'utile Leçon
Votre penchant guide votre Raison ;
De vos Progrès mon ame trop charmée ;
Veut aplaudir à votre Renommée,
Qui fait grand bruit dans le Sacré Vallon.

Chaque Rimeur, pour vous, sur l'Hélicon,
Cueille des fleurs, sur les pas d'Apollon :
Pour la loüange Amour vous a formée,
Belle Therese.

Vous possedez, à quinze ans, geste, ton,
Beau Naturel, et maint autre heureux Don.
Des Spectateurs à la Ville être aimée,
Etre à la Cour bien reçûë, estimée,
Sont des faveurs qui vont vous faire un Nom ;
Belle Therese.

Par M. Laffichard.

* *La nouvelle Actrice du Théatre Italien.*

NOUVELLES

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

De Constantinople, le 31. Janvier 1738.

LE Prince Ragotzi, qui le 3. Decembre avoit eu une Audience du Grand Seigneur, en a eu une du Grand Visir le 25. de ce mois, dans laquelle a été fait l'Echange des diférens Actes du Traité qu'il vient de conclure avec la Porte. Suivant ce Traité, la Porte reconnoîtroit ce Prince pour Souverain de la Transylvanie, et pour Chef de la Nation Hongroise, et le recevroit lui et ces deux Nations sous sa protection. Les Transylvains payeroient annuellement au Grand Seigneur 40000. Piastres, et les Hongrois une somme qui n'est pas encore déterminée. Moyennant ces Redevances la Porte les maintiendroit dans leurs Libertés et Privileges, et ne se mêleroit point de leur Gouvernement. Le Prince Ragotzi est parti d'ici depuis trois jours; il doit trouver sur sa route des Troupes, dont on lui fait esperer que le nombre grossira, à mesure qu'il aprochera de Frontieres. Le rendez-vous est à Roschid en deçà de Niekeboli, sur la rive méridionale du Danube.

On a déposé le Kiaya du Grand Visir; c'est le Chaoux Bachi, parent et ami de ce premier Ministre, qui a été choisi pour remplir ce Poste. Le Grand Visir va souvent à l'Arsenal pour hâter la construction de quatre cent Galiotes ou Brigantins, qui au commencement du Printemps, doivent aller dans la Mer Noire, sous l'escorte de huit Frégates; enfin on n'est occupé que des Préparatifs de la Campagne prochaine. Cependant on dit sourdement

ment depuis quelques jours, que les Turcs ont été battus du côté de Bellegrade, où ils s'étoient avancés assés imprudemment, et que les Imperiaux font des courses jusqu'aux portes de Viddin. Vous pouvez sçavoir ces nouvelles mieux que nous, car on ne publie ici que ce qui est à l'avantage de la Porte.

Voici le détail de l'Audience du Grand Seigneur donnée au Prince Ragotzi, précedée de celle du Kaïmakan ; &c. venant d'une Personne de la Maison de ce Prince.

AUDIENCE *donnée par le Grand Seigneur au Prince Ragotzi.*

Le 30. Septembre, le Kaïmakan invita le Prince Ragotzi à une entrevûë qui se fit à * *Sadi Abath*, Maison de Plaisance, ou Kiosk du G. S situé sur une petite riviere qui se jette dans le Port de Constantinople La conversation se passa en politesses réciproques, et on y convint du jour pour la Visite que le Prince feroit au Kaïmakan : le Céremonial inviolable de cette Cour étant, que Personne ne peut avoir Audience du Grand Seigneur, sans avoir vû auparavant, et dans une Visite de Céremonie le Grand Visir, ou en son absence le Kaïmakan, qui le représente. Ce Ministre fit bien des honneurs au Prince dans cette entrevûë, et on y marqua le 7. Octobre pour la Visite de Céremome.

Ce jour étant venu, le Prince sortit de son Palais sur les sept heures du matin, accompagné du Cortege que la Porte lui avoit envové, et suivi de toute sa Maison, dans l'Ordre qui sera marqué plus

* Sadi-Abath, *ou Séjour de Felicité : il y en a une description entiere dans le Mercure de Juin* 1724. *Page* 1251.

au

au long à l'occasion de l'Audience du Grand Seigneur. Quand on fut à une petite distance du Kiosk, d'où sa Hautesse a coûtume de voir par une Jalousie ces Marches publiques, il vint un Officier du Serail, pour avertir de s'arrêter un peu, jusqu'à ce que S. H. fut arrivée à ce Kiosk, sous lequel on fit défiler le Cortege jusqu'au Palais du Kaïmakan. Le Prince étant descendu de cheval au pied du grand Escalier, monta tout de suite et fut introduit sur le champ dans la Salle d'Audience. Après le Cri ordinaire du Salut, le Prince prit place au Sopha sur des coussins, assés près du Kaïmakan, à qui il fit dès-lors son compliment. Ce Ministre écouta son Discours avec beaucoup d'attention et de gravité, il lui fut sur le champ interpreté par le Premier Drogman de la Porte, à quoi le Kaïmakan répondit d'une maniere fort gracieuse.

On fit ensuite retirer tout le monde, à lexception de 7. ou 8. personnes des premieres de la Cour du Prince, qui resterent avec lui chés le Kaïmakan, lequel dès le commencement de la visite avoit auprès de lui plusieurs Grands Officiers, tous debout, comme le Reys Effendy, Grand-Chancelier, le Séfictar Aga, Ecuyer ou Porte Sabre du G. S. ainsi que les principaux Officiers du Corps des Chaoux. Sa Cour étoit nombreuse et magnifique; on y voyoit entre autres plusieurs *Aly-Chaoux*, ou Chaoux de parade en habit de velours verd, avec des bâtons d'argent à la main. Ces Officiers faisoient les honneurs pour les rafraîchissemens qui étoient préparés, invitant les Officiers de la suite du Prince, de les venir prendre dans des Apartemens séparés, tandis qu'on les servoit au Prince et au Kaïmakan. Ce fut, selon l'usage, du Caffé d'abord, des Confitures, des Parfums et du Sorbec. Peu de temps après on distribua des Caftans

ou

ou Surtouts de cérémonie, au nombre de quarante. Le Prince fut ensuite revêtu d'une magnifique Pélisse ou Robe fourée de Samour sur le Sopha même; peu de temps après on se mit en disposition de partir. Le Prince trouva au bas de l'escalier un très-beau cheval et richement harnaché, dont le Kaïmakan lui faisoit présent, et qu'il monta pour retourner à son Palais, dans le même ordre qu'il étoit venu. La marche fut d'une grosse heure, y ayant fort loin du quartier du Prince au Palais du Kaïmakan.

L'affluence du monde fut extrordinaire pour voir un spectacle, qui l'étoit aussi, puisqu'on voit souvent à la Porte des Ambassadeurs et des Ministres Etrangers, mais il est rare d'y voir des Princes qu'elle traite de Souverains. Si les ruës et les avenuës étoient pleines de monde, il n'y en avoit pas moins aux fenêtres, sur les murs même de la Ville et jusques sur les arbres Le Prince de retour à son Palais, reçût les Complimens des principaux Officiers de la Porte, qui l'avoient accompagné, qu'il fit régaler de rafraîchissemens et de présens, selon l'usage ordinaire.

L'Audience du G. S. qui devoit suivre de près cette cérémonie, fut cependant différée, pour la faire précéder de peu de jours le temps où l'on croyoit que le Prince partiroit, et elle fut enfin fixée au mardi 3. Décembre. le Kaïmakan en fit d'abord donner avis au Prince par son premier Drogman, et la veille de l'Audience il envoya le premier Interprete de la Porte, pour la lui notifier dans les formes. Quelques jours auparavant ce Ministre eut la politesse de faire remettre au Prince quatre prisonniers Hongrois, qu'on avoit nouvellement amenés, en lui faisant dire qu'on lui renvoyeroit de même tous ceux qui seroient pris de la même maniere.

Digitized by Google

nière. Avant que le Drogman de la Porte vint chés le Prince, un Officier lui avoit dit de la part du Kaïmakan, qu'ayant fait réflexion qu'il partiroit avant le jour, et que les nuits d'alors étoient fort obscures et les chemins mauvais, il avoit jugé à propos qu'il vint en bateau jusqu'à l'Echelle dite *Vezir Iskelesi*, où il trouveroit les Officiers de la Porte, qui devoient le conduire avec les chevaux des Ecuries du G. S., que pour cet effet on envoyeroit deux heures avant le jour une Galiote pour la personne du Prince, et 25. petits bateaux à rames pour sa Suite; qu'au surplus pour le retour, il pouvoit, à son gré, revenir à cheval jusques chés lui, ou se rembarquer à la même Echelle. Le Prince accepta ce qu'on lui proposoit, et tout se disposa à partir le lendemain avant le jour.

On vit arriver de très-bonne heure la Galiote du Bostangi Bachy à 12. paires de rames, et 25. petits bateaux, dont 4. étoient à 4. paires de rames, et les autres à 3. Tout le monde s'étant embarqué selon la liste qu'on avoit faite, le Prince monta dans son Bateau avec quelques Officiers de sa Maison; il y avoit dans chaque Caïque ou Bateau, un flambeau de cire blanche, ce qui faisoit un fort bel effet à la vûë. La petite Flote arriva à la pointe du jour à l'Echelle *Vizir Iskelesy*. Le Chaoux-Bachi, Chef des Chaoux du Divan, et Grand-Maître des Cérémonies, y atendoit le Prince avec tous les autres Officiers de la Porte, destinés à lui faire cortege. Ils étoient tous en bonnets et en habits de Cérémonie. Il y avoit 50. chevaux des Ecuries du G. S. magnifiquement harnachés. Le Prince étant débarqué, fut reçû par le Chaoux-Bachi, dans une maison voisine pour s'y reposer, en attendant que tout le cortege s'arrangeât pour la marche. Le Chaoux-Bachi présenta le Caffé au Prince, et quand

il

Digitized by Google

il eut reçû les ordres du Kaïmakan et que tout fut prêt, il prit le Prince par la main et ils descendirent ensemble. Le Prince trouva un cheval du G. S. des plus beaux et des plus superbement harnachés, qu'il monta. Le Chaoux Bachi monta aussi sur le sien, qui étoit très-beau et richement couvert, et la marche commença de la maniere qui suit.

On voyoit prémierement le *Koulagous Chaoux*; il étoit suivi du Soubachi et de l'Hassas Bachi, avec leurs Gardes; après eux venoit un gros de 50. Chaoux du Divan, avec leurs turbans de cérémonie, marchoient ensuite 6. chevaux de main du Prince; après venoient les Choadars ou Valets de livrée. Hongrois. Ils étoient suivis des Chaoux destinés pour le service du Prince, avec leurs plumes en tête. L'Orta des Janissaires de la Garde, avec les Officiers, défiloit en rang. On voyoit ensuite l'Ahir-Ozahaya et l'Ahir-Balak-Bachi, Officier des Ecuries du G. S. ils étoient suivis du Visir Agassy et du Schorbagi, qui servent actuellement près de la personne du Prince. Dans le même ordre venoit le Chaoux Eminí et le Chaouxlar-Kiatib: à ceux-là succedoient les Drogmans du Prince, ensuite le Drogman de la Porte. Le Chaoux-Bachi précedoit le Prince, qui avoit devant lui 12. Valets de pied. Il marchoit encore quatre Heyduques, qui avoient sur leurs bonnets des plumes de Héron et leurs habits garnis par devant de plaques d'argent, le Prince étoit suivi des principaux de sa Cour, marchant deux à deux, selon leur rang, et ensuite le Maître d'Hôtel et les Officiers de la Bouche et de la Chambre. Ce Cortege étoit encore grossi par plusieurs Personnes de differentes Nations, que la curiosité avoit attirés.

Quand on fut arrivé vis-à-vis la porte du Palais du Kaïmakan, on fit quelque temps alte pour lais-

ser passer ce Ministre, qui ayant reçû l'ordre du G. S. pour se rendre au Divan, se mit aussi-tôt en marche avec une nombreuse suite. En passant il salua le Prince en portant sa main du côté du cœur. On se remit en marche, et en entrant dans la premiere Cour du Serail, on trouva differens Officiers du G. S. et les divers Corps de la Milice, qui devoient ce jour-là recevoir leur paye. Le Prince descendit de cheval à la porte de la seconde Cour, où personne que le Sultan, pas même le G. V. ne peut entrer à cheval. On fit asseoir le Prince sous la Voûte pour laisser passer les differens Corps de Milice, Janissaires, Spahis, Topigis et Zébegis, qui partirent comme un trait, en courant d'une rapidité extraordinaire. Ce fut en entrant dans cette seconde Cour que l'œil fut d'abord frapé de la magnificence qu'on y avoit étalé pour faire honneur au Prince. On voyoit d'abord sur la gauche 30. chevaux du G. S. couverts de riches boucliers et leurs harnois étoient si brillans de pierreries, que les yeux en étoient ébloüis : ils avoient des plumes sur leur tête et étoient tenus par des Officiers des Ecuries. Tout cet étalage étoit une chose inusitée ; mais ce fut par une distinction singuliere pour le Prince, ainsi que d'y voir les Solans et les Peyques, Gardes du G. S. qu'on découvroit près des Apartemens de Sa Hautesse, les premiers ayant de grandes plumes en tête, et les seconds, vétus à l'antique avec des bonnets de cuivre battu, surmontés d'une plume et ayant la demi-picque en main.

Le Prince étoit conduit par quatre Capidgis-Bachis, le Tchouk-Bachi et le Capidgiler Kiayassy du G. S. ayant en main leurs grands bâtons garnis d'argent et frapant de temps en temps sur le pavé : quand on fut vers le milieu de la seconde Cour, un gros considérable de differens Corps de Milice s'é-

branla

branla tout d'un coup et courut avec impétuosité pour venir prendre des gamelles pleines de pilau ou de potage au ris, lesquelles étoient rangées le long d'une longue barriere qui borde le pavé du chemin qui conduit au Divan. Cet empressement des Troupes pour manger le pilau, est réputé une marque qu'elles sont tranquilles et contentes du Gouvernement. Le Prince fut ensuite conduit au Divan. C'est une grande Salle voûtée, couronnée d'un beau Dôme et qui a quelque chose de grand dans sa simplicité. Le Kaïmakan représentant toujours le Grand Visir, s'assit sur un banc un peu plus élevé que les autres, couvert de belles Etoffes et placé justement sous la Jalousie par où le G. S. voit et entend tout tout ce qui se passe dans le Divan sans être vû. A la main droite du Kaïmakan, mais à quelque distance, étoit assis le Capitan-Pacha ou l'Amiral, en Turban de cérémonie. A la gauche et dans la même distance, siegeoient les Kadileskers ou Grands-Juges d'Europe et d'Asie, lesquels dans cette cérémonie ne parurent faire aucune fonction de Judicature : le Defterdar étoit placé du même côté sur le retour avec le Bachemasegy, Officier qui tient les Registres des Finances. Sur le banc vis-à-vis et à la droite, on fit placer le Prince par une distinction particuliere. C'est-là où s'assied le Nichandgy, qui met le paraphe du G. S. dans les Expéditions.

Cependant on rendit la Justice ordinaire, et on vit paroître dans le Divan quelques pauvres gens, même des enfans, toutes sortes de personnes étant également admises à ce suprême Tribunal, sans distinction de Rang et de Personne, de Sexe, ni de Religion. Les Sakeredgi ou Maîtres des Requêtes, font sommairement le raport des Procès, sur lesquels le G. V. ou en son absence, le Kaïmakan

prononce

prononce sur le champ, la Justice étant briéve : la présence du G. S. inspire de la crainte aux Juges qui voudroient en violer les Loix. Après quelques Procès jugés, et quelques Requêtes réponduës, le Kapidgiler Kiayassi du G. S. parut avec un Katacherif, ou Commandement Imperial, à la main ; le Kaïmakan se leva par respect, et les Ministres du Divan en firent autant ; le Kaïmakan s'avança pour recevoir le Katacherif, et l'ayant pris des mains du Kapidgiler Kiayassi, il le porta d'abord sur sa tête, ensuite à sa bouche pour en baiser la signature, le raporta sur le front et le lut. Il contenoit l'Ordre pour le Payement des Troupes : en même temps les Bourses furent portées par tas dans le Divan, et rangées le long de la Salle à droit et à gauche : nous comptâmes neuf cent trente-neuf Bourses de 500. Piastres, ou 1500. livres de France, ce qui fait la somme de 1408500. livres. On présenta au Kaïmakan de l'argent tiré d'une de ces Bourses, pour reconnoître la bonté de l'Aloy ; après quoi on fit l'apel pour la Paye, et les Commis de la Trésorerie prirent dans ce tas, ce qu'il falloit de Bourses pour chaque Corps, selon les Rôles qu'en lisoit tout haut le Ruinamedgy, Officier qui est chargé des Payemens. Les Bourses étant comptées elles passoient de main en main dans le Vestibule, c'est une chose digne de curiosité de voir avec quelle agilité on couroit s'en saisir, y ayant quelque récompense pour ceux qui les prenoient pour les porter jusqu'à l'endroit où la distribution s'en devoit faire.

Immédiatement après on donna des Caftans au Kapidgiler Kiayassi, au Schaoux Bachi, aux Commandans des divers Corps qui avoient reçû la paye, et aux principaux Officiers de la Trésorerie en récompense de leurs Services. Pendant que tout ceci

Digitized by Google

se passoit dans le Divan, des Salaors ou Ecuyers du G. S. exerçoient dans la Cour quelques-uns des beaux Chevaux dont on a parlé, il les montoient par respect sans Babouches. On servit plusieurs Tables dans le Divan, pour le Prince, à qui la Porte déféra l'honneur de manger seul, et d'être servi par les Officiers du G. S., et pour le Kaïmakan qui mangea aussi seul; le Capitan Pacha et les Kadislesker mangerent ensemble, le Defterdar eut aussi sa Table: les premiers Officiers de la Maison du Prince demeurerent auprès de sa Personne, et ne se présenterent point pour manger avec les Ministres du Divan. Le Drogman de la Porte étoit près du Prince dès le commencement pour faire sa fonction quand il seroit besoin, son premier Interprete y étoit aussi. Ce Repas se passa dans un très-grand silence de toutes parts, et le Prince goûta de tous les Mêts pour faire honneur au Repas du G. S. On servit beaucoup de Plats l'un après l'autre, que l'on desservoit peu de temps après. On attendit encore quelque temps, cependant arriva le Katacherif pour introduire le Prince chés le G. S. alors le Kaïmakan prit les devans, et le Prince fut averti de se mettre en marche: deux Capidgi Bachi allerent le prendre jusqu'en son banc, et le Schaoux Bachi accompagné du Kapidgiler Kiayassi avec leurs Bâtons de Céremonies marchoient devant. Le Prince étoit soûtenu par dessous les bras par le Schaoux lar Emini, et par un autre Officier.

Quand on fut un peu avancé dans la Cour, on avertit les Officiers du Prince de venir prendre des Caftans, qui leur furent distribués dans la Cour même; les principaux Officiers allerent ensuite s'asseoir sur un Banc, parce que personne ne devoit suivre le Prince chés le G. S. il y eut environ cinquante Caftans de distribués. Le Prince fut conduit

par

par les mêmes Officiers, jusqu'à la troisiéme porte des Apartemens du G. S. à travers une double haye d'Eunuques blancs et de Kapi Agassy, dont deux prirent le Prince par dessous les bras, et le conduisirent dans la Chambre où le G. S. étoit assis sur son Trône; ce Trône est fait en forme de Lit de parade, à Colones d'argent ou de vermeil doré, garni de Coussins très-riches, brodés d'or et de Perles, les Tapis sur lesquels on marchoit étoient très-magnifiques, il y avoit auprès du G. S. une Cassette remplie de Diamans et ouverte. Le Prince ayant fait une profonde réverence, le G. S. le salua gracieusement, portant sa main sur le cœur, Honneur inusité pour les Chrétiens; le Prince fit en Latin son Compliment en peu de mots, mais conforme au Sujet. Sa Hautesse l'écouta attentivement, et lui répondit avec affabilité. Le G. S. lui parla en face, ce qui ne se pratique point pour les Ambassadeurs, qui ne voyent ce Prince que de profil, et à qui il ne répond que par la voix du G. V. Après la Harangue, le Prince fut revêtu d'une magnifique Pelisse de Samour, dont le dessus étoit, au lieu de Drap selon la coûtume, une Etoffe d'argent à fleurs, de la Manufacture de *Brousse*, Ville de Bithynie: les Audiences chés le Grand Seigneur sont toujours fort courtes, ne s'y agissant que d'une Céremonie, et ne s'y traitant jamais d'aucune affaire, aussi le Prince ayant fait sa seconde réverence, fut reconduit de la même maniere jusqu'à la Porte, où il trouva un Cheval de présent du G. S. que l'Imbrahor Aga ou Grand Ecuyer et le Schaoux Bachi lui présenterent. Là, selon la coûtume, il attendit à cheval que les Troupes défilassent, ce qui se fit avec beaucoup d'ordre et de silence, tous les Officiers à la tête de leurs Corps à cheval, avec leurs parures de Céremonie. Le Segmen Bachi qui com-

mandoit

Digitized by Google

mandoit les Janissaires en l'absence du Janissaire Aga, marchoit le dernier avec un gros Correge, ensuite les Ministres de la Porte, le Capitan Pacha, et le Kaïmakan le dernier : quand ils furent tous passés, on se remit en marche.

Au sortir du Serail nous trouvâmes une grande quantité de monde, et surtout de femmes Turques ; dans toutes les Ruës où nous passâmes la foule étoit encore plus grande, que quand on allachés le Kaïmakan. Le Schaoux Bachi qui n'accompagne jamais, eut ordre du Kaïmakan de reconduire le Prince dans son Palais, ce qu'il parut vouloir éluder, en faisant insinuer deux ou trois fois au Prince qu'il seroit plus à propos et plus commode pour lui de se rembarquer, mais le Prince jugea au contraire et avec raison, qu'il étoit plus à propos de continuer sa marche à cheval, ce qui étoit aussi d'un plus grand éclat, en obligeant le Schaoux Bachi et les autres Officiers de l'accompagner jusques chés lui, suivant l'intention de la Cour quand on fut arrivé au Palais, les Schaoux du Divan se rangerent en haye dans la ruë, ainsi que la Garde des Janissaires : le Schaoux Bachi et les autres Officiers conduisirent le Prince jusque dans ses Apartemens. Il resta quelque temps avec le Schaoux Bachi dans la Salle d'Audience, où étoit aussi le Drogman de la Porte et quelques Courtisans du Prince, qui fit régaler le Schaoux Bachi de quelques Confitures, du Caffé, et de la Pipe. La conversation roula sur la grande Cérémonie qu'on venoit de voir, sur la Personne du G. S. et sur la magnificence de la Gour Ottomane. Le Schaoux Emini et les autres Officiers furent régalés dans une Salle voisine. Le Prince fit des présens convenables à ceux qui ont coûtume d'en recevoir dans ces occasions : on avoit d'autant plus de sujet d'être

d'être satisfait de ce jour d'éclat et de pompe, qu'outre les Honneurs singuliers et distingués que le Prince avoit reçû de la Porte, la journée avoit été parfaitement belle, par rapport à cette longue Marche, ce qui est rare et heureux dans une telle saison.

Le lendemain de l'Audience du Grand Seigneur, sa Musique guerriere, celle du Kaïmakan, et du Capitan Pacha vinrent joüer chés le Prince, qui fit régaler les Musiciens de *Bachis*, ou Etrennes en argent. L'après diné du même jour le Kaïmakan lui envoya en présent une Montre d'or, enrichie de Diamans; et quoiqu'elle ait été donnée en son nom, on présume qu'elle venoit du G. S Le Kaïmakan devenu depuis quelques jours Grand Visir, continuë à donner au Prince des marques de son amitié, et du penchant qu'il a a soûtenir fortement ses interêts, et la justice de sa Cause.

RUSSIE.

ON écrit de Petersbourg qu'on y avoit reçû avis que le 22. Février plusieurs Détachemens des Tartares de Crimée avoient paru sur la frontiere de l'Ukraine; qu'un de ces Détachemens avoit passé les rivieres de Gaitschul et de Woltschi; qu'un autre avoit passé celle de Samara près du Convent de ce nom, et que ce dernier ayant laissé sur sa gauche les Postes occupés par les Moscovites, le long de cette riviere, avoit marché vers l'endroit où les Tartares avoient forcé les Lignes en 1736.

Le 4. du mois passé, on aprit qu'un Corps de Tartares s'étant avancé le 26. du même mois de Février dans les environs des Forteresses de Kikerskoy et de Donetskoy, on avoit allumé aussi-tôt des feux, et tiré plusieurs coups de Canon, pour avertir de leur marche, et que les Commandans de

tous les Postes voisins avoient fait les dispositions nécessaires, pour s'oposer aux entreprises des Ennemis.

Ces Lettres ajoûtoient, que le Major Général Philosophow, sur la nouvelle de la marche d'un de leurs Détachemens, qui, ayant passé le petit Don près d'Isum, étoit allé reconnoître le Fort de Protopopowka, il étoit sorti des Lignes avec 300. hommes, et qu'il avoit attaqué ce Détachement, qui quoique fort superieur aux Moscovites, avoit été mis en fuite.

L'inquiétude que causoient ces premiers mouvemens des Ennemis, avoit été considérablement augmentée par l'arrivée d'un Courier dépêché par le Général Douglas à la Czarine, pour l'informer, que le Kan de Crimée à la tête 80000. hommes, étoit campé à l'embouchure de la riviere de Thor, mais on fut rassûré le 6. Mars par des Lettres de ce Général, lesquelles contenoient le détail de divers avantages qu'il avoit remportés sur les Tartares.

On mande en dernier lieu de Petersbourg, qu'on y avoit apris de Vienne, sur des Lettres reçûës des frontieres, que le Grand Seigneur devoit avoir pendant cette Campagne trois Armées, chacune de 100000. hommes; et que le Grand Visir avec la plus considérable devoit se tenir à portée de se joindre selon les occurences à l'une des deux autres, qui seroient commandées l'une par le Pacha de Choczim, et l'autre par le Pacha de Bosnie.

Outre ces trois Armées, il y en aura une quatriéme sous les ordres du Prince Ragotzi, et avec laquelle ce Prince, qu'on dit s'être engagé à payer au Grand Seigneur un Tribut annuel de 400000. Ecus, s'il peut se rendre Maître des Pays dont il médite la conquête, tâchera de faire une invasion dans la Transylvanie.

Ces

Digitized by Google

Ces mêmes Lettres marquent, que sa Hautesse faisoit équiper une Flotte de trente-cinq Vaisseaux, qui étoit destinée à servir sur la Mer Noire, et qu'elle auroit une Escadre de dix Vaisseaux dans la Méditerranée.

Les dernieres Lettres de Petersbourg portent, que les avis reçus des frontieres de Turquie marquent, que par un Traité que le Grand Seigneur a conclu avec le Prince Ragotzi sa Hautesse l'a reconnu Souverain de Hongrie et de Transylvanie, et qu'elle est convenuë, que toutes les Places dont les Turcs se rendroient Maîtres dans l'un ou dans l'autre de ces Pays, même celles qui ont apartenuës autrefois à la Porte, demeureroient à ce Prince en propriété; qu'il joüiroit de ses Etats, et qu'il les gouverneroit sans aucune dépendance de la Porte, ainsi que ses Successeurs qui seroient élûs selon les Loix du Pays, et qu'il seroit obligé seulement de payer un Tribut au Grand Seigneur, et de marcher au secours de sa Hautesse avec une Armée de 100000. hommes, lorsqu'elle seroit en guerre avec quelqu'une des Puissances de l'Europe.

On a apris par les mêmes Lettres, qu'aussitôt après la conclusion de ce Traité, le Prince Ragotzi étoit parti de Constantinople pour aller se mettre à la tête du Corps de Troupes Ottomanes, destiné à pénetrer dans la Transylvanie, et que s'étant rendu à Widdin, il avoit fait répandre dans cette Province et dans les Provinces voisines plusieurs Exemplaires d'un Manifeste, dans lequel il expose les raisons qui l'ont déterminé à prendre les armes contre l'Empereur.

Le Résident Moscovite qui est à Ispahan, a mandé à la Czarine, qu'Irsa-Kuli-Mirza, fils aîné de Thamas-Kouli-Kan, étoit entré avec un Corps considérable de Troupes dans la Bucharie, dont les

Digitized by Google

Habitans refusoient de reconnoître le nouveau Roy de Perse ; qu'il avoit ravagé la plus grande partie de cette Province, et en particulier le Pays d'Orchenski ; qu'après cette Expédition il avoit marché le long du Fleuve Oxus du côté de Balk ; que les Troupes de la Garnison de cette Place ayant fait une sortie pour lui disputer le passage de quelques défilés voisins de la frontiere de l'Indostan, il les avoit attaquées, et les avoit obligées de rentrer dans la Ville ; qu'il avoit ensuite traversé les défilés sans aucun obstacle, et qu'il avoit mis le Siége devant Balk, qui s'étoit défendu pendant quelques jours, mais qui s'étoit rendu enfin par Capitulation ; que la Ville de Kapachackis avoit suivi l'exemple de celle de Balk, et qu'il ne restoit plus qu'à prendre celle de Kendus, pour achever de soûmettre toute la Province à Thamas-Kouli-Kan.

POLOGNE.

ON mande de Warsovie, que le Roy a envoyé une Lettre circulaire au Primat du Royaume, au Grand Général de la Couronne, à celui de Lithuanie, aux Palatins et aux Starostes, pour les inviter à assister à la Cérémonie du Mariage de la Princesse Marie Amelie. Le Comte de Bruhl, l'un des Ministres d'Etat de la Cour de Saxe, a écrit en même temps à ces Seigneurs, pour les prier de lui faire sçavoir en quoi consistera leur Suite, afin qu'on puisse prendre des mesures pour loger leurs domestiques et leurs Equipages.

Le bruit court que le Kan de Crimée, après avoir feint de vouloir se retirer dans ses Etats, avoit marché avec 80000. hommes vers Siahoda, qui apartient à la Czarine ; que les Tartares avoient passé au fil de l'épée tous les Habitans de cette Ville,

Digitized by Google

Ville, et qu'ils avoient enlevé une grande quantité de butin. On assure aussi que les Généraux Moscovites en ayant été avertis, s'étoient mis chacun de leur côté à la poursuite des ennemis, et que le Comte de Munich avoit fait une si grande diligence, qu'il avoit joint le Kan de Crimée, lequel craignant d'être attaqué, avoit pris une seconde fois le parti de la retraite.

ALLEMAGNE.

LEs diverses fautes commises pendant la Campagne derniere par plusieurs Officiers, ont déterminé l'Empereur à ordonner qu'à l'avenir personne n'obtiendroit de Compagnies dans les Troupes Imperiales, sans avoir servi auparavant en qualité d'Enseigne ou de Lieutenant pendant trois années.

Un Courier arrivé de Transylvanie, a raporté que les Milices de cette Province avoient fait une course sur les Terres du Grand Seigneur, et qu'y ayant battu un détachement des Turcs, elles étoient retournées à Hermanstadt avec plusieurs prisonniers et un butin assés considérable.

Quatre mille Turcs s'étant avancés vers la Frontiere de Transylvanie, dans le dessein de se rendre maîtres du Pas de Bistritz, afin de faciliter l'entrée de cette Province au Corps de Troupes que le Grand Seigneur destinoit à y faire une invasion, et le Prince de Lobkowitz ayant détaché le Comte de Czernin avec 1000. hommes d'Infanterie, et 1200. de Cavalerie pour aller au secours des Troupes qui gardoient ce poste, ce Comte a surpris les Ennemis dans une embuscade, et il les a obligés de se retirer, après leur avoir tué beaucoup de monde et fait plusieurs prisonniers.

Digitized by Google

Le bruit court que le raport des Commissaires donnés au Comte de Seckendorf, ne lui a pas été aussi favorable qu'il s'en étoit flaté. On assure même qu'il doit être transferé dans peu de son Hôtel dans un Lieu plus sûr et que l'Empereur ayant fait dire à l'Epouse de ce Feldt-Maréchal, qu'elle pouvoit se retirer où elle jugeroit à propos, cette Dame s'étoit déterminée à partir pour la Saxe.

Les derniers avis reçus de Vienne, portent que ce Comte ayant demandé à ses Commissaires la communication des procès verbaux des diférens interrogatoires qu'il a subis, l'Empereur n'a pas voulu consentir qu'on la lui donnât.

On assure que ce Feldt-Maréchal a accusé le Comte de Kevenhuller d'avoir contribué à plusieurs des mauvais succès de la derniere Campagne, et que ce Comte en ayant été instruit, travaille à un Mémoire justificatif, dans lequel il se propose de prouver qu'on ne peut les imputer qu'au Comte de Seckendorf. On dit qu'il a même fait lever une Nouvelle Carte de la Servie, afin de mettre les Commissaires de ce General en état de juger combien il a fait faire de marches forcées aux Troupes Imperiales.

Les Ennemis du Comte de Seckendorf ne se contentent pas de l'accuser d'avoir mal rempli ses devoirs de Géneral, mais ils publient qu'il a répandu en Esclavonie et en Croatie un grand nombre d'Exemplaires d'un Catéchisme, contenant les Dogmes du Luthéranisme, afin d'y acquérir des Prosélites à cette Communion.

On a cru, sans fondement, que la peine de mort prononcée contre le Major Général Doxat seroit changée en un bannissement, et on assure que les autres Officiers de la Garnison de Nissa seront envelopés dans la disgrace de ce Commandant, que

Digitized by Google

que le Colonel Ombach sera dégradé de Noblesse et cassé ; qu'un Lieutenant Colonel, deux Majors et un Ingénieur, seront aussi cassés, et que les Capitaines, Lieutenans et Enseignes seront enfermés les fers aux pieds dans des cachots pendant six mois ; en effet on vient d'aprendre que le Jugement prononcé contre le Général Doxat a été executé.

Les Lettres de Belgrade en contiennent le détail suivant. Depuis le jour auquel on lui annonça sa Sentence jusqu'à celui destiné pour l'execution, l'Evêque de la Ville et le Supérieur des Jésuites sont allés plusieurs fois le trouver pour s'acquitter de ce que leur ministere exigeoit d'eux, mais ils n'ont pû lui faire abandonner la résolution de mourir dans la Religion Protestante. Ce Général fut décapité le 20. du mois dernier dans la Place vis-à-vis les Casernes. 400. hommes d'Infanterie et 200. Cuirassiers de la Garnison de Belgrade, demeurerent sous les Armes pendant l'execution, à laquelle assisterent tous les Officiers de la Garnison de Nissa.

On aprend de Dresde, que le 19. Mars vers les cinq heures du soir, la Reine s'étant renduë dans le Cabinet du Roy avec les Princes et les Princesses de la Famille Royale, leurs Majestés signerent le Contrat de Mariage de la Princesse Marie-Amélie et du Roy des deux Siciles. Ce Contrat, après avoir été signé par leurs Majestés, le fut par la Princesse Marie-Amélie, par le Prince Royal, par le Prince Xavier et par le Comte de Fuenclara, en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus de leurs Majestés Catholique et Sicilienne. Le Vice-Chancelier et les Comtes de Vackerbart et de Druhl, Ministres du Cabinet, le signerent aussi.

Digitized by Google

ITALIE.

ON mande de Rome, qu'un inconnu s'étant accusé au Curé de S. Martin des Monts dans la Confession, d'avoir volé une somme à un Particulier, et lui ayant remis une Lettre de change qui excedoit cette somme, à condition que le Curé lui rendroit l'excédent, le Curé porta la Lettre de change au Particulier, qui ayant retenu l'argent dont on lui faisoit la restitution, compta à cet Ecclesiastique le reste de la somme portée par la Lettre, de laquelle il se chargea de poursuivre le payement : cette Lettre s'étant trouvée fausse, le Particulier qui s'en étoit chargé, a eû son recours contre le Curé, et ce dernier a été condamné à lui rendre l'argent qu'il en avoit reçû.

Le 6. de ce mois on vola dans l'Eglise de S. André *Delli Frati*, un Collier de Diamans et une Médaille d'or, dont étoit orné le Buste de S. François de Paule.

On écrit de Milan, qu'une Compagnie, à la tête de laquelle est le Comte Bianchini, offre de prendre la Ferme générale des revenus du Milanez, du Parmesan et du Mantoüan, et qu'elle s'engage à en donner 300000. florins par an de plus que les anciens Fermiers, et à avancer six millions à l'Empereur

On a depuis peu publié à Naples un Decret pour réformer divers abus qui se sont introduits dans les Tribunaux, et il est ordonné par ce Decret aux Présidens, de prescrire aux Conseillers, qu'ils chargeront du raport de quelque affaire, le temps dans lequel ce raport devra être fait, aux Conseillers de rendre compte, lorsqu'ils n'auront pu raporter les affaires dans le temps marqué, des raisons qui les en auront empêchés, et aux Avocats de se tenir

exactement

exactement dans les bornes de leur Profession, et de ne point faire dégenerer leurs Plaidoyers et leurs Factums en déclamations injurieuses et en Libelles scandaleux contre les adversaires de leurs Parties.

CORSE.

LEs Lettres de la Bastie de la fin du mois dernier portent, qu'il régne beaucoup de division parmi les Rebelles, et que quelques-uns d'entre eux, irrités de ne point voir arriver le secours que leur principal Chef leur avoit promis, avoient voulu tuer le nommé Bongiorno qu'il leur avoit envoyé, pour les engager à persister dans la résolution de ne point rentrer dans l'obéissance de la République.

On a apris en même-temps, que le Marquis Mari ayant été averti que deux Détachemens, que les Commandans de San-Pelegrino et de Padolella avoient fait marcher, pour renforcer le Poste de Cocola, dont les Rebelles avoient dessein de s'emparer, avoient été coupés par ces derniers, qui les avoient obligés de retourner sur leurs pas, il avoit détaché 50. hommes qui ayant pris la route de la Mer étoient arrivés à Cocola le 14. du mois de Février; que peu après leur arrivée, le Poste avoit été attaqué par les Rebelles, et qu'il y avoit eu un feu très-vif de part et d'autre; que quoique les Rebelles tinssent ce Poste investi, les Genois qui le gardoient avoient reçu un nouveau Renfort, et que ceux-ci ayant attaqué à leur tour les Rebelles, ils leur avoient tué beaucoup de monde, et les avoient contraints de prendre la fuite; qu'on avoit trouvé sur le Champ de bataille les corps de quelques-uns de ceux qui ont le plus contribué à entretenir l'esprit de révolte parmi les Corses, et qu'un

Digitized by Google

Neveu et deux Cousins de Ciaferri avoient été tués en cette occasion.

Ces Lettres détruisent absolument le bruit qui avoit couru, que le Marquis Paoli, un des Chefs des Rebelles, avoit été tué par un Parti des Troupes Génoises, dans les environs de la Bastie.

On a apris de Genes, qu'il y arriva le 20. du mois dernier un Bâtiment, par l'équipage duquel on a reçu avis que le Marquis de Pardaillan, Commandant de la Fregate *la Flore*, qui croise sur la Côte Orientale de l'Isle de Corse, afin d'empêcher qu'aucun Vaisseau étranger n'y débarque des munitions pour les Rebelles, avoit envoyé une Chaloupe à la Bastie pour informer le Comte de Boissieux, qu'étant à la hauteur de Porto-Vecchio, et ayant aperçu un Corps de Troupes des Rebelles, qui s'étoit avancé dans le dessein d'attaquer cette Place, il avoit aproché de la Côte, afin d'observer les mouvemens de ce Corps de Troupes; que dès que les Rebelles eurent reconnu le Pavillon de France, ils avoient fait connoître par plusieurs Signaux, que celui qui les commandoit, demandoit la permission de se rendre à bord de la Fregate *la Flore*; qu'on lui avoit envoyé une Chaloupe, et qu'ayant été conduit au Marquis de Pardaillan, il lui avoit dit qu'il profitoit avec joye de l'occasion qui se présentoit, de l'assûrer du profond respect avec lequel tous les Corses se soûmettoient aux volontés de S. M. T. C. Le Marquis de Pardaillan lui ayant répondu, qu'il étoit bien aise de trouver les Rebelles dans ces sentimens, mais que leur conduite ne répondoit point aux assûrances que leur Commandant venoit de donner, puisqu'ils paroissoient se disposer à commettre des Actes d'hostilité à la vûë du Pavillon de France; leur Commandant ajoûta, que pour prouver que ses discours étoient

sinceres,

Digitized by Google

sinceres, il promettoit de se retirer avec ses Troupes de devant Porto-Vecchio, avant la fin du jour.

Depuis qu'on a reçu ces nouvelles, le Marquis Mari a mandé au Senat, qu'un Tambour que le Comte de Boissieux avoit envoyé aux Rebelles étoit retourné à la Bastie, et qu'il avoit raporté que les Rebelles étoient disposés de tenir une Assemblée générale pour délibérer sur ce sujet; que cette Assemblée n'avoit encore pu se tenir, parce que plusieurs de leurs Chefs, qui étoient de l'autre côté des Montagnes, ne pouvoient s'exposer à les passer à cause de la grande quantité de nege; qu'aussitôt après qu'ils seroient arrivés, les Rebelles consulteroient sur le parti qu'ils devoient prendre, et qu'ils ne manqueroient pas de nommer des Députés, pour lui rendre compte de leurs Résolutions.

On assûre que les Chefs de ces Rebelles s'étant assemblés quelque temps après avoir renvoyé le Tambour, qui leur avoit porté les dépêches du Comte de Boissieux, ils ont nommé Mrs Orticone et Ciaferri, pour aller trouver ce Comte de leur part, et pour négocier avec lui.

Le Marquis Mari a donné avis au Senat, que quelque temps avant que d'avoir apris que les Rebelles étoient disposés à entrer en accommodement, il avoit détaché 200. hommes qui leur avoient enlevé une grande quantité de bestiaux, dans les environs de Ponte d'Arco.

On écrit de Livourne du commencement de ce mois, qu'il y étoit arrivé plusieurs Matelots de l'Equipage d'un Bâtiment Zélandois, qui portoit des vivres aux Rebelles de l'Isle de Corse, et qui a fait naufrage à quelque distance du Port de Genes.

Digitized by Google

Les dernieres nouvelles de Corse portent, que les Rebelles, ayant fait sçavoir au Comte de Boissieux que leurs Députés se rendroient à la Bastie le 28. du mois de Mars dernier, ce Général envoya ce jour là sur les cinq heures du matin un Détachement de 100. Grenadiers des Troupes Françoises, prendre Poste à Biguglia, Lieu situé à une portée de Fusil du Camp des Rebelles, qui dès que ce Détachement y fut arrivé, vinrent présenter aux Officiers et aux Soldats des rafraîchisssemens.

A huit heures, Mrs Orticone et Paoli, Députés des Rebelles partirent de leur Camp, étant accompagnés du Colonel Thomasini, et ils allerent joindre à Biguglia le Détachement des Troupes Françoises, qui les y attendoit. Escortés par ce Détachement, ils continuerent leur route, sur laquelle ils trouverent tous les Postes occupés par les Troupes Françoises. Ils entrerent dans cette Ville, étant precédés d'un Officier et de 12. Fusiliers des Troupes Françoises, et suivis des 100. Grenadiers, par lesquels ils avoient été escortés. Le Comte de Boissieux avoit fait poster des Soldats de distance en distance, dans les ruës par lesquelles ils passerent. Les Députés allerent descendre à la Maison des Jésuites, où on leur avoit fait préparer un logement, et après qu'ils eurent fait donner part de leur arrivée au Comte de Boissieux, ce Général leur envoya son Secretaire.

Le 29. ils se rendirent chés le Comte de Boissieux, qui leur dit qu'il les avoit invités à venir le trouver pour les écouter, et pour travailler à rétablir la tranquilité dans leur Isle. M. Orticone répondit, que tous les Corses étoient pénétrés d'une sincere reconnoissance des marques qu'ils recevoient de la bonté de S. M. T. C.; qu'ils se soûmettroient avec respect à tout ce que le Roy de

France.

Digitized by Google

France jugeroit à propos de faire à leur égard, mais qu'ils esperoient que S. M. T. C. n'éxigeroit d'eux, rien de contraire à leurs Privileges.

GRANDE BRETAGNE.

LE 26. du mois dernier, le Lord Chambellan de la Maison du Roy fit sçavoir à plusieurs Personnes de distinction, qui ne se sont pas conformées aux ordres donnés pour le Deüil de la Reine, que le Roy leur défendoit de paroître à la Cour.

LORAINE.

LA correspondance entre cette Cour et celle de Saxe ayant été ouverte il y a quelque tems par la recognition mutuelle qui s'est faite entre les deux Rois, le Roy de Pologne Electeur de Saxe, a écrit une lettre au Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, par laquelle il lui donne part de la Conclusion du Mariage de la Princesse Royale sa Fille, avec S. M. le Roy des deux Siciles: le Roy a répondu par une lettre où il felicite le Roy Auguste à ce sujet.

Le 24. du mois dernier, le Roy accompagné du Duc Ossolinski, et suivi d'un détachement de ses Gardes du Corps, partit pour son Château de la Malegrange, et le lendemain Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, S. M. alla faire ses dévotions dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Bon-Secours, située près de Nancy, à laquelle le Roy et la Reine ont fait présent chacun d'un Sceptre et d'une Couronne d'Or.

Le même jour, la Reine, dont la santé est parfaitement rétablie, entendit dans la Chapelle du Château,

Digitized by Google

Château de Luneville, la grande Messe chantée par la Musique.

Le 3. de ce mois, Jeudy Saint, le Roy alla faire ses Pâques à la Paroisse de la Ville : S. M. lava ensuite les pieds à douze Pauvres, et les servit à table, accompagné de ses Chambellans et de ses Gentilshommes. La Reine fit la même cérémonie à douze Pauvres femmes, qui furent pareillement servies à table par S. M. et les Dames du Palais. L'après midi, le Roy accompagné de tous les Seigneurs de sa Cour, alla à pied faire ses stations dans plusieurs Eglises de Luneville.

Le 5. veille de Pâques, la cérémonie de la Résurrection de Nôtre Sauveur, se fit dans la Chapelle du Château, selon l'usage de Pologne : Vers les neuf heures du soir, le *Te Deum* y fut chanté par la Musique de S. M. mêlée de Trompettes et de Timbales : les Gardes du Corps, les Gardes à pied, et les Compagnies des Cadets, qui étoient rangés en ordre de Bataille dans les Cours du Château, firent pendant ce temps là plusieurs décharge de Mousqueterie.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 30. du mois dernier, Dimanche des Rameaux, le Roy et la Reine assisterent dans la Chapelle du Château de Versailles, à la bénédiction des Palmes et à la Procession. Leurs Majestés adorerent la Croix, et ensuite elles assisterent à la Grande Messe. Madame et Madame Henriette entendirent la même Messe dans la Tribune.

Digitized by Google

Le 31. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroise du Château, et S. M. y communia par les mains de l'Abbé de Chevrieres, son Aumônier en quartier.

Le 2. de ce mois, Mercredy Saint, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château l'Office des ténébres qui fut chanté par la Musique.

Le 3. Jeudy Saint, le Roy entendit le Sermon de la Cene de l'Abbé de la Roche, Docteur de Sorbonne, après quoi l'Archevêque d'Embrun fit l'Absoute : ensuite le Roy lava les pieds à douze Pauvres, et S. M. les servit à table. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de la Maison du Roy, à la tête des Maîtres d'Hôtel, précédoit le Service dont les plats étoient portés par le Duc de Chartres, par le Comte de Clermont, par le Prince de Conty, par le Prince de Dombes, par le Comte d'Eu, par le Duc de Penthiévre, & par les principaux Officiers de S. M. Après cette cérémonie, le Roy et la Reine se rendirent à la Chapelle, où leurs Majestés entendirent la grande Messe, et assisterent à la Procession et aux Vêpres : Madame et Madame Henriette assisterent à l'Office dans la Tribune.

L'après-midi, la Reine entendit le Sermon de la Cene de l'Abbé de Ciceri, Prédicateur ordinaire de la Reine, et l'Archevêque d'Embrun ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze pauvres Filles, et les servit à table. Le Marquis de Chalmazel, premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédoit le Service, dont les plats étoient portés par Madame, par Madame Henriette, par Madame Adelaïde, par Mademoiselle de Clermont, par les Dames du Palais, et par d'autres Dames de la Cour.

Le soir, leurs Majestés entendirent dans la Chapelle du Château l'Office des Ténébres, chanté par la Musique.

Le

Digitized by Google

Le 4. de ce mois, Vendredy Saint, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, le Sermon de la Passion du Pere Ségaud, de la Compagnie de Jesus. Leurs Majestés assisterent ensuite à l'Office, et elles allerent à l'adoration de la Croix. L'après-midi, le Roy et la Reine entendirent l'Office des Ténébres chanté par la Musique.

Le 5. Samedi Saint, le Roy revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit en cérémonie à l'Eglise de la Paroisse où S. M. entendit la Messe et communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Le Roy toucha ensuite un grand nombre de Malades. Le soir le Roy et la Reine assisterent dans la Chapelle aux Complies et au Salut, pendant lequel l'*O Filii* fut chanté par la Musique.

Le 6. Fête de Pâques, leurs Majestés entendirent dans la même Chapelle la grande Messe, célebrée Pontificalement par l'Archevêque d'Embrun Monseigneur le Dauphin entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après-midi, le Roy entendit le Sermon du Pere Ségaud et ensuite les Vêpres ausquelles le même Prélat officia. La Reine et Monseigneur le Dauphin entendirent les Vêpres dans la Tribune.

Le Roy a donné au Comte de Polastron, l'un des sous-Gouverneurs de Monseigneur le Dauphin, le Gouvernement du Neuf Brisak.

S. M. a accordé à M. de Scedorff, Major du Régiment des Gardes Suisses, le Régiment Suisse dont M. de Brendlé étoit Colonel.

Le Roy a aussi accordé le Gouvernement de la Ville et du Château de Nantes au Marquis de Brancas: S. M. l'a nommé en même temps pour commander en Bretagne.

S. M. a nommé le Comte de la Marck son Ambassadeur.

Digitized by Google

bassadeur Extraordinaire auprès du Roy d'Espagne, à la place du Marquis de Vaugrenant, qui a demandé à S. M. la permission de revenir en France.

Le Roy a donné au Marquis de la Farre la Charge de Lieutenant Général de Bretagne au Comté Nantois, et la Charge de Lieutenant Général de Languedoc, qu'avoit le Marquis de la Farre, a été accordée par S. M au Duc de Richelieu, lequel commandera dans la Province.

S. M. a nommé à l'Evêché de Montpellier l'Evêque de S. Papoul.

Le 14. Avril, la Reine entendit en Concert le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Iphigenie*, qui fut continué le 19. et le 21.

Le 23. on concerta devant S. M. le Prologue et le premier Acte de *Thesée*, qu'on continua le 26. par le second et troisiéme Actes, et le 28. la Cour étant à Marly, on acheva les deux derniers Actes du même Opera.

Le premier Avril, le Concert Spirituel recommença au Château des Thuilleries; il a été donné en differens jours jusques et compris le Dimanche de *Quasimodo*. Outre les plus beaux Motets qui y ont été chantés, les Srs Guignon, Cupis et Blavet, ont exécuté dans la plus grande perfection plusieurs excellentes Pieces de Symphonie. On donna pour dernier Concert le 13. trois excellents Motets, le premier de M. de *Blamont*, Sur-Intendant de la Musique du Roy, et les deux autres de Mrs *Batistin* et *Mondonville*, lesquels furent fort aplaudis par une très brillante assemblée.

S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, a fait présent à S. A. R. la Duchesse de Loraine Doüairiere, d'un très-beau Portrait du Duc de Chartres en pied et de sa hauteur; ce Prince y est représen-

té

té dans un Bosquet enrichi d'une Cascade, de quelque Bas-reliefs, et de quelques Animaux domestiques qui font le plaisir de ce Prince. Ce Tableau qui a eu l'aprobation des Connoisseurs, a été peint à S. Cloud, par M. *Delobel*, de l'Académie Royale de Peinture.

On a fait pendant les Fêtes de Pâques, des Retraites dans cinq Paroisses de Paris pour les pauvres Ouvriers, qui ont excité la pieté de plusieurs personnes. Il y avoit tous les soirs après leur travail, des Conférences, des Sermons; on chantoit des Cantiques, et il étoit difficile d'assister à ces exercices de dévotion sans en être touché: il s'y est fait des biens infinis. Un grand nombre d'Ecclesiastiques ont travaillé à ces Retraites et ont été occupés à confesser ces bonnes Gens. M. l'Evêque de Luçon voulut aussi avoir part à cette bonne œuvre, il assista le dernier jour à l'Eglise de S. Benoît où on leur faisoit renouveller les promesses du Baptême, et après la cérémonie il donna la Bénédiction du S. Sacrement.

AD Celsitudinem Eminentissimam Cardinalis HENRICI OSWALDI, Turris Arverniæ.

EPIGRAMMA.

Dicatum Illustrissimo Comiti Delci, Excellentissimi Nuncii Pontificii Nepoti.

DUm te per placidas undas, HENRICE, ferebat
Flans à Romanis dulciter aura plagis;

Ecce

Ecce repentè tibi surgens inimicus Orion,
In sacrum tonuit bis caput ille tuum.

Invidus optabat, tegeret ne Delcius illud
Ostro, quod Latiâ nuper ab Urbe tulit.

Optavit frustra : frustra est bacchata procella :
Frustra intentavit trux tibi turbo necem.

Eia age, lætitiæ da signa, HENRICE, prioris :
Senarum, & Romæ nam tibi lumen adest.

Hoc lumen faustum tua tanta pericula pellet ;
Et morte in mediâ ne moriare, dabit.

Addictissimus atque Obsequentissimus
Famulus Dominicus MARQUESI.

Le 20. de ce mois, M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs, alla prendre dans les Carosses du Roy et de la Reine le Cardinal d'Auvergne en son Hôtel à Versailles, et il le conduisit chés le Roy avec l'Abbé Delci, Camerier d'honneur du Pape, nommé par Sa Sainteté pour aporter le Bonnet au Cardinal d'Auvergne ; avant la Messe du Roy, l'Abbé Delci fut conduit avec les cérémonies accoutumées à l'Audience que le Roy lui donna dans son Cabinet, et il présenta à S. M. un Bref de Sa Sainteté. Après cette audience, le Roy descendit à la Chapelle, où le Cardinal d'Auvergne se rendit à la fin de la Messe, étant conduit par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs. Le Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies

Digitized by Google

Cérémonies, et M. Desgranges, Maître des Cérémonies, reçurent à la Porte de la Chapelle le Cardinal d'Auvergne, lequel alla se placer près du Prie-Dieu du Roy, du côté de l'Evangile, et se mit à genoux sur un Carreau. L'Abbé Delci, revêtu de son habit de Cérémonie, ayant remis entre les mains du Cardinal d'Auvergne le Bref du Pape, alla prendre sur une Credence, préparée près de l'Autel du côté de l'Epitre, un Bassin de vermeil doré, sur lequel étoit le Bonnet, et il le présenta au Roy. S. M. prit le Bonnet et le mit sur la tête du Cardinal d'Auvergne, qui en le recevant fit une profonde inclination, et à l'instant même se découvrit. Dès que le Roy fut en marche pour sortir de la Chapelle, le Cardinal d'Auvergne entra dans la Sacristie, où il prit les habits de sa nouvelle dignité, il monta ensuite chés le Roy, étant accompagné du Grand Maître et du Maître des Cérémonies; M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit toujours resté auprès du Cardinal d'Auvergne, l'introduisit dans le Cabinet du Roy, où il fit son remerciement à S. M. Le Cardinal d'Auvergne fut conduit avec les mêmes cérémonies à l'Audience de la Reine, à laquelle il présenta l'Abbé Delci, qui remit à S. M. un Bref du Pape. Pendant l'Audience on aporta un Tabouret, et le Cardinal d'Auvergne s'assit. Il fut conduit ensuite à l'Audience de Monseigneur le Dauphin et à celle de Mesdames de France, et après toutes ces Audiences, le Cardinal d'Auvergne fut reconduit par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs, dans les Carosses du Roy et de la Reine à son Hôtel, avec les Cérémonies observées lorsqu'on étoit allé le prendre pour l'amener chés le Roy.

PRÉSENTANDO

Digitized by Google

Presentando a sua Maestà Cristianissima LUIGI XV. *Re di Francia, e di Navarra a nome di sua Santità* CLEMENTE XII. *Monsignor Francesco D'Elci la sacra Porpora per sua Eminenza il Signor Principe di Buglione Cardinal D'Auvergne, così parla al detto Monsignor l'Autore.*

SONETTO.

DA Flora, alto Signor, qui ad ammirare
Le glorie di LUIGI un di venisti:
Pien del loro splendor poscia ten gisti
Sul Tebro, e tue virtù si fer più chiare.

Vide CLEMENTE le tue illustri, e rare
Idee, e l'opre, ond'ognor laude acquisti;
Però Te a far qui d'altri pregi acquisti
Mandò dal soglio: e omai l'effetto appare.

Vanne, Egli disse, e teco i miei secreti,
E questo insigne Don del Vaticano
Porta al Monarca: e il suo voler s'onori.

L'Ostro, più bel nella sua Regia Mano,
Splenda ognor su i Buglion; tu poi ben lieti
Auspici prendi pur d'eguali onori.

Del Sig. Giovan Francesco NENCI.

On

On fit le 22. Mars la Céremonie ordinaire que l'on fait tous les ans en mémoire de la Réduction de Paris, sous l'Obéissance d'Henri IV. arrivée à pareil jour l'an 1594.

Quoique cette Céremonie soit déja ancienne, il y a peut-être bien des Personnes qui n'en sçavent pas le détail; c'est pourquoi nous le raporterons ici.

Lorsque le 22. Mars, jour destiné à cette Céremonie, arrive depuis le Mardy de la Semaine Sainte jusqu'au jour de Pâques, on la remet au premier Vendredy d'après Pâques.

La Céremonie se fait le matin en l'Eglise des Grands Augustins, dont les Portes sont gardées ce jour-là par un Détachement des Gardes du Corps, et des Cent Suisses du Roy.

Le Parlement, la Chambre des Comptes, et la Cour des Aydes y vont par Députés: * ils alloient autrefois d'abord à l'Eglise Notre-Dame, et suivoient à pied la Procession, mais depuis plusieurs années ils vont directement du Palais aux Augustins.

Les Députés de chaque Compagnie sont accompagnés d'un Détachement des Archers de Ville, que les Prevôt des Marchands et Echevins envoyent au devant d'eux au Palais.

Ceux du Parlement sont au nombre de trente ou environ, sçavoir un Président à Mortier, quatre Conseillers de la Grand'Chambre, un Président, et deux Conseillers de chaque Chambre des Enquêtes et Requêtes, un de Messieurs les Gens du Roy, tous revêtus de leurs Robes d'écarlate et de leurs Chaperons de même couleur, fourrés d'Hermine.

* *Par la Lettre de Cachet toutes les Cours sont invitées à cette Céremonie.*

Ils

Digitized by Google

Ils sont précédés d'un Greffier du Parlement et du premier Huissier, lesquels sont aussi en Robes rouges, et de plusieurs autres Huissiers en Robes noires.

Les Députés de la Chambre des Comptes sont en plus grand nombre que ceux du Parlement, sçavoir un Président, douze Maîtres ou environ, autant de Correcteurs et d'Auditeurs, et un des Gens du Roy, tous en Robes de Cour, c'est-à-dire, en Robes de Céremonie, et précédés d'un Greffier, du premier Huissier, et autres Huissiers de la Chambre.

Ceux de la Cour des Aydes sont en Robes rouges, et Chaperons noirs herminés; ils ne sont que douze ou quinze, sçavoir un Président de la Premiere Chambre, et quatre Conseillers; un Président et deux Conseillers de la Seconde et de la Troisiéme Chambre, un des Gens du Roy: ils sont précédés comme les autres Cours d'un Greffier, du premier Huissier, et autres Huissiers.

Lorsque les Députés d'une de ces Compagnies arrivent aux Augustins, on sonne les Cloches; les Gardes du Corps, Cent-Suisses et Archers de Ville, qui sont aux portes se mettent sous les Armes, et aussitôt qu'ils entrent dans l'Eglise, l'Orgue joüe; le Grand Maître des Céremonies vient les recevoir, et deux Religieux Augustins leur présentent l'Encens et l'Eau bénite.

Les Députés du Parlement arrivent les premiers, et se placent dans les hautes Stalles du Chœur à main droite en entrant.

Ceux de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, et le Corps de Ville, c'est-à-dire, le Prevôt des Marchands, les Echevins, les Conseillers, Quartiniers, et autres Officiers de Ville arrivent

Digitized by Google

vent ensuite, et se placent dans le même ordre dans les hautes Stalles à main gauche.

Dans les basses Stalles à droite et à gauche au dessous de chaque Compagnie, sont les Gens du Roy, les Greffiers, premiers Huissiers, et autres Officiers de chaque Compagnie.

Le même jour que ces Compagnies s'assemblent aux grands Augustins, tous les Religieux des quatre Ordres Mandians; sçavoir, les Cordeliers, les Augustins, les Carmes et les Dominicains ou Jacobins, vont dès le matin en Procession à Notre-Dame.

Le Clergé des quatre Paroisses nommées les Filles de Notre-Dame, qui sont S. Etienne des Grès, S. Benoît, S. Merry et le Sépulchre, va aussi en Procession à Notre-Dame.

Lorsque toutes ces Processions sont arrivées, celle de Notre-Dame va aux Augustins, précédée des Religieux Mandians et des quatre Paroisses dont on vient de parler.

Comme l'Eglise des Augustins ne peut pas contenir un Clergé si nombreux, les Religieux Mandians et les quatre Paroisses venus avec le Chapitre de Notre-Dame, ne font que traverser l'Eglise et il n'y reste que le Clergé de N. D et les Augustins.

Alors on celebre une grande Messe, à laquelle assistent toutes les Compagnies dont on a parlé. Après la Messe le Clergé de N. D. s'en retourne processionnellement; pour ce qui est des Compagnies, elles ne s'en retournent point en corps, mais chacun se retire en particulier.

Il y a seulement un certain nombre de Députés de chaque Compagnie, qui vont dîner aux Chartreux, où ils sont invités, suivant un ancien usage dont on ne sçait pas l'origine.

Il

Digitized by Google

Il y avoit encore une autre Céremonie presque pareille à celle-ci, qui se faisoit toujours le Vendredi d'après Pâques, en mémoire de l'Expulsion des Anglois, et de la Réduction de Paris sous l'obéissance de Charles VII. arrivée l'an 1436.

Les Députés du Parlement, ceux de la Chambre des Comptes, et le Corps de Ville, assistoient en Robes ordinaires à une Messe qui se célebroit dans l'Eglise de N. D. à la Chapelle de la Vierge. Pour la Cour des Aydes, elle n'étoit pas encore établie, lors de l'Institution de cette Céremonie.

Les Députés du Parlement et ceux de la Chambre des Comptes étoient assis dans l'Eglise, de maniere que le Président du Parlement avoit la droite, le Président de la Chambre des Comptes étoit à sa gauche; ensuite un Conseiller au Parlement, puis un Maître des Comptes, et ainsi alternativement, tant qu'il y avoit des Maîtres des Comptes à placer; après quoi, c'étoient les Correcteurs et Auditeurs qui se plaçoient alternativement, après un Conseiller au Parlement.

Cet ordre fut observé paisiblement jusqu'en 1734. que les Conseillers au Parlement voulurent précéder tous les Correcteurs et Auditeurs, ce qui forma entre eux une contestation dans l'Eglise de Notre-Dame, au sujet de laquelle ils donnerent respectivement leurs Mémoires à la Cour: mais le Roy pour terminer ce diférend, abolit totalement la Céremonie qui l'avoit occasionné; ensorte que depuis 1734. elle n'a point eu lieu. Cependant dans le grand Almanach Royal, à l'article des Vacations du Parlement, on continuë de faire mention tous les ans de cette Céremonie, comme si elle se pratiquoit encore, ce qui doit être corrigé.

Digitized by Google

Par Arrêt contradictoire, rendu en l'Audience de la Grand'Chambre le 24. Mars 1738. la Demoiselle *Ferrand*, connuë cy-devant sous le nom de la Demoiselle de *Vigny*, a été déclarée fille de feu M. Ferrand, Président aux Requêtes du Palais, et de Mad. la Présidente Ferrand son Epouse.

Par un premier Arrêt du 27. Août 1736. la Demoiselle Ferrand avoit été admise à la preuve des faits par elle articulés, pour justifier son état : elle avoit fait sa preuve au Châtelet, où les Parties avoient été renvoyées à cet effet, et y avoit demandé en conséquence d'être reconnuë pour fille de M. et Mad. Ferrand ; ce qui fut ainsi jugé au Châtelet par Sentence contradictoire du 30. Juillet 1737. Mad. Ferrand et les Héritiers de M. Ferrand avoient interjetté Apel de cette Sentence, mais par l'Arrêt du 24. Mars 1738. que l'on vient d'annoncer, elle a été confirmée avec amende et dépens : plaidant M. Cochin pour la Demoiselle Ferrand, M. de Laverdy pour les Héritiers de M. Ferrand, et M. Guéau de Reverseaux pour Mad. la Présidente Ferrand. Le Public a marqué combien il s'intéressoit pour la Demoiselle Ferrand, par les démonstrations de joye qu'il a donné après la prononciation de cet Arrêt.

L'Académie établie à Caën il y a neuf ans par M. de la Guériniere, Ecuyer du Roy, a tout le succès désiré. L'Ordre et l'exacte Discipline de cette Maison, le grand nombre de Chevaux également beaux et bien dressés, la beauté des Maneges, la grandeur des Bâtimens, l'habileté des Maîtres pour toutes les Sciences et pour tous les Exercices, la situation agréable et la temperature du Climat, y attirent de l'Angleterre et d'ailleurs une Jeunesse

aussi

Digitized by Google

aussi brillante, que dans aucune Académie. Il en paroît depuis peu un Plan qui met les Etrangers au fait de la Maison, et de ce qui s'y observe.

Gabriel et *Claude Martin*, Libraires, avertissent les Curieux, que la Vente de la Bibliothéque de feu M. le Comte de *Hoym*, qui avoit été indiquée au 14 Avril, commencera le Lundi 12. May, à l'Hôtel de Longueville, ruë S. Thomas du Louvre. Le Catalogue et la Liste pour la premiere Semaine, se distribuent chés les mêmes Libraires.

*VERS accompagnant une Ecritoire de Poche, présentée à Mlle *****

Pour moi quel bonheur, quelle gloire!
Je vous présente une Ecritoire,
Et vous voulez bien l'accepter:
Cette charmante main blanche comme l'yvoire,
Qui tous les Cœurs sçait agiter,
Belle Cloris, va peindre, en tendres caracteres
Vos feux, et constans et sinceres;
Lorsque votre main écrira,
Le fils de Venus dictera.

Spirituelle autant qu'aimable,
Du Théatre utile ornement,
Vous soûmettez le Parterre indomptable,
Chaque Critique est votre Amant.

Quand à des Sons flateurs votre oreille fidelle
Vous fait tracer diférens pas,
Le Public aplaudit en vous voyant si belle ;
A vos talens, à vos appas.

Heureux qui pour prix de sa flâme
Reçoit des Billets doux écrits de votre main !
Tendre Amour, vainqueur de mon ame ;
Tu chérirois un tel destin.

Par M. Laffichard.

BENEFICES, feüille du 4. Avril 1738.

L'Abbaye de S. Leon, dans la Ville de Toul, Ordre de S. Augustin, en faveur de M. de Castellanne, Prêtre, Chanoine de Grignan.

L'Abbaye, Commandataire de S. Guillim du Désert, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lodève, en faveur de M. de Lastie, Vicaire général de Tarbes.

Celle de N. D. des Vertus, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Châlons, en faveur de M. de Beaumont, Comte de Lyon, Vicaire général de Blois.

Celle de S. Pierre aux Monts, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Châlons, en faveur de M. de Raigecourt, Chanoine de Liege.

Celle de Beaulieu, Ordre de S. Augustin, Diocèse du Mans, en faveur de M. de Ghistelle, Prêtre, Aumônier du Roy.

Celle d'Aniane, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Montpellier, en faveur de M. de Chevriers, Prêtre, Aumônier de la Reine et Doyen des Comtes de Lyon.

Celle

Digitized by Google

Celle de S. Eloy-Fontaine, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Noyon, en faveur de M. de Krazinski, Prêtre du Diocèse de Plock en Pologne, Grand-Aumônier de la Reine de Pologne.

Celle de Pleinpied; Ordre de S. Augustin, Diocèse de Bourges en faveur de M. Picot de Combreux, Prêtre Chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

L'Abbaye Sécularisée de S. Pierre de Vienne, en faveur de M. de Montauban, Prêtre.

Celle de Pessan, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Auch, en faveur de M. de Charleval, Prêtre du Diocèse d'Aix.

Celle de S. Amant de Boisse, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Angoulême, en faveur de M. de Saluces, Prêtre.

L'Abbaye Réguliere de l'Etoille, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Poitiers, en faveur de Dom Quesnet, Religieux dudit Ordre et Prieur de Royaumont.

Celle de N. D. de Landave, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Rheims, en faveur de M. Didier, Prêtre, Vicaire général de Séez.

Celle du Bouchet du Vauluisant, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Clermont, en faveur du sieur de Chastaignet de Rouvre, Prêtre.

Celle de S. Gilbert, Ordre de Prémontré, Diocèse de Clermont, en faveur de M. de Marsan, Prêtre.

Celle de Simorre, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Auch, en faveur de M. de Vocance, Vicaire général de Senez.

Celle de Benevent, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Limoges, en faveur de M. de la Coré, Prêtre, Vicaire général de Saintes.

Celle d'Arthoux, Ordre de Prémontré, Diocèse

Digitized by Google

de Dax., en faveur de M. Romatet, Prêtre.

Celle de Blanchelande, Ordre de Prémontré, Diocèse de Coutances, en faveur de M. d'Inteville, Clerc tonsuré.

Celle de Moncé, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Tours, en faveur de la Dame de la Ruë de Villette.

Le Prieuré Commandataire de Bouchou, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lyon, en faveur de M. de S. André de Marnays du Verceil.

Le Prieuré Commandataire de Bussiere Badil, Diocèse de Limoges, et Juillé, son Annexe, Diocèse d'Angoulême, en faveur de M. Danteroches, Acolyte du Diocèse de S. Flour.

Le Prieuré de S. Atoine de Domfront, Ordre de S. Benoît, Diocèse du Mans, en faveur de la Dame la Paillere-Rochon.

Le Prieuré Commandataire Conventuel et Electif de N. D. de Puichevrier et d'Entresin, l'Espau et Hauterive, ses Annexes, Ordre de Grandmont, Diocèse de Poitiers, en faveur de M. Junot, Prêtre du Diocèse d'Autun, Aumônier des Gardes Françoises.

RONDEAU sur un Voyage de Paris, fait à la persuasion d'un Gentilhomme de Normandie.

J'AY VÛ PARIS et le Louvre du Roy;
Ce ne sont pas vetilles, par ma foy;
Ains raretés, qu'à bon droit on renomme.
Paris, sans pair, vaut mieux que cette Rome,
Qui fit jadis au Monde entier la Loi.

Jusques

Jusques ici trop sédentaire et coi,
Qu'avois-je vû ? Rien, ou je ne sçais quoi.
Or, grace aux soins de certain Gentilhomme,

J'AY VÛ PARIS.

Vien, me dit-il, je te trouve un Emploi.
Qu'a fait mon Sire ? Il l'a gardé pour soi.
Je n'attendois un pareil coup de Pomme,
Cela me coûte un peu cher ; mais en somme
Je m'en console en disant à par moi,

J'AY VÛ PARIS.

REMPLACEMENT d'Officiers de la Marine du 25. Mars 1738.

Capitaines de Vaisseaux.

MESSIEURS,

HElyot.
De Massiac.
Perrier l'aîné.
De S. Eugene Marcellanges.
De Saint Prix.
Du Buisson de Varennes.
Le Chevalier du Bourdet.
Derville Destourmelles.
Le Chevalier de Morainville.
Le Comte de Vaudreüil.
Dastour.
De la Haye de Moulineuf.

Digitized by Google

De Meschin.
Le Marquis de la Galissonniere.
Murat de la Brouste.
De Keraro.
De Saurins de Murat.
Mandelot de Laucez.
Fromont de Villeneuve.
De S. Leger la Sauzaye.
D'Hericourt.
Le Chevalier de Fromentiere.
De Noüailles.
De Conteneüil.
Le Chevalier de Trefalegant.
Gautier de Girenton.
Du Bois de la Mothe.
Le Chevalier de Foligny de S. Malo.
De la Bedoyere.
Cezar Boulainvilliers.
Le Comte du Guay.
Damblimont.
De Boisjollan.
Du Quêne Monier.
De Jullien, Major à Toulon.

Lieutenans de Vaisseaux.

Du Goutet.
Le Gardeur de Tilly.
Raguienne de Mareüil.
De Carbriant Pontlo.
De Lassigny.
Le Chevalier d'Aubigny.
Le Chevalier de S. André.
De la Falüere.
Bompard.
De Mariol.
Du Vignau.
De Poulcong.
D'Angueville.
De S. Maurice.
Macnemara.
De la Giroüardiere.
Chabot de Villeneuve.
De Marquaisac.
De Crenan.
De Sansaye.
De la Rochejacquelin.
De Boisgelin.
De Motheux.
Dorcize.
De Tremigon.
Du Filleul.
Porter
De Chasteloger.
Le Chevalier de Maurelville.
Des Herbiers.
Delcampe.
De Castillon.
Du Revest.
De Polignac.
Le Chevalier de Vienne.
De Sorel.

Le

Le Chevalier de Bellingant.
De Caumont.
Dannat de Montmaur.
De Charmail.
De Chauvereau.
Le Chevalier de Thivas.
De Thiersanville.
Hubert de Lauberdiere.
Le Chevalier de Chavagnac.
Le Chevalier de Keruso-ret.
Le Chevalier d'Eau de Raimondis.
De Blois de la Sossot.
D'Aubigny l'aîné.
De Pardaillan.
De la Vacherie.
Mercier.

Aydes Majors.

Rozily de Meros, *à Brest.*
De Sabran Grandmont, *à Toulon.*
Le Chevalier d'Ormesson, *à Brest.*

Enseignes de Vaisseaux.

La Chevalier d'Ars
Queremar de Bois-château.
Le Marquis de Choiseüil-Praslin.
Le Chevalier de Cousage la Rochefoucault.
Du Dresnay des Roches.
De Martel.
De Breda.
De Marquese.
De Carné.
Charpin de Genneline.
De Veynier.
De Courserac.
De Gouvello.
Daguay.
De Sade.
De Vendes Turgot.
De Reals.
De la Mothe.
Daloüe.
De Launay de Vaudricourt.
De Flotte Seillans.
Dasniere.
Le Chevalier d'O.
De Paris.
De Marchainville.
Le Chevalier des Goutes.
Le Chevalier Desnos
Huon de Kermadec.

Digitized by Google

De Chaulieu.
De Saint Julien.
Du Molin.
Gravier.
De Taulane.
De Beaujeu Quiqueran.
Du Rossel de Beaumanoir
Poucheresse de Fraisans.
Des Chapiseaux.
Le Chevalier de la Dufferie.
Le Chevalier Dabbadie S. Germain.
Thierry de la Prevalais.
De Fontaine Mervé
De Blois de la Calendre.
Le Chevalier d'Ericourt.
De Kervasdoüé.
Le Chevalier de Becdelievre.
De la Mauviniere.
De S. Hilaire.
Chesnel des Coyeux.
Theon de Châteaubardon.
Rossel de Cercy.
Geslier de Concise.
De Cheylus.
Thomas de Châteauneuf.
Le Chevalier de Lestang de Pasade.
De Flayols Villeneuve.
De Sartous.
Le Roux.
La Croix de Merargues.
De Brunolo.
De Montchauveau.
De Coatcaric.
Lombard.
De Chievres.
De Rambures.
Le Chevalier Daubarede.
Martinet.
La Jonquiere de Taffanel.
De Quelin.
Chabot.
Le Chevalier de Maillé Brezé.
Le Chevalier de Roquefeuil.
Le Chevalier de Bethune.
De Villeneuve Vaucluse.
Le Chevalier de Parabere.
Le Comte de Tourville.
Le Chevalier de Mirabeau.

Capitaines d'Artillerie.

Roussel de Preville.
La Ville Maupetit.

Lieute-

Lieutenans d'Artillerie.

Clavel. Bigot de Morogues

Sous-Lieutenant d'Artillerie.

Terras.

Aydes d'Artillerie.

La Mothe Miniac.
De la Jaille.
Baron de Pestivien.
Herpin.
Gaurus de Berniere.
De Marniers.
Foucault.
De Gaucourt.

Le sieur *Baradelle*, Ingénieur du Roy pour les Instrumens de Mathématique, donne avis qu'il vient de construire un cinquiéme Cadran Vertical, qui s'arrête de lui-même sans le secours de la Boussole; pour *Dijon*, *Tours*, leurs Environs et autres Lieux; sçavoir *Guerande*, *Nantes*, *Angers*, *Saumur*, *Amboise*, *Romorantin*, *Saulieu*, *Besançon*, *Soleure*, *&c.*

On a mis aux deux côtés du Cadran deux Echelles, qui contiennent les douze mois de l'année, de cinq jours en cinq jours, ainsi il sera facile de trouver par proportion le point qui doit répondre au jour courant; on y trouve les temps des Equinoxes, du Printemps et d'Automne, et les Solstices d'Eté et d'Hyver.

Il y a un petit cordonet de soye, qui est toujours dans le centre du Cadran, avec une petite perle qui coule au long de la soye, afin de l'ajuster sur les jours du mois; on a pratiqué une pinule qui se leve et se couche lorsqu'on veut faire usage du Cadran; la pinule étant levée, on expose le

Digitized by Google

tranchant du Cadran au Soleil, et l'on fait en sorte que l'ombre de la pinule soit exactement le long de la ligne droite marquée dans la partie supérieure, en élevant ou baissant le Cadran, comme fait le Soleil sur l'horison, alors la petite perle que l'on a ajustée, sur le jour du mois comme on vient de l'expliquer ci-dessus, marquera l'heure cherchée.

Quoiqu'on n'ait indiqué ce Cadran que pour Dijon et Tours, et pour les autres Villes indiquées à la même élevation, il peut servir au tour de la Terre, en suivant le parallele du Globe; c'est-à-dire par toutes les Villes dessous la même latitude de Dijon et de Tours: comme un quart ou un tiers de degré ne peuvent faire aucune diférence sensible, il peut servir également pour les endroits suivans:

Port-Louis.	Loudun.	Bourges.
Rennes.	Chinon.	Nevers.
Bourgneuf.	Vendôme.	Vezelay.
Retz.	Loches.	Auxerre.
La Fleche.	Blois.	Vitaux.

Ce Cadran a la proprieté de faire connoître l'heure du lever et du coucher du Soleil, lorsque l'on a ajusté la petite perle pour trouver l'heure du jour, comme on vient de le marquer.

On trouve, sans le secours du Soleil, l'heure de son lever et de son coucher; *Exemple*, pour le 20. Mars ou le 23. Septembre, on étendra la soye dessus l'Echelle des mois et l'on fera glisser la petite perle dessus le 20. Mars ou le 23. Septembre, et on laissera aller la soye bien aplomb sur la ligne d'où sortent les premieres heures du matin qui se trouvent verticales avec le centre du Cadran; alors la perle marquera sur la ligne de six heures, qui sera le temps du lever, regardant au bout de la même ligne, on y trouvera six heures du soir,

par

Digitized by Google

par conséquent le Soleil se leve et se couche à la même heure.

Autre Exemple. On fera glisser la petite perle sur le 25. Avril comme pour le 17. Août, laissant aller la petite perle d'aplomb, comme ci-dessus, elle marquera sur la ligne de cinq heures du matin, où se trouvent à l'extrémité de la même ligne sept heures du soir, ainsi des autres jours du mois.

Ces deux exemples et les quatre autres Cadrans qui ont été indiqués dans les Mercures précédens pour Paris, Lyon, Brest et Amiens, marquent de-même l'heure du lever et du coucher du Soleil. Le prix est de deux livres; ils sont aisés à porter dans la poche, étant de six pouces et six lignes de haut, épais de deux ou trois lignes, de quatre pouces et demi de large, ils sont proprement montés et bien gravés.

Sa demeure est toujours Quai de l'Horloge du Palais à l'Enseigne de l'Observatoire, vis-à-vis le grand degré de la Riviere, à Paris.

MORTS ET NAISSANCES.

LE 3. Mars, Martin *de Beaufort*, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçû à cette Charge le 28. Juin 1704. et auparavant Auditeur en la même Chambre, Seigneur de S. André en la Marche, de S. Germain, Fresnay, et Breüil, mourut après une longue maladie, âgé de 72. ans, sans laisser de posterité.

Le 4. Loüis-Auguste *Duché des Tournelles*, l'un des 40. Fermiers Généraux des Fermes unies du Roy,

Roy, et autrefois Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de la Couronne, mourut d'une fluxion de poitrine, en sept jours de maladie, âgé de 68. ans, sans enfans. Il étoit fils de feu Jean-Baptiste Duché, Controlleur Général de l'Argenterie, et Intendant des menus plaisirs et affaires de S. M. et il avoit été marié; 1°. avec Susanne de Monhénault, morte le 19. Décembre 1697. et 2°. le 31. Juillet 1700 avec Louise Elisabeth *Marie du Breüil*, fille de feu Eustache Marie, Sieur du Breüil, Gouverneur des Ville et Citadelle de Mirecourt, et Bailli de la Province de Vôges en Loraine, et d'Anne-Marie-Henriette de Pourret. Cette derniere lui survit.

Le 6. D. Elisabeth *de Mailly*, épouse depuis 1708. de Joachim de la Viefville, Chevalier, Seigneur de Plainval, Leuvremont, Rouville, &c. apellé le Marquis de la Viefville, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïs, et Capitaine de Vaisseaux du Roy, mourut à Paris, âgée d'environ 61. ans, laissant un fils unique, sa fille, qui avoit épousé au mois de Septembre 1730. le Marquis de Thiboutot, Lieutenant Général de l'Artillerie, étant morte au commencement du mois d'Octobre 1731. La Marquise de la Viefville étoit fille de feu Louïs de Mailly, Seigneur de Fresnoy, de Fecamp, la Neufville, &c. Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, et Capitaine-Lieutenant des Gendarmes du Prince de Condé, mort âgé de 72. ans, le 21. Septembre 1689. et de D. Marguerite de Marreau de Villeregis, morte à Paris le 13 Mars 1733. âgée de 92. à 93. ans.

Le même jour . . . . . Comte *Sapieha*, Senateur de Pologne, Palatin de Podlachie, Lieutenant Général de la Cavalerie du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, et Chevalier de son Ordre de l'Aigle

l'Aigle Blanc, mourut à Châlons sur Marne en Champagne, après sept mois de maladie, âgé d'environ 68. ans. Il étoit venu en France pour tâcher d'y trouver quelque soulagement à ses infirmités. Ce Seigneur, qui étoit d'une des premieres Maisons de Lithuanie, avoit épousé Marie-Catherine de Bethune, Veuve de Stanislas Casimir, Prince de Radzewil-Kieski, et Niece de feue Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, Reine Douairiere de Pologne. On lui a fait des Funerailles convenables à sa Naissance et à son Rang. Tout le Clergé Séculier et Régulier de la Ville de Châlons y a assisté, et ensuite son corps a été mis en dépôt dans l'Eglise des Prêtres de la Mission, pour y rester jusqu'à ce qu'il soit transporté en Lithuanie, pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Le 8. Jacques *Benet*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 9. Juin 1708. Curé de l'Eglise Paroissiale de S. Roch, mourut après une longue maladie, âgé de 66. ans. Il gouvernoit cette Cure en titre depuis le vingt-neuviéme Mars 1726. qu'il en prit possession après en avoir été pourvû en vertu de ses Grades par le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Il la desservoit auparavant depuis quelques années en l'absence de feu Denis Coignet, son prédecesseur. Il avoit été avant cela Ministre de l'Hôpital des Petites-Maisons. La Cure de S. Roch, vacante par cette mort, a été conferée par le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, qui en est Collateur, à Aubin Brillon de Jouy, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royale de Navarre, du 10. Mai 1724. Chefcier-Curé de l'Eglise Collegiale et Paroissiale de Sainte Opportune, depuis le mois de Mai 1729. et la Cure de Sainte Opportune a été donnée par le même Chapitre au Vicaire de cette Paroisse.

Le

Le 12. Antoine *Monti*, Marquis, natif de Bologne, en Italie, Colonel du Régiment Royal Italien, par Commission du 17. Juillet 1731. Lieutenant Général des Armées du Roy, du 4. Juin 1736. et Chevalier de ses Ordres du 2. Février 1737. ci-devant Ambassadeur extraordinaire de S. M. prés le Roy et la République de Pologne, mourut à Paris, d'une erésipelle dans la tête, âgé de 54. ans, sans avoir été marié.

Le 13. Loüis *de la Ruelle*, Sieur de Nanteüil, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Mestre de Camp de Cavalerie, et ancien Maréchal des Logis de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde ordinaire du Roy, mourut à Paris dans la 80. année de son âge.

Le 14. Jules-Cesar *de Prunelé*, Baron de S. Germain le Desiré, et de Montart, Seigneur de Mervilliers, Viabon, Valieres et Chatet, mourut à Paris, d'une apoplexie de sang, dont il avoit été attaqué le jour précédent après midi. Il étoit dans la 51. année de son âge, étant né à Paris le 14. Juin 1687. Il avoit été Capitaine au Régiment des Landes, et il fut blessé d'un coup de Fusil à la Bataille de Malplaquet le 21. Septembre 1709. Il étoit veuf de Dame Antoinette Pailhés, morte le 18. Novembre 1729. à l'âge de 30. ans, laquelle étoit fille d'Auger Pailhés, Seigneur de la Goueve près de la Ville de Rieux en Languedoc, et d'Antoinette Ponthon. Il en laisse Jules-Etienne-Honoré de Prunelé, fils unique, né le 16. Mai 1722. qui fait ses études à Paris. La Généalogie de la Maison de Prunele est raportée dans le Suplément du Dictionnaire Historique de 1735.

Le 18. Dame Geneviéve-Simonne *de la Mouche*, veuve depuis le 2. Novembre 1712. de Seraphin Laudouyt, Seigneur de Soupire, l'Isler, Verneüil, Courtonne

Courtonne, Beaune, Chivys, le Mé, Chevalier d'honneur au Bailliage et siége Présidial de Vermandois à Laon, qu'elle avoit épousé en 1694. mourut dans son Château de Soupire en Laonnois, dans la 75. année de son âge, laissant deux fils, dont l'aîné Felix-Seraphin Baudouyn, Seigneur de S. Soupire, né en 1695. est Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoises, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, et marié; et le second Antoine-Seraphin Baudouyn de Soupire, né en 1697. est Capitaine dans le Régiment d'Heudicourt, ci-devant Lenoncourt, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, et Gentilhomme du Roy de Pologne, Duc de Loraine et de Bar. La Dame leur Mere étoit fille de Pierre de la Mouche, Seigneur de S. Jean de Beauregard, Conseiller, Maître d'Hôtel du Roy, Auditeur en la Chambre des Comptes, et ancien Echevin de Paris, mort le 29. Avril 1691. et de Geneviéve Barbier, morte le 29. Août 1684.

Le 21. Dame Catherine *de Conflans*, veuve de Charles Joseph, Comte de Lannion, mourut à Paris, âgée d'environ 66. ans. Elle étoit fille de feu Michel de Conflans, Marquis de S. Remy, mort le 22. Janvier 1712. âgé de 79. ans, et de feuë D. Margueritte Daguesseau, D. de Puiseux, morte le 31. Mars 1721. et sœur de Philipe-Alexandre de Conflans, Chevalier, Bailli, Grand Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Commandeur de Pezenas, Brigadier des Armées du Roy, &c.

Le 22. Marie-Elisabeth *le Vacher*, veuve d'Euverte Angran, Correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 19. Octobre 1679. mourut âgée de 80. ans, laissant deux fils, et une fille non mariée. L'aîné des fils Pierre Euverte Angran, est Auditeur

en

en la Chambre des Comptes depuis le 30. Mai 1712. et n'est point marié ; le second Ambroise Euverte Angran, Correcteur en la Chambre des Comptes, reçu à cette Charge au lieu de feu son pere, le 23. Janvier 1716. est marié, mais il n'a point d'enfans. La défunte étoit fille de Nicolas le Vacher, Seigneur de Bouchemont, Conseiller Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, et du Duc d'Orleans, et d'Elizabeth Courtin.

Le 23. Noël-François *de Langelerye*, Seigneur de Fontainebethon et Volomnier, Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçu à cette Charge le 24. Mai 1702. mourut d'une fluxion de poitrine, en cinq jours de maladie, âgé de 64. ans. Il laisse un fils et trois filles, dont les deux aînées sont mariées

Le 25. D. Marie-Anne *Esprit Charbonneau de l'Esthasserie*, riche héritiere en Poitou, épouse de Charles-François de Granges de Surgeres, Marquis de Puiguyon, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, portant son nom, et Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Dauphin, mariée au mois de Mars de l'année derniere 1737. mourut à Paris, dans la 20. année de son âge, et ne laisse point d'enfans.

Le 29. Marie-Anne *Saget*, épouse de Dominique-Loüis le Bas, Ecuyer, Sieur de Courmont, Trésorier, Receveur Général, et Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, frere de Charles le Bas du Plessis, Conseiller au Parlement de Paris, de la 5. Chambre des Enquêtes, mourut d'une maladie de poitrine, âgé de 29. ans.

Le premier Avril, Jean *de Fauvel*, Ecuyer Seigneur de Valeille, ancien Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, Brigadier de ses Armées, de la promotion du 2. Fevrier 1719. et Commandeur de l'Ordre

l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, mourut à Paris, âgé d'environ 78. ans. Il étoit fils de défunt Henri de Fauvel, qui avoit été Exempt des Gardes du Corps du Roy, et de feue D. Jeanne de S. Viance, et veuf de D. Magdeleine de Pomeray, morte en 1730. laquelle étoit sœur de la D. de Pigis.

Le 2. Charles François Marie *de Custine de VVilt*, d'une Noblesse de Loraine, Grand Ecuyer du Roy de Pologne, Duc de Loraine et de Bar, depuis le mois de Mars 1737. et Mestre de Camp Lieutenant du Regiment Royal Pologne de Cavalerie depuis le mois de Septembre 1725. mourut à Paris, après avoir souffert differentes opérations à une cuisse, à cause d'un accident qui lui avoit été causé par une chute qu'il avoit faite en 1735. Il n'étoit âgé que de 37. ans

Le 4. Josse *Brendlé*, Suisse de nation, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant-General des Armées du Roi, et Colonel d'un Régiment Suisse mourut à Paris, âgé de 91. ans. Il avoit eu la Croix de S. Louis à la Promotion du 21. Fevrier 1700. Il étoit alors Lieutenant Colonel du Régiment de Stoppa, avec Commission de Colonel, ce Régiment étant venu à vaquer par la mort de Pierre Stoppa, Lieutenant General, lui fut donné le dix-sept Janvier 1701. Il fut fait Brigadier d'Infanterie le 29. Janvier 1702. Maréchal de Camp le 20. Mars 1709. et s'étant distingué au Siége de Douay, il fut élevé au grade de Lieutenant-General le 2. Juillet 1710.

Le 6. Jean Charles Marie *de la Baume le Blanc* de Vaujours, second fils de Louis Cesar de la Baume le Blanc de la Vallieres, Duc de Vaujours, Pair de France, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, et d'Ane Julie Françoise de Crussol d'Usés, son épouse, mariés le 19. Février 1732. mourut de

con-

convulsions causées par les dents, âgé de 5. mois, étant né le 10. Novembre dernier.

Le 8. Charles Joachim *Colbert de Croissy*, Evêque de Montpellier, Comte de Melguel, et de Montferrand, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Froidmont, mourut en son Diocèse, d'une inflammation dans le bas ventre en peu de jours de maladie, dans la 71. année de son âge, étant né le 11. Juin 1667. et dans la 42. année de son Episcopat. L'Abbaye de Froidmont Ordre de Cîteaux, Diocèse de Beauvais, lui avoit été donnée dès le mois de Mars 1684. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison et Société de Sorbonne le 21. Mars 1692. fait Agent Général du Clergé de France en 1695. et nommé le 1. Novembre 1696. à l'Evêché de Montpellier, qui fut préconisé et proposé pour lui à Rome le 17. Decembre suivant et le 14. Janvier 1697. ensuite de quoi il fut sacré le 10. Mars de la même année, dans l'Eglise des Feüillans à Paris par l'Archevêque de Roüen, assisté des Evêques d'Auxerre et d'Alais, et le 19. du même mois il prêta serment de fidelité entre les mains du Roy. Il assista en qualité d'un des deux Députés du premier Ordre de la Province de Narbonne à l'Assemblée Génerale du Clergé de France, qui fut tenuë à Paris en l'année 1705. Ce Prélat étoit frere puiné de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Torcy, Commandeur des Ordres du Roi, Ministre d'Etat, ci-devant Sécretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangeres sous le Regne du feu Roy, et Sur-Intendant Géneral des Postes et Relais de France.

Le même jour, Philippe *Olain*, Curé de l'Eglise Paroissiale des SS. Innocens à Paris, depuis 1720. mourut après une longue maladie, n'ayant pas 50. ans. Il avoit résigné peu de jours avant sa Cure à

Digitized by Google

. . . . Olivier, son Vicaire, qui prit possession de cette Cure le 4. Avril.

Le même jour au soir, ... *de Chambon*, l'un des Fermiers Généraux des Fermes Unies du Roy, depuis 1736. mourut subitement d'une Goute remontée, âgé de 48. ans, et sans enfans.

Le 21. Mars dernier, fut baptisé en l'Eglise de S. Nicolas des Champs à Paris Alphonse-Louis-Bernard, né le jour précédent au soir, fils de Jacques-Bernard *Durey de Noinville*, Seigneur de Presle, Bierry, Magny, Etrées, &c. Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, et cy-devant Président du Grand Conseil, et de D. Marie-Françoise-Pauline de Simiane son Epouse. Les Parain et Maraine ont été Alphonse-François de Simiane, Seigneur, Comte de Maligny, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Marsillac, Maître de l'Oratoire du feu Duc d'Orleans, Regent de France, Grand Oncle maternel de l'enfant, et D. Louise le Gendre, Epouse de Jean-Baptiste Durey de Vieuxcourt, Seigneur de Borneville, Président Honoraire du Grand Conseil, son Oncle paternel. Nicolas François de Simiane, Seigneur de Bayard, la Torasse, Lambert, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, Chevalier d'Honneur de feüe Elizabeth-Charlotte de Baviere, Duchesse Doüairiere d'Orleans, a assisté à cette Céremonie. Il est pere de la D. de Noinville, dont le Mariage est raporté dans le Mercure du mois de Juillet 1735. page 1670.

APROBATION.

Digitized by Google

APROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France du mois d'Avril*, et j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Avril 1738.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. L'avantage de la Vertu, 611
Suite de la Lettre à M. d'Anville, 613
Ode, 627
Lettre de M. Petit sur les Ouvrages de M. de Thou, 630
Ode d'Horace, Imitation, 638
Lettre au sujet de l'Ecole Militaire, établie à Paris, 640
Le Cocq et le Limaçon, *Fable*, 653
Réponse du P. M. T. sur les Ouvrages de Guidonis. 654
Epitre à M. R * * *. 664
Réponse à l'Observation sur la Regle d'Escompte, 668
A Mlle . . . . sur le Portrait de l'Hymen, 676
Extrait de Lettre sur les personnes centenaires, 677
Imitation d'une Ode d'Horace, 680
Réponse au sujet de l'Histoire des Evêques de Nîmes, 682
Deux Réponses en Vers à une Quest. proposée, 696
Enigme, Logogryphes, 699
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c. Relation de la Captivité et du Rachapt de treize Esclaves, &c. 704

Digitized by Google

Traité de la Musique Vocale et Instrumentale, 706
Le Jeu de Quadrille, avec le Médiateur, &c. *Ibid.*
L'Esprit de Divorce, Comédie, 708
De antiquis Ecclesiæ Ritibus Libri, &c. 709
Recueïl d'Ecrits pour servir à l'Histoire de France, 710
Amusemens du Cœur et de l'Esprit, &c. 720
Le Praticien universel, &c. 723
Entretiens Litteraires et galans, &c. 725
Livres nouveaux des Pays Etrangers chés Cavelier, ruë S. Jacques, 726
Vers sur le Traité du vrai mérite, 727
Nouvelle Edition des Avantures de D. Quichotte en Espagnol, 729
Séance prise par le Duc de la Tremoille à l'Académie Françoise et Discours prononcés, &c. 731
Académie Royale de Soissons, Prix donné, &c. 735
Assemblées publiques des Académies des Belles Lettres et des Sciences, 736
Le Fluteur, Automate, 738
Estampes nouvelles, 739
Air noté, 744
Spectacles, Tragédie de Maximien, *Extrait*, Ibid.
Ouverture du Théatre François, et Piece nouvelle, 760
Jeune Danseuse avec des talens surprenans, 761
Nouvelles Etrangeres, de Constantinople, &c. 765
Audience donnée par le G. S. au Prince Ragotzi, 766
De Russie, Pologne et Allemagne, 777
D'Italie et Corse, 784
D'Angleterre et Loraine, 788
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 790
Céremonie de la Barette donnée au Cardinal d'Auvergne, Epigramme et Sonnet à ce sujet, 794
Céremonie de la Réduction de Paris, 798
Vers à Mlle * * * 803

Digitized by Google

Benefices donnés, 804
Rondeau, 806
Remplacement d'Officiers de Marine, 807
Morts Naissances, 813

Errata de Fevrier.

PAge 275. ligne 17. *amicisi retirano*, lisez *amici si ritirano.*

Ibid. l. 18. *par* l. *pare.*

Ibid. l. 9. *perta*, l. *peste.*

Ibid. l. 21. *ritrovando l'huomo*, l. *perchè ritrovando l'uomo.*

Ibid. l. 23. *facia*, l. *faccia.*

Ibid. l. 25. *dishonore*, l. *disonore.*

Même ligne, *la crudelta l'ignoranza*, mettez une virgule après *la crudelta.*

Ibid. l. 26. *la traditione*, ôtez ces mots.

Errata de Mars.

PAge 566. ligne 14. d'un, *lisez* du.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 615. ligne 8. Chinoïses, *lisez* Chinois.

P. 686. l. 6. pas *l.* point.

P. 689. l. 20. n'avez été, ôtez ces mots.

P. 690. l. 1. enfantée, *l.* produite.

Ibid. l. 2. produire, *l.* citer.

Ibid. l. 9. commises, *l.* commis.

Ibid. l. 15. dressées, *l.* écrites.

P. 695. l. 4. finir avec vous, *l.* abréger.

P. 784. l. 17. *Delli frati*, l. *Delle fratte.*

La Chanson notée doit regarder la Page 744.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 17 1936

Digitized by Google